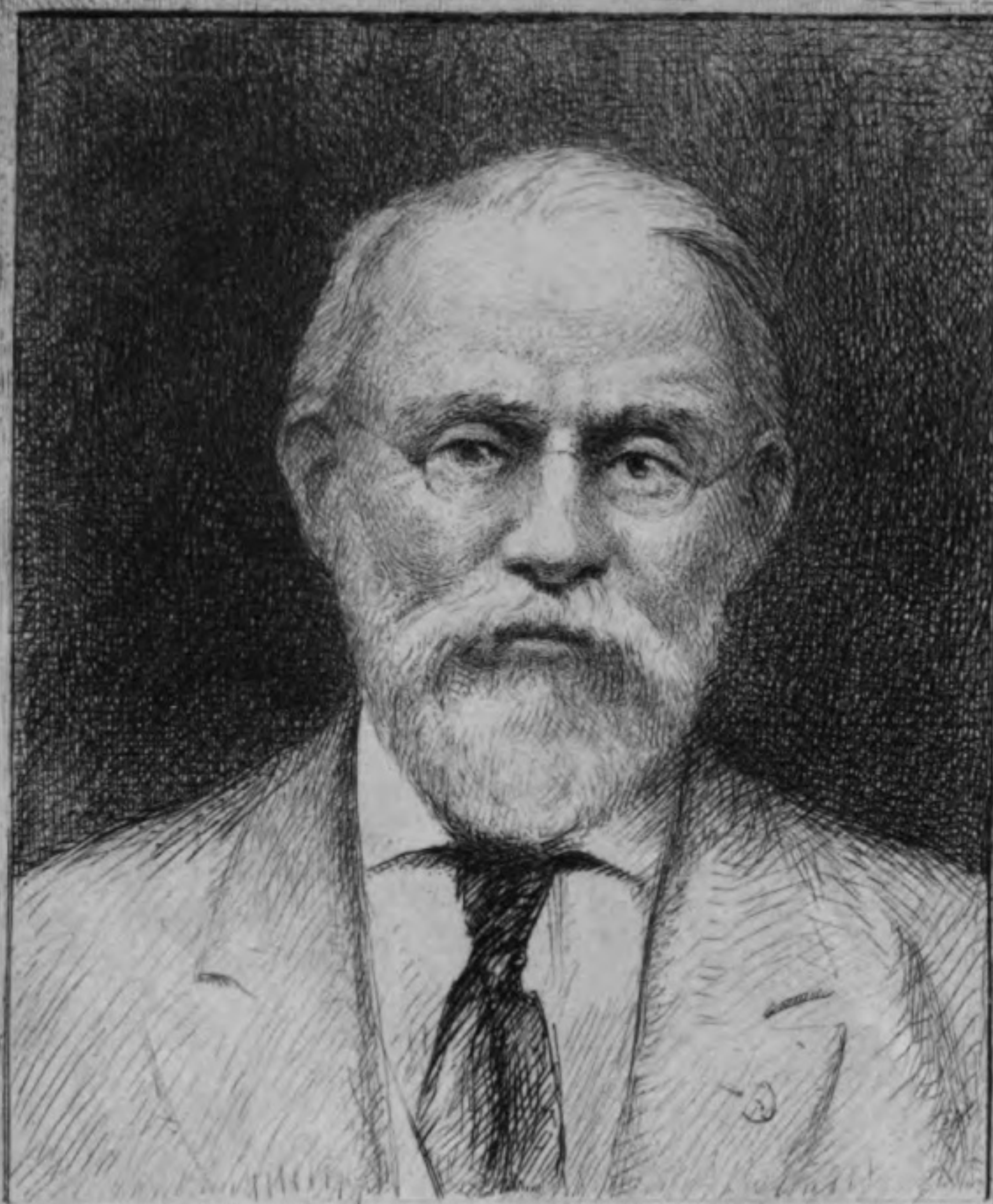


BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

Tome XXVII — 1915-16



PARIS
Auguste PICARD, Libraire-Éditeur, 82, rue Bonaparte.

AMIENS
Imprimerie YVERT & TELLIER, 37, Rue des Jacobins et 52, Rue des Trois-Cailloux.

1917

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1915. — 1er TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 12 Janvier 1915

Présidence de M. le Chne MANTEL, Président.

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, Dubois, Durand, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Milvoy, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

Correspondance. — M. de Bersaucourt annonce la mort glorieuse de son fils, notre collègue, tombé au champ d'honneur. — La Société adresse à la mémoire de ce jeune savant ses souvenirs les plus émus.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel appelle l'attention sur les ouvrages suivants placés sur le bureau :

1° Traité d'économie pratique, etc., suivi de quelques principes concernant la meilleure construction des machines hydrauliques, etc., par Jumel-Riquier, Amiens, chez Mastin, libraire, 1780. — La troisième partie de cet ouvrage concerne spécialement les fontaines publiques d'Amiens, installées par Jumel-Riquier ;

2° Les Allemands à Amiens, août-septembre 1914, par J. Picavet ;

3° Amiens et la guerre de 1914, par E. Dubs ;

4° L'Art de la Flandre et de l'Artois, par V. de Swarte ;

5° L'Histoire de la Gaule, par C. Jullian, T. IV.

Chronique. — M. de Guyencourt fait part de la mort de M. Delarue, architecte à Amiens, et de celle de M. F. Dehesdin, décédé d'une maladie contractée au service de la France. — Tous deux étaient membres de la Société.

— M. le Secrétaire perpétuel annonce aussi, que M. Maurice Dupont, secrétaire-adjoint, est prisonnier en Allemagne. Enfin, on vient d'avoir la douleur d'apprendre que M. Van den Herreweghe, lauréat du prix du Cange en 1908, a été tué à l'ennemi.

— M. le Commandant Béjot a été porté à l'ordre du jour de l'Armée, et M. l'Abbé Savary a été grièvement blessé. La Société s'honore de les compter tous deux parmi ses membres.

— Il paraît aussi trop certain que les belles et intéressantes églises de Tilloloy, de Beuvraignes, de Roye et d'Andechy ont été presque entièrement détruites au cours des opérations militaires de ces derniers mois.

Administration. — L'ordre du jour prévoit l'installation du Bureau qui doit siéger en 1915. A cette occasion, M. le Chanoine Mantel prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

S'il me fallait une nouvelle preuve que tout est véritablement bouleversé dans notre pays, je la trouverais dans ma présence, à cette heure, au fauteuil de la présidence.

Il me souvient qu'un jour pour honorer le mérite de l'un de vos membres, — M. Durand, je crois, — et pour lui permettre de signer son magistral ouvrage du titre de *Président de la Société des Antiquaires de Picardie*, vous lui avez renouvelé son mandat pour une troisième année.

Hélas! ce n'est point un motif si glorieux qui me vaut aujourd'hui un honneur semblable. Depuis cinq longs mois une guerre horrible met aux prises près de dix millions d'hommes. La France, notre département

lui-même ont été envahis ; une partie de la Picardie est encore sous la botte allemande ; des villes et des villages entiers sont détruits ; des atrocités inouïes et sans nombre sont relevées contre l'ennemi, et, si nous avons au cœur l'invincible espérance de voir nos armées refouler les barbares, rien en ce moment ne nous permet d'affirmer que cet heureux résultat est très proche.

Dans de telles conditions, aggravées encore par l'absence de plusieurs de nos membres appelés sous les drapeaux, vous avez décidé, Messieurs, de maintenir votre bureau tout entier en fonctions. Cette nouvelle preuve de confiance est quand même un grand honneur pour lui et je suis sûr d'être son fidèle interprète en vous priant d'en agréer ses plus sincères remerciements. La façon de donner vaut mieux que ce que l'on donne : l'unanimité et la spontanéité de votre vote par acclamation sont une preuve d'estime qui nous a vivement touchés Messieurs, encore une fois, merci.

Dans le bouleversement général occasionné par la guerre, toutes les habitudes sont modifiées ; elles-mêmes les visites dites « de nouvel an », les lettres et les cartes se sont raréfiées, sinon complètement évanouies. Je m'en voudrais cependant, Messieurs, de ne point vous présenter, à cette première séance de 1915, les vœux que je forme pour votre bonheur. Daigne donc le Ciel vous accorder à vous et à vos familles le don précieux de la santé ! Puisse-t-il préserver ceux de nos membres que le service du pays tient éloignés de nos réunions ! Daigne Dieu ramener sains et saufs ceux que vous aimez et qui, en ce moment peut-être, luttent et souffrent dans d'humides tranchées ou

gémissent en captivité. Puisse-t-il consoler ceux d'entre vous qui ont dû faire à la patrie le glorieux mais dur sacrifice d'un fils bien aimé ! Puisse-t-il enfin nous donner rapidement la victoire et la paix, une paix durable qui permette à la France de réparer les ruines de toutes sortes accumulées sur son territoire, une paix qui permette aussi à la Société des Antiquaires de Picardie de reprendre avec un nouvel élan le cours de ses paisibles mais féconds et glorieux travaux !

Après ce discours la Société décide que, vu les circonstances, les commissions nommées pour l'année 1914 seront prorogées dans leurs fonctions en 1915.

Travaux. — M. le vicomte de Calonne communique une très intéressante étude relative aux encouragements donnés à l'agriculture à la fin du XVIII[e] siècle. Après cette lecture, chapitre détaché d'une édition nouvelle, actuellement en préparation, de *La vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois*, la séance est levée à 9 heures.

Séance ordinaire du 9 Février 1915

Présidence de M. le Chne Mantel, Président.

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

MM. P. Cosserat et l'abbé Leroy se font excuser.

Correspondance. — L'Union historique et archéologique de Bordeaux communique le texte de sa protestation contre le vandalisme allemand.

— M. le comte de Louvencourt remercie la Société du témoignage de sympathie qu'elle lui a fait parvenir à l'occasion de la mort glorieuse de son fils.

Ouvrage signalé. — M. de Guyencourt appelle l'attention de l'assemblée sur l'ouvrage d'Yves Sainte-Marie intitulé : « Notre-Dame de Brebières ». Ce volume vient d'acquérir un intérêt nouveau résultant de la destruction systématique par les hordes germaniques du sanctuaire vénéré qu'il décrit.

Chronique. — La Société apprend avec regret

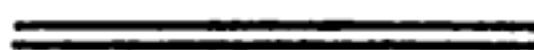
la mort, survenue le 6 février, de Mme de Bellengreville, qui lui appartenait, depuis une année seulement, en qualité de membre non-résidant. — Il est décidé qu'une collection des cartes postales illustrées, représentant les ruines occasionnées par la guerre dans le département de la Somme, sera formée pour être conservée dans la bibliothèque.

Administration. — L'ordre du jour prévoit le rapport de M. le Trésorier sur les finances de la Société pendant l'exercice 1914 et sur un projet de budget pour l'année 1915. Il résulte de cet exposé que, malgré les événements tragiques de l'heure actuelle, les Antiquaires de Picardie se trouvent toujours, au point de vue pécuniaire, dans une situation tout à fait satisfaisante, ce qui vaut à M. le Trésorier les remerciements unanimes de ses Collègues, en reconnaissance des soins qu'il veut bien accorder à leurs intérêts communs. — M. le Président désigne ensuite MM. de Calonne, Collombier et M. Cosserat pour reviser les comptes de l'année écoulée et préparer le budget de 1915.

Travaux. — M. Thorel donne lecture d'une étude très documentée sur le « bort d'Illande » à la cathédrale d'Amiens. Les pièces d'archives sont nombreuses où l'on trouve les mots *bort d'Illande, d'Ylandre*, *d'Irlande, de Hilandre*, *d'Hollande*,

mais que désigne cette expression ? — Très probablement des planches de chêne, débitées selon un procédé particulier. En effet, et spécialement aux stalles de la cathédrale, on ne trouve que du bois de chêne ; on sait qu'il provient de la Neuville-en-Hez et l'on constate qu'il a été scié de diverses façons, dont l'une devait constituer ce que l'on appelait le « bort d'Illande ». — Cette thèse soulève quelques objections. M. Milvoy pense que le bois d'Illande avait subi une préparation spéciale et M. Dubois fait observer que le mot *Irlande* se rencontre beaucoup plus souvent que les autres formes. Par conséquent, le bois en question devait provenir de l'île du même nom. De plus, les droits considérables dont il était frappé à son entrée en France, prouvent que ce devait être une matière très recherchée et plus rare que le chêne français.

Après cette communication, la séance est levée à 9 h. 1/4.



Séance ordinaire du 9 Mars 1915

Présidence de M. le Chne Mantel, Président.

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, l'Abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Demailly, Dubois, de Guyencourt, Ledieu, l'Abbé Leroy, l'Abbé Mantel, Michel, Milvoy, Roux et de Witasse, membres titulaires.

Correspondance. — Le Cercle philologique de Milan demande à échanger ses publications avec celles des Antiquaires de Picardie.

Chronique. — L'Assemblée apprend avec regrets, par l'intermédiaire du Bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville, la mort de M. Dufour, bibliothécaire de la ville de Corbeil et notre collègue depuis le mois de Juillet 1912.

— M. le Secrétaire perpétuel signale divers numéros du journal hebdomadaire « *Le Dimanche* », où l'on trouve des renseignements sur plusieurs villages envahis du Santerre.

Administration. — La Commission des finances présente, par l'intermédiaire de M. Maurice Cosserat, son rapport annuel. — Après avoir décerné à notre Trésorier les remerciements qui lui sont dûs, ce rapport traite tout spécialement du budget de l'année 1915. — En raison des

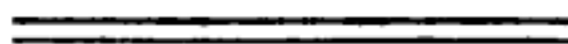
événements tragiques qui désolent notre pays, et du bon état de nos finances, la Commission propose de ne pas réclamer les cotisations de 1915. — Cette mesure, ainsi que toutes les conclusions soumises à l'Assemblée, est adoptée, et M. le Président, avant de clore la question, offre à M. le rapporteur les remerciements de la Société.

— M. Dubois signale le mauvais état de la toiture de la curieuse maison dite du « Blanc-Pignon » qui appartient à la Ville d'Amiens et souhaite d'y voir exécuter quelques travaux d'entretien.

Travaux. — M. Brandicourt lit une courte étude sur un fragment de chanson de geste du XIIe siècle intitulée : *Gormont et Isembart.* Ce poème traite d'une expédition supposée, que le roi païen Gormont fait en France à la tête de Sarrasins qui envahissent notre région par l'estuaire de la Somme, mais le roi Louis IV les arrête à Cayeux. Le fragment conservé de l'épopée retrace la bataille qui aurait eu lieu en cet endroit, et tout le poème semble avoir été inspiré par le *Chant de Saucourt* et par le souvenir des invasions normandes.

— M. le Chanoine Mantel appelle l'attention sur un passage de l'historien amiénois Robert de Clary, passage relatif à la prise de Constantinople par les Croisés en 1204. Les circonstances

actuelles rendent cette lecture particulièrement attachante, aussi, sur la proposition de M. Dubois, la Société forme-t-elle le projet d'éditer en fac-simile l'unique manuscrit de l'œuvre de Robert de Clary qui appartient à la bibliothèque de Copenhague. — Après cette communication la séance est levée à 9 heures.



LANDIERS DES XVe & XVIe SIÈCLES

TROUVÉS EN PICARDIE

Etude par M. Alf. HACKSPILL (1)

En parcourant la Picardie, il y a une quarantaine d'années, nous avons pu, au cours de nos recherches archéologiques, recueillir ou dessiner un certain nombre de landiers datant des xve et xvie siècles.

Ces pièces, fidèlement reproduites selon une échelle uniforme, ne constituent peut-être pas des objets artistiques de premier ordre ou présentant un intérêt capital, mais ils sont pourtant intéressants et méritent bien un regard.

Ces landiers ont été recueillis ou dessinés dans diverses localités de la Picardie, mais plus particulièrement dans la région du Vimeu, chez des particuliers, dans des habitations rurales, voire même chez des marchands de ferraille où ils étaient relégués.

Rappelons que le mot *landier* vient du bas latin *anderia*, *anderium*, *andena*, et par suite du

(1) Cette étude a obtenu une médaille d'argent au concours d'archéologie de 1913.

vieux français *andier*, avec lequel on fit *landier*, par agglutination de l'article.

On nommait *landiers* les grands chenets en fer ou en fonte qui garnissaient les vastes cheminées du Moyen âge et de la Renaissance.

On a prétendu, à tort ou à raison, qu'un seul landier suffisait autrefois pour supporter les bûches enflammées dans ces vastes cheminées; à cet effet, l'unique landier était placé au milieu du foyer.

Sans nous arrêter à cette considération, disons qu'on rencontre surtout les landiers par paires, mais ces derniers ne remontent pas au-delà du XIVe siècle et encore sont-ils rares au début. Ils étaient alors façonnés en fer par des artisans qui produisaient de belles pièces forgées.

Les minerais les plus riches et les meilleurs comme qualité étaient employés, jusqu'au XIVe siècle, pour la fabrication du fer qu'on obtenait par le moyen d'une seule opération, consistant à brûler, à l'aide d'un courant d'air, du charbon de bois mélangé au minerai à traiter. Ce procédé ancien, connu sous le nom de *méthode catalane*, est encore en usage dans les forges catalanes et corses.

Nos aïeux ne se bornaient pas à décorer les mobiliers de leurs églises et de leurs appartements; leur luxe s'étendit aussi aux ustensiles les plus simples: les landiers furent de ce nombre.

Parmi ceux du XVe siècle, il en est qui sont

remarquables d'exécution et d'un travail soigné : Viollet-le-Duc nous en donne quelques jolis spécimens (1). Malheureusement nous savons peu de chose au sujet de leur fabrication et les noms des artisans qui les ont faits sont inconnus.

Les landiers étaient de deux sortes : ceux destinés aux cuisines et ceux affectés aux appartements d'apparat.

Landiers de cuisines

Ces landiers occupaient le foyer des cuisines et servaient à rôtir les viandes ; ils portaient le plus souvent à leur sommet une sorte de corbeille ajourée dont le fond se composait d'un plateau en tôle, de forme légèrement concave. Ce plateau circulaire servait à contenir la braise sur laquelle on plaçait les récipients destinés à cuire ou à réchauffer les aliments. Ces corbeilles remplissaient pour ainsi dire l'office de réchauds, et de plus, comme elles se trouvaient à hauteur de la main et en dehors du foyer, elles facilitaient la préparation des mets, de sorte que tout en se chauffant, le personnel de la cuisine pouvait aussi s'y rassasier.

Outre ce réchaud en forme de corbeille, la tige verticale du landier était munie ordinairement de trois crochets ou mentonnets, étagés

(1) Voir le Dictionnaire raisonné du Mobilier Français de l'Epoque Carlovingienne à la Renaissance, par Viollet-le-Duc ; tome I, page 135.

les uns au-dessus des autres, pour servir de supports aux broches qu'un aide de cuisine ou marmiton (1) tournait constamment pendant la cuisson des viandes, de manière qu'on pouvait en rôtir de plusieurs sortes à la fois.

Quant à la queue du landier qui supportait les bûches, elle était soudée très souvent à chaud sur la tige verticale.

Les landiers de cuisine qui étaient toujours assemblés par paires, portaient ordinairement, fixé à leur tige verticale, un anneau destiné à les manœuvrer plus aisément, soit pour les rapprocher, soit pour les éloigner l'un de l'autre. (2)

On reconnait souvent à leurs tiges de fer tordues ceux des xve et xvie siècles. Les ferronniers qui exécutaient ces landiers étaient souvent doués d'une grande habileté.

Les landiers de cuisine en fer furent d'un usage courant qui subsiste toujours ; on en rencontre encore dans les campagnes, mais leurs dimensions sont amoindries et leurs formes ont légèrement varié.

(1) Une vignette d'Abraham Bosse, intitulée *Le Roi boit*, nous montre un marmiton qui tourne la broche des landiers à corbeilles et se plaint amèrement à la vue des mets qui excitent sa convoitise.

Je soufre les maux de Tantale
Qui voit les biens sans les toucher ;
Ma peine est-elle pas égale ?
J'en voy que je n'ose approcher.

(2) Ils ont été aussi nommés : contrehastiers.

Landiers d'appartements

Les landiers d'appartements différaient de ceux de cuisine par l'absence de corbeilles ajourées au sommet de leurs tiges et de crochets ou supports pour les broches. Ils étaient aussi plus élégants, et plus ornés.

Au xvᵉ siècle, on voit apparaître des landiers d'appartements en fonte de fer coulée. Ces pièces exécutées, croyons-nous, d'après des modèles en bois, sur lesquels les ornements étaient modelés en cire, présentaient souvent au sommet de leur tige une tête à face humaine et plus bas on voyait figurer, soit des écus armoriés, des motifs héraldiques, des initiales ou divers autres ornements d'un effet assez décoratif.

Sur plusieurs d'entre eux, on remarque des anges tenant des écus, ou des guerriers encadrés dans des motifs empruntés à l'ornementation de l'époque, dont les détails sont des plus variés. Pour ces pièces d'un usage familier, l'artisan a donné libre cours à sa fantaisie.

Le grand luxe qui se manifesta à l'époque de la Renaissance influa même sur la décoration des landiers, qui, tout en conservant encore leur aspect général, devinrent dès lors des objets plus importants et mieux traités.

Ces belles pièces de fonte étaient, paraît-il, quelquefois dorées ou argentées.

Vers le milieu du xviiᵉ siècle, on commença à

LANDIERS

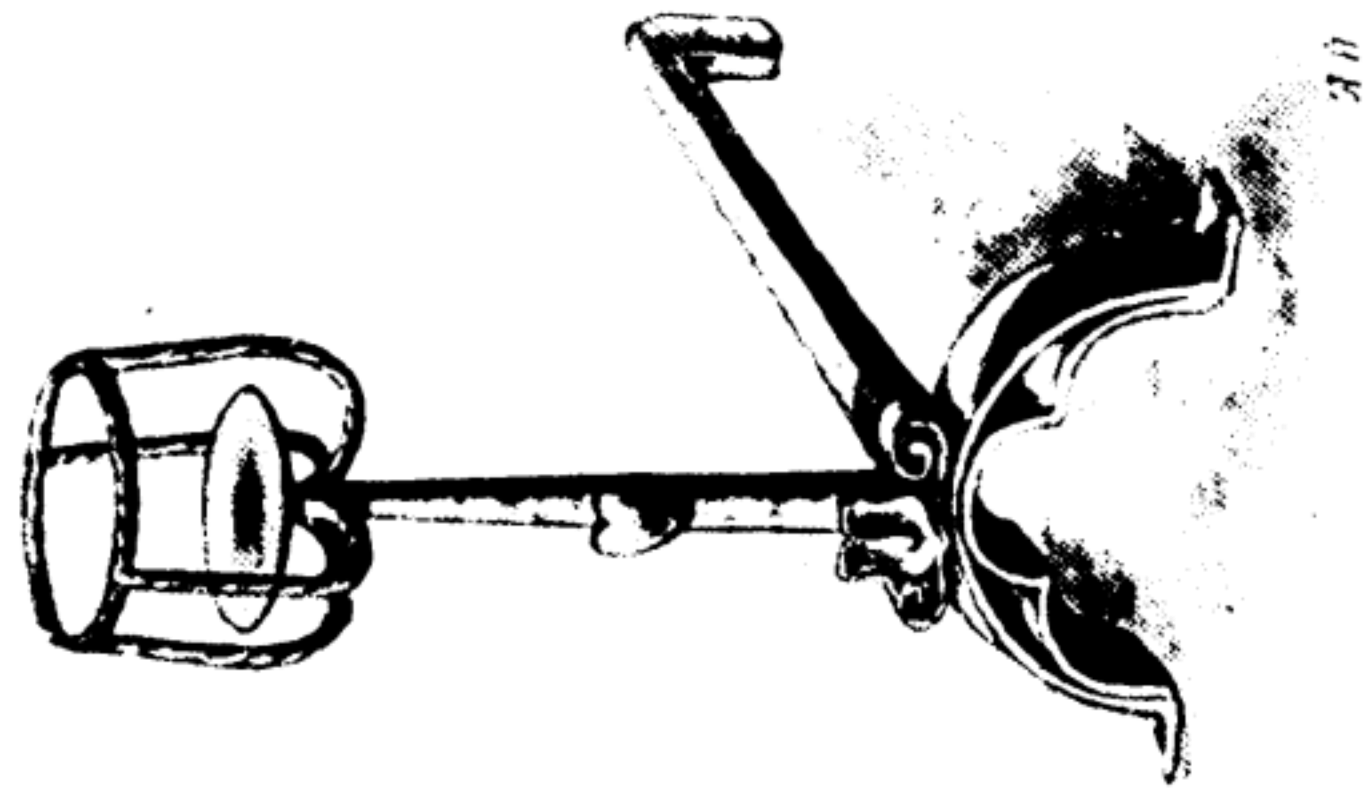
DES

XVe ET XVIe SIÈCLES

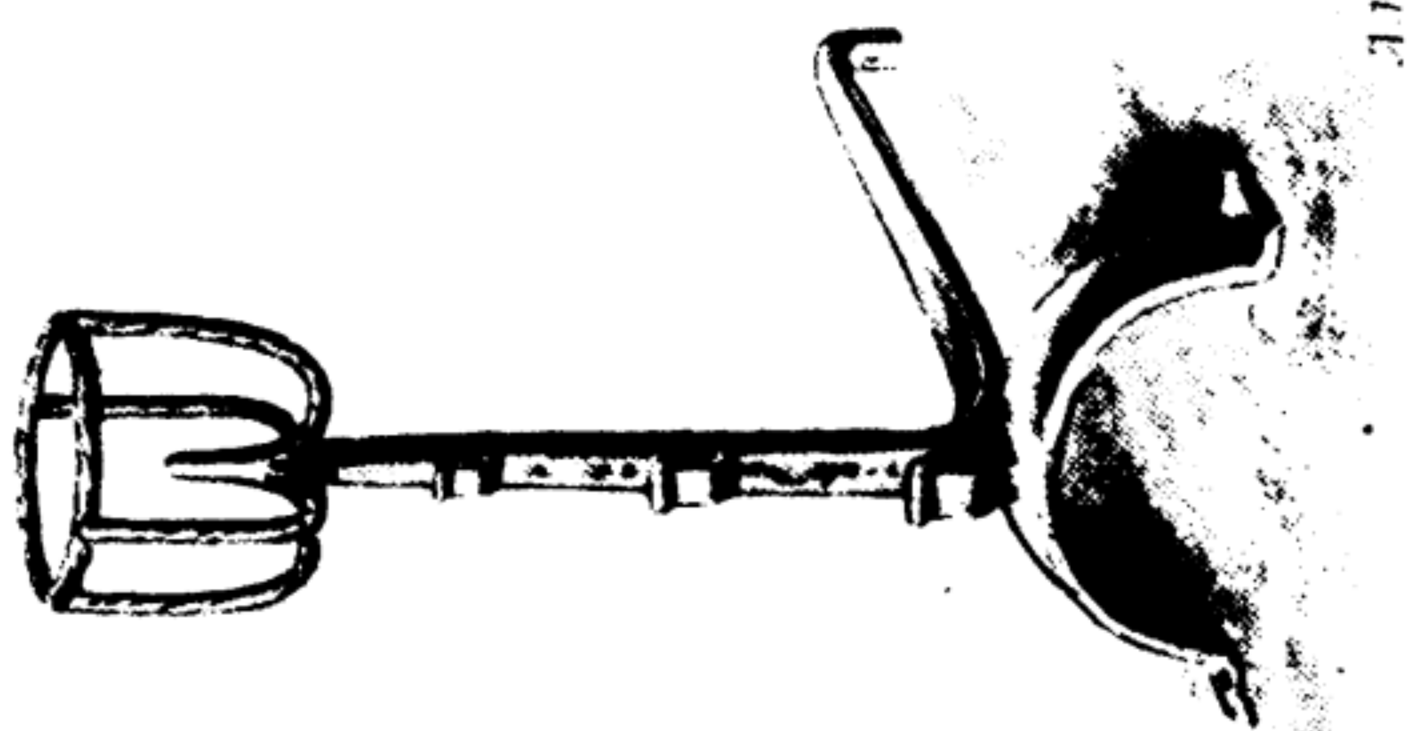
trouvés en Picardie

PLANCHES


UNIV. OF MICH.



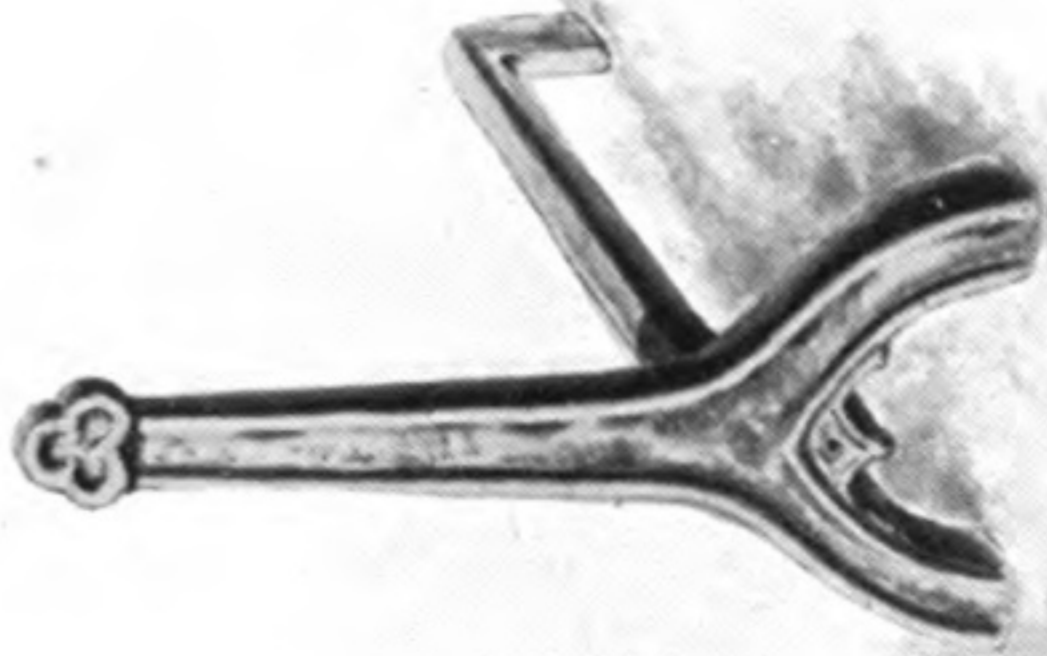
3



2



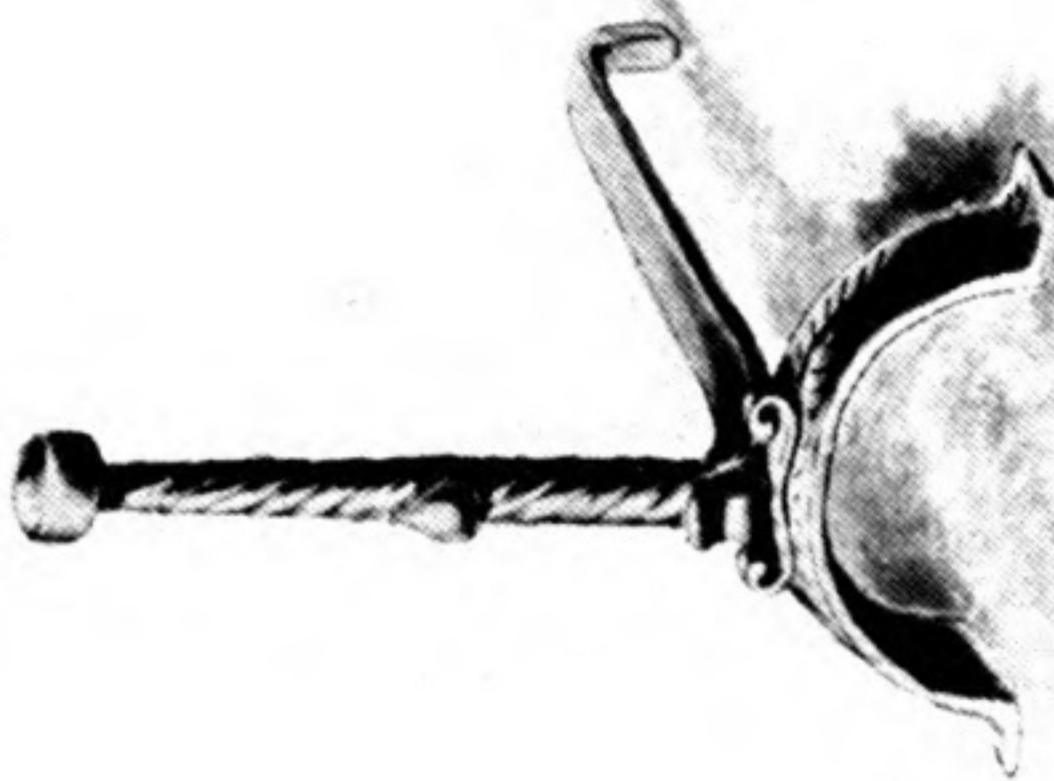
1



6



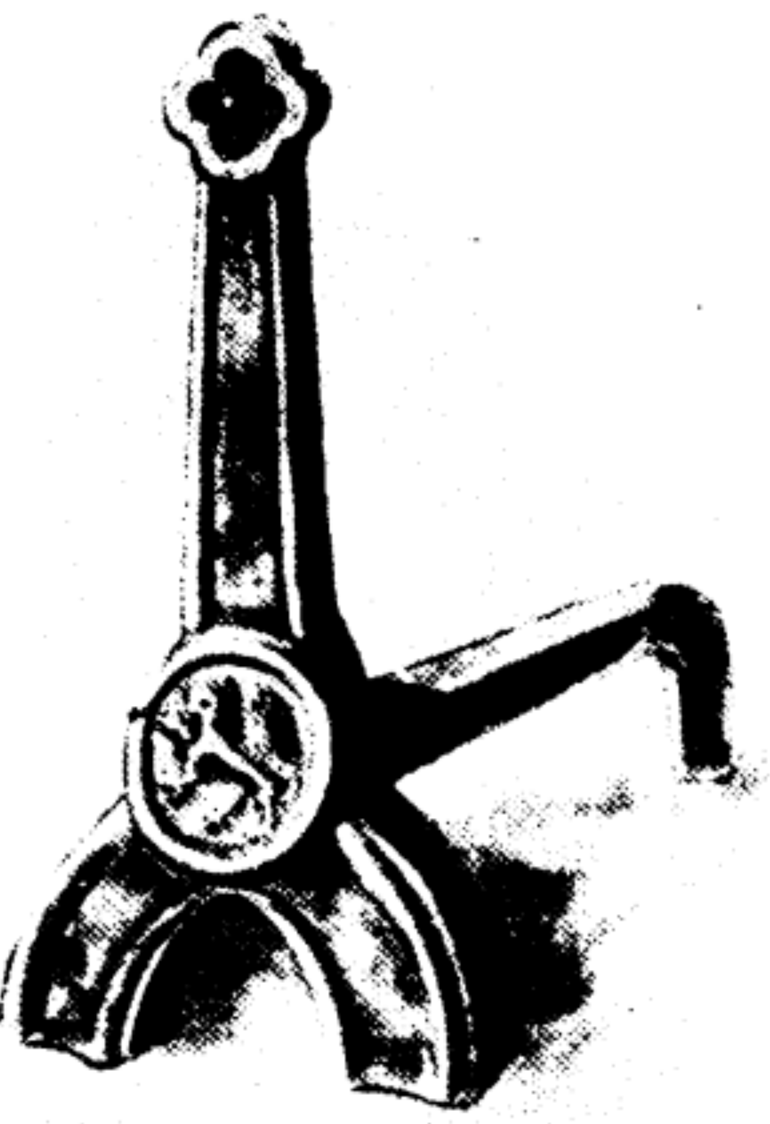
5

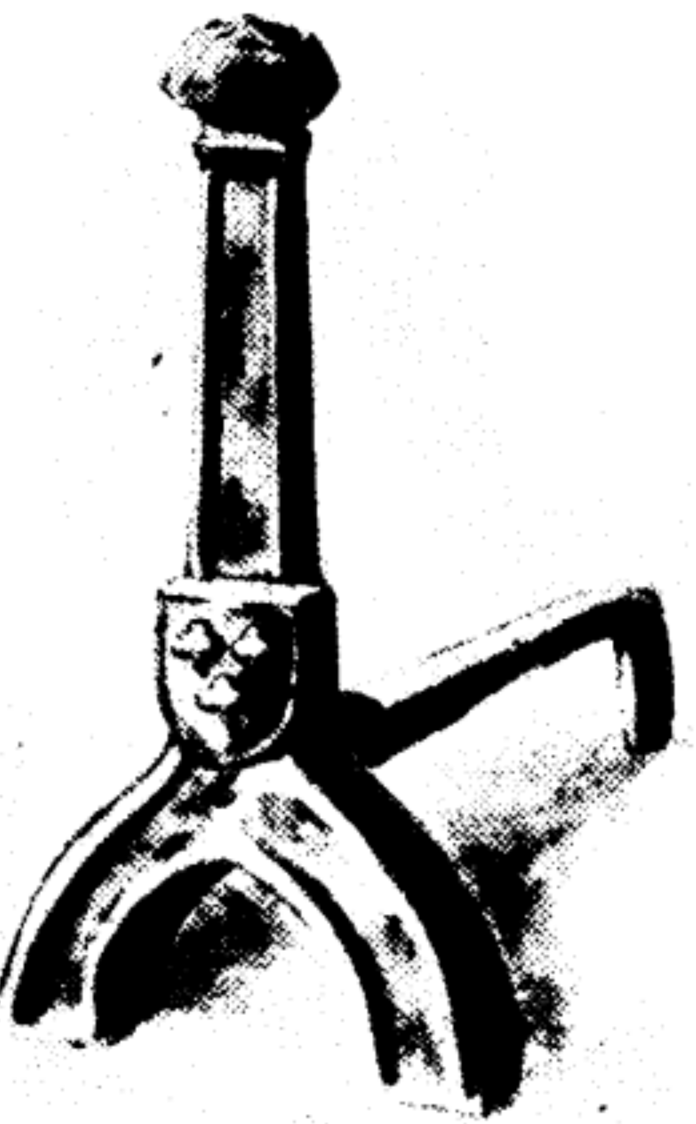


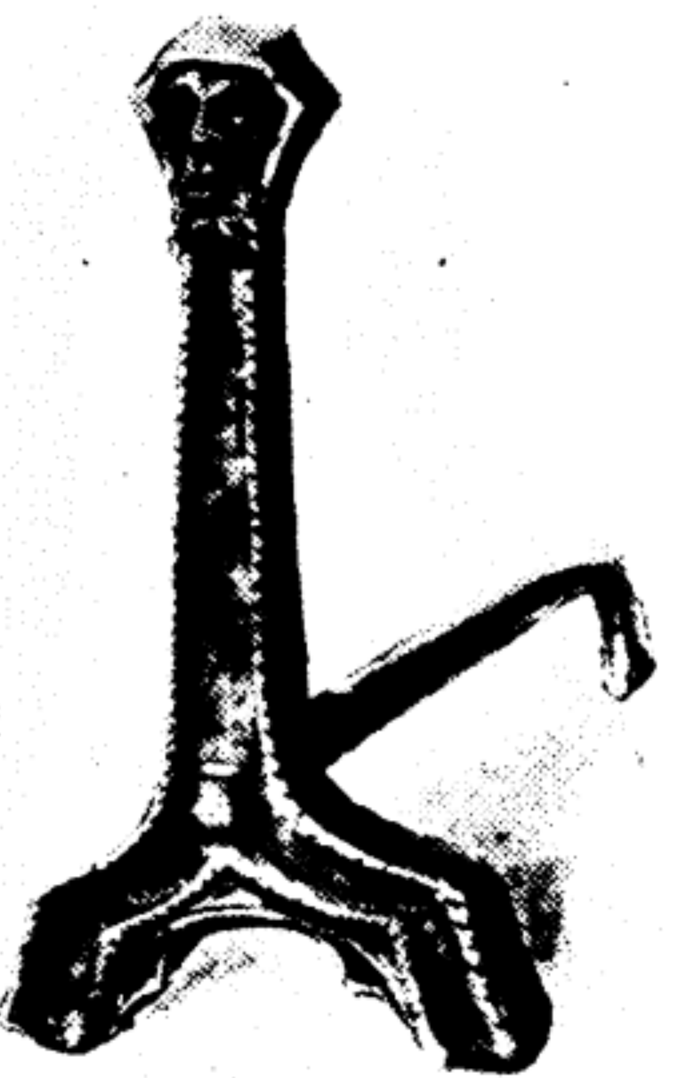
4

2


UNIV. OF MICH.


7


8


9

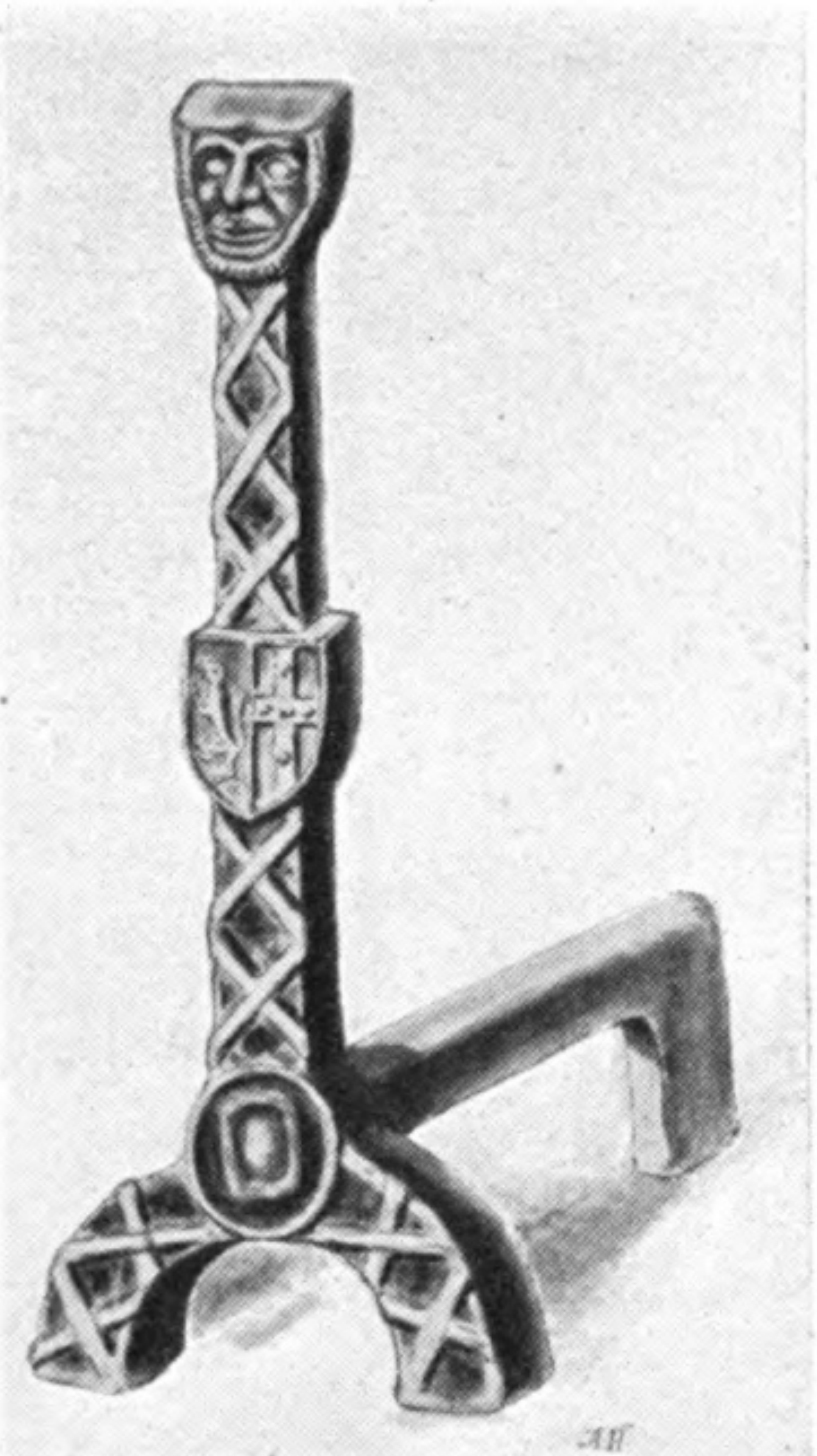




10



11

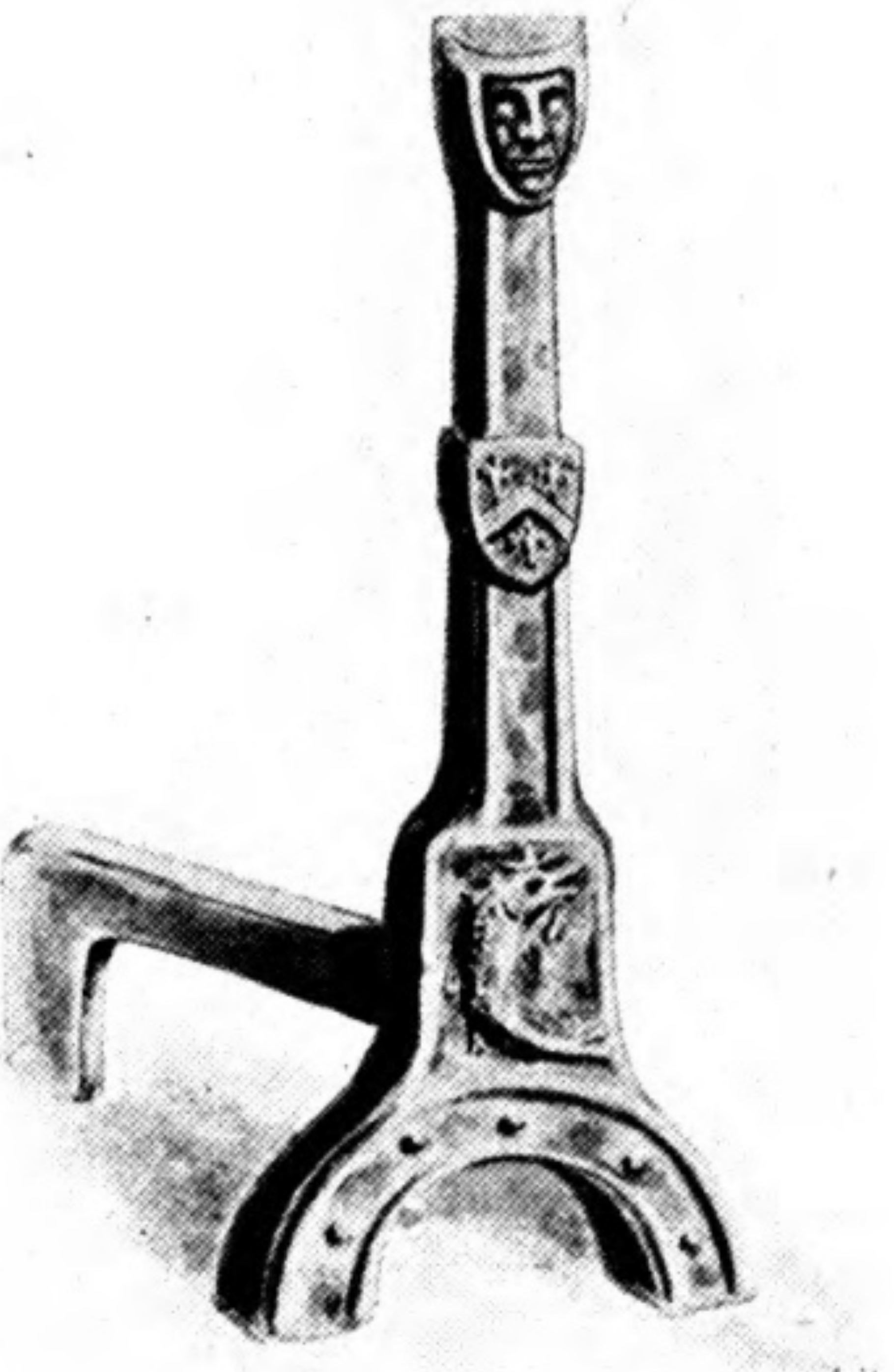


12

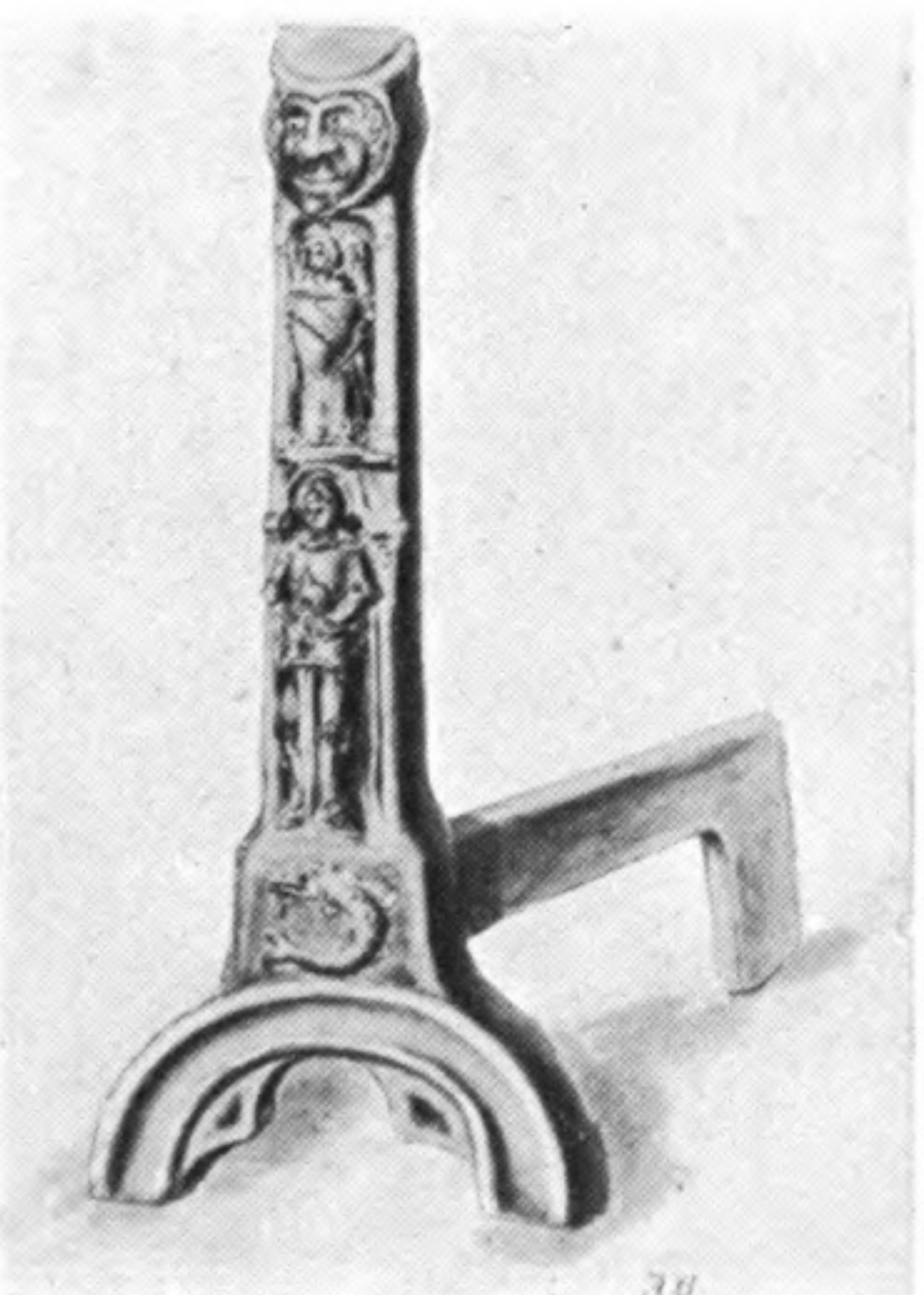




13



14



15





16



17

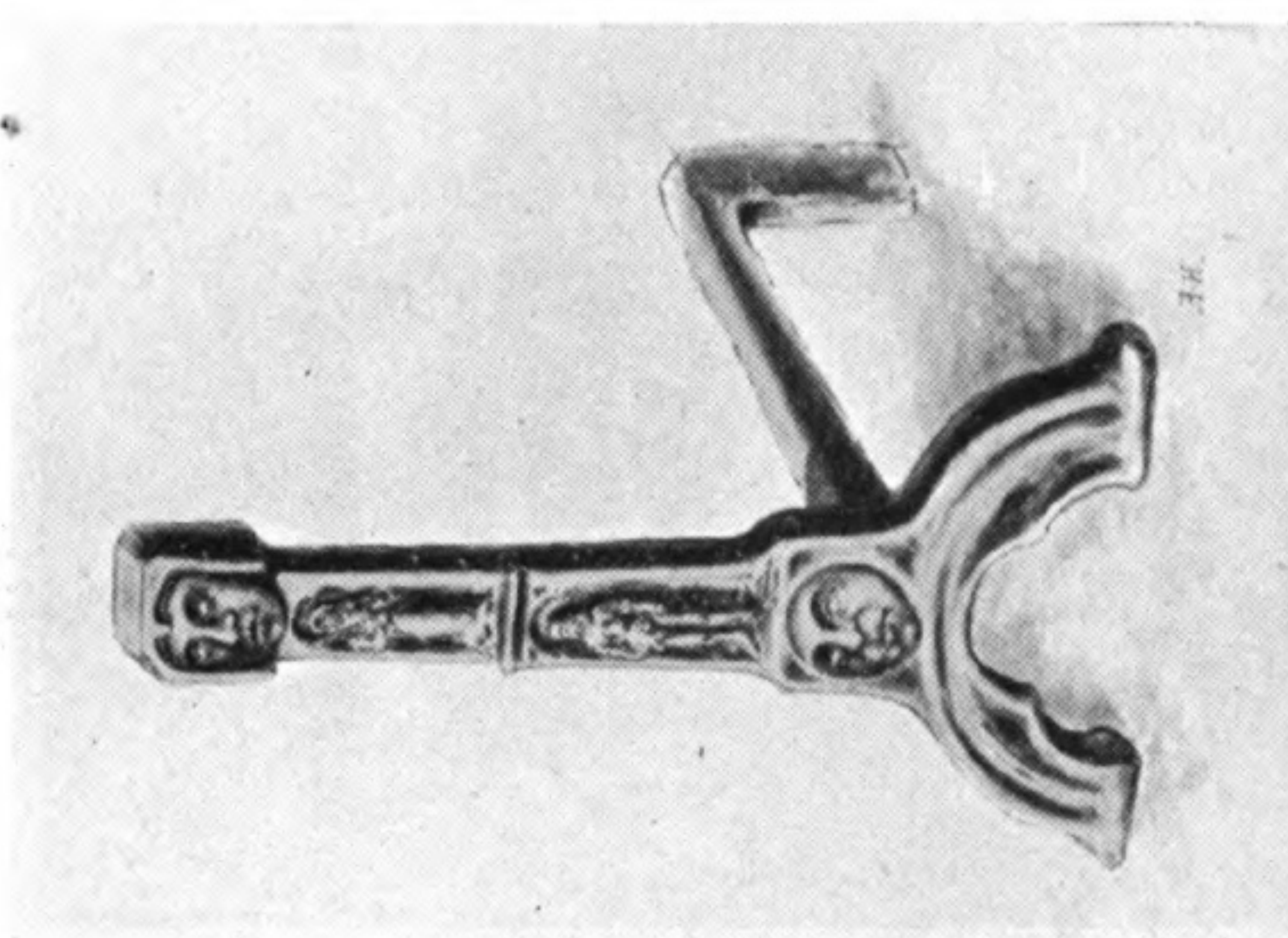


18





21

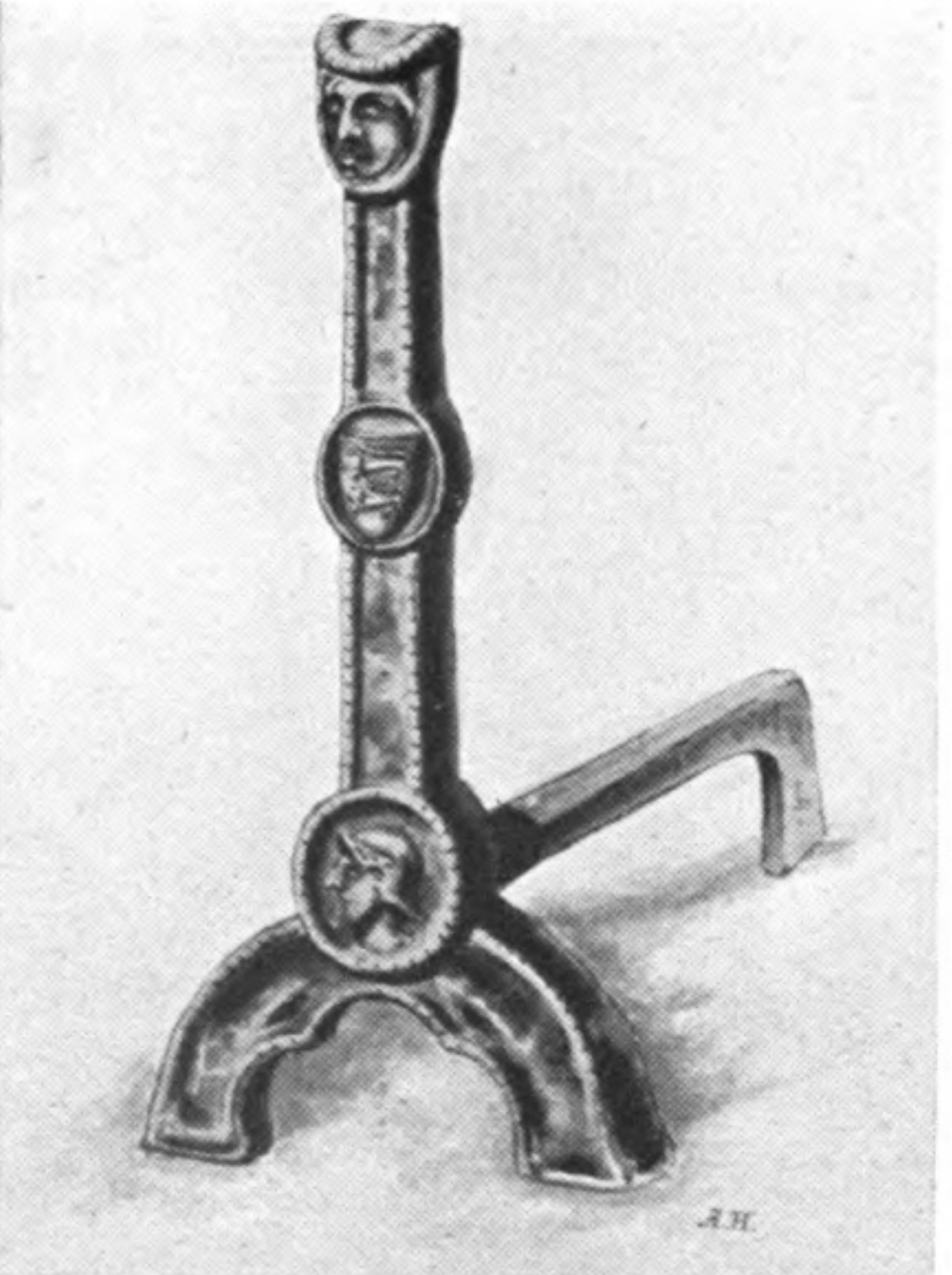


20

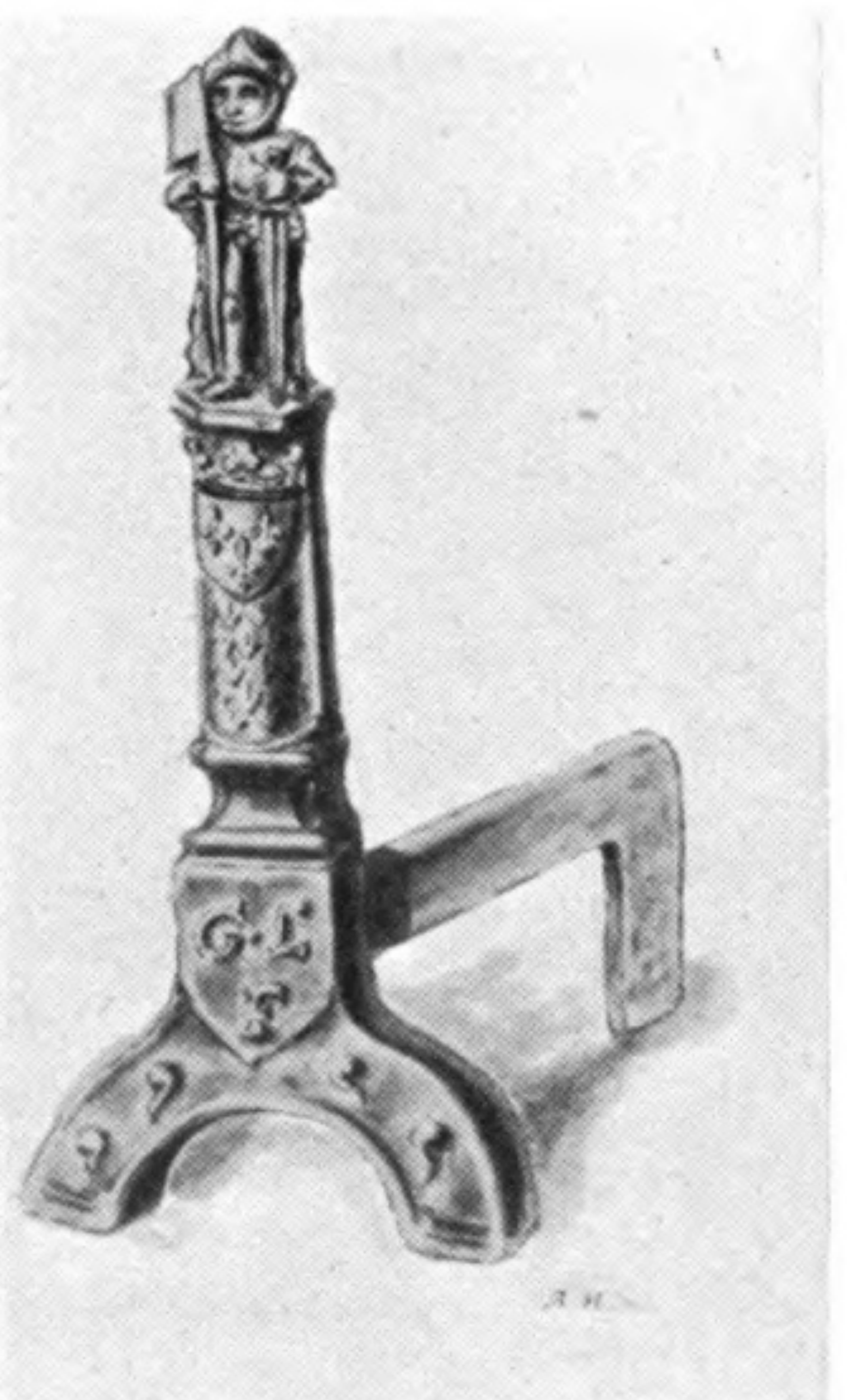


19

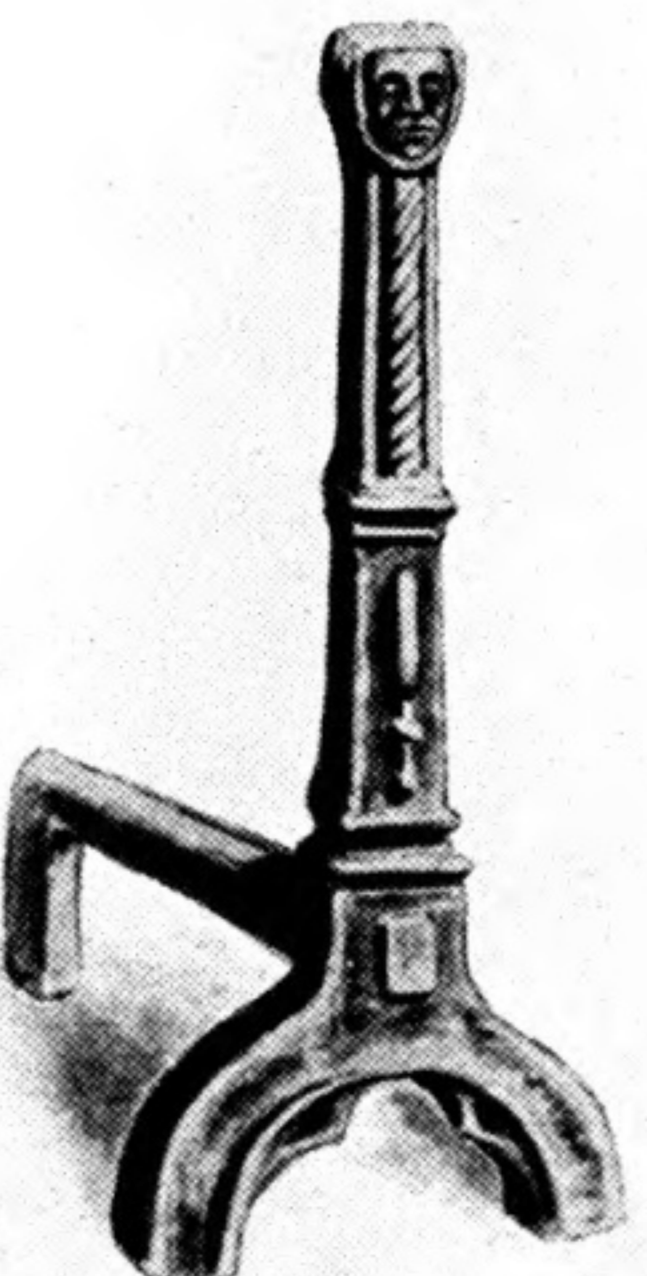




22

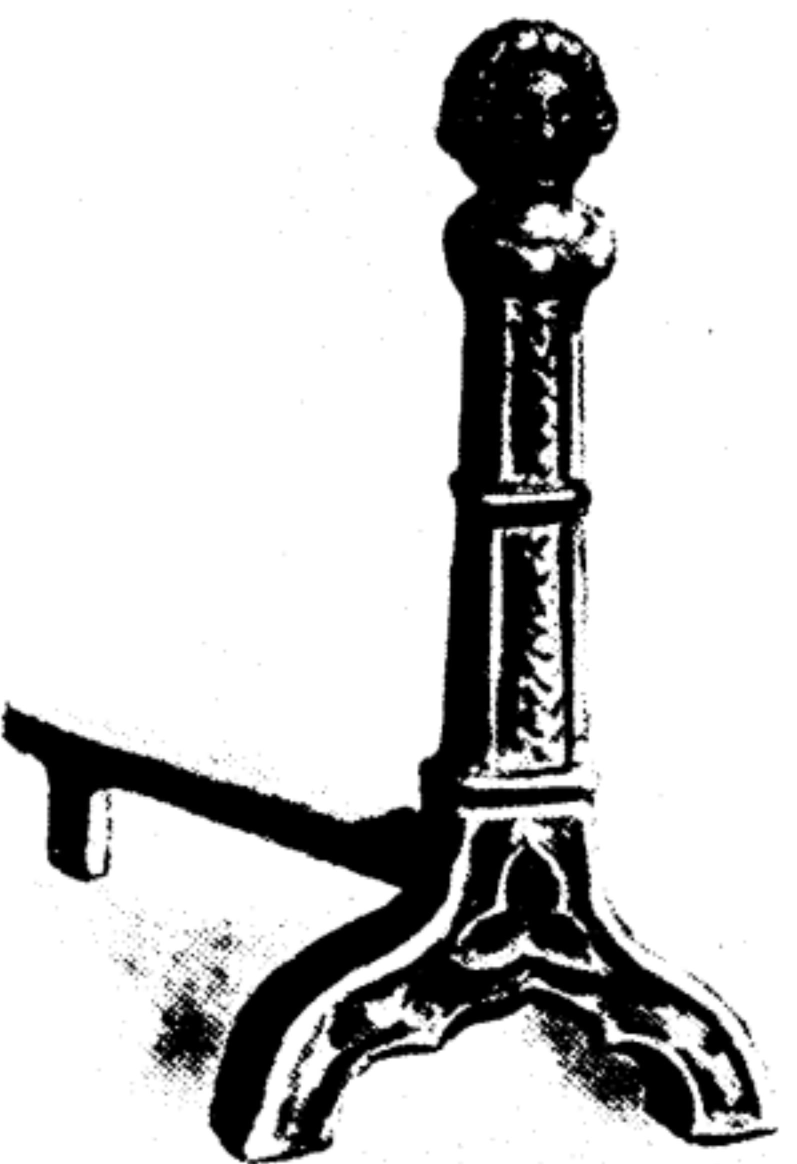


23

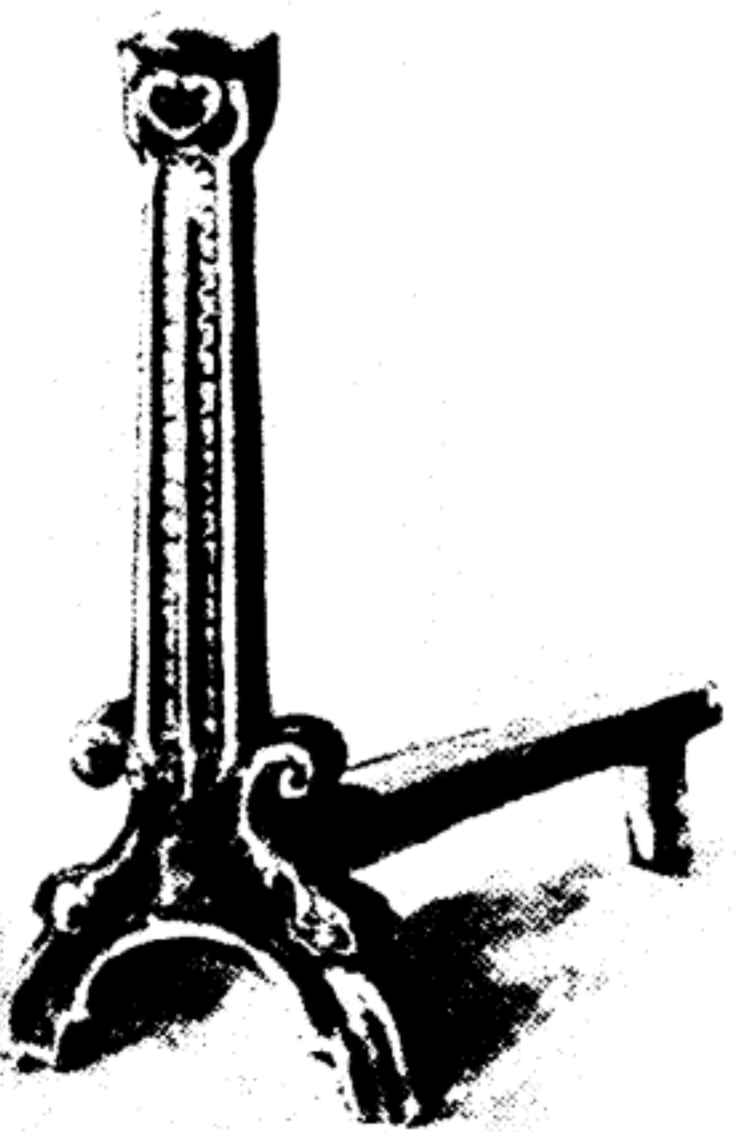


24

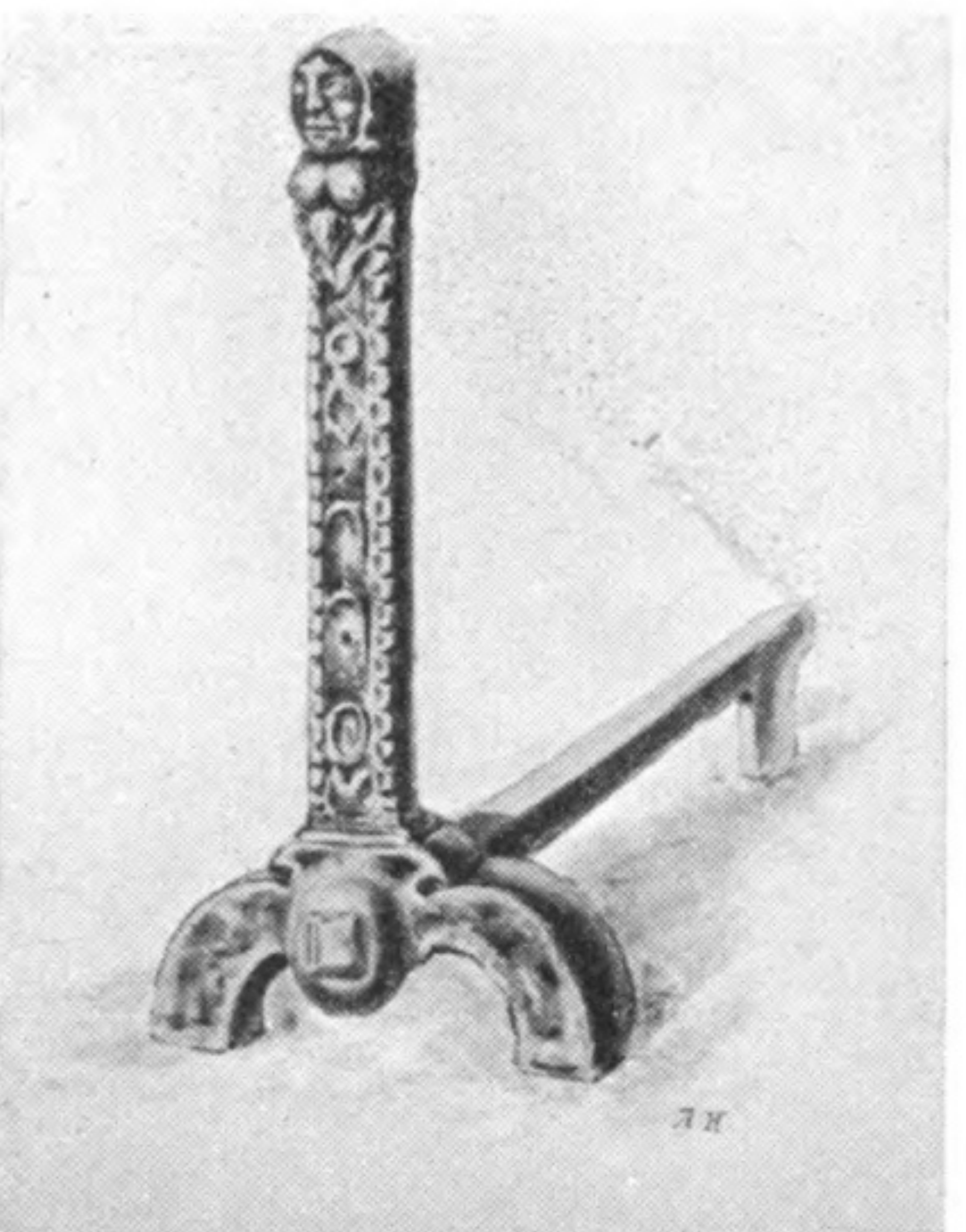

UNIV. OF MICH.


25


26


27





28

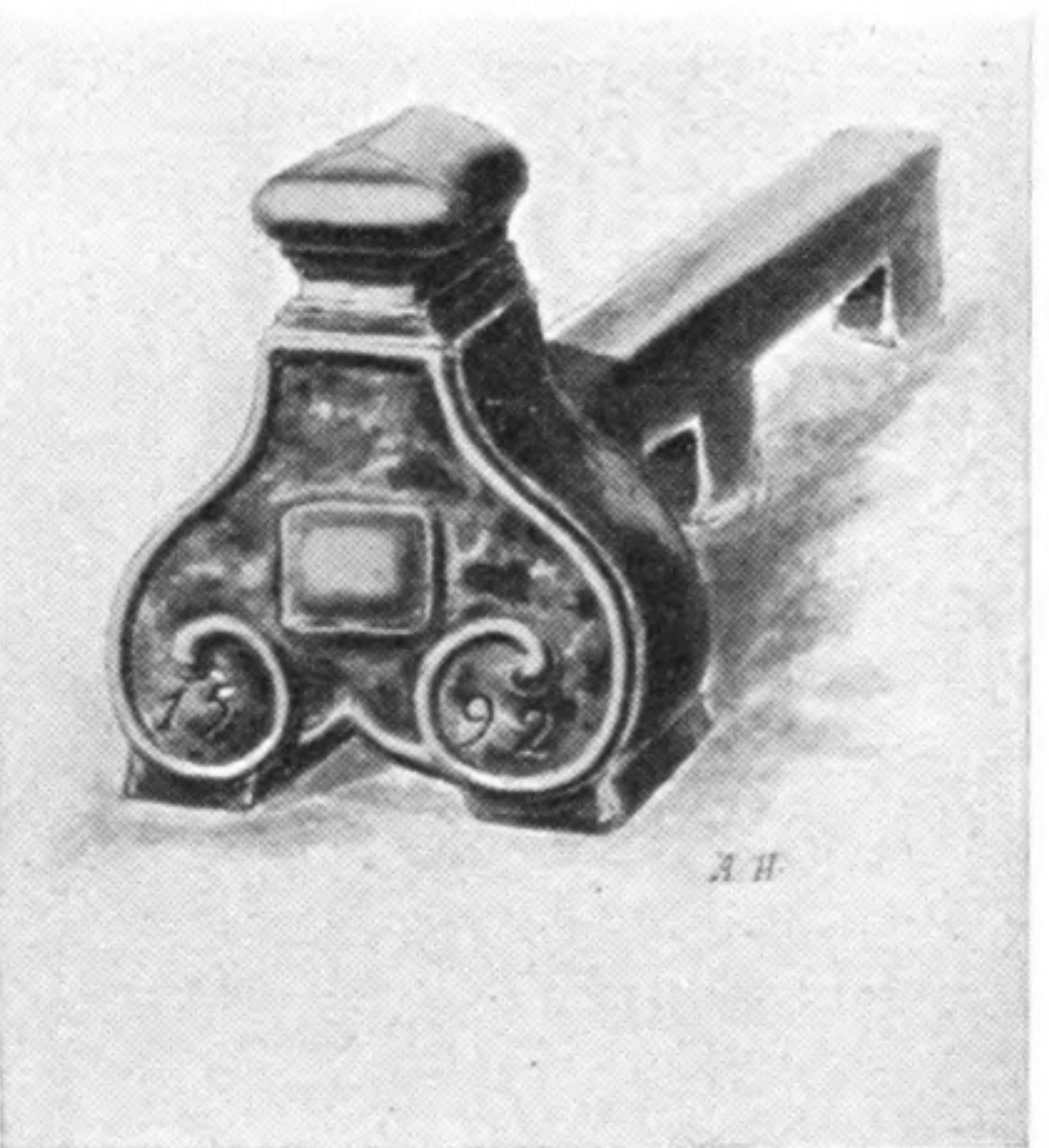


29





30



31


UNIV.
OF
MICH.

fondre des landiers en cuivre, qui ne présentèrent plus assurément les hautes dimensions de leurs prédécesseurs, mais affectèrent des formes basses et élargies.

Les landiers ont été sans doute trop dédaignés ; cependant ces objets ne sont pas tous dépourvus de mérite. Plusieurs d'entre eux décèlent de sérieuses qualités de la part des artistes qui les ont conçus.

Tout incomplet qu'il est, ce petit recueil ajoutera peut-être quelques spécimens nouveaux aux pièces déjà connues, et suffira pour attirer l'attention des chercheurs.

Avant de commencer la description succincte des ustensiles représentés, il importe de dire quelques mots au sujet de leur structure.

Dans le landier on distingue trois parties :

1° *La tige*, verticale, plus ou moins ornée, est terminée ordinairement à son sommet par une tête à visage grotesque, un bouton, ou un motif saillant ;

2° *Le pied* qui forme la base, par cela même, est plus large que la tige. Il affecte généralement une forme cintrée ou ogivale qui lui assure une parfaite stabilité.

Lorsque le landier est en fer, les deux parties précitées sont parfois assemblées à tenon ou rivées, mais lorsque le landier est en fonte, les deux parties en question ne forment qu'une seule et même pièce.

3° *La queue et son support* est une pièce rapportée, à section carrée ou rectangulaire, assemblée le plus souvent à tenon. Elle est dirigée horizontalement vers le foyer, au-dessus duquel elle sert à soutenir les bûches.

Les ustensiles dont la reproduction va suivre sont en fer forgé ou en fonte de fer coulée. Les premiers sont les plus anciens.

FIG. 1. — LANDIER EN FER.

Hauteur $0^{m}95$; largeur du pied $0^{m}29$.

Landier de cuisine d'assez grande dimension, en fer forgé, qui offre le type à peu près complet de cet ustensile. Il porte soudé à la partie supérieure de sa tige un réchaud à corbeille (1).

Cette tige est en outre munie de trois crochets ou mentonnets superposés qui servaient à soutenir les broches à rôtir.

Ce curieux objet porte aussi à l'extrémité de sa tige torse un crochet soudé qui servait au besoin à le manœuvrer, ou à y suspendre quelque ustensile de cuisine.

Une particularité mérite d'être signalée au sujet du travail de ce landier, car elle dénote une réelle habilité de la part de l'artisan qui l'a exécuté. Il convient en effet de remarquer que les

(1) Cette corbeille est dépourvue de son fond, plateau en tôle de fer de forme concave, destiné à contenir les braises du réchaud.

trois principales pièces qui le constituent (tige, pied et queue, sans même en excepter ses trois crochets), ont été forgées dans un seul et même morceau de fer et sans être soudées.

La tige, à sa partie inférieure, a été d'abord partagée à chaud en deux branches cintrées pour former le pied ou base du landier, ensuite, une autre branche prolongée a été taillée et coudée d'équerre à son pied pour former la queue qui supporte les bûches. Quant aux trois crochets, ils ont été entaillés à chaud dans le fer prélevé sur la tige.

Ce travail qui semble dater du commencement du xv[e] siècle a été trouvé au Bourg d'Ault.

FIG. 2. — LANDIER EN FER.

Hauteur 0m68 ; largeur du pied 0m32.

La fig. 2 représente un landier de cuisine, également en fer forgé, de moindre dimension que le précédent, mais portant comme lui, soudé à l'extrémité de sa tige, le réchaud en forme de corbeille (1). Sa tige unie est garnie de trois crochets pour les broches.

Nous ferons remarquer que la queue du landier fait partie du même morceau de fer que celui for-

(1) Ce réchaud est incomplet ; il lui manque la garniture en tôle de fer de sa corbeille, c'est-à-dire le fond ou plateau concave muni de sa collerette de même métal, qui servait à maintenir la braise.

mant la tige, sur lequel on l'a coudée à chaud, sans soudure. Cette tige qui porte une embase, a été emboîtée et rivée à chaud sous la partie demi-cylindrique de son pied en fer méplat qu'elle traverse. Les crochets ou mentonnets ont été prélevés à chaud sur la tige.

Cet objet du xv[e] siècle a été dessiné à Auxy-le-Château.

Fig. 3. — Landier en fer.

Hauteur $0^{m}65$; largeur du pied $0^{m}335$.

Le landier figuré sous le n° 3, doit logiquement être rapproché de celui représenté sous le n° 2. Sa partie supérieure supporte le réchaud à corbeille, muni de son plateau en tôle de forme concave, soudé à la tige (1).

Sur celle-ci se trouve un crochet orné, d'un cœur. Au-dessous, on voit un écusson en fer formant aussi crochet et soutenu par une bande de fer terminée en volutes.

Sous la partie cintrée du pied, une lame de fer a été appliquée et rivée à chaud, de manière à former un trilobe.

La queue du landier provoque une remarque

(1) Ce landier est incomplet aussi, car il lui manque la collerette en tôle de fer qui entourait le plateau, afin d'empêcher la braise de tomber.

Il est assez rare de rencontrer ces landiers complets, parce que les parties en tôle ayant été dessoudées manquent souvent.

faite précédemment, car elle appartient au même morceau de fer que la tige. Cette dernière a été emboîtée et rivée à chaud sous le pied cintré.

Ce landier, à pied trilobé, offre le type le plus en vogue de ces ustensiles de cuisine au xve siècle. Il a été dessiné à Long.

Fig. 4. — Landier en fer.

Hauteur 0^{m}58 ; largeur du pied 0^{m}33.

Malgré sa simplicité, ce landier de cuisine en fer, ne manque pas d'élégance ; il porte vers le milieu de sa tige torse un crochet en forme de cœur renversé et plus bas un autre crochet ou mentonnet ordinaire, sous lequel se détache une étroite bande de fer terminée par de petites volutes.

Sa tige s'épanouit en forme de bouton à tête cylindrique, et son pied cintré présente à sa surface des stries taillées à froid, au moyen d'un ciseau, ce qui lui procure une ornementation complémentaire.

La tige est rivée à chaud sous le pied. C'est un travail du xve siècle qui a été dessiné à Fontaine-sur-Somme.

Fig. 5. — Landier en fer.

Hauteur 0^{m}65 ; largeur du pied 0^{m}35.

Du même type que le précédent, le landier figuré sous le n° 5 a sa tige torse et munie de deux

crochets rivés. Il porte, vers son extrémité supérieure, un troisième crochet rivé, muni d'un anneau destiné à le manœuvrer.

La tige, à son sommet, se termine par une tête cylindrique surmontée d'un bouton.

Son pied arqué en ogive est orné d'un trilobe rivé à l'intrados.

Des stries taillées au ciseau sur la surface du pied achèvent son ornementation.

Cet élégant landier du xve siècle termine la série des ustensiles de foyer en fer forgé.

Il a été acheté à Pont-Remy.

Fig. 6. — Landier en fonte de fer.

Hauteur 0m57 ; largeur du pied 0m25.

Ce landier en fonte de fer coulée, d'une forme des plus sobres, est orné d'une simple baguette sur ses contours. Sa tige se termine par un trèfle.

Son pied, de courbure ogivale, est orné à son intrados de deux autres petits arcs en ogives.

Ce chenet qui semble dater du commencement du xve siècle a été trouvé à Abbeville.

Fig. 7. — Landier en fonte.

Hauteur 0m61 ; largeur du pied 0m27.

Le landier que représente la fig. 7, très simple et du même genre que le précédent, a aussi ses arêtes munies d'une baguette.

A la partie supérieure de sa tige figure un

quatre-feuilles, tandis que son pied est orné d'un ovale dans lequel se voit un lion.

Les pièces héraldiques banales, comme un lion, une bande, un chef, un chevron, une fasce, etc., appartiennent à tant de familles qu'on ne saurait les attribuer à l'une d'elles en particulier.

Le pied qui est de forme ogivale semble indiquer le xv[e] siècle.

Ce landier fut acheté à Dourier-lès-Airaines.

Fig. 8. — Landier en fonte.

Hauteur 0m60 ; largeur du pied 0m275.

La fig. 8 représente un landier de même forme que le précédent, mais dont la tige se termine au sommet par un bouton hexagonal et, à sa partie inférieure, par un écu chargé de trois trèfles, posés 2 et 1 (1).

Son pied, de forme ogivale, semble indiquer le xv[e] siècle ; cet objet a été dessiné au Quesnoy-sous-Airaines.

Fig. 9. — Landier en fonte.

Hauteur 0m56 ; largeur du pied 0m30.

Le landier que représente la fig. 9 est d'une ornementation des plus sobres. Sa tige se termine au sommet par une tête barbue d'un aspect

(1) Ces armoiries sembleraient être celles de la famille picarde de la Trenquie, qui étaient : d'argent à trois trèfles de sable. Des membres de cette famille existaient aux xiv[e] et xv[e] siècles.

archaïque. Il porte comme bordure sur ses arêtes une simple baguette ciselée.

Un arc surbaissé et trilobé se trouve à l'intrados de son pied.

On remarquera l'extrémité rectangulaire de la queue, soudée à chaud, qui affleure la surface du pied.

Ce landier qui appartient au XVe siècle a été vu et dessiné à Hallencourt.

FIG. 10. — LANDIER EN FONTE.

Hauteur 0^m72 ; largeur du pied 0^m29.

Le landier figuré sous le n° 10 se termine également par une tête grotesque, coiffée d'une sorte de chaperon. Il présente vers le milieu de sa tige un écu chargé de six losanges (1) posés 3, 2 et 1.

A l'extrémité inférieure de la tige, garnie d'une baguette le long de ses arêtes, il existe un soubassement sur lequel apparaît, en bas-relief, une fleur de lys de forme ancienne (XVe ou XVIe siècles).

On remarque également, sur le pied et au-dessous de la fleur de lys, la partie rectangulaire assemblée à tenon de la queue du landier. Cet objet provient de Condé-Folie.

FIG. 11. — LANDIER EN FONTE.

Hauteur 0^m63 ; largeur du pied 0^m32.

Nous présentons, sous le n° 11, un assez joli spécimen de landier très orné. La tige de

(1) Plusieurs familles picardes ont possédé ces mêmes armoiries.

celui-ci est constituée par une statuette en pied représentant une dame portant la coiffure du xve siècle. De sa main gauche, elle tient l'extrémité de son manteau, tandis que sa main droite est légèrement repliée devant elle.

Le pied de ce landier est arqué en ogive trilobée et moulurée, dont la pointe est surmontée d'un V majuscule qui est peut-être l'initiale du nom de son propriétaire.

Malgré une certaine raideur dans la pose de la statuette, son auteur est parvenu à lui donner de la vie ; sa physionomie est expressive et l'ensemble est empreint de cette naïveté qu'on constate avec tant de plaisir sur beaucoup des sculptures du moyen âge.

On peut, en toute assurance, assigner cette pièce au xve siècle. Elle a été dessinée à Inval-Boiron.

Fig. 12. — Landier en fonte.

Hauteur 0^{m}865 ; largeur du pied 0^{m}325.

Par sa forme, ce landier rappelle le n° 10, mais il en diffère toutefois sous le rapport des dimensions ; c'est le plus grand que nous avons rencontré.

Des frettes en relief, appliquées sur sa tige et son pied, en forment l'ornementation.

La tige est surmontée d'une tête grotesque, au visage grimaçant, encadré par un collier de barbe d'un étrange aspect.

Vers le milieu de cette tige apparaît un écu armorié. Il est parti, au 1, d'un lion et au 2, d'une croix chargée de cinq coquilles (1).

La soudure à section rectangulaire de la queue du landier, enchassée à chaud, apparaît très visible sur une partie ronde et saillante du pied.

Ce joli spécimen date du xve siècle et fut trouvé à Beaucamps-le-Vieux.

Fig. 13. — Landier en fonte.

Hauteur 0m68 ; largeur du pied 0m31.

La fig. 13 offre un motif de décoration, empreint d'une originalité du meilleur goût, qui se remarque souvent sur les meubles sculptés au cours des xve et xvie siècles.

Le sujet représenté est un ours debout (2) tenant devant lui un écu armorié, chargée d'une bande accompagnée de deux côtices (3).

(1) Ces dernières armoiries pourraient peut être appartenir à la famille de Hangest, qui portait une croix chargée de cinq coquilles.

(2) Il existe au Musée d'Amiens un landier haut de 0m88 et pesant 120 kilos, provenant du château de la Taulle, près Compiègne (Oise), représentant le légendaire « homme sauvage » velu et armé d'une massue. Il est reproduit dans l'ouvrage de M. O. Thorel : *Une cuisine amiénoise au* xvie *siècle*, (4e bulletin trimestriel de la *Société des Antiquaires de Picardie*, 1911, page 248). Ce grand landier offre une certaine analogie avec celui de la fig. 13 ; mais le sujet principal au lieu d'un homme sauvage y représente un ours debout.

(3) Ces armes paraissent être celles de l'ancienne famille picarde de Hallencourt : d'argent à la bande de sable accompagnée de deux côtices de même.

Une rosace bombée surmonte le pied trilobé et mouluré du landier.

Cette jolie pièce a été dessinée à Allery.

Fig. 14. — Landier en fonte.

Hauteur 0m74; largeur du pied 0m29.

La fig. 14 présente un motif décoratif souvent employé au xv[e] siècle et qu'on rencontre également sur bien des meubles ou sculptures de cette époque ; nous voulons parler du dauphin.

Cet ornement se remarquait souventes fois sur les pièces qui garnissaient les foyers.

Au milieu de la tige de ce landier existe un écu armorié en relief, présentant un chevron accompagné de trois aigles (1).

La tige se termine à son sommet par une tête grotesque, du même genre que celles que nous avons déjà vues précédemment aux fig. 10 et 12.

Landier acheté à Béthencourt-Rivière.

Fig. 15. — Landier en fonte.

Hauteur 0m70; largeur du pied 0m29.

La fig. 15 montre un landier très décoratif et d'autant plus curieux qu'il représente également sur son soubassement la figure d'un dauphin, mais tournée à gauche.

(1) Ces armoiries semblent être celles des la Trémouille : d'argent au chevron de gueules accompagné de trois aigles d'azur.

Sur la tige est représenté d'abord, dans une niche ogivale, un guerrier debout, armé de toutes pièces, tenant devant lui son épée, la pointe en bas.

Au-dessus de cet homme d'armes, et dans une autre niche, se voit un ange ailé debout, tenant devant lui un écu (1) chargé d'une bande engrelée.

L'extrémité du landier se termine par une tête grotesque aplatie, dans le genre de celles remarquées aux fig. 10, 12 et 14.

Son pied cintré et trilobé est orné de moulures.

On a dessiné cette pièce à Ancennes.

Fig. 16. — Landier en fonte.

Hauteur 0m67 ; largeur du pied 0m285.

Par sa décoration, la fig. 16 se rapproche beaucoup du landier précédent.

Au bas de la tige on voit sur un écu un dauphin tourné à gauche.

Sous ce dernier, on remarque un autre écu chargé lui-même de trois écussons posés 2 et 1 (2), et sur le milieu de la tige est figuré un guerrier armé de pied en cap, tenant (particularité à signaler) son écu de la main droite et son épée de la main gauche.

(1) Cette figure d'ange tenant un écu est fréquemment reproduite au xve siècle.

(2) Armoiries qui pourraient appartenir à la famille d'Abbeville qui portait, au xve siècle : d'argent à trois écussons de gueules.

Au-dessus de ce chevalier, se détache l'écu de France, avec la couronne fleurdelisée, et enfin le sommet de la tige se termine aussi par une tête grotesque aplatie, d'une forme cubique.

Le pied en plein cintre de ce beau type de landier est trilobé et mouluré.

Travail du xv[e] siècle, dessiné à Bouttencourt.

X Fig. 17. — Landier en fonte

Hauteur 0m65 ; largeur du pied 0m285.

Le joli modèle de landier figuré sous le n° 17, est aussi du xv[e] siècle. Contre sa tige un ange ailé, dont la tête est abritée sous un arc ogival, se tient debout sur une base moulurée. Il porte devant lui un écu chargé, d'un chef, accompagné à senestre d'une étoile (1).

Cette pièce très décorative et de bon goût porte sur son soubassement une rosace de style gothique flamboyant dont les courbes décrivent des ondulations élégantes et d'une charmante fantaisie.

La tige supérieure du landier se termine par une sorte de console moulurée et pantagonale qui lui tient lieu de chapiteau.

Son pied en forme d'arc surbaissé et mouluré est agrémenté de deux boutons en relief.

Ce landier fut dessiné à Dreuil-Hamel.

(1) On pourrait peut-être attribuer ces armes à la famille de Buleux, originaire du Vimeu, car elle portait : d'azur au chef de..., avec une étoile de... comme brisure.

Fig. 18. — Landier en fonte.

Hauteur 0m72 ; largeur du pied 0m395.

Voici, représenté sous le n° 18, un landier, d'un dessin correct et élégant, sur la base duquel est disposé un personnage debout, tenant devant lui son épée la pointe en bas. Il est vêtu du costume en usage dans la première moitié du xve siècle ; ses pieds reposent sur un cul-de-lampe mouluré, tandis que sa tête à longue chevelure est encadrée sous un arc ogival surmonté d'un pinacle à trois clochetons gothiques du plus gracieux effet.

La tige se termine à sa partie supérieure par une sorte de plateau ou abaque rectangulaire et mouluré.

Le pied, en forme d'arc surbaissé et mouluré, est orné de cinq boutons en relief.

Ce landier fut acheté à Bouillancourt-en-Sery.

Fig. 19. — Landier en fonte.

Hauteur 0m68 ; largeur du pied 0m315.

L'ensemble du landier représenté par la fig. 19 est simple mais élégant.

Sa tige présente, sur le devant, un angle saillant dont les deux faces sont ornées de moulures et agrementées de rinceaux.

Un trèfle, encadré d'une moulure, décore chaque côté du soubassement angulaire sur lequel repose

son pied, à arc surbaissé, qui est en outre garni de quatre boutons.

Ce landier est surmonté d'une tête, coiffée d'un chaperon, dans le genre de celles que nous avons vues précédemment.

C'est un objet du xvie siècle dessiné à Oisemont.

FIG. 20. — LANDIER EN FONTE.

Hauteur 0m66 ; largeur de pied 0m36.

Le landier figuré sous le n° 20, présente une certaine similitude avec celui de la fig. 15, et montre sur sa tige, dans une niche, un guerrier armé, séparé par la moulure qui le surmonte d'une figure de femme debout, tenant de la main droite une épée. Cette femme, qui personnifie probablement la Justice, est également placée dans une niche.

Sur le soubassement placé au-dessus du pied se détache en relief une tête à face grotesque, tandis que le sommet du landier se termine par une tête de forme cubique.

Le pied cintré est trilobé et mouluré.

Le style de ce landier dénote bien le xvie siècle ; il a été dessiné à Beauchamps (canton de Gamaches).

FIG. 21. — LANDIER EN FONTE.

Hauteur 0m685 ; largeur de pied 0m265.

Voici, sous le n° 21, un joli spécimen de landier dont la décoration sobre mais élégante ne laisse rien à désirer.

Au-dessus d'un pied en plein cintre, trilobé et mouluré, se trouve un soubassement couronné d'une sorte de toiture à plusieurs faces et pans, sur lesquels s'élèvent de menues colonnettes qui soutiennent des pinacles à clochetons de style gothique ; le tout très délicatement agencé.

Plus haut que ces pinacles, on distingue, sous une arcade légèrement saillante, un ange ailé, debout, qui tient devant lui l'écu de France aux trois fleurs de lis.

L'extrémité soudée de la queue se remarque au milieu du soubassement.

Ce landier du XVIe siècle a été acheté à Saint-Maulvis.

Fig. 22. — Landier en fonte.

Hauteur 0m78 ; largeur du pied 0m34.

Le grand landier représenté par la figure 22 affecte une forme simple qui rappelle celle de la figure 12.

Une baguette ciselée profile ses arêtes.

Sa tige est ornée, vers son milieu, par un ovale dans lequel on voit un écu chargé de deux léopards placés l'un sur l'autre (1).

L'extrémité de sa tige se termine par une tête grotesque, aplatie, coiffée d'une sorte de chape-

(1) Ces armoiries peuvent être attribuées en toute assurance aux Rouault de Gamaches, illustre famille picarde, dont les armes étaient : de sable à deux léopards d'or. Il n'y avait que cette famille qui portait ces armes en Picardie.

ron à mentonnière, du même type que ceux remarqués sur les fig. 10, 15 et 19 précitées.

Son pied cintré, trilobé et mouluré, est surmonté d'un ovale, légèrement plus grand que le premier déjà signalé, dans lequel est encadré une tête de guerrier barbu, casqué à l'antique, vu de profil. Ce bas-relief caractérise bien la période de transition entre le style gothique et celui de la Renaissance.

Ce landier qui date du commencement du XVIe siècle, provient de Chepy.

Fig. 23. — Landier en fonte.

Hauteur 0m74 ; largeur du pied 0m30.

Le landier représenté par la figure 23 date aussi des premières années du XVIe siècle. Il offre une tige demi-circulaire, légèrement plus large à la base qu'à son sommet et couverte d'imbrications.

Au-dessus de cette tige se dessine l'écu de France couronné.

Cet écu est lui-même surmonté par une statuette, d'une facture assez grossière, représentant un homme d'armes, casqué, tenant de la main gauche une bannière et de la main droite une épée la pointe en bas. Ses pieds reposent sur une base pentagonale moulurée.

Quatre larmes renversées ornent le pied cintré et mouluré, au-dessus duquel, on aperçoit, dans

un plus grand écu, les trois initiales G. L F. en caractères du xvi[e] siècle.

La paire de ces landiers a été trouvée à Dourier-lès-Airaines.

Fig. 24. — Landier en fonte.

Hauteur 0m70 ; largeur du pied 0m295.

Cet autre landier que nous représentons sous le n° 24 accuse une forme des plus simples.

Sa tige, divisée en deux parties par des moulures horizontales, présente à sa partie inférieure un ornement allongé, encadré par des baguettes, tandis que sa partie supérieure se compose d'un fût de colonne torse encadré de même.

Son sommet est en outre surmonté par une tête grotesque aplatie, du même type que celles précédemment décrites.

Le pied cintré, trilobé et mouluré, laisse paraître sur sa surface l'extrémité rectangulaire de la queue enchassée à chaud.

Ce landier du xvi[e] siècle a été acheté à Sery.

Fig. 25. — Landier en fonte.

Hauteur 0m66 ; largeur du pied 0m31.

Du même genre et de la même époque que le précédent, le landier que représente la figure 25 a son pourtour encadré aussi de baguettes.

Sa tige est également divisée en deux parties par des moulures horizontales et son ornementa-

tion se compose d'imbrications. Elle se termine au sommet par un buste de femme portant une coiffure originale qui ressemble à un chaperon garni de rayures.

Le pied du landier, en forme d'arc en accolade trilobé et mouluré, est orné d'un trèfle.

Cette pièce provient de Sorel où elle a été dessinée.

Fig. 26. — Landier en fonte.

Hauteur $0^{m}62$; largeur du pied $0^{m}305$.

Par sa conception originale, le landier reproduit sous le n° 26 rappelle l'aspect d'une tour demi-circulaire, dont la base est sensiblement plus large que le sommet. Elle est supportée par un socle mouluré, et représente, pour ainsi dire, la tour d'un château-fort, complète de la base au sommet.

On y distingue la porte d'entrée en plein cintre, ses ouvertures étroites, étagées et séparées par des cordons saillants, et jusqu'à son couronnement de créneaux placé au-dessus des machicoulis.

Les joints des pierres sont partout simulés au moyen de traits creux.

Sur le pied arqué en accolade et mouluré, on peut voir l'extrémité de la queue du landier, soudée à chaud, qui affleure la surface.

Cette curieuse pièce du xvie siècle, a été dessinée à Saint-Léger-le-Pauvre.

FIG. 27. — LANDIER EN FONTE.

Hauteur $0^{m}595$; largeur du pied $0^{m}27$.

On a représenté, sous le n° 27, un landier orné d'une longue feuille, à nervure centrale et déchiquetée sur ses bords, qui s'étale verticalement sur toute la hauteur de la tige.

L'extrémité de cette pièce se termine, à la partie supérieure, par un simple renflement de forme cubique, orné d'une sorte de cœur.

De chaque côté du pied, et sur ses arêtes, figurent des dauphins renversés. On remarquera que ces poissons héraldiques ne possèdent déjà plus la forme énergique qu'ils avaient au xve siècle ; on sent que le xviie siècle est proche.

La soudure de la queue se voit à la surface du pied mouluré qu'elle traverse.

Ce landier, qui date de la fin du xvie siècle, a été dessiné à Fontaines-sur-Somme.

FIG. 28. — LANDIER EN FONTE.

Hauteur $0^{m}685$; largeur du pied $0^{m}305$.

On distingue, sous le n° 28, un genre de landier rencontré dans deux localités différentes de la Picardie.

La tige droite est ornée alternativement de losanges et d'ovales encadrés par une bordure engrelée ; elle est de plus surmontée par un buste de femme à visage assez grotesque, coiffée d'un capuchon.

La base de ce landier porte un renflement ovale, sur lequel affleure l'extrémité de la soudure de la queue.

Ces chenets qui semblent dater de la fin du XVI[e] siècle ont été dessinés à Airaines et à Wiry.

FIG. 29. — LANDIER EN FONTE.

Hauteur 0m69 ; largeur du pied 0m31.

Nous offrons, sous le n° 29, un joli type de landier de la fin du XVI[e] siècle dont la forme diffère sensiblement des autres.

La tige est constituée par un buste de femme en ronde bosse, tête nue, vêtue de manches bouffantes aux épaules, et d'un col échancré carrément, tenant les mains croisées au-dessus d'une console ornée de volutes, sur laquelle elle semble s'accouder.

Le milieu du pied est orné d'un cartouche échancré, sur lequel se voient des palmettes ; cette ornementation caractérise sans conteste la fin du XVI[e] siècle.

Ce pied, entouré d'une simple moulure, est aussi agrémenté de deux petites rosaces.

Cette pièce, de bonne facture, fut dessinée chez M. Mini, aubergiste à Vieulaines.

FIG. 30. — LANDIER EN FONTE.

Hauteur 0m64 ; largeur du pied 0m40.

Cet autre landier, figuré sous le n° 30, est un joli spécimen de l'art du XVI[e] siècle. Il diffère du

précédent par le soin que l'artiste a apporté à sa décoration.

Cette curieuse pièce de fonte se fait remarquer par une composition artistique chargée de motifs variés et aussi par l'ampleur de son pied d'un dessin fort original.

Elle porte, gravée en creux sur sa base et entre deux volutes, la date de son exécution 1571.

La tige est ornée, vers son milieu d'un cartouche ovale, à bordure moulurée, sur lequel figure la lettre M, (initiale probable du nom de son propriétaire) : cet ovale est surmonté d'un cartouche échancré encadrant le masque barbu et cornu du dieu Pan qui termine le sommet de la tige.

Sur le pied, se détache, au centre, une jolie tête vue de face, coiffée à l'antique, le front ceint d'un ruban dont les extrémités retombent sur les joues. De chaque côté, deux sphinx ailés et adossés terminent gracieusement les deux côtés de la base.

Tous les motifs qui entrent dans cette harmonieuse ornementation sont empruntés à l'art de la Renaissance.

Ce landier fut dessiné chez M. Feuilloy, maire de Sénarpont, qui présumait que cette pièce avait dû appartenir à l'ancien château de ce bourg.

FIG. 31. — LANDIER EN FONTE.

Hauteur 0m415; largeur du pied 0m325.

Pour clore cette série, nous donnons enfin, sous le n° 31, un landier dont la simplicité

contraste singulièrement avec la figure précédente.

Il présente des formes basses et massives dont l'ornementation ne consiste qu'en deux simples moulures tournées en volutes, appliquées sur la surface de son pied Il se termine, à son sommet, par une sorte de champignon taillé à facettes.

Sur le pied, et entre les volutes, se trouve gravée la date de fabrication, 1592.

A signaler une particularité ; c'est que la queue de ce landier est munie, dans sa longueur, de deux supports, au lieu d'un qu'on rencontre ordinairement sur ces ustensiles de foyer.

Sur la base apparaît l'extrémité soudée à chaud de la queue.

La forme écrasée de ce chenet, indique une époque de décadence proche déjà du XVII[e] siècle

Ce landier fut dessiné à Longpré-les-Corps-Saints, chez M. Alphonse Farand.



OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 1er TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1915.

I. Le Ministère.

1° Bulletin archéologique du comité des travaux historiques, etc., 1914, nos 1 et 2. — 2° Bulletin philologique du comité des travaux historiques, etc., 1913, nos 3 et 4. — 3° Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Bibliothèque de l'Institut. — 4° Journal des savants, juillet 1914 - 5° Nouvelles archives des Missions scientifiques, nouvelle série, nos 11 et 12. — 6° Revue historique, T CXVII, septembre-décembre 1914 et T. CXVIII, janvier 1915.

II. Les Auteurs.

1° Cl Brunel (M.) : Les parchemins de la collection Salis aux Archives historiques de la ville de Metz. — 2° Oct. Thorel (M.) : Véritable discours d'un logement de gens d'armes en la ville de Ham, etc.

III. Don.

1° Don de M. P. Dubois : Catalogue de la vente aux enchères publiques des chartes, documents historiques, titres nobiliaires, etc., composant les archives du collège héraldique et historique de France. Première partie : Picardie; dont la vente aura lieu le 29 mai (1866), etc., etc.

IV. Acquisitions.

1° Amiens et la guerre de 1914, par E. Dubs. — 2° Gormont et Isembart, fragments d'une chanson de geste du XIIe siècle, édité par A. Bayot. — 3° Histoire de la Gaule (T. IV), par C. Jullian, — 4° Histoire des fabriques de faïence et de

poterie de la Haute Picardie, par J. et G. Lecocq. — 5° L'Art de la Flandre et de l'Artois, par V. de Swarte. — 6° Les Allemands à Amiens, août-septembre 1914, par J. Picavet. — 7° Les cités meurtries, Senlis, par M. le Bon A. de Maricourt. — 8° Notre-Dame de Brebières, par Yves Sainte-Marie. — 9° Traité d'économie pratique, etc., suivi de quelques principes concernant la meilleure construction des machines hydrauliques, etc., par Jumel-Riquier.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

Année 1915. — 2me Trimestre.

Séance ordinaire du 13 Avril 1915

Présidence de M. le Chne Mantel, Président.

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

M. P. Cosserat se fait excuser.

Correspondance. — M. le Maire de la ville d'Amiens précise les conditions imposées pour la reconstruction, à l'angle des rues des Cordeliers

et Jules Lardière, d'une façade donnée par M. Hubault. — Ce travail a été commencé le 6 avril 1915.

— La famille fait part de la mort, à Boulogne-sur-Mer, de M. Arthur de Rosny, membre de notre Société, depuis le 13 juin 1893.

— M. l'abbé Bouvier offre une étude intitulée : « Enceintes successives de la cité d'Amiens, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au XIII[e] siècle », et propose de donner tous les éclaircissements qu'elle comporte.

— M. le Président communique une lettre demandant des renseignements sur neuf grands tableaux du peintre Joseph de Mons, jadis conservés dans une église de Montreuil-sur-Mer, puis cédés soit à l'abbaye de Saint-Acheul, soit aux Jésuites qui l'occupèrent au début du XIX[e] siècle.

— M. de Calonne fait part de la douleur causée à M. le C[te] d'Hinnisdal, notre collègue, par la destruction de la remarquable église et du château de Tilloloy. — La Société décide de faire parvenir à M. d'Hinnisdal l'expression de ses condoléances.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel appelle l'attention sur les ouvrages suivants :

1° Le Dimanche, semaine religieuse du diocèse d'Amiens : — Divers numéros de ce périodique

donnent des renseignements sur les localités envahies du département de la Somme ;

2° Les Parchemins de la collection Salis aux archives historiques de la ville de Metz. — Etude extraite de la bibliothèque de l'école des chartes, et offerte par l'auteur, M. Cl. Brunel ;

3° Le Bulletin archéologique du comité des travaux historiques, etc. — La 2e livraison de l'année 1914 signale diverses trouvailles faites dans notre région ;

4° L'Histoire des fabriques de faïence et de poterie de la haute Picardie par Jules et Georges Lecocq. — Ouvrage luxueusement illustré, acheté pour la bibliothèque ;

5° Le Catalogue de la vente aux enchères publiques des chartes, documents historiques, titres nobiliaires, etc., composant les archives du collège héraldique et historique de France, — Première partie : Picardie, — dont la vente aura lieu le 29 mai (1866), etc , etc. — Cet ancien catalogue est offert par M. P. Dubois.

Chronique. — La Société tient à s'associer aux regrets unanimes que cause la mort récente de Mgr Dizien, évêque d'Amiens, car ce prélat fût toujours extrêmement bienveillant pour les Antiquaires de Picardie et encouragea de tout son pouvoir le goût des recherches historiques parmi les membres du clergé.

Administration. — M. le Dr Alfred Franc-

homme, présenté en la dernière séance, est élu membre non résidant.

— M. Pierre Dubois propose la création d'un album où seraient reproduits tous les monuments de la région détruits par la guerre actuelle, puis la séance est levée à 8 h. 3/4.

Séance ordinaire du 11 Mai 1915

Présidence de M. le Chne Mantel, Président.

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Demailly, P. Dubois, Durand, de Guyencourt, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

M. le Dr Franchomme, membre non-résidant, assiste à la séance.

M. Ledieu se fait excuser.

Correspondance. — M. Picard, libraire, représentant la Société à Paris, prévient que, conformément au désir exprimé par le Ministère de l'Instruction Publique, il a envoyé, — à l'insu de la Société, — un exemplaire de la monographie

de la Cathédrale d'Amiens, par M. Durand, à l'exposition de San-Francisco.

— M. le Dr Franchomme remercie de son admission en qualité de membre non-résidant.

— Les Archives Nationales accusent réception du dernier ouvrage de M. Maugis, offert par la Société.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel appelle l'attention sur les ouvrages suivants qui sont déposés sur le bureau :

1° Les Eglises de chez nous, par M. Etienne Moreau-Nélaton. — Arr. de Château-Thierry. — Magnifique ouvrage acheté pour la bibliothèque, qui possède déjà, du même auteur, la description, que les circonstances rendent si précieuse, des églises du Soissonnais ;

2° Le Choléra à Amiens en 1866. — Recherches historiques et documentaires par le Dr Debionne ;

3° Rapport sur les Archives Départementales du Pas-de-Calais (1913-1914), par M. P. Flament, archiviste.

4° Le 50e fascicule du Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, allant du mot *vasa*, au mot *via* ;

5° Une remarquable expression de Mgr Chesnelong, dans sa lettre pastorale sur la mort de Mgr Dizien, où il définit la Cathédrale d'Amiens : « le plus beau joyau, peut-être, de la France monumentale. »

Administration. — M. le Secrétaire perpétuel informe l'assemblée que la commission des impressions a décidé d'entreprendre un nouveau recueil de « documents sur la ville et le bailliage d'Amiens, » par M. Maugis, dans le format in-4°, et, dans la série des mémoires in-8°, de consacrer un volume à l'édition définitive de « la Vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois, » par M. le Vte de Calonne.

Chronique. — La Société est heureuse d'apprendre que M. Delambre, conservateur du Musée de Picardie, blessé par un obus lancé d'un aéroplane allemand sur Amiens, le 16 avril, est en bonne voie de guérison, quoiqu'il ait été plus gravement atteint qu'on ne l'avait pensé d'abord, et que le fils de notre regretté collègue, M. de Puisieux, a pu retourner sur le front, après avoir été assez sérieusement blessé.

Malheureusement les Antiquaires de Picardie doivent s'associer au deuil d'un des leurs, M. H. Quignon, qui vient de perdre son fils, tué glorieusement à l'ennemi. — La Société a fait aussi une perte très vivement ressentie, en la personne de M. le capitaine Adrien Balédent, membre non-résidant, mort de blessures reçues au service de la France ; mais là ne se borne point encore l'étendue d'irréparables deuils, et M. le Président se fait l'interprète de sentiments unanimes en prononçant les paroles suivantes :

Messieurs,

Vous avez tous appris le double malheur qui frappe notre distingué vice-président, M. Maurice Cosserat : son fils aîné a été blessé, pas trop grièvement, heureusement, aux Eparges ; mais son fils cadet y a été glorieusement tué.

La place que les familles Cosserat et Le Dieu ont toujours occupée dans notre Société suffirait à nous faire prendre la plus vive part à leur grande épreuve ; la sympathie particulière que nous éprouvons pour M. Maurice Cosserat, — comme pour son frère, M. Pierre Cosserat, — rend notre douleur plus vive encore.

Je crois donc être l'interprète de toute la Société en adressant à M. Maurice Cosserat et à sa famille, nos plus sincères et nos plus cordiales condoléances.

Travaux. — M. le V[te] de Calonne communique la préface qui doit figurer au début de sa nouvelle édition de la « Vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois. » — Cette lecture est écoutée avec un grand intérêt.

— M. de Calonne fait aussi connaître une pièce, retrouvée dans les archives du château de Romont, pièce ayant trait à la réglementation des clercs lais du diocèse d'Amiens en 1785.

— M. Demailly signale une découverte de monnaies romaines faite le 15 janvier dernier dans les bois de Beaumarais, entre Pontavert et Craonnette (Aisne). Cette trouvaille fut accomplie par des soldats, en creusant une tranchée, et

toutes les pièces étaient contenues dans un vase de grès gris de 0^m20 de hauteur. Elles étaient au nombre d'un millier, et s'échelonnaient entre le début du règne de Gallien (254) et la fin de celui d'Aurélien (275).

— M. de Guyencourt lit une étude de M. Beaurain sur « l'Ecce Homo » qu'on remarque dans la chapelle du cimetière de la Chaussée-Tirancourt. Cette peinture murale comprend une grande figure centrale représentant le Christ debout, entouré de onze médaillons où sont retracées des scènes de la Passion. Elle date de 1579 et se trouve sur la paroi formant le fond d'une niche de 1^m15 de largeur, sur 1^m21 de hauteur, sous arc, et de 0^m28 de profondeur. Cette niche est ménagée dans la muraille du pignon. — De chaque côté de la figure centrale sont inscrits deux quatrains en beaux caractères gothiques.

Après cette communication la séance est levée à 9 heures.

Séance ordinaire du 8 Juin 1915

Présidence de M. le Chne MANTEL, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Demailly, P. Dubois, Durand, de Guyencourt,

Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

M. le Dr Franchomme, membre non-résidant, assiste à la séance.

Correspondance. — M. Dupont, secrétaire-adjoint, prisonnier en Allemagne, se rappelle au bon souvenir de la Société et déclare qu'il mène en captivité une vie monotone, mais supportable.

— M. Hackspill, né à Metz dont il espère le prompt retour à la France, écrit au sujet de son étude sur des landiers trouvés en Picardie.

— M. Picard, éditeur à Paris, fait ressortir les avantages que la Société trouvera en participant à l'exposition de San-Francisco.

Ouvrages signalés. — Il convient de remarquer :

1° Dans les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs (8e S. T. VIII, 1913), une étude de M. L. Pingaud, intitulée : « La jeunesse de Charles Nodier », où il est dit que, pendant son séjour à Amiens, le futur académicien fut accueilli par un de ses compatriotes, M. Jourdain, professeur de dessin en notre ville ;

2° Des recherches sur les fonts baptismaux du moyen âge en Scanie, publiées par l'Académie de Stockholm et enrichies de très belles planches ;

3° Les fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule ; Les provinces du Nord et de l'Est, par L. Duchesne, membre de l'Institut.

Chronique. — Les Antiquaires de Picardie sont heureux d'apprendre que leur collègue, M. Cl. Brunel, assez gravement blessé, est en bonne voie de guérison, mais ils ont le regret de savoir que le fils aîné de M. Brandicourt est actuellement prisonnier en Allemagne, ainsi que celui de M. Demailly, qui, de plus, est blessé.

— M. le Secrétaire perpétuel signale les précautions prises pour protéger le mieux possible, au moyen de sacs remplis de sable, les plus belles sculptures de la Cathédrale d'Amiens contre les entreprises allemandes.

— L'Assemblée adresse ses félicitations à M. Maugis, qui vient d'obtenir le prix Gobert, décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à « l'Histoire du parlement de Paris, sous les rois Valois », dont notre collègue est l'auteur.

Travaux. — M. de Guyencourt lit, de la part de M Beaurain, une étude sur le testament de Bernaud Bigant, seigneur de Thieulloy-la-Ville, Saulchoix-sous-Poix, Hescamps-Saint-Clair, etc . qui mourut à Amiens, sur la paroisse de Saint-Firmin-à-la-Porte, en 1482 ou 1483, et fut inhumé dans le cimetière Saint-Denis de la même ville. Après cette lecture, renvoyée à la commission des impressions, la séance est levée à 8 h. 3/4.

LE " BORT D'ILLANDE "

A LA CATHÉDRALE D'AMIENS.

Etude par M. OCT. THOREL.

Les vieux inventaires sont une source féconde de renseignements non seulement sur la vie intime de nos aïeux, mais aussi sur un grand nombre de termes d'atelier qui, sans eux, seraient souvent inexplicables.

Dans ce cas est le « *bort* ou *bois d'Illande*, *d'Ylande*, *d'Irlande, de Hilandre, d'Hollande,* etc., » toutes expressions synonymes, du XIVe au XVIIe siècle, tout au moins à Amiens.

La plupart des auteurs se sont contentés de le citer sans aucun commentaire ; certains ont reconnu qu'il n'était guère possible d'en fixer le sens exact ; d'autres enfin en ont tenté des identifications qui nous semblent en contradiction absolue avec des pièces d'archives, nombreuses, précises et concordantes (1).

(1) V. *supra* p. 7 et *infra* p. 61 *in fine,* 62 et 63 et les notes.

Notre distingué collègue, M. Georges Durand, à deux reprises différentes, a eu l'occasion de mentionner les *bois d'Ilande* et *d'Irlande*.

1° Dans son étude sur Ernoul Boulin et Alexandre Huet se trouve ce passage : « Eustache « le Quieux, abbé de Saint-Riquier, faisait en « 1504, exécuter de très importants travaux dans « son église. Le 28 avril 1507, il commanda à « trois huchiers d'Amiens... des stalles en *bois* « *d'Irlande* qui devaient être semblables à celles « de Saint-Lucien de Beauvais. » (1)

L'auteur accompagne ces lignes de la note suivante : « On n'a jamais pu savoir d'une façon « exacte ce qu'était ce bois, si recherché par la « hucherie fine au moyen-âge. Est-ce la même « chose que le *Bois de Hollande*, dont il est « parlé dans certains documents anciens ? »

2° Dans sa monographie de la Cathédrale d'Amiens (2), le même auteur, d'accord en cela avec Pagès (3), Baron (4) et les chanoines Jourdain et Duval (5), rapporte que « la plus grande partie « des bois des stalles provenaient de la Neuville-

(1) G. Durand, *Ernoul Boulin et Alexandre Huet ;* Mém. Acad. Amiens ; Amiens, Yvert et Tellier, 1898, p. 297 et ss.

(2) G. Durand, *Monog. de la Cath. d'Amiens ;* Amiens, Yvert et Tellier, 1903, t. II, p. 152.

(3) Pagès, *Ms sur Amiens, Ed. Douchet ;* Amiens, 1862, t. V, p. 448 et 449.

(4) Ed. Soyez, *La Cathédrale d'Amiens*, par *J. Baron ;* Amiens, Yvert et Tellier, 1900, p. 129.

(5) Les chanoines Jourdain et Duval, *Les stalles de la Cath. d'Amiens ;* Amiens, Ve A. Caron, 1867, p. 3.

« en-Hez (1), d'autres des Censes du Chapitre, et « qu'on fit venir du *bois d'Illande* d'Abbeville et « de Saint-Valery-sur-Somme. »

Après avoir constaté que la difficulté d'identifier ce bois provient surtout de ce que les registres capitulaires de la Cathédrale ne nous sont point parvenus et qu'on n'en connaît que des extraits incomplets, obscurs et de seconde main, notre collègue renvoie le lecteur aux glossaires de L. de Laborde et de V. Gay.

Or de Laborde se borne à dire que le *bois d'Illande*, appelé aussi *bort d'Yllande*, était un bois de choix particulièrement employé pour les lambris, les revêtements intérieurs, les panneaux de peintures et même la sculpture ; mais il n'en précise pas l'essence (2).

Tout considéré, nous préférons ce silence prudent à l'affirmation absolument gratuite de V. Gay qui fait du bois d'Irlande « un sapin ou plus généralement un conifère. » (3) La grossièreté de cette erreur trouvera sa réfutation à chaque ligne de ce travail ; néanmoins nous devions la signaler.

Plus justement, M. P. Dubois a dit des stalles d'églises normandes et picardes : « Elles sont « faites d'une même matière, le chêne de pays... « Le seul bois étranger est parfois, comme à

(1) La Neuville-en-Hez, Canton de Clermont (Oise).

(2) L. DE LABORDE, *Gloss. franç. du moyen-âge* ; Paris, 1872, in-8°, 552 p. v° *Bois d'Illande*.

(3) V. GAY, *Gloss. arch. du Moyen-Age et de la Renaissance* ; Paris, Soc. bibliog., 1882, v° *Bois*.

« Amiens, le *bort d'Irlande*, *d'Illande* ou *de*
« *Hollande*, que nous connaissons très mal. Ce
« doit être une sorte de chêne à grain très fin,
« employé dans les parties portant charge. » (1)

Si, en ce qui touche l'essence du bois en question, nous donnons une adhésion entière aux constatations de notre collègue, nous devons, dès maintenant, faire nos réserves, non sur la Hollande, le pays expéditeur, ou plus justement réexpéditeur, mais sur le lieu de crû de ce bois et aussi sur son application technique dans l'ameublement religieux.

Enfin Baron (2), Rivoire (3), Gilbert (4) et Dusevel (5), à l'occasion des stalles de notre Cathédrale, commencées en 1508 et terminées en 1519, affirment, sans plus d'explications, qu'elles sont en bois de chêne et de châtaignier.

Que si, à cette époque, le noyer jouissait d'une grande faveur dans la menuiserie civile (meubles, malles, crédences, bahuts, etc.), il est certain que le chêne, employé de temps immémorial, était encore réservé à la menuiserie d'église. Les stalles de Saint-Lucien de Beauvais, de Rouen,

(1) P. Dubois, *Quelques stalles d'églises normandes et picardes aux* XVe et XVIe *siècles* ; Rouen, Lecerf fils, 1913, p. 10.

(2) E. Soyez, *Op. cit.*, p. 129.

(3) M. Rivoire, *Desc. de la Cath. d'Amiens* ; Amiens, Maisnel fils, 1806, p. 180.

(4) A. P. M. Gilbert, *Desc. de N.-D. d'Amiens* ; Amiens, Caron Vitet, 1833, p. 290.

(5) H. Dusevel, *Notice sur la Cath. d'Amiens* ; Amiens, Caron-Vitet, 1839, p. 85.

de Saint-Riquier, etc., en font foi. A Amiens, ces stalles sont en chêne et en *bort d'Illande*. Mais voici un document qui, au point de vue de l'essence, va montrer l'identité de ces deux bois. « Le 15 mai 1523 (1), suivant une sentence de « l'Echevinage d'Amiens, Antoine Ancquier et « Antoine Morel, s'engagent envers les marguil- « liers de Formerie à exécuter pour l'église dudit « lieu une table d'autel en beau bois de *chêne* « *d'Irlande et de la Neuville-en-Haye*. »

Aujourd'hui, avec Viollet-le-Duc, tout le monde est d'accord pour considérer le chêne comme entrant exclusivement dans la confection des stalles de notre Cathédrale. Dès lors, les quatre auteurs amiénois précités se sont certainement mépris en qualifiant de châtaignier le *bort d'Yllande*.

Mais quel est le sens exact de ce mot *Bort* ?

F. Godefroy, impressionné sans doute par les nombreux dérivés que *bort* a fourni à la construction navale, et aussi par ce fait que la Hollande, le Danemarck, la Suède et la Norwège ont, de tout temps, fait un grand commerce de bois résineux, vendus sous le nom de bois du Nord, définit le *bort* : « Une pièce de bois courbe, de « sapin probablement, réservée pour la marine. »

Godefroy (2) reproduit l'erreur de Gay sur l'es-

(1) G. Durand, *Pic. hist. et monum.*; Amiens, Yvert et Tellier, 1914, t. V, p. 88.

(2) F. Godefroy, *Dict. de l'anc. franç.*, Paris, Vieweg, 1881, v° *Bort* : « Pour deux cens pièces de *Bort d'Ylande*, de VII piez « de long » 1490. Arch. K, 272.

sence du *bort*, en y ajoutant une idée, une condition de courbe que l'acception principale du mot n'implique pas. Au contraire, tous les glossateurs, Littré, Larive et Fleury, Larousse, Hatzfeld et Darmesteter, (1) montrent que ce mot, en celte, en tudesque, en ancien scandinave, en haut allemand, en hollandais (*bord*) et en anglais (*board*), est synonyme de planche, avec le sens qu'a toujours eu ce mot dans le langage courant, c'est-à-dire : un morceau de bois peu épais et beaucoup plus long que large. (2)

Cette idée primitive de planche se retrouve dans les dérivés de *bort*. Le *bordage* est le revêtement du navire en planches, dites *bordailles* ou *plats bords*. La *borde* (3), avant d'être une ferme ou une métairie, était une cabane en planches qui, depuis l'addition d'un suffixe, est devenue... N'insistons pas.

L'acception de *bort*, comme plateau de bois, planche, va se trouver confirmée par de nombreux documents et notamment les suivants :

Le 24 janvier 1364: — Mandement de Charles V, dit le Sage, ordonnant de « payer à son aimé « paintre et vallet de chambre, Jehan d'Orléans,

(1) A. Hatzfeld et A. Darmesteter, *Dict. franç.*, Paris, Delagrave, v° *Bord* (bor) s. m.

(2) Littré, *Dict. franc.*, v° planche. « Etym. lat. *planca*, que Quicherat rapproche du grec *plax*, plaque. »

(3) A. Chéruel, *Dict. des Instit. de la France ;* Paris, Hachette, 1870, v^is^ *Bordage, Borde, Bordier*.

« pour un tableau de *bort d'Illande*, seize « francs. » (1)

C'est, à n'en pas douter, de ces panneaux de chêne que se servaient les primitifs flamands, Hubert Van Eyck (1366-1426), Jean Van Eyck (1386-1440) et Jean Memling (x — 1499).

A en juger par un fragment en notre possession d'un tableau du Puy Notre-Dame d'Amiens de 1494 (2 et représentant la maternité de la Vierge, symbolisée par le *Buisson ardent*, leur épaisseur n'est que d'un centimètre 25. (3)

En 1367, le même roi Charles V fit, au château du Louvre, « lambroissier des murs de *bois d'Irlande* par deux huchiers. » (4)

Enfin M. C. Enlart signale « au XIVe siècle « l'emploi du bois d'Irlande aux travaux du « Louvre et de l'hôtel Saint-Pol et dans ceux de « Mahaut, comtesse d'Artois, puis pour Jean de « Berri à l'hôtel de Nesle », sans identifier non plus ce bois. (5)

Par de nombreuses citations, Havard établit

(1) Mgr Dehaisnes, *Hist. de l'art dans la Flandre avant le XVe siècle*, Lille, Quarré, 1886, t. I, p. 457. — L'auteur cite le *bort d'Illande*, sans faire aucune réflexion à son sujet.

(2) G. Durand, *Tableaux... de la conf. du Puy N.-D. d'Amiens ;* Soc. Ant. Pic., Amiens, Yvert et Tellier, 1911, n° 37.

(3) Ed. Soyez, *Le Puy N.-D. d'Amiens ;* Amiens, Yvert et Tellier, 1906, p. 104.

(4) A. Franklin, *Dict. des arts et métiers ;* Paris, Welter, 1906, p. 419.

(5) C. Enlart, *Man. d'archéol. franc. ;* Paris. Picard, 1902, t. I, p. 78, note 4.

qu'aux xive et xve siècles le *bort d'Illande*, chêne d'Irlande ou du nord, était recherché pour la confection de meubles relativement légers : sièges, berceaux, porches de chambre appelés *fermeures* et cuves baignoires. (1)

C'est une erreur de croire que le cœur de chêne est bon en menuiserie. Au contraire, sa teinte foncée est criarde ; il est rebelle à la varlope et au rabot ; enfin sa dureté s'oppose à la dessication normale de la planche où il se trouve. Aussi pour leurs cuves, les tonneliers d'Abbeville, aux termes de leurs statuts de 1451, « ne doivent-ils em-
« ployer que bons bois de quesne, *bien acœurés*
« *et sans obel* (aubier) » (2)

Mais ici se place un document d'autant plus intéressant qu'il est local. En 1425 et 1426, des travaux importants furent entrepris à l'hôtel des Cloquiers. (3) « Des *borts d'Illande* furent employés « à la sculpture d'un écusson avec *angle*
« (ange, du latin *angelus*), aux armes de la Ville
« d'Amiens et aussi à la confection de lambris et
« de dossiers de sièges. » (4)

L'essence du *bort* n'est pas indiquée ; mais nous savons déjà que cette essence était le chêne.

(1) H. Havard, *Dict. de l'ameublement* ; Paris, Quantin, v° Irlande.

(2) Aug. Thierry, *Mon. ined. sur l'hist. du tiers-état* (région du Nord) ; Paris, Imp. Nat., 1870, t. IV, p. 256.

(3) Nom de l'ancien Hôtel-de-Ville d'Amiens.

(4) *Arch. municipales, Amiens, compt.* ; C. C. 20, 1426 ; fol. 187, v°.

Il y a mieux. Les statuts des corporations étaient à très peu près les mêmes dans toute l'étendue du Royaume. Or ceux des peintres, tailleurs d'images d'Abbeville, de 1508, portent en leur article 7 : « Les dits tailleurs ne feront images, tables d'au- « tel, etc., que de bon bois de quesne ou *bois de* « *bold d'Irlande*, sans nul obel. » (1)

Des deux documents qui précèdent il résulte que le *bort d'Illande* était propre à la sculpture. Aussi Gilbert (2), et, après lui, les chanoines Jourdain et Duval (3) ont-ils pu dire qu' « aux « stalles de la Cathédrale d'Amiens, le *chêne de* « *Hollande* avait été spécialement employé pour « les bas-reliefs. »

S'il en est ainsi, les panneaux sculptés en ce bois doivent être particulièrement : I° les hauts dorsaux de deux mètres de hauteur autrefois ornés d'un semis de fleurs de lys, détruit à la Révolution, refait en 1814 et enlevé de nouveau en 1831 ; II° les panneaux de rampes d'escaliers dont la face externe présente de si jolis motifs décoratifs, dans le style renaissance le plus pur ; III° enfin les panneaux historiés des pyramides.

Ainsi le *bort* est du chêne débité en planches, avec le sens courant et compréhensif que le peuple n'a cessé de donner à ce dernier mot.

Mais pourquoi *bort d'Hollande* ?

(1) Aug. Thierry, *Op. cit.*, p. 343.
(2) Gilbert, *Op. cit.*, p. 290.
(3) Jourdain et Duval, *Op. cit.*, p. 3.

Serait-ce parce que ce chêne était un produit naturel de ce pays ? Nullement, pas plus que l'*ollandille*, nom donné à une toile de Silésie, façon de Hollande ; pas plus que les *plumes hollandées,* plumes d'oie à écrire, qui subissaient, en Hollande, une lessive alcaline destinée à les purger de leur graisse (1) ; pas plus que le velours d'Utrech qui, importé dans cette ville par des réfugiés français, devait, sous ce nom, devenir le monopole quasi exclusif de nos *sayeteurs* picards (2) ; pas plus que le *sapin d'Hollande*, qui est du sapin de Russie, embarqué dans le port de Riga sur des navires hollandais.

De même, le *bort d'Hollande* n'était pas du bois indigène, mais provenait surtout de l'Yonne, de la Bourgogne, de la Champagne, de la Lorraine et de l'Alsace.

Ni la Hollande ni l'Irlande ne produisaient d'ailleurs de chênes, à l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire au commencement du XVIe siècle.

Que si, dans ces deux pays, les tourbières renferment de nombreux fûts de chêne remontant peut être à cinquante siècles, aucune des régions de la Hollande n'a gardé les forêts dont elle était jadis recouverte. Les grandes plantations de

(1) LITTRE, *Op. cit.*, vo hollander.

(2) H. HAVARD, *Op. cit.*, vo velours. — Le mot *sayeteur*, synon. de tisserand en laine, seul employé par les vieux auteurs, a été remplacé par celui de *sayetier*, à Amiens, à une date que nous n'avons pu fixer. On prononce : « *Saitier* ».

chêne, de hêtres et de sapins sont toutes de dates relativement récentes. (1)

En Irlande, les forêts de chênes ont disparu depuis longtemps, puisque, déjà au Moyen-Age, dit un manuscrit, faute de bois (de chataignier et de noisetier), on était réduit à cercler les tonneaux avec des fanons de baleine. (2)

Le nom de *Néerlande*, donné en 1815 au royaume des Pays-Bas (Hollande et Belgique), ne désigne plus que le royaume de Hollande. C'est le nom francisé et aussi la traduction du nom national *Nederland*, Pays-Bas. (3)

Aujourd'hui, ce mot ne s'applique plus qu'à la Hollande ; mais, au Moyen-Age, il comprenait aussi la Flandre et le Brabant, pays avec lesquels les relations commerciales d'Amiens et d'Abbeville étaient très importantes.

Le mot *Nederland* s'est, dans nos pièces d'archives, déformé profondément, et dans ces formes diverses s'est glissé, sans doute par assonance, le nom d'Irlande, pays qui, on l'a vu, était dépourvu de chênes qu'aient pu affecter les ouvriers aux stalles de notre Cathédrale.

Les menuisiers du Moyen-Age n'employaient que des chênes de deux à trois cents ans ou plutôt les troncs de ces arbres séculaires, dont le diamètre, à trois mètres du sol, aubier déduit,

(1) Elysée Reclus, *Nouv. Géog. univ.*, Paris, Hachette, 1879; t. IV, p. 193 et s. s.

(2) Elysée Reclus, *Op. cit.*, p. 738 et s.s.

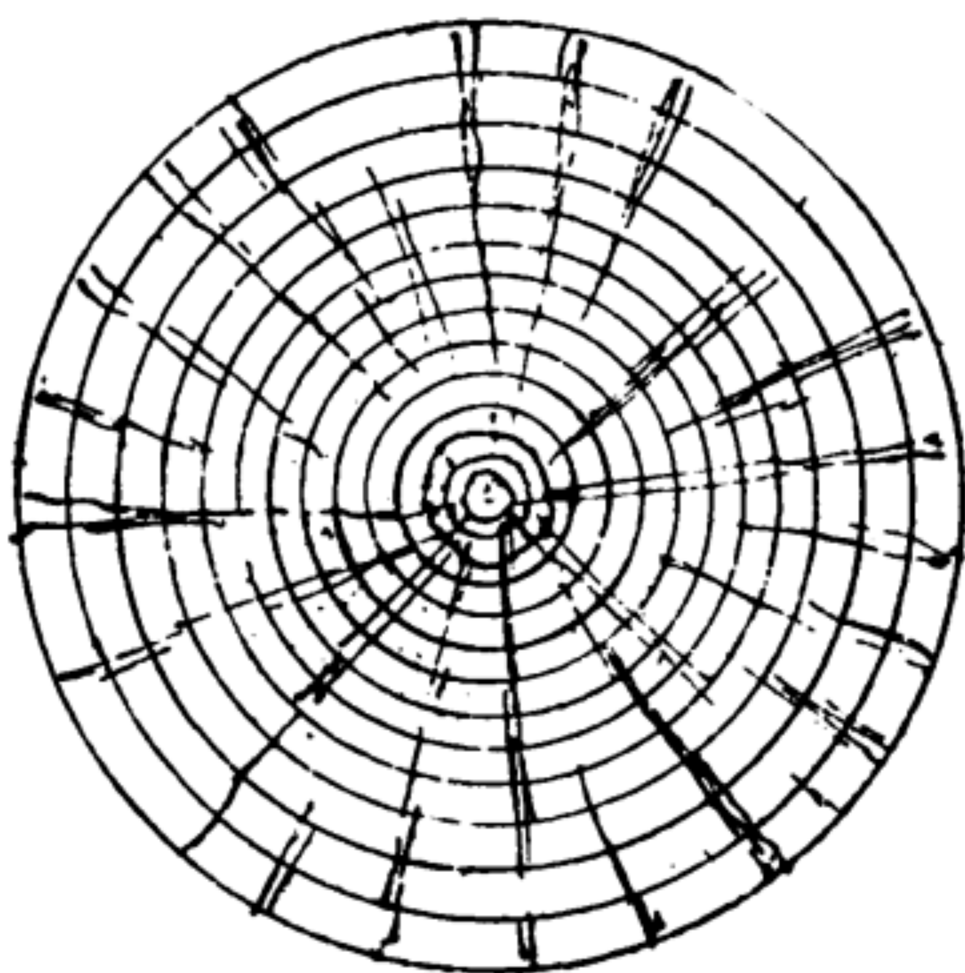
(3) Vivien de Saint-Martin, *Dict. de Géog. univ.* ; Paris, Hachette, 1890, vis Néerlande et Pays-Bas.

pouvait atteindre de $0^{m}70$ à un mètre. (1)

Ces pièces de bois, dites *billes* (2) étaient débarrassées de leur sève par une immersion de deux ou trois années dans les canaux des Provinces unies, d'où elles nous revenaient ici par bateaux, à Abbeville et Saint-Valery, aprés avoir été débitées à la méthode hollandaise. Il en fut ainsi jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle (3). Cette méthode en usage quelque temps dans le département de l'Aisne, a été, depuis, accaparée par la Hongrie (4), dont la menuiserie fine française est maintenant la tributaire.

L'étude de ce procédé nous entraîne à quelques développements sur la constitution du chêne.

A la périphérie est l'aubier, mou, blanchâtre et inutilisable ; au-dessous, la portion dite *rive* tendre ; puis le bon bois ; puis la *rive* dure ; vient enfin le cœur qui, comme l'aubier, doit être impitoyablement rebuté. (5)



Ces couches concen-

(1) VIOLLET-LE-DUC : *Dict. de l'arch. franc.;* Paris, Morel, 1868, *v°* Menuiserie, t. VI, p. 345 et ss.

(2) DUCANGE, *Glos. lat. v° billa :* « *Quiliæ* quæ in partibus « illis (Bapaume) vocantur gallice *Billes.* »

(3) HAVARD, *Op. cit., v°* Hollande : dernière citation de 1767.

(4) M. NOSBAN et M. MAIGNE, *Le menuisier et le layetier,* Encyc. Roret, Paris, 1873 ; t. I, p. 39.

(5) Cette prescription, imposée aux tonneliers, l'est, à plus forte raison, aux menuisiers et *huchiers.*

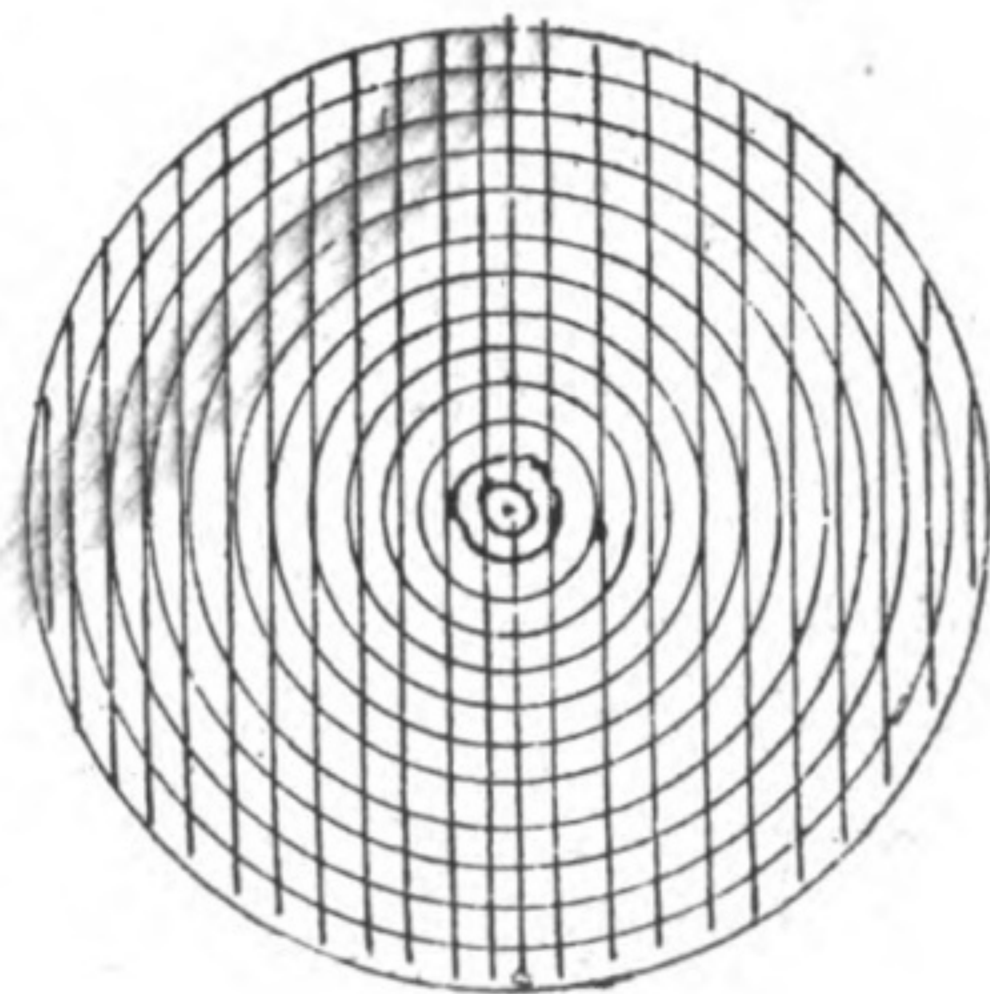
triques qui ont, à la dessication, une tendance à se fendiller, en s'étoilant dans le sens des rayons, comme l'indique la figure ci-dessus, sont réunies entre elles par des espèces de « chevilles naturelles » (1) dites *mailles* ou *miroirs*, taches (2) polies et nacrées, qui donnent à la surface du bois raboté et poli un effet des plus chatoyants.

Et maintenant nous pouvons aborder le débitage du chêne *de fil*, c'est-à-dire dans le sens longitudinal des billes, lequel se fait de deux façons principales.

1° SCIAGE EN PLATEAUX

dit aussi **sur Grume** et **sur Cercles Annuels.**

Cette méthode primitive consiste à débiter le bois par des traits de scie parallèles. Elle est rapide et économique ; mais elle présente trois inconvénients :



1° Les planches tendent à se déformer et à gauchir, parce que les mailles situées sur la face la plus rapprochée du centre étant plus serrées que celles qui se

(1) Viollet-le-Duc, *Op. cit*, p. 346.

(2) Littré, *Op. cit*, v° Maille : « On nomme mailles certai-« nes fissures du bois qui partent du cœur de l'arbre et diver-« gent suivant les rayons. Etym. : *macula*, tache. »

trouvent sur l'autre face sont sujettes à se gonfler, sous l'action de l'humidité. (1)

2° Les planches se fendent très souvent, quand on les assemble en panneaux.

3° Enfin les mailles sont en partie sacrifiées.

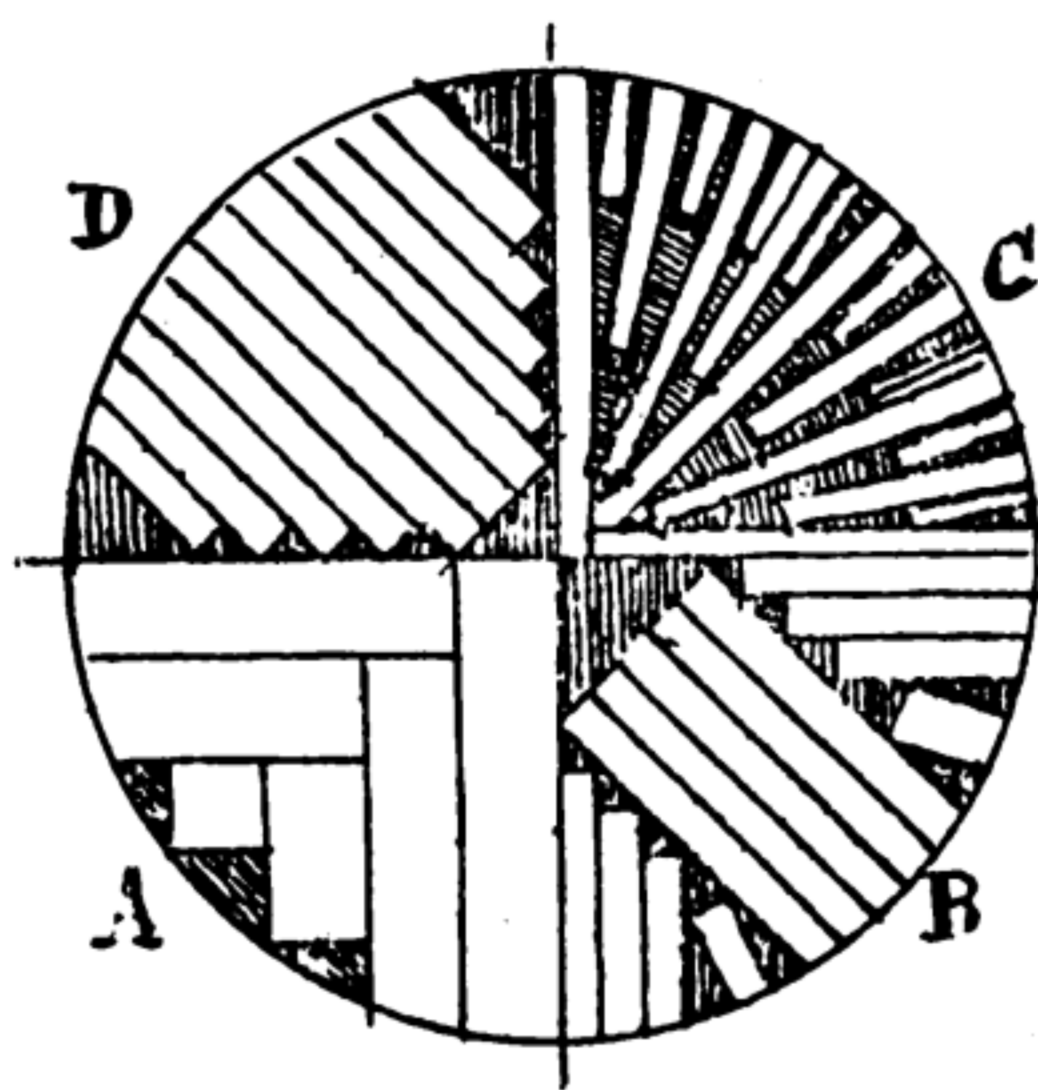
IIe MÉTHODE HOLLANDAISE

dite aussi **sur Quartiers, sur Mailles, Hongreise.**

Pagès dit que « le bois venant d'Irlande et « acheté à Abbeville et à Saint-Valery, a été « employé si secq que l'ouvrage n'a pas esté sujet « à se tourmenter et à se gercer. » (2)

Cette observation est juste, mais ne suffit pas, à elle seule, pour expliquer la bonne tenue des panneaux des stalles et surtout leur maillage.

Ces deux résultats sont obtenus par la méthode hollandaise où l'ouvrier scie non plus la bille entière, mais chaque quartier de celle-ci, en en détachant des planches successivement perpendiculaires les unes aux autres. Autrement dit, « le débitage est fait en raison de la direction natu-« relle des gerces ; les planches, se retrécissant



(1) M. Nosban, *Op. cit.*, p. 27.
(2) Pagès, *Op. cit.*, p. 449.

« dans toute leur longueur, ne peuvent ni fendre, « ni *coffiner* (gauchir). » (1) — Voir le quartier A de la figure ci-dessus, extraite de Viollet-le-Duc. (2)

Enfin, comme dans ce procédé les prolongements médullaires sont coupés obliquement, on obtient le maximum de mailles ou miroirs. (3)

Ce débitage, forcément long et délicat, donne un énorme déchet et, partant, coûte fort cher. C'est ainsi que, de nos jours, si un mètre cube de chêne, débité sur plateaux, à une longueur déterminée, vaut de 250 à 300 francs avec des largeurs de $0^{m}55$ à $0^{m}60$, ce même cube, scié sur quartiers, en Hongrie, revient au prix de 4 à 500 fr. avec une largeur moyenne de $0^{m}32$. (4)

Les explications qui précèdent nous autorisent à définir le *bort d'Yllande* : « *Une planche de* « *chêne d'origine quelconque, extraite d'une* « *bille deux ou trois fois séculaire, saine et dé-* « *bitée sur mailles en Hollande.* »

La longueur des *borts* dépend de la rectitude et de la sanité plus ou moins grande des billes : leur largeur moyenne nous est connue. Il reste à rechercher leur troisième dimension.

(1) Gauchir, coffiner, se déjeter, se gondoler, volandrer, etc., toutes expressions synonymes appliquées à la planche qui se déforme après sciage.

(2) VIOLLET-LE-DUC, *Op. cit.*, p. 346 et ss. — Les débitages des quartiers B, C et D (ce dernier, le plus moderne, du nom de Moreau, son inventeur), ne sont que des applications différentes de la méthode hollandaise.

(3) NOSBAN, *Op. cit.*, p. 29.

(4) Commun. de M. Buquet, menuisier, à Amiens.

On comprend que, répondant toujours aux mêmes besoins, le chêne d'ameublement courant doit avoir des épaisseurs, oscillant entre des limites restreintes et fixées depuis longtemps.

Ces épaisseurs sont les suivantes (1) :

	SCIÉ	RABOTÉ
Feuillet	15 m/m	12 m/m
Planche, ou bois d'un pouce .	27 »	25 »
Reille, ou 5/4, ou bois de 15 lignes	34 »	32 »
Le 6/4.	40 »	37 »
Le 50 millim.	50 »	48 »

Quelques-unes de ces sortes de bois se retrouvent dans les ateliers de nos vieux huchiers amiénois, et notamment dans celui de Loys de Louvencourt. L'inventaire, dressé le 12 septembre 1525, après son décès. révèle : « Bois servant « à hucher et carpentier comme aisselles, fœulletz, « membrures, railles, dosseux, quartiers, que- « verons... quatre quartiers de bois de le nœufville... bois de fente... » (2)

Les *aisselles,* étaient les ais, planches minces, dont la réunion formait les panneaux de chêne sur lesquels les enlumineurs picards, les Marmion et leurs élèves, « paignaient à œulle » notamment les tableaux du Puy (3). A raison de leur faible épaisseur, les aisselles n'ont guère pu

(1) Commun de M. Dumeige, menuisier, à Amiens.

(2) *Arch. municipales, Amiens,* FF. 182 (Liasse).

(3) A. de Calonne, *Hist. d'Amiens ;* Amiens, Piteux, 1899; t. I, p. 432 et 481.

trouver d'application, aux stalles de la Cathédrale, si ce n'est dans le plancher invisible qui recouvre les dais.

Les *fœulletz* (feuillets) dont, au rapport de M. G. Durand, sont faits tous les dossiers unis des stalles hautes et basses (1), comportent deux planches collées à plats joints et d'une épaisseur un peu supérieure au douze millim. du tableau précédent. Nous avons pu constater leur épaisseur de 14 à 15$^{m}/^{m}$ et aussi, à deux de ces dossiers, la présence de trois goujons, destinés à en empêcher le gauchissement.

Ces dossiers sont en chêne ; leurs mailles font supposer qu'ils sont en bois débités à la hollandaise ; et, de fait, dans un inventaire de 1598, cité *infra*, l'on retrouve encore : « huit fœulletz de bois d'Irlande. »

Les *railles* (reilles) ont actuellement 32$^{m}/^{m}$ d'épaisseur après rabotage. Les planches portant ce nom étaient, au XVIe siècle, d'un grand usage en menuiserie, puisque, en 1532, il en est inventorié 233 pièces chez le hucher Jacques Wiart, (2) mais elles étaient sensiblement plus épaisses.

On sait que les dorsaux des stalles étaient décorés d'un semis de fleurs de lys. Or, dans les travaux de ce genre, la partie sculptée empruntait d'ordinaire la moitié de l'épaisseur du bois. Ces fleurs,

(1) G. DURAND ; *Monog. cit.*, p. 160.

(2) *Arch. mun.*, *Amiens*, 20 septembre 1532 ; F. F. 197 (Liasse).

dont on trouve un témoin (1) dans le dorsal correspondant à la miséricorde n° 73 de l'ouvrage de M. Durand, et une réplique exacte dans une autre exécutée en 1821, ont 17 à 18m/m d'épaisseur. (2) D'où une épaisseur totale de planche variant entre 34 et 36m/m.

Ces dorsaux sont incontestablement en *borts de Hollande*, ou *bordz d'Irlande* (3) ou *bois de Hilandre*, ce dernier inventorié chez Ernoul Boulin (4). Témoin : 1° la faible largeur (12 à 18 centimètres) des planches collées à plats joints ; 2° leurs admirables mailles, surtout celles des dorsaux du côté de l'épitre.

Sans doute ces dossiers n'ont point l'aspect austère, la patine brune et chaude du reste des stalles, teinte due à des réactions chimiques que leur aridité nous oblige à reléguer en note. (5)

(1) Observ. de M. E. Regnault, employé à la Cathédrale, que nous remercions d'avoir relevé, à notre intention, les dimensions des pièces principales des stalles, consignées dans cette étude.

(2) Réplique de la collection de M. P. Ansart, d'Amiens.

(3) *Arch. cit.*, 25 juin 1598, Inv. Jean Salle, menuisier, F F. 543 (Liasse).

(4) *Arch. cit.*, 14 mai 1526, Inv. Boulin, 184 (Liasse).

(5) Le noircissement du bois de chêne à l'air est dû à la présence du tannin (acide gallotannique) existant dans la noix de galle et dans l'écorce du bois de chêne. Ce tannin qui se colore en vert par les sels de fer (après son extraction à l'état de pureté par l'éther) est très altérable. Sous l'action de l'air, il absorbe de l'oxygène et noircit, comme l'acide pyrogallique d'ailleurs. Le chlore le colore en brun. L'action directe de l'ammoniaque sur le bois est particulièrement intéressante : sous

Mais, pour dire qu'ils sont en châtaignier, il a fallu perdre de vue les rabotages et les lavages dont ils ont été affligés par les Vandales de la Révolution et ceux, moins excusables encore, exécutés en 1831.

A coté des *aisselles*, des *fœulletz* et des *railles*, on trouve notamment chez de Louvencourt « *quatre quartiers de bois de le Nœufville*, » (1) autrement dit de bois débité sur maille et provenant de la Neuville. Cette constatation n'a rien d'étonnant, étant donnée l'activité des relations commerciales qui existaient alors entre la Picardie, la Flandre et la Hollande.

L'épaisseur de ces quartiers ne nous est pas connue, sans doute parce que nos huchers en envoyant en Hollande leurs billes de chêne, indiquaient aux scieurs sur quartiers les épaisseurs, hors du commerce, qu'il fallait donner aux *borts* destinés à un travail extraordinaire

l'influence de ce gaz, le bois prend rapidement une coloration intense. M. Melsens s'est servi de cette curieuse propriété pour indiquer un procédé servant à vieillir le chêne et à imiter les meubles antiques (Bulletin de la Société d'encouragement, 1re série, tome XLVI p. 448 et T. XLVII p. 666, cité par le dictionnaire de Wurtz).

La teinte brune du vieux chêne est donc due à l'action simultanée de l'air contenant des vapeurs ammoniacales, du chlore, etc., etc. L'action de l'eau en dissolvant le tannin dans les copeaux facilite évidemment la transformation en ce que les vieux auteurs appelaient « le tannin vieilli ». — (Comm. de M. Moynier de Villepoix, Dir. du laboratoire départ. de bactériologie, à Amiens).

(1) Inv. Wiart précité : « 33 quartiers de sept pieds. »

Aux panneaux des dorsaux, des rampes et des pyramides d'épaisseurs différentes dans nos stalles, il fallait des *membrures* (même inv.) appropriées, dans lesquelles on devait les *embrever*.

Parfois même de Louvencourt faisait des planches spéciales qu'il obtenait à la scie à refendre ; ce qui explique l'existence dans son atelier de morceaux rebutés, les *dosseux* ou dosses sciées d'un seul côté, l'autre partie conservant son dos, autrement dit son écorce. (1)

Chez ce même hucher nous ne trouvons guère, comme bois de charpente, que les *queverons*, chevrons, dont l'équarrissage est essentiellement variable. Mais, aux stalles de la Cathédrale, nous considérons comme rentrant dans la catégorie de ce bois les grosses pièces cachées leur servant de carcasse et toutes celles qui, apparentes, ont, sous l'outil de l'imagier, perdu leur caractère primitif, comme plats-bords horizontaux des stalles hautes et basses, rampes d'escaliers, certaines parties des pyramides et des dais, etc.

Les inventaires sont tous muets sur les épaisseurs des bois. Heureusement le *livre noir* de 1653 va, peut-être, combler cette lacune. (2) L'ordonnance pour « le *bois scié*, *aiselins et mai-*

(1) Littré, *Op. cit.*, v° dosse.

(2) *Recueil d'ordonnances concernant Amiens*, dit *Livre noir*. Amiens, Robert Hubault, MDCLIII ; p. 47. — « Le marché au « bois était ordonné et establi en la rue des Rabuissons, du « rang des Cordeliers. »

« *rien* » porte en effet : « Doivent aussi les dits
« menuisiers réduire les *reilles* à la longueur de
« 14 pieds, de largeur poulce et demy broqué (1)
« et d'épaisseur un tiers de pied, les *membrures*
« à la longueur de 12 pieds, 14 poulces et demi
« de large et d'épaisseur 2 poulces broquez et
« les *dosseux* à la dite longueur de 12 pieds,
« de largeur 6 poulces et 3 poulcesd'épaisseur. »

Avant le système décimal, les unités de longueur, bien que dérivant toutes de la toise, variaient de province à province dans l'étendue du Royaume ; c'est ainsi que :

La *Toise* . . . . ,	valait de 1m395 à 1m998
Le *pied de roi* (1/6 de toise) (2) . .	valait de 0m324 à 0m333
Le *pouce* (1/12 de pied)	valait de 0m027 à 0m0277
La *ligne* (1/12 de pouce)	valait de 0m002 à 0m0023

La réduction de ces nombres en nombres décimaux ne nous a fourni aucun renseignement bien sérieux. Cela peut s'expliquer ainsi :

Le premier tableau concernait les chênes de commerce actuels, le second des bois d'essence indéterminée dans l'ordonnance, qualifiés *forains*, c'est-à-dire venant du dehors, apportés des envi-

(1) Ce mot *broqué* ne se trouve dans aucun gloss. ancien. Cependant Jouancoux, gloss. pic. cite *Broclet*, fragment, morceau ; d'où le *poulce broqué* pourrait être pouce plié dont le 1re phalange sert de mesure (???) — Suivant une autre opinion, *broqué* doit signifier : rogné, diminné, réduit, écourté, rongé avec les dents, de *brocque* (dent). Actuellement on dirait : « faible » (???)

(2) *Roi*, *roy*, mesure. Cf. *arroi*, *desroi*, *désarroi*, *corroi*, etc.

rons et destinés à être vendus sur le marché de notre ville, à certains jours de l'année.

Comme les dimensions des bois des stalles ne rentrent dans aucune de ces deux catégories, nous y voyons une nouvelle preuve qu'ils avaient été débités spécialement soit à la Neuville, soit en Hollande, soit ici même, en vue du travail particulier dont ils devaient être l'objet.

Mais voici que chez de Louvencourt (1) et chez Wiart (2), à côté dubois de *soirie* (3) nous trouvons du *bois de fente* et, dans l'atelier de Jehan de Vaulx, hucher : « ... *dix peneaux* (panneaux) « *de bois de taille* ». (4) — Disons ici, pour y revenir avec plus de détails dans quelques instants, que ces mots *fente* et *taille* sont absolument synonymes et désignent un débitage particulier du bois.

Qu'était donc ce nouveau bois qui, à Paris, portait déjà sous Louis XI le nom de *merain*, ainsi qu'en témoigne Etienne Boileau : « Ordon-« nance des métiers qui appartiennent à char-« penterie, en la banlieue de Paris, c'est-à-« scavoir charpentiers, huichiers, huissiers, ton-« neliers, charrons, couvreurs de mésons, et

(1) Inv. cité, du 12 septembre 1525.

(2) Inv. cité : « cent et demi de bois de fente de 3 pieds de long. »

(3) On dit encore, en picard, *scoie* pour scie.

(4) *Arch. municipales, Op. cit.*, F. F. 168 (liasse). Inv. du 13 mai 1522.

« toutes matières d'autres ouvriers qui euvrent « du tranchant en *merrien.* » (1)

Le *Livre noir* (2) nous apprend seulement que « le bois de fente est long de 4 pieds (1^m30 à « 1^m33), large de 7 pouces (0^m190 à 0^m194) avec « épaisseur compétente (convenable) ».

Le bois de taille n'était pas certainement le bois à brûler qui, à raison de son mode de mesurage, s'appela successivement *busche de mole* (3), *bois de corde* (4) et *bois au stère* (5). Le hêtre, le charme, le chêne de mauvaise qualité, le peuplier, le bouleau et le tremble (6), sciés à 3 pieds et demi de longueur et fendus à la hâche et au coin, eussent fait bien mauvaise figure sur l'établi de nos huchers ou de nos imagiers.

Le bois de taille, toujours en chêne de premier choix (7) était déchiré à l'aide d'un grand

(1) Et. Boileau, prévôt de Paris sous Louis XI ; *le livre des métiers*, Paris, Crapelet, 1837. p. 104 et ss.

(2) *Ordonnances du Livre noir, Op. cit.*, p. 47.

(3) Et. Boileau, *Op. cit.*, p. 424 en note : « Mole, grand « cercle de fer, étalonné. » Son diam. n'est pas indiqué.

(4) *Livre noir, Op. cit.*, p. 133 : « bois de corde ». — Littré, *Op. cit.*, v° Corde. « la corde équivaut à peu près à 4 stères. » — M***, *Maison rustique*, Paris. Durand, 1768 : « la corde de « 8 pieds de long et de 4 de haut vaut deux voies à Paris ».

(5) Le chassis du stère (mètre cube) varie naturellement avec la longueur des buches.

(6) M***, *Op. cit.*, p. 830.

(7) Havard, *Op. cit.* dit : « chêne ou châtaignier » ; pas à Amiens où seul le chêne était fendu.

couteau dit *tranchoir* ou *coutre*, sur lequel frappait discrètement l'ouvrier, pour en détacher des planches dans la direction des rayons.

A l'inverse de la scie qui, même dans les mains les plus habiles, poursuit brutalement sa *voie*, le tranchoir est l'esclave du fil du bois. Il le suit, lui obéit, sans l'affecter ni l'affamer (1). En conséquence, du chêne sec ainsi débité était indéformable et de plus admirablement maillé.

Que si on examine de près les pyramides des stalles on remarque que leurs éléments en sont relativement petits et réunis à la colle forte dont, contrairement à l'opinion courante, nos huchers et non des moindres comme Ernoul Boulin (2), Alexandre Huet (3) et Adrien Voicturier (4), maître menuisier, pour ne citer que ceux-là, faisaient un très grand usage.

Il le fallait bien ; sinon, l'ouvrier n'eût jamais pu, sur place, pousser à la gouge et au ciseau les gorges profondes et toutes les moulures si délicates qui étaient inaccessibles à l'outil.

(1) Hassenfratz, *Théorie des bois*, Paris, 1804, p. 133 ; A. Andrieu, *Traité de l'évaluation de la menuiserie*, Paris, 1847, p. 48 et Littré, *Op. cit.*, v° Mérain ; Etym. *materia*. A d'abord signifié tous bois, puis plus spécialement le bois fendu.

(2) Inv. précité du 14 mai 1526 : « deux pots de cuivre et « deux godets à fondre colle ».

(3) *Arch. municipales*, *Op. cit.*, F. F. 256 (liasse), 8 juillet 1546, Inv. de Alexandre de Heudicourt dit Huet : « un godet à « colle de cuivre. »

(4) *Id.* 601, (liasse), 26 novembre 1610 : « 2 livres de colle. »

Certains de ces motifs de décoration présentent encore des arêtes d'une vivacité déconcertante et sans aucune épaufrure, impliquant l'emploi d'un chêne débité autrement que celui scié avec soin même à la méthode hollandaise.

Ce n'est pas tout encore. Si l'on *percute* une des colonnettes prismatiques engagées dans les pyramides ou si l'on *pince* une des aiguilles élancées qui les surmontent, elles se mettent à vibrer, et, véritables xylophones, résonnent comme une grosse corde de contre-basse, effet qui suppose non un bois *de scoirie*, mais un chêne de *fente*, de belle venue, abattu à maturité, ayant ses fils homogènes et parallèles dans toute la longueur de la pièce et sans nœuds. (1)

Des documents historiques et techniques qui précèdent on peut, ce semble, tirer, avec quelque vraisemblance, les conclusions suivantes :

1° Les pièces de bois des stalles, même celles qui sont cachées, sont toutes d'essence de chêne ;

2° Ce bois provenait principalement de la forêt de la Neuville-en-Hez et des bois du Chapitre.

3° Les grosses pièces ont été *sciées de long*, en

(1) Le chêne de fente, débité en planchettes dites *mérains* a servi d'abord à faire des panneaux de meubles, puis des *aissangles* ou tuiles pour moulins à vent. (V. Oct. Thorel, *Adrien de Zélandres*, Mém. Soc. Ant. de Pic., 4e série, t. VII, p. 49). Aujourd'hui on ne fait plus en chêne de fente que des échalas de vignes et des lattes de choix.

plateaux (1) ; celles plus petites à la scie à refendre (2) par des ouvriers de notre pays.

4° Le *bort d'Illande*, tel que nous l'avons défini *supra* p. 67, débité sur mailles, a apporté seulement son tribut aux panneaux fleurdelysés des dorsaux (3), à ceux historiés des rampes d'escaliers, des pyramides (4) et à ceux unis des dossiers des stalles. (5)

5° Enfin *le bois de fente* ou *de taille* est exceptionnellement entré dans la confection de certaines parties les plus longues et les plus tenues des pyramides et des dais. (6)

Cette étude sur les stalles de notre Cathédrale, dont ont été exclus les détails si intéressants de combinaisons, d'assemblages, de coupes et de traits, pour ne viser que la seule essence du bois employé et son débitage est bien longue ; mais, avouons-le, nous nous y sommes complu.

Ces stalles, respectées et même embellies par le temps, ont, sans doute, subi de la main des hommes de graves atteintes. Mais, en songeant à

(1) Notamment les deux grands plats-bords horizontaux ou pièces d'appui des stalles basses qui mesurent : $7^{m}25$ de longueur, $0^{m}42$ de largeur et $0^{m}10$ d'épaisseur.

(2) Notamment les museaux de $0^{m}100$ d'épaisseur.

(3) Epaisseur, 34 à $36^{m}/^{m}$.

(4) Epaisseur, $70^{m}/^{m}$.

(5) Epaisseur, 14 à $15^{m}/^{m}$.

(6) Les montants des pyramides ont de $5^{m}48$ à $6^{m}40$, avec des équarrissages de 20 sur 20 à 23 sur 23 après collages.

Ypres, à Furnes, à Reims, à Albert, je ne pouvais m'en détacher, sans jeter sur elles, à chaque visite, un regard attendri, anxieux et jaloux.

Ma pensée, dégoûtée du présent, se reportait en arrière J'évoquais Adrien de Hénencourt venant, dans leur atelier de l'évêché, payer de ses deniers les huchers et les entailleurs d'images, nos ancêtres, les encourageant et les félicitant de leur foi et de leur égale maîtrise.

C'est en effet à leur collaboration féconde que l'art français doit cet ensemble, fait *de main d'ouvrier*, d'une harmonieuse diversité et d'une sévérité sereine, dont la Morlière a pu dire, sans exagération : « A la Cathédrale d'Amiens, les « chaires du chœur sont chef-d'œuvre ou plutôt « miracle de sculpture et de menuiserie. » (1)

(1) A. de la Morlière, *Les Antiquités d'Amiens* ; Paris, Cramoisy, MDCXLII, p. 83.

UN ECCE-HOMO DU XVIe SIÈCLE

A LA CHAUSSÉE-TIRANCOURT.

Notice par M. Georges BEAURAIN.

Quand on vient d'Abbeville à Amiens par la route de grande communication n° 191, après avoir dépassé La Chaussée-Tirancourt, on trouve, sur la gauche, le beau calvaire monolythe du XIIIe siècle que *La Picardie historique et monumentale* a reproduit à la page 356 du canton de Picquigny. Trois cents mètres plus loin, à droite, on arrive au cimetière de La Chaussée qui, comme beaucoup de cimetières anciens écartés des villages, possède une chapelle. Cette chapelle appartient au seizième siècle. Des substructions, mises au jour à différentes époques, font croire qu'elle a pu être autrefois plus longue qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle n'a plus que 8 m. 60 de long sur 5 m. 80 de large hors œuvre. Elle est orientée. Le pignon du chevet, au levant, est percé d'une fenêtre offrant un arc brisé à redents redentés qui ne paraissent pas avoir été refaits. Le mur du midi était percé, presque sous le toit, d'une autre très petite baie dans le même genre. Plus bas se trouve la porte dont toutes nos églises sont munies, suivant un

usage de la région, au bas de la nef, côté de l'épître. Cette porte est voûtée en tiers point surbaissé. Et, suivant l'usage aussi, elle est aujourd'hui murée, de même du reste que la petite baie ci-dessus signalée. Tous ces remaniements peuvent remonter à 1718, date que porte le pignon occidental.

*
* *

A l'intérieur, dans l'épaisseur du pignon oriental, côté de l'évangile, on a ménagé une niche en arc surbaissé, de 1 m. 15 de largeur sur 1 m. 21 sous arc et 28 cent. de profondeur, à fond plat. Un *Ecce Homo* y est pein. Il se compose d'une grande figure centrale du Christ, debout, entourée de onze médaillons où sont retracées des scènes de la Passion. Au bas, étaient « d'un côté saint François d'Assise, de l'autre saint Jean-Baptiste, assistant un prêtre en surplis, agenouillé... » (1). Nous empruntons ces derniers détails à un court entrefilet que Goze a consacré à cette petite peinture, il y a cinquante ans (2) Depuis l'époque de Goze, l'humidité a continué son œuvre. On ne distingue plus grand chose des médaillons et quant au donateur agenouillé et à ses saints patrons, ils sont méconnaissa-

(1) Suivant toute vraisemblance et bien qu'aucune épitaphe ne subsiste, le corps du donateur fut inhumé en cet endroit. (Cf. Male, *L'Art religieux à la fin du moyen-âge*, p. 94.)

(2) *Mémorial d'Amiens*, n° du 25 juillet 1863.

bles. L'art n'y a rien perdu, à en juger par ce qui reste.

* * *

Les représentations de l'*Ecce Homo* peuvent se classer en deux types : le type « douloureux » et le type « glorieux ». Le type douloureux est évidemment le plus ancien. Il est le seul conforme à la réalité. Il descend en droite ligne du voile dit « Sainte-Véronique », revu, complété, enlaidi par le réalisme, la maladresse, la pieuse familiarité des artistes du moyen-âge. Il aboutit à des figures comme celle du tombeau de Pierre de Burry à la cathédrale d'Amiens (1) dont l'anatomie défectueuse augmente encore l'aspect pitoyable.

La Renaissance créa le type glorieux, représenté par les « flagellations », les « Christs à la colonne », qui ne sont que prétextes à exhiber de nobles académies où les bourreaux sont nus et décoratifs comme leur divin Patient lui-même, dans la savante ordonnance des attitudes et le libre jeu des beaux muscles (2).

(1) V. M. Georges Durand, *Monographie de l'église cathédrale N.-D. d'Amiens,* II, fig. 253.

(2) Ces idées, d'après M. Male (*Ibid.*, p. 89), sont empruntées à l'antiquité : — « Raconter l'agonie d'un Dieu, montrer un Dieu épuisé, meurtri, couvert d'une sueur de sang, une telle entreprise eût fait reculer les Grecs... Pour eux la souffrance, qui détruit l'équilibre du corps et de l'âme, est servile. C'est un désordre que l'art ne doit pas éterniser... Ce peuple de dieux et de héros de marbre dit au jeune homme : — « Sois fort et, comme nous, domine la vie ».

L'*Ecce Homo* de La Chaussée-Tirancourt ne relève pas du premier de ces deux types et à peine peut-on dire qu'il relève du second, tant il est de facture enfantine et maladroite. Mais sous le bénéfice de cette dernière réserve, il est certain qu'il trahit bien le courant d'idées qui caractérise la seconde moitié du seizième siècle. On lit d'ailleurs en grands chiffres arabes très certainement du temps, sur la peinture elle-même, la date 1579 que Goze y a le premier notée.

Le Christ n'est donc qu'un robuste jeune-homme qui plastronne, portant haut une tête encadrée de très longs cheveux ondulés se déroulant sur les épaules et d'une barbe à deux pointes, naissante quoique fournie, qui contourne les joues sans les couvrir. Une petite moustache tombante, le sourcil fin et haut, de beaux grands yeux, achèvent cette physionomie calme, impassible, sans joie ni tristesse (1). Le manteau dérisoire dont nous parle le récit de la Passion, retenu au cou par une attache rudimentaire, le grand roseau classique, une minuscule couronne d'épines, des gouttes de sang, sont là évidemment, mais comme des marques et des attributs

(1) M. Male dit encore, à propos de Michel-Ange : — « Son Christ de la Minerve, beau comme un athlète, porte la croix comme un triomphateur. A son exemple — continue-t-il — les Français vers 1540, commencèrent à avoir honte d'exprimer la souffrance. Le Christ à la colonne, de Saint-Nicolas de Troyes est un héros que ne sauraient atteindre les outrages des esclaves. » (*Ibid.*, p. 89.)

purement conventionnels. Et cette couronne d'épines coiffe le sommet de la tête, et ces gouttes de sang coulent sur le haut du front, sans modifier, ni l'une ni les autres, l'expression des traits.

*
* *

J'ai dit que cette petite peinture est datée. Vaille que vaille, il y a toujours profit archéologique à signaler un vieux monument portant date certaine.

Les *Ecce Homo* abondaient autrefois. La *Carte de Cassini* dessine un grand nombre de petits édicules, au bas desquels elle inscrit les mots : « *Ecce Homo* » (1). Elle ne les confond pas avec les « Croix ». Nous avons, dans la peinture de La Chaussée-Tirancourt, un exemplaire de ce que ces petits monuments pouvaient offrir aux pieuses stations et aux méditations des fins dernières de nos pères. Exemplaire très rare au surplus car les *Ecce Homo* qui nous sont parvenus appartiennent généralement à la statuaire.

Enfin un autre intérêt de celui-ci réside dans deux groupes de quatre vers chacun, inscrits aux côtés de la figure centrale, en beaux caractères gothiques, avec les abréviations, lettres conjointes ou monogrammatiques du temps.

A l'époque de Goze on ne se piquait pas de

(1) M. Male (*Ibid.* p. 94), donne l'explication de la profusion des images du Dieu de Pitié. C'est qu'on gagnait des indulgences en récitant certaines prières devant elles.

beaucoup de précision dans les descriptions archéologiques, ni surtout dans la transcription des inscriptions. C'est la remarque qui frappe l'esprit quand on lit l'entrefilet auquel le *Mémorial d'Amiens* du 25 juillet 1863, a donné l'hospitalité. Et d'abord, il y a toute une strophe de quatre vers que Goze a omise. Voici les huit vers octosyllabiques complets et exacts (1) :

. Hellas. pecheur. compassion.
. Prens. en. voiant. les. pourtraitures.
. Ihesus. portant. passion.
. Pour. toute. humaine. creature.

—

. Pecheur. considere. ton. roi.
. Décraché (2). par. dérision.
. Couronné. despine. par. toi.
. Et. mis. en. dure. passion.

(1) Au 2e vers, il eût fallu sans doute « la pourtraiture » au lieu de « les pourtraitures » ; au 3e vers, la prosodie exigerait que fût ajouté le mot « De » au début.

(2) *Décrachement* = action de couvrir de crachats ; *Décrachier* = couvrir de crachats (Godefroy).

GORMONT & ISEMBART

Fragment d'une chanson de geste du XIIe siècle.

Etude par M. V. Brandicourt.

La victoire que Louis III d'Outre-mer remporta sur les Normands en 881, à Saucourt-en-Vimeu, a été immortalisée par un chant de guerre que les Allemands mettent au rang des premiers et des plus curieux monuments de leur poésie naissante. De ce *Chant de Louis*, de ce Ludwigslied, M. D'Ault du Mesnil a donné une savante analyse dans le tome XVIII de nos Mémoires.

Cette invasion des Normands dans nos contrées a inspiré une autre chanson de geste bien connue en littérature sous le nom de « *Gormont et Isembart* » dont on ne possède qu'un fragment. C'est un manuscrit constitué par deux feuilles de parchemin qui ont servi à une reliure et qui sont aujourd'hui conservées à la bibliothèque royale de Belgique.

Ce débris a été découvert vers 1857 par Mgr de Ram, successivement archiviste de l'Université de Malines, depuis recteur de l'Université de Louvain. — Il se compose de deux feuilles de

parchemin entrant l'une dans l'autre, de façon à donner 4 feuillets d'un texte continu, transcrit au XIIIe siècle, à raison de deux colonnes par page avec des initiales de laisses alternativement rouges et vertes. — Le couteau du relieur a enlevé le sommet de la feuille extérieure avec le premier vers de chaque colonne d'écriture. — Gaston Paris reporte au premier tiers du XIIe siècle la rédaction de ce texte.

La librairie Champion, continuant sa série des classiques français du moyen âge, nous donne dans le tome XIV le texte de *Gormont et Isambart*, avec des notes et un essai de texte critique de M. Alphonse Bayot. (1)

Le sujet de cette chanson est l'expédition que le roi païen Gormont fait en France à la tête de ses Sarrasins. Ces Arabes envahissent notre pays par la Somme et le roi Louis III vient les arrêter à Cayeux. — Gormont est accompagné d'un chevalier français renégat nommé Isembart.

Le fragment commence au beau milieu de la bataille de Cayeux.

Desus Quiou, en le champaine
fut la bataille fort e grant.

Le roi Gormont fait un grend carnage des chevaliers français. — Le roi Louis affecté de la

(1) Cf. *Journal des Débats*. 4 février 1915. Le premier livre.

mort des siens va lui-même attaquer Gormont et le tue. Les Sarrasins reculent. (1)

Voilà le roi païen étendu mort dans l'herbe verte, sanglant, la bouche ouverte :

Or vint G(ormond) mort en la prée
Envers, sanglent, gule baée.

Isembart voyant son chef mort, s'en va vers lui et fait grand deuil et grande pamoison. — « Hélas, dit-il, roi empereur, je vous l'ai dit tant de fois à Cirencestre en votre pays que les Français sont une race brave ! Moult je vous l'ai dit sur le bateau : vous trouverez en France une rude armée. Et vraiment vous l'avez trouvé ce peuple noble et honoré ».

Ahi, dist il, rei emperrere,
tant le vus dis plusures fiez
a Cirencertre, a vos cuntrées
que Franceis sunt gent adurée.
Mut le veis dis en le galée
de ça trouverez tel meismée,
mes veirement l'avez trovée
la gentil gent et l'onurée.

Isembart a son tour est blessé à mort et se repend d'avoir été renégat. Il pardonne pour l'amour de Dieu à ceux qui viennent de le tuer.

(1) La bataille durra treis dis
entre Gorm(on)d e reis Lowis.
Al quart, commencent à fuir
Turz e Persanz e Arabiz
parmi Vimeu et par Pontif
vers les aloès Saint-Valeri.

Il implore la Vierge :

> Sainte Marie genitrix
> mere Deu, dame, Isembart dist
> depreez en votre beau fiz
> qu'il eit merci de cest chaitif.

Puis il cherche dans le vallon, voit un olivier, s'y traine, tourne son visage vers l'Orient, bat sa coulpe et se redresse un peu.... Le fragment s'arrête là..... Cette fin est vraiment très belle.

Dans cette rapide analyse d'un poême touffu comme la plupart des productions de la même époque, on a négligé quantité d'incidents, de récits, parmi lesquels nous n'en voulons retenir qu'un, parce qu'il intéresse notre contrée. Il y est dit que Gontier, écuyer du roi de France, déroba une coupe d'or qu'il alla déposer au monastère de Saint-Riquier, ensuite brulé par Gormont.

> Jo'n aportai la nef d'or mier
> cele mis jo a seint Richier
> Que vus arsistes sun mustier,
> mesavenir vus en deit bien.

En ce moment où la Patrie nous apparaît comme une véritable personnalité, nous relisons avec plus de tendresse ces vieux textes sacrés qui nous rappellent les faits et gestes, les mœurs de nos ancêtres. Nous tressaillons encore et faisons notre ce cri à la gloire de la bravoure française, ce cri qui nous vient des vieux âges.

> Que Français sunt gent adurée.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 2me TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1915.

I. Le Ministère.

1° Les Allemands destructeurs des cathédrales et des trésors du passé. — 2° Revue historique, T. CXVIII, 1915, n° 2 ; T. CXIX, 1915, n° 1. — 3° Journal des savants, Janvier, Février et Mars 1915.

II. L'Auteur.

Bouvier (M. l'Abbé H.) : Enceintes successives de la cité d'Amiens, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au XIIIe siècle.

III. Don.

Dnbois (M. Pierre) : Catalogue des livres et manuscrits composant la bibliothèque héraldique et généalogique de M. Ernest de Rozière, etc., etc.

IV. Acquisitions.

1° Debionne (M. le Dr) : Le Choléra à Amiens en 1866. — 2° Duchesne (Mgr L.), membre de l'Institut : Fastes épiscopaux de l'Ancienne Gaule ; Les provinces du Nord et de l'Est. — 3° Montorgueil (M. G.) : Les champs de bataille, 1914-1915, 1re partie ; les cités meurtries ; Meaux pendant la bataille. — 4° Moreau-Nélaton (M. E.) : Les églises de chez nous ; Arrondissement de Château-Thierry, TT. I, II et III. — 5° Pégat (M. J.) : Les cités meurtries : Gerbéviller. — 6° Pottier et Lafaye (M. M.) : Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, fascicule 50.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1915. — 3me et 4me TRIMESTRES.

Séance ordinaire du 13 Juillet 1915

Présidence de M. le Chne MANTEL, Président.

Sont présents : MM. l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Dubois, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Roux et Thorel, membres titulaires.

M. le Dr Franchomme, membre non-résidant, assiste à la séance.

Correspondance. — M. le Préfet de la Somme offre, de la part de l'Administration des Beaux-Arts, un exemplaire de l'ouvrage intitulé : « Les Allemands destructeurs de Cathédrales et des trésors du Passé ».

— Le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts recommande de réunir tous les documents qui pourront servir à l'histoire de la guerre actuelle dans la région picarde.

— M. Thorel annonce que cette année il n'y aura pas lieu d'offrir au Lycée d'Amiens la médaille du prix du Cange, et propose, — ce qui est accepté, — d'en consacrer la valeur à un don en faveur des blessés militaires.

— L'Académie Stanislas de Nancy, à l'exemple de l'Académie d'Amiens, déclare souhaiter une lutte énergique des pouvoirs publics contre l'alcoolisme.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel signale deux fascicules d'une publication relative à la guerre allemande, intitulés « Gerbéviller » et « Meaux pendant la bataille », qui viennent d'être acquis pour la bibliothèque.

Chronique. — M. le Président prend la parole en ces termes pour déplorer le trépas récent d'un fils de M. Milvoy, mort au service de la France.

Messieurs,

La guerre vient de faire une nouvelle victime dans la famille d'un de nos collègues. Après Messieurs Maurice Cosserat, de Louvencourt et Thorel, M. Milvoy vient d'avoir la douleur de perdre un de ses fils. M. René Milvoy, brillant étudiant en mé-

decine, infirmier dans une formation sanitaire établie au Crotoy, est mort la semaine dernière. Son trépas paraîtra aussi beau que celui des soldats tombés les armes à la main, face à l'ennemi. Il n'est pas moins glorieux et méritoire, puisque René Milvoy est mort des suites d'une maladie contractée au chevet des malades.

Je suis certain, Messieurs, d'être votre interprète en adressant à notre collègue l'expression émue de nos plus affectueuses condoléances.

La Société s'unit à M. le Président pour adresser à M. Milvoy l'assurance de ses plus sincères sympathies.

Administration. — M. Hainaut-Balédent, professeur de mathématiques à Loos-lès-Lille, est admis en qualité de membre non-résidant.

— M. Thorel estime que l'on peut s'occuper, dès maintenant, de l'inscription qui devra être fixée sur la façade offerte par M. Hubault et veut bien se charger de la rédiger.

Notre collègue appelle aussi l'attention sur « *la pierre Saint Firmin* ». — Cette table de grès, qui porte la date de 1528 en chiffres romains et arabes, a été transportée dans le jardin du Musée où elle est sérieusement attaquée par l'humidité. Il faudrait, pour la sauver, la soulever de terre sur quatre supports. M. Collombier, membre de la Commission du Musée, est prié de vouloir bien s'intéresser à cette affaire.

— Une subvention est attribuée à M. Commont pour exécuter des fouilles à l'extrémité du boulevard de Beauvillé, à Amiens, où l'on vient de découvrir un puits funéraire gallo-romain et les vestiges d'une station gauloise antérieure à la conquête romaine. Elle servira aussi à faire des recherches dans les « *croupes* » du marais de La Chaussée-Tirancourt. — Les objets les plus remarquables trouvés au cours de ces fouilles devront être dessinés.

— La prochaine séance est fixée au troisième mardi du mois d'Octobre.

— A cause des circonstances aucun manuscrit n'a été adressé pour les concours.

Travaux. — M. l'abbé Leroy lit une note relative à des trouvailles faites dans le Santerre. A deux cents mètres environ des dernières maisons de Vrély, à droite de la route allant de ce village à Méharicourt, on a trouvé une sépulture qui contenait des ossements, des armes, une boucle de bronze ornée de cinq gemmes taillées en cabochons et sa contre-plaque, plus quelques vases de diverses formes souvent décorés de croix de saint André. Le tout paraissait dater du VIIe ou du VIIIe siècle, mais ces objets, découverts par des militaires en creusant une tranchée, ont été expédiés par un officier dans le département de l'Hérault et sont perdus pour la Picardie.

— M. l'abbé Mantel communique une étude au

sujet des privilèges dont jouissait l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux sur les cures de Saint-Pierre et de Saint-Leu et sur l'Hôtel-Dieu d'Amiens, puis la séance est levée à 9 heures.

Séance ordinaire du 19 Octobre 1915

Présidence de M. le Chne MANTEL, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Demailly, Durand, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Milvoy, Roux et Thorel.

M. Dubois se fait excuser.

Correspondance. — M. le Dr Lomier adresse une étude qui sera lue au cours d'une prochaine séance.

— M. Hainaut-Balédent remercie de son admission en qualité de membre non-résidant.

— MM. l'abbé Mantel et le Médecin-chef remercient la Société de la somme qu'elle a versée à l'hôpital temporaire n° 9, en faveur des blessés de la guerre, pour compenser la valeur du prix du Cange, non attribué cette année à un élève du Lycée d'Amiens.

— La Société préhistorique de France annonce qu'on devra désormais appeler *période marnienne* la première partie du 2e âge du fer, et *période de la Tène*, la seconde partie seulement de ce même âge du fer.

— M. le Cte d'Hinnisdal écrit qu'il ne put ouvrir qu'après plus de quatre mois la lettre de condoléance à lui adressée par la Société à l'occasion de la destruction de l'église et du château de Tilloloy. Il s'excuse de ce retard et remercie avec effusion les Antiquaires de Picardie de leur témoignage de sympathie.

— Par l'intermédiaire de M. Durand, M. Omont engage la Société à reproduire en fac-simile le texte déjà imprimé de la « Biblionomia » de Richard de Fournival, manuscrit de trente feuillets conservé à la bibliothèque de la Sorbonne et qui fournirait soixante planches. — M. Omont se chargerait sans doute d'identifier les œuvres qui y sont citées ou qui ont été consultées par l'auteur et ajouterait quelques notes.

— M. l'abbé Bouvier, ayant appris que Dom Quentin est obligé de renoncer à ses recherches sur l'école des miniaturistes de Corbie, annonce qu'il se propose d'entreprendre l'étude d'une de leurs œuvres, conservée à la bibliothèque d'Amiens. — Ce manuscrit, qui mérite aussi d'être reproduit en fac-simile, appartient à l'art amiénois, puisqu'il est antérieur à l'apparition du nom de la Picardie.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel recommande à l'attention de l'assemblée les ouvrages suivants :

1° Les Cités meurtries, Reims, etc., par M. Jadart.

2° Les Allemands à Compiègne, septembre 1914. — Journal d'un otage, par Louis le Barbier ;

3° Quelques belles publications de la Société archéologique de Sens ;

4° La Science française à l'Exposition de San-Francisco, ouvrage en deux volumes, offert par le Ministère de l'Instruction publique, où sont signalés les travaux de MM. G. Durand et Commont.

Chronique. — Depuis la dernière réunion, deux documents sont venus enrichir les collections de la Société. L'un, offert par M. Wagon, est un plan de l'ancien château fort de Beauquesne, levé par Legrand, géomètre, sur les fondations encore visibles en 1816. L'autre est un dessin à la plume, exécuté et cédé par M. Wagon. Ce dessin représente un ornement sculpté à la partie inférieure de l'éperon du bastion de Saint-Pol, à la citadelle d'Amiens, du côté du faubourg Saint-Pierre. Cette sculpture du xviie siècle est la seule qui décorait les bastions de la forteresse. La partie du fossé où se trouvait cet ornement ayant été comblée, il est actuellement invisible, mais il existe encore. C'est une console renversée

composée d'une volute surmontée d'une tête de chérubin entre deux ailes, le tout assez fruste.



M. le Secrétaire perpétuel fait encore circuler le dessin d'un chapiteau du début du xive siècle, conservé dans un jardin, à l'extrémité de la rue Delpech, à Amiens. L'origine de cette sculp-



ture en pierre est inconnue ; sa décoration présente des feuillages qui rappellent des branches

de chêne. Ce chapiteau a une hauteur de 0m325. Enfin M. de Guyencourt présente le dessin d'une margelle de puits en grès, appartenant à M. Sauvé, (n° 130, rue Eloi Morel, à Amiens). Cette margelle porte un écusson chargé, en fasce, des caractères romains E et M surmontés d'un chapeau assez semblable à nos modernes « melons » et accompagnés en pointe de la date 1581. — Il serait bon de joindre cette margelle à la série que possède déjà le Musée.

— Tous les membres de la Société ont appris avec joie l'élévation de leur Président, M. le chanoine Mantel, aux fonctions de vicaire-général titulaire de Mgr l'évêque d'Amiens et d'archidiacre d'Abbeville. Ils sont heureux de saluer en M. le chanoine Mantel l'un des premiers dignitaires ecclésiastiques du diocèse d'Amiens.

— La Société a été informée par les journaux de la mort glorieuse de l'un de ses membres non-résidants, M. Georges Fayez, libraire à Doullens, tombé au champ d'honneur le 18 juillet.

Elle eut encore le malheur de perdre, dans les premiers jours du mois de septembre, M. Clémence, décédé au château de Mary-sur-Marne et Mme Lefeuvre qui habitait Le Hamel, près Corbie. — M. Clémence appartenait à la Société depuis le 15 octobre 1895 et Mme Lefeuvre, depuis le 10 janvier 1911.

— Il convient de noter aussi, pour les futurs

historiens de la Cathédrale, que, vers le 10 août 1915, furent bouchées, au moyen de plaques de ciment, les ouvertures pratiquées dans les voûtes de la basilique. On a remarqué en effet que les incendies, allumés par les bombes allemandes dans les charpentes des églises, se propagent à l'intérieur surtout du fait des charbons ardents qui y tombent par les trappes des voûtes. — Le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts a aussi ordonné de prendre quelques précautions pour sauvegarder plusieurs objets du Musée et spécialement les peintures primitives de la salle de Notre-Dame-du-Puits.

— M. le Secrétaire perpétuel annonce que l'on a enfin reçu de bonnes nouvelles de M. Josse et de sa famille, mais que l'on ignore toujours le sort de son fils aîné. L'installation agricole de M. Josse, à Saulcourt, a été entièrement dévastée par les Allemands.

— Mgr de la Villerabel, nouvel évêque d'Amiens, a bien voulu, le 18 octobre, recevoir la Société des Antiquaires de Picardie et lui a réservé le plus aimable accueil.

Les membres empêchés s'étaient excusés par lettres de n'avoir pu en cette circonstance se joindre à tous leurs collègues présents à Amiens.

— Les Antiquaires de Picardie ont appris avec une grande tristesse la mort de M. le Vte de Calonne, survenue le 10 octobre. A cette occasion M. le Président prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

Je n'ai pas à vous apprendre la douloureuse nouvelle ! M. le vicomte de Calonne, président d'honneur de la Société des Antiquaires de Picardie, est mort le dimanche, 10 octobre dernier. L'un de vous, Messieurs, redira bientôt et plus longuement, les mérites de l'historien et de l'archéologue. C'est que peu d'antiquaires ont plus fait que M. de Calonne pour le renom de notre Société : les titres de ses principaux ouvrages sont dans toutes les mémoires : citer l'Histoire des abbayes de Dommartin et de Saint-André-au-Bois, la Vie municipale au xve siècle dans le Nord de la France, la Vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois, et surtout la magistrale Histoire de la ville d'Amiens, c'est évoquer le beau talent d'historien qui fit de M. de Calonne presque l'égal des plus grands. Ce soir, je me bornerai à saluer la mémoire de notre cher collègue, son amabilité, sa simplicité élégante, la cordialité de son abord. Si nul n'a plus honoré que lui la Société des Antiquaires de Picardie, nul ne vivra d'une façon plus durable dans nos mémoires et dans nos cœurs.

Puisse cette assurance adoucir la douleur de sa veuve et de ses enfants, auxquels la Société envoie l'expression émue de ses respectueuses condoléances.

Après ce discours, M. le Secrétaire perpétuel signale l'article nécrologique consacré à notre regretté collègue par M. R Rodière, dans le journal, « la Picardie », n° du 15 octobre 1915

Travaux. — M. Commont fait connaître le résultat des fouilles exécutées à Amiens, dans le prolongement du boulevard de Beauvillé. — En ce lieu furent découverts des vestiges de tombes, des fonds de cabanes et un puits funéraire gallo-romain qui fut vidé jusqu'au fond. — Le rapport relatif à cette fouille est renvoyé à la Commission des impressions. — M. Commont entretient aussi l'assemblée des recherches qu'il a fait exécuter dans les « croupes » du marais de Tirancourt.

— M. l'abbé Leroy communique le rapport rédigé au nom de la Commission chargée d'examiner les deux ouvrages présentés au concours de 1914. Cette Commission propose d'accorder le prix Leprince à l'auteur de « l'histoire de Rouvroy-en-Santerre » et une médaille d'argent au mémoire intitulé : « Toponymie des lieux habités de l'Arrondissement d'Amiens ».

La Société, adoptant ces conclusions, décerne donc, après l'ouverture des enveloppes accompagnant les manuscrits, le prix Leprince à M. Georges Billoré, instituteur à Rouvroy, auteur de l'histoire de ce village, et une médaille d'argent à l'auteur du second ouvrage, M. Vincent, conservateur adjoint à la bibliothèque royale de Bruxelles.

— M. Collombier signale une découverte de monnaies faite à Dancourt (canton de Roye) sur l'emplacement d'une ancienne grange. Ce trésor

était composé de pièces d'or et d'argent datant du règne de François Ier aux premières années de celui de Louis XIII et de quelques pièces espagnoles rognées.

— M. l'abbé Leroy déclare qu'entre L'Echelle-Saint-Aurin et Andechy, près du moulin, des soldats, en creusant une tranchée, découvrirent à 0m40 c. de profondeur, trois sarcophages renfermant seulement des ossements. Ces sépultures en tuffeau étaient constituées par plusieurs blocs rapprochés. Elles étaient plus larges à la tête qu'aux pieds des squelettes et orientées de l'est à l'ouest. Selon toute probabilité elles dataient du VIIe ou du VIIIe siècle.

Après cette communication la séance est levée à 9 h. 1/2

Séance ordinaire du 9 Novembre 1915

Présidence de M. le Chne MANTEL, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Roux et Thorel, membres titulaires.

M. Ledieu se fait excuser.

Correspondance. — M. G. Billoré, du fond d'une tranchée, remercie la Société qui a accordé le prix Leprince a son histoire de Rouvroy-en-Santerre.

— Un archéologue mobilisé, de passage à Amiens, signale une inscription funéraire du XVIIe siècle, abandonnée dans la cour d'une maison, rue de Villers à Fouilloy et, entre Chuignes et Foucaucourt, au lieu-dit « le Bois des tombes », une sépulture ancienne trouvée en creusant une tranchée, et sur laquelle les renseignements font défaut.

Chronique. — M. le Secrétaire perpétuel annonce qu'un très médiocre portrait à l'aquarelle de l'astronome Delambre, d'Amiens, vient d'être acquis par la Société. Ce portrait, signalé par MM. Dubois et Thorel, représente Delambre en costume de membre de l'Institut.

— La Société prie M. Dubois, qui veut bien s'en charger, de diriger l'impression entreprise par la Société de « la Vie agricole sous l'ancien régime » par M. le Vte de Calonne.

— M. le Secrétaire perpétuel lit quelques projets d'inscriptions dont l'une devra être gravée sur une plaque de granit appliquée contre la façade du XVIIe siècle, dernièrement offerte par M. Hubault.

La Société adopte la suivante, rédigée par M. Thorel ·

Façade
sise jadis rue des Sergents, n° 57,
donnée par
M. Anatole Hubault
à
la Société des Antiquaires de Picardie
qui l'a réédifiée à ses frais et en a fait la remise
à la ville d'Amiens.

(1914-1915)

Travaux. — M. de Guyencourt donne lecture d'une étude de M. le Dr Lomier, sur le signe commercial en forme de 4, usité du milieu du xve siècle au début du xviiie. Ce chiffre, associé à divers accessoires, se rencontrait sur une foule d'objets. Il apparait sur la façade d'une maison de la rue du Puits-Salé, à Saint-Valery-sur-Somme, sans qu'on en connaisse la raison. — Ici, sa base repose sur deux V entrelacés qu'un spécialiste, M. le Dr Ch. Jourdin, de Dijon, pense être les initiales des mots *via* et *veritas*. Quant au 4 lui-même, c'est un symbole religieux très vraisemblablement, mais toutes les explications qu'on en a données sont hypothétiques. — Il représenterait peut-être le trajet, plus ou moins déformé, décrit par la main qui trace le signe de la Croix. Ce symbole exprimerait donc une invocation et un hommage à la Trinité, un acte de soumission à l'Eglise.

Cette communication provoque une très intéressante discussion à laquelle prennent part

MM. Dubois, Durand, de Guyencourt, Thorel et d'autres membres de la Société. M. Dubois ne serait pas éloigné de voir dans le 4 commercial, plutôt qu'un symbole purement religieux, le signe quelque peu ésotérique d'une ligue marchande très fermée, le *label* d'une société corporative très mystérieuse.

Conformément à l'opinion de MM. les Drs Jourdin et Lomier, la Société estime que la question ne pourra être résolue avec certitude qu'après la découverte d'un texte qui en donnera l'explication. La séance est ensuite levée à 9 heures.

Séance ordinaire du 14 Décembre 1915

Présidence de M. le Chne MANTEL, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy et Thorel, membres titulaires, ainsi que M. Bigorgne, membre nonrésidant,

— Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion, M. Thorel, revenant sur l'étude de

M. le D[r] Lomier relative au chiffre 4 du commerce, rappelle que ce signe était le symbole hermétique de Mercure, dieu des marchands, et M. Collombier fait circuler une monnaie de Louis XV en argent, sur laquelle la tête de ce roi est surmontée du même chiffre 4, dont la barre horizontale est recroisettée.

Correspondance. — M. Rodière demande si l'on connaît, dans les environs d'Amiens, un domaine ayant appartenu aux ducs de Coigny. — Il est répondu négativement.

— M. Schytte annonce que la croix monumentale en pierre que l'on remarquait à Tirancourt a été brisée. — Les renseignements demandés à son sujet sont restés sans réponse.

— M. Beaurain informe que M. Boulanger, d'Hornoy, veut bien offrir au musée de Picardie une clef de voute sculptée et quelques débris provenant de l'église de l'abbaye de Selincourt.

— La Société française d'Archéologie proteste contre les actes de vandalisme commis par les Allemands.

— M. Héren écrit qu'après avoir quitté les tranchées de Nieuport, il est maintenant affecté à un service de place. Il adresse ses condoléances à ceux de ses collègues que la guerre a mis en deuil et offre à tous ses meilleurs souvenirs.

Chronique. — M. le Secrétaire perpétuel signale plusieurs brochures offertes par M. Léon Coutil, ainsi qu'une gravure à l'eau forte, représentant les ruines de la basilique d'Albert, par F. Besnard, et qu'un ouvrage de M. l'abbé E. Foulon, intitulé : « Arras sous les obus ».

— La Société est informée qu'en creusant des tranchées entre les communes de Franvillers et de Ribemont, à un kilomètre environ de ce dernier village, près de la route d'Amiens à Albert, on a découvert des sépultures contenant des poteries et des armes. On aurait aussi trouvé des débris d'architecture, des tronçons de colonnettes et même des fragments d'inscriptions ainsi que de nombreuses monnaies très disséminées. Ce cimetière qui paraît gallo-romain a du reste déjà été signalé.

— Une circulaire de la Société française d'Archéologie déclare que, dans la région picarde, les ruines d'Ourscamps, l'église de Tracy-au-Val, l'abbaye de Vauclére, etc., anéanties par la guerre, n'existent plus.

— M. de Guyencourt annonce la mort de M. l'abbé Jumel, curé de Quevauvilliers, qui n'était pas membre de la Société des Antiquaires de Picardie, mais qui fut l'auteur de nombreuses monographies de villages picards.

— M. l'abbé Lheureux, curé de Domvast, vient aussi de s'éteindre ; il avait été admis en qualité de membre non-résidant le 14 décembre 1909.

— M. le capitaine Loÿ est tombé récemment

au champ d'honneur. — Comme M. l'abbé Lheureux, le capitaine Loy appartenait à la Société depuis le 14 décembre 1909. Il était l'auteur de quelques recherches sur l'histoire militaire de la Picardie.

— La Société a connu en même temps la blessure et le prompt rétablissement de M. le capitaine A. Rostand, membre non-résidant. Elle lui adresse ses sincères félicitations.

— M. Collombier annonce que les superbes tapisseries du tribunal de Montdidier seront désormais exposées dans les galeries du musée de Picardie, à Amiens, et qu'en la même ville, la jolie façade de l'ancien bailliage est enfin débarrassée des constructions parasites qui la cachaient.

On y admire aussi à bon droit la façade de la maison du XVIIIe siècle offerte par M. Hubault, enfin reconstituée sur un nouvel emplacement où elle produit le meilleur effet.

Administration. — L'ordre du jour prévoit les élections pour le renouvellement du bureau, mais, à cause des événements, la Société exprime le vœu de voir le bureau actuel continuer ses fonctions pendant une quatrième année, bien que ce fait soit absolument insolite.

Sont donc élus par acclamation pour l'année 1916 :

M. le chanoine MANTEL, Président ;
M. Maurice COSSERAT, Vice-président ;
et M. l'abbé CARDON, Secrétaire annuel.

M. le chanoine Mantel, au nom de ses collaborateurs et au sien, déclare accepter cette prolongation de charge et remercie la Société de la nouvelle preuve d'estime qu'elle vient de leur accorder.

— Sur l'initiative de M. le Trésorier, il est décidé qu'en 1916 encore, les cotisations des membres de la Société ne leur seront pas réclamées.

— M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un projet de programme pour les concours qui seront ouverts pendant les années 1916, 1917 et 1918. Ce projet laisse subsister le programme du dernier concours où sont seulement introduites quelques légères modifications de détails.

Travaux. — M. l'abbé Leroy communique une étude où il est constaté que la paroisse de Grandcourt dépendait à la fois, sous l'ancien régime, de l'Artois (pour le hameau de Chevicourt) et de la Picardie. L'abbaye d'Eaucourt y possédait un domaine d'un seul tenant, qui s'étendait indistinctement sur la partie artésienne et sur la partie picarde du territoire. Il en résultait des conflits qui motivèrent, en 1560, une déclaration délimitant les terres soumises à l'une ou l'autre juridiction, mais cette mesure ne supprima point les contestations qui, en 1688, surgissaient encore. A cette date, fut dressé un plan dont M. l'abbé Leroy offre une copie en

ajoutant que l'original, conservé aux archives du Pas-de-Calais, vient d'être détruit dans l'incendie du palais de Saint-Vaast. Ce plan est intéressant, car il fixe, sur un parcours restreint il est vrai, l'ancienne frontière entre l'Artois et la Picardie.

— M. de Guyencourt lit un mémoire de M. Hackspill sur une couleuvrine à croc, de la deuxième moitié du xv[e] siècle, trouvée dans un puits, à Airaines, vers 1858, sur l'emplacement de l'ancien château dit de Ponthieu. Les armes de cette espèce sont les ancêtres des fusils. Celle-ci était en fer forgé ; son canon présentait huit pans, avec renflement à la culasse, où se trouvait la lumière percée sur la partie supérieure. La longueur de l'arme mesurait 0[m]935 ; elle étail montée sur une crosse ou manche de bois qui a disparu.

Un appendice appelé croc faisait corps avec le canon et servait à fixer l'arme sur un support. La couleuvrine à croc lançait des balles en pierre ou en plomb. Celle d'Airaines semble avoir disparu, mais son souvenir sera conservé grâce au dessin qui accompagne la notice de M. Hackspill.

Après cette communication, la séance est levée à 9 h. 1/2.



HABITATS ET SÉPULTURES
DE
L'ÉPOQUE GAULOISE
ET
PUITS FUNÉRAIRE GALLO-ROMAIN
TROUVÉS A AMIENS

par **M. V. COMMONT**

Historique de la découverte

Le 5 Mars 1915, M. Choquart, conducteur des travaux de voirie à la Mairie d'Amiens, m'avisait, à la réunion de la Société Linnéenne du Nord de la France, qu'on voyait, dans les petites tranchées latérales entamant la craie superficielle au boulevard réunissant la route d'Albert à celle d'Allonville, des parties paraissant remplies de terre rapportée anciennement. Le dimanche 8 Mars, je me rendis sur le chantier et je notai, en effet, vers le milieu du boulevard, de petits puits, mesurant 0^{m}80 de diamètre, s'enfonçant verticalement dans la craie en place et comblés de terre grisâtre et, à l'extrémité du nouveau boulevard, tout près de la route d'Allonville, je

récoltai, dans une des excavations pratiquées pour sonder le terrain, un fragment de poterie noire très fruste, avec décor primitif, (V. fig. 4, n° 3), que je crus être gaulois ; aussi, ma première pensée fut que les petites poches du nouveau boulevard devaient être des sépultures gauloises par incinération.

La semaine suivante, M. Choquart et moi-même, nous fîmes vider, par les ouvriers, quelques-uns de ces trous et les constatations suivantes furent faites. Chaque petite fosse communiquait avec de petites galeries souterraines, horizontales, ramifiées, creusées très anciennement dans la craie et remplies ultérieurement de craie remaniée et de terre noirâtre. Dans l'un de ces boyaux, mesurant 0m60 de diamètre, je recueillis des métacarpiens d'un petit carnassier et de nombreux petits ossements. Monsieur le Professeur Boule, du Museum, voulut bien déterminer ces débris. Les doigts étaient ceux d'un *blaireau* et les minuscules débris étaient des ossements de *grenouilles* ou de *crapauds*, nous étions donc en présence de terriers de « *grisards* », creusés par ces carnassiers fouisseurs à une époque très ancienne où des bois (1) couvraient ce versant crayeux de la vallée de la Somme. Les déjections des blaireaux avaient formé, sur le sol de leurs terriers, des amas de sels ammoniacaux phosphatés, blan-

(1) Une coquille de *cyclostoma elegans* trouvée dans la terre d'un terrier indique également une région forestière.

châtres et spongieux, indiquant, comme l'état des ossements, leur haute antiquité.

Mais, malgré leur intérêt, ces débris n'étaient pas ceux que je pensais trouver. Un mois plus tard, lorsque les travaux entamèrent le sol au voisinage de la route d'Allonville, (alt. 58^{m}), près du point où j'avais récolté le tesson gaulois, d'autres trous apparurent. (V. Plan, fig. 1).

Leur fouille fit découvrir des *fosses carrées* et des *tranchées* ou *longs couloirs* renfermant des tessons de poterie gauloise et gallo-romaine, quelques ossements humains et de nombreux ossements d'animaux domestiques, (bœuf, cheval, âne, porc), des clous de fer rouillé, quelques monnaies, etc.

Ces diverses excavations furent successivement fouillées par moi-même, avec l'aide d'un ouvrier mis à ma disposition par M. Choquart, conducteur des travaux, qui s'intéressait vivement à ces recherches et que je remercie de sa précieuse collaboration.

Ces travaux furent facilités par ce fait que le terrassement du boulevard enlevait en déblai la couche superficielle de terre végétale grise sur une épaisseur de 0^{m}50. Sur la surface de la craie sous-jacente, les trous circulaires ou les couloirs creusés dans le sous-sol et remplis de terre noire, apparaissaient alors nettement, surtout après la pluie.

En Juin, nous commençâmes la fouille d'une

PLANCHE, FIG. 1.

—

AN DES FOUILLES

DU

des tranchées

chelle.

1 2 3M.


UNIV.
OF
MICH.

excavation dont l'orifice avait la forme d'un demi-cercle de $8^{m}50$ de diamètre, limité au côté Ouest du boulevard. Je me rendis compte que je me trouvais en présence d'un immense puits dont la moitié seulement était située sur le boulevard, et que je ne pouvais continuer sans aide ce déblaiement dispendieux.

J'allai trouver, M. Fiquet, Sénateur-Maire de la Ville d'Amiens et le mis au courant de mes recherches, en lui demandant l'autorisation et la faculté de poursuivre la fouille de ce monument ancien. M. Fiquet, comprenant tout l'intérêt historique qui s'attachait à ces recherches, accéda aussitôt à ma demande et prit les dispositions nécessaires pour achever les travaux.

Il reconnut tout d'abord que le terrain voisin appartenait à la Ville et réunit sur place la commission des finances pour lui demander l'autorisation de poursuivre la fouille aux frais de la commune, ce qui lui fut accordé. D'autre part, sur ma demande, la Société des Antiquaires de Picardie mettait à ma disposition une somme de 50 fr. pour gratifications aux ouvriers et au surveillant.

Dès lors, deux ouvriers terrassiers d'abord (avant-puits), puis quatre ouvriers (puits carré), sous la surveillance d'un piqueur du service de voirie, M. Dégardins, qui avait remplacé M. Choquart, furent exclusivement occupés au déblaiement du puits.

Du 16 au 27 Juillet, deux terrassiers travaillèrent à la fouille de l'avant-puits circulaire jusqu'à 3^{m} de profondeur; du 27 au 31 Juillet, quatre ouvriers achevèrent ce premier travail, arrêté à 7^{m} du sol.

Du 2 au 29 Août, ces mêmes hommes vidèrent le puits carré, qui apparut au fond du grand puits circulaire.

Le fond du puits fut atteint le 27 Août à 36^{m}70 au dessous du niveau du sol. C'est le puits de ce genre le plus profond qui ait été étudié jusqu'à ce jour, le puits des Bouchauds (Charente) n'avait que 36^{m} de profondeur. (1)

Je remercie bien vivement M. le Sénateur-Maire d'Amiens et la Municipalité de son concours qui a permis de terminer cette fouille longue et dispendieuse.

Dans le courant du mois de Juillet, j'avais avisé simultanément de cette découverte, outre la Société des Antiquaires de Picardie, le Comité des travaux historiques, MM. C. Jullian, S. Reinach et le Dr M. Baudouin, secrétaire-général de la Société préhistorique de France qui s'est beaucoup occupé, après l'abbé Baudry, des puits funéraires de la Vendée.

Le Comité des travaux historiques délégua pour l'examen du puits, M. le Dr Capitan, professeur au Collège de France et à l'Académie de médecine, qui vint à Amiens, le 8 Août, où il

(1) Renseignement de M. le Dr M. Baudouin.

fut reçu par M. le Maire et par moi-même, et conduit au puits qu'il trouva excessivement intéressant et méritant une fouille complète et méthodique. Le Dr Capitan visita le même jour mes fouilles de Tirancourt, commencées depuis 1914 et continuée au cours de l'été. Le Dr M. Baudouin, retenu par des fouilles en Vendée, n'a pas cessé de s'intéresser vivement à la nôtre.

La découverte du puits et sa signification furent annoncées au public amiénois par les journaux de la Ville. De nombreuses personnalités savantes ne cessèrent de s'intéresser par leurs visites à ces travaux qui furent ainsi journellement contrôlés. Parmi ces visiteurs citons M. Fiquet, Sénateur-Maire d'Amiens, MM. R. de Guyencourt, Durand, Collombier, Ledieu, P. Dubois, Demailly, de la Société des Antiquaires de Picardie ; les généraux de Lamothe et Exelmans, de nombreux officiers et majors de la région ; M. Delambre, conservateur du Musée de Picardie ; M. Ponchon, sous-bibliothécaire ; MM. Duchaussoy et Degonville, adjoints au Maire d'Amiens, Mme et M. Leygues, conseiller à la cour, MM. Ansart, Saillard et Lagrange journalistes ; M. Caulle, Inspecteur primaire ; MM. les abbés Calippe et Demarcy ; MM. Marotte, Ossart, Montigny, instituteurs, etc.

Pendant les mois d'Août et de Septembre, le puits gallo-romain du nouveau boulevard devint un but de promenade pour les Amiénois, et

chaque dimanche, des centaines de personnes vinrent le visiter.

Sépultures gauloises en Picardie

On est tout étonné, lors qu'on examine la carte de répartition des sépultures ou nécropoles gauloises dressée par J. Déchelette (Archéologie celtique), de voir une tache blanche entre la zone si riche de la Marne et de l'Aisne et celle de la Seine-Inférieure, où d'assez nombreuses sépultures sont également indiquées. Comme la vallée de la Somme a été également habitée à l'époque gauloise, c'est donc que les sépultures hallstattiennes et marniennes (La Tène) n'y ont pas encore été découvertes ou ont été méconnues.

Nous en connaissons quelques-unes fouillées par M. Delambre et non publiées, mais le plus grand nombre reste à découvrir et c'est un champ d'exploration, bien intéressant pour les archéologues picards, qui reste ouvert à leurs recherches.

Cette pauvreté de documents funéraires gaulois dans notre pays, résulte du fait que les tumulus hallstattiens (1er âge du fer) ont été détruits par le labourage dans notre région de culture intensive où les friches sont rares, et que, d'autre part, les tombes tumulaires se sont peu à peu transformées en tombes plates dont il est difficile de trouver les emplacements lorsqu'elles ont été recouvertes par une couche de limon récemment descendu

des pentes, (limon de lavage moderne), de plus d'un mètre d'épaisseur et non entamé par le soc des charrues. Les fosses à incinération de plus petites dimensions sont encore plus difficiles à déceler.

Fouille d'un fond de cabane et de sépultures par incinération. — (Voir plan, fig. 1).

La première excavation fouillée C, a la forme d'un rectangle mesurant 1ᵐ80 de longueur, sur 1ᵐ40 de largeur et creusée de 0ᵐ65 dans la craie ; le fond se trouvant donc à 1ᵐ au dessous du sol actuel. Au S.-E. existe une descente de 0ᵐ40 de profondeur sur 0ᵐ70 de largeur et 0ᵐ80 de longueur. Ce trou était rempli de terre noire différant de la terre grise crayeuse superficielle ; le fond était tapissé de fragments d'argile sèche portant des empreintes de clayonnage en bois où l'entrecroisement des branches est nettement marqué ; sur quelques-unes, on observe trois moulures demi-circulaires en creux, parallèles et correspondant sans doute aux parties appliquées sur des rondins assez gros constituant une charpente (porte ?). Ces empreintes paraissent légèrement cuites ; il semble bien qu'on ne peut y voir que les débris des parois d'une hutte construite de clayonnages en bois, revêtus extérieurement d'argile séchée. Le bois décomposé, les parois se sont effondrées et ont recouvert le foyer

de l'habitation primitive et s'y sont conservées ainsi que les marques en creux des branches supportant l'enduit (1).

Dans la même terre noire, nous avons récolté des fragments des parois et du bord d'un vase gaulois en pâte noire dont la surface extérieure est rougeâtre (V. fig. 3, n° 1). Nous dirons plus loin le caractère de cette poterie et de celles du même type récoltées dans les fosses voisines. Outre ces tessons, la fosse C contenait des fragments de charbon de bois, des silex brûlés, un petit rognon de pyrite, des fragments de grès, des ossements d'animaux, un outil en fer très oxydé comprenant un manche et la base d'une lame qui nous paraît être un couteau ou une serpette, du même type que ceux figurés par Déchelette, (2e âge du fer, fig. 614), (V. fig. 5, n° 2).

Trois autres fosses A, B, D, ont été fouillées à proximité. Ce sont des trous carrés aux angles arrondis, mesurant 1m de côté, creusés à 0m40 ou 0m60 de profondeur dans la craie, et, comme C, remplis de terre noire. Les faces sont orientées N. S. E. et O. Ces cavités sont alignées dans la direction du puits, avec cette particularité que la paroi E., de la fosse C se trouve exactement dans la direction de la paroi O. de D, de même, la paroi E. de B se trouve dans le pro-

(1) M. Delort. Ruines d'anciennes habitations préhistoriques du Cantal de dimensions exigües, 3m25 × 2m75. *C. R. Congrès Ass. Fr. Av. des Sciences*, 1883, p. 881.

longement de la paroi O. de C et de même pour A.

Contenu de la fosse A : un percuteur néolithique, un fragment de poterie gauloise, un peu de charbon de bois, quelques débris osseux indéterminables.

Contenu de la fosse B : quelques fragments d'ossements, un morceau de terre cuite, un fragment de poterie gauloise.

Contenu de la fosse D : débris charbonneux, un fragment de grès, une petite boule de pyrite de fer, deux fragments de poterie gauloise, un silex craquelé par le feu.

La fosse E se trouve à 3^m50 au nord de la petite tranchée b f ; elle est également carrée et mesure 1^m25 de côté, elle a été creusée à 0^m40 dans la craie et le fond est à 1^m05 au dessous du sol ; les parois ont absolument la même orientation que les quatre autres : N. S. E. O. Nous y avons trouvé : deux lames de silex à patine blanc-bleuâtre; deux fragments de poterie gauloise, quelques débris de charbons de bois, un galet en silex, un morceau de grès, un silex craquelé par le feu.

La fosse F est également carrée ; elle a été creusée à 0^m40 dans la craie et mesure 1^m40 de côté, mais, sur les deux côtés N. et E., il y a une marche formant descente de 0^m40 de largeur et de 0^m15 de profondeur ; le trou restant à 1^m de côté.

La fouille a donné des fragments d'un vase en poterie noire lustrée et des débris d'un grand vase gallo-romain en terre jaunâtre, quelques débris charbonneux et un outil en fer du même type que celui trouvé dans A ; couteau ou serpette ?

Trois autres fosses carrées de 1m20 de côté G. H. K. ont été également fouillées ; elles étaient creusées dans la craie à 0m60, 0m40 et 0m60 de profondeur et orientées comme les précédentes N. S. E. O. Chacune d'elles n'a fourni que des débris charbonneux en petite quantité, quelques débris osseux, des fragments de grès, des silex craquelés par le feu et des tessons gaulois.

K, a donné des débris d'une poterie en terre noire lustrée, assez fine, avec filet circulaire en creux près du col.

Poteries. — La plupart des tessons de poteries trouvés dans les petites fosses, de même que ceux récoltés, en certains points, lorsque la terre végétale superficielle fut enlevée, (bords, fragments de panse ou de fond), ont un caractère primitif qui les fait distinguer à première vue de la poterie gallo-romaine ; certains d'entre eux ont des affinités néolithiques évidentes, mais ceux qui sont façonnés au tour ne peuvent pas être confondus avec ces dernières poteries.

La composition de la pâte de cette céramique archaïque est variable. C'est parfois de l'argile grossière associée à de menus fragments de craie,

— la coquille d'une petite hélix reste visible à la surface d'une poterie, — la pâte est alors gris-

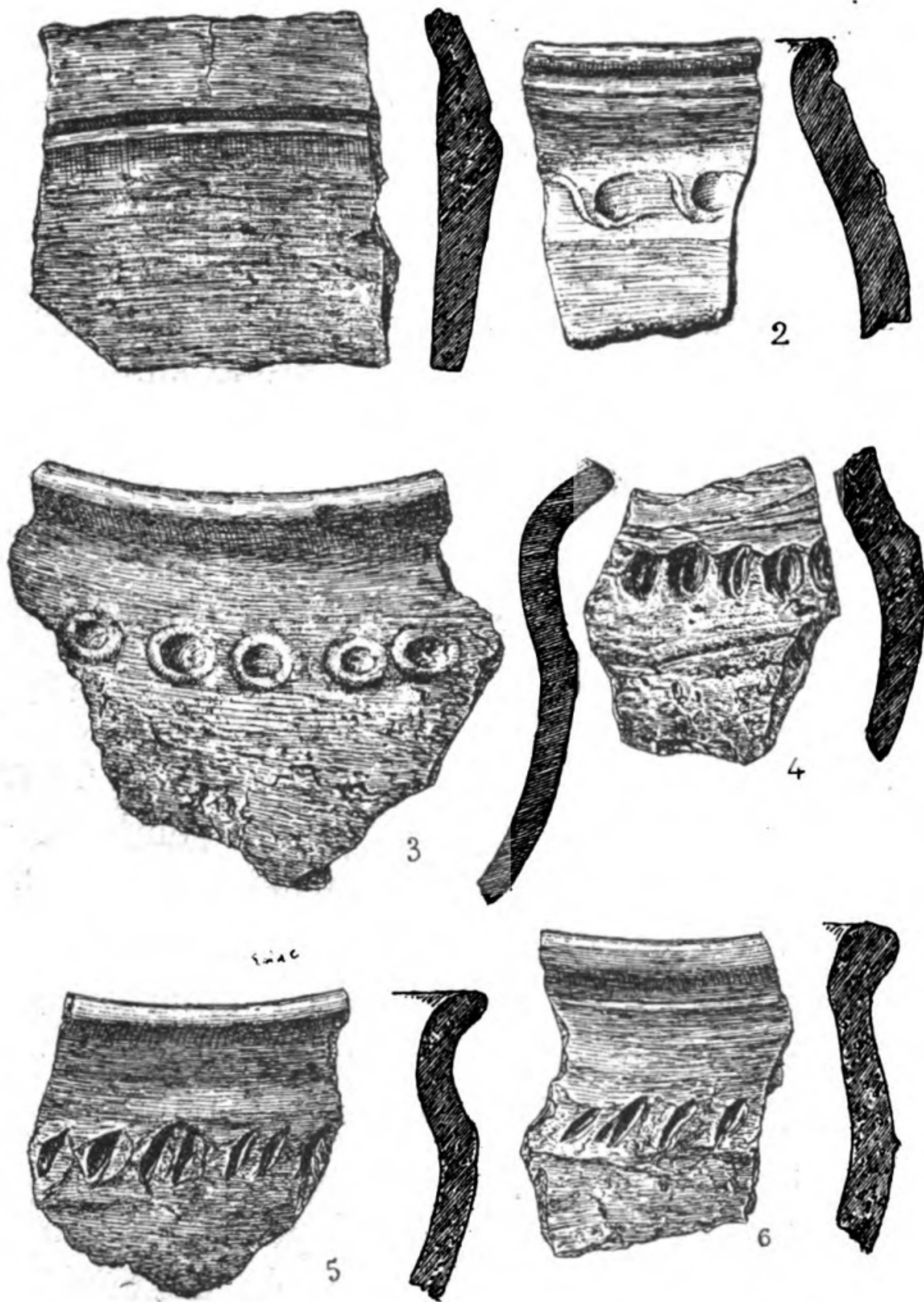


Fig. 2. — Poteries noires des petites fosses. Réd. de 1/2.

blanchâtre. Quelquefois, la tranche des vases est rougeâtre, la surface étant plus ou moins réguliè-

rement enfumée. Mais la majorité de ces vaisseaux a été confectionnée avec de l'argile mêlée a du charbon de bois pulvérisé, dans laquelle on a aussi parfois malaxé des petits fragments de silex angulaires ou de craie.

La coloration noire domine(V. figures 2,4) ; certains vases sont rougeâtres (fig. 3) ; ceux dont la pâte renferme de nombreux fragments de silex ou de craie paraissent gris (fig. 3, n°s 5 à 8).

Les vases étaient de grandeur moyenne : 0^{m}20 à 0^{m}30 de diamètre ; un vase très grossier avait 0^{m}40 de diamètre ; leur forme est ventrue et leur fond plat. Leur épaisseur au col varie de 0^{m}005 à 0^{m}008 ; mais les fonds peuvent avoir 0^{m}04 et 0^{m}12.

La surface extérieure est peu régulière et présente parfois des bosses ; elle a été régularisée à la main ou avec un paquet d'herbe ; sur l'un des vases on voit l'empreinte d'un peigne en bois, un fragment de la panse d'un autre vase, grossier, mais assez grand et non tourné, quoique régulier de courbure, a été coloré, intérieurement et extérieurement, avec de l'ocre rouge qui s'enlève au lavage. Il présente des traces de paille en creux.

Les vases sont moyennement cuits ; certains le sont même peu ; toutes les pâtes s'entament facilement avec la lame d'un canif. Le mode de cuisson a dû être assez primitif ; la température du four ou du foyer n'a pas été assez élevée pour réduire l'oxyde de fer de l'argile ; les parties rouges sont irrégulièrement disposées, ce qui

prouve que la mode de cuisson ne permettait pas d'obtenir une température élevée continue.

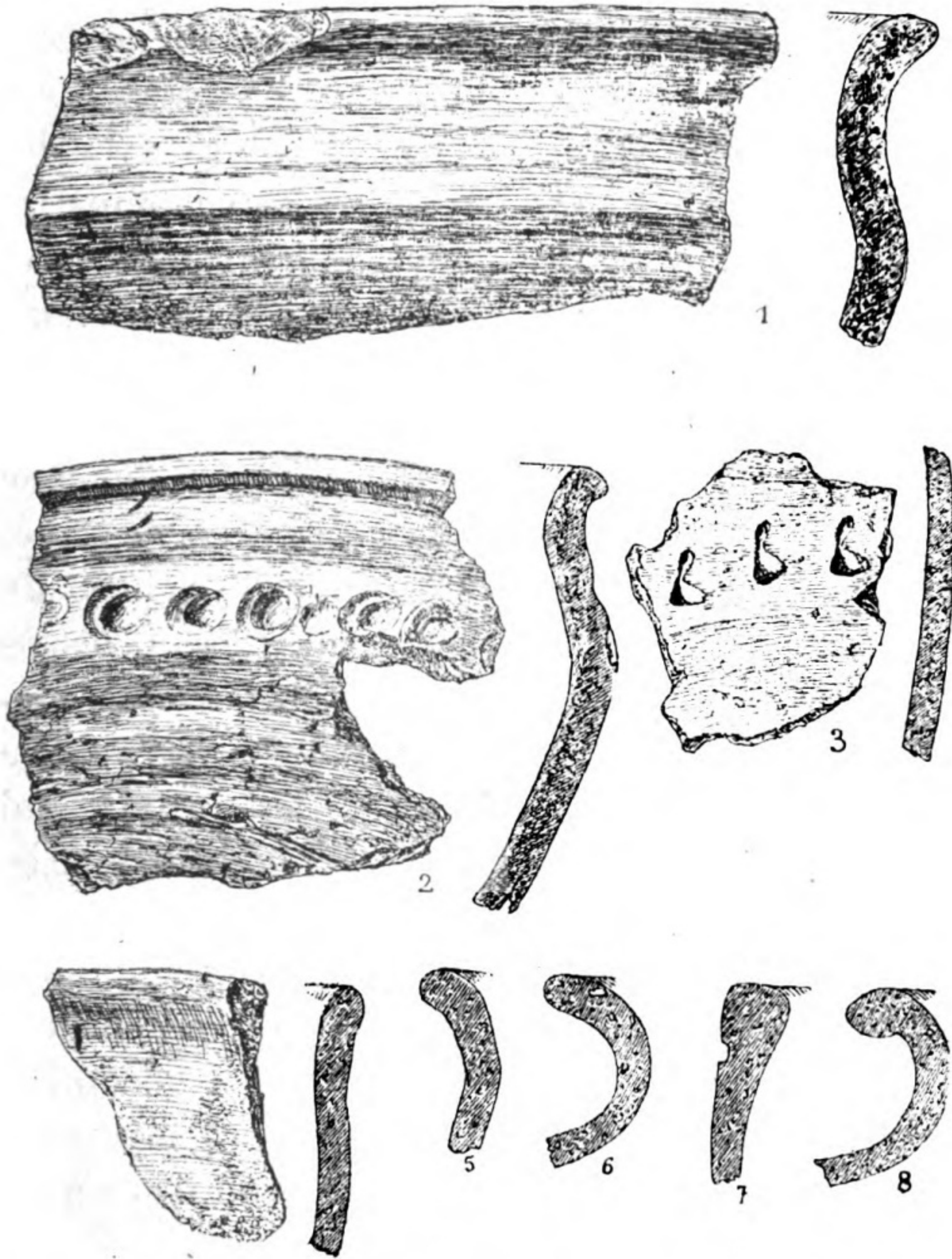


Fig. 3. — Poteries rouges (1 à 4) et poteries grisâtres dont la pâte renferme des fragments de craie (5 à 8). Réd. de 1/2.

Les poteries noires sont quelquefois lissées extérieurement.

Le décor consiste en filets ou en motifs décoratifs très simples, en creux au-dessous du bord. Ce sont des empreintes rondes ou triangulaires faites dans la pâte molle avec le doigt ou un morceau de bois (Voir fig. 2, 3, 4).

En cherchant à identifier cette poterie avec des types semblables, découverts en France dans les fouilles préhistoriques, nous lui avons trouvé quelques points de ressemblance avec certains types d'une série de tessons de poteries grossières, épaisses, mal cuites, de couleur grise ou rougeâtre, sans engobe ni lustrage d'aucune sorte, rencontrés dans la Marne par M. J. de Baye, dans un trou de 2^{m} à 2^{m}50 de diamètre, avec un morceau de pierre à aiguiser en grès et des os d'animaux brisés ou fendus. Cette trouvaille, conservée au musée de Saint-Germain, a été publiée par M. H. Hubert, conservateur-adjoint (1), qui identifie cette poterie au type céramique de Lusace (Allemagne) et l'attribue au début de l'*époque de Hallstatt*, c'est-à-dire de l'*époque gauloise* (1er âge du fer). Dans le midi de la France, M. Vasseur a trouvé dans les fouilles effectuées aux environs de Marseille, associés à des poteries plus fines, des vases grossiers d'aspect néolithique, mais datant du *2e âge du fer*. M. P. Raymond a trouvé dans les fouilles des oppida

(1) La poterie de l'âge de bronze et de l'époque de Hallstatt dans la collection de Baye, par H. Hubert. (Rev. préh., 1910, n° 4).

du Languedoc une céramique grossière de même aspect (1).

Dans le centre de la France, M. A. Viré a figuré

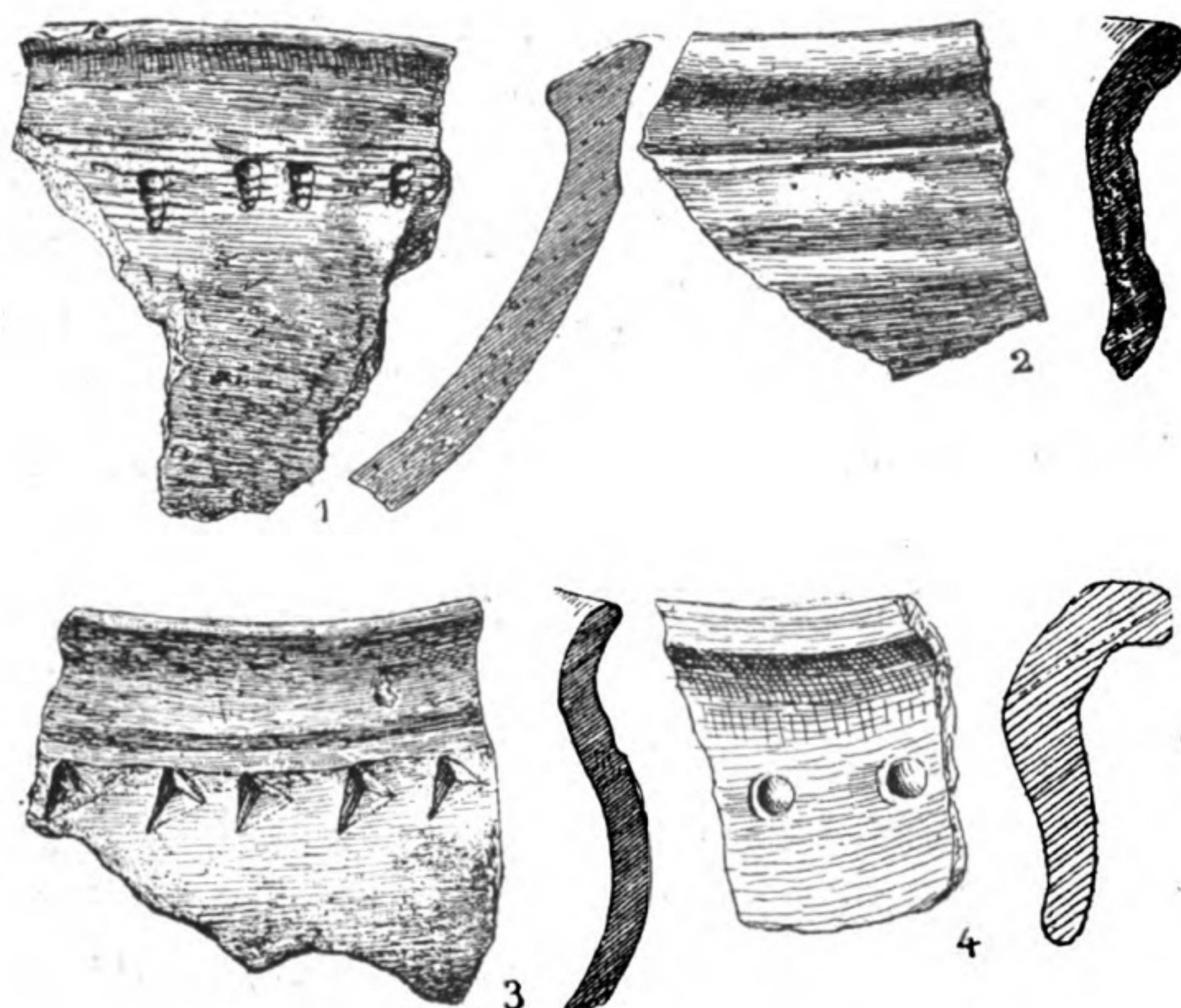


Fig. 4. — Poteries noires. Réd. de 1/2.

une poterie rougeâtre grossière semblable, datant de l'époque *hallstattienne* (2).

D'après Déchelette (3) la céramique commune,

(1) La poterie d'aspect néolithique du 2e âge du fer, par P. Raymond. (Rev. préh., 1910, no 7).

(2) Poterie hallstattienne par M. A. Viré. (Bull. Soc. préh., 1912, p. 172)

(3 *Archéologie celtique,* par Déchelette, 1er âge du fer, p. 812 et 2e âge du fer, p. 1458 et suiv.

à l'*époque hallstattienne*, lorsqu'elle n'est pas tout unie, est décorée de motifs géométriques assez simples, la pâte en est brune, noirâtre ou rougeâtre, à surface lustrée, d'une texture plus ou moins fine, parfois revêtue, avant cuisson, d'une couche superficielle d'ocre rouge ou d'argile rougeâtre ; bien qu'elle ne soit pas faite au tour, le galbe de cette poterie est d'une régularité parfaite. Au 2e âge du fer, (époque de La Tène ou marnienne), apparaît l'usage du tour ; dans la poterie commune, chaque groupe conserve son caractère local.

En nous basant sur ces éléments de comparaison, nous pensons que la poterie grossière à pâte noire ou rougeâtre, souvent faite au tour, mais pas très cuite et d'aspect archaïque, a été façonnée par la population gauloise indigène du 2e âge du fer ; les caractères archaïques de ces vases résultent du fait que ces populations avaient conservé les procédés de fabrication et de cuisson primitifs de l'époque hallstattienne ou de l'époque du bronze ; il est même probable que, dans certains villages éloignés des grandes voies romaines, ces procédés primitifs se sont continués même après l'occupation romaine, de même que de nos jours, les femmes égyptiennes fabriquent encore à la main les poteries communes et, qu'en Tunisie, ou dans le centre de l'Afrique, les potiers indigènes emploient encore un mode de cuis-

son des plus primitifs pour cuire leur céramique usuelle. (1)

Si on peut identifier la fosse C, avec ses empreintes de clayonnage, à un fond de cabane de dimensions réduites, les autres excavations carrées, dont les côtés ne dépassent pas 1m20 et dont le mobilier est excessivement pauvre, ne peuvent être que des sépultures par incinération. Le fond de cabane n'est peut être pas, d'ailleurs, un reste de hutte habitée, mais celui d'une petite construction *votive*, semblable aux petites cabanes que M. E. Chantre a signalées dans la Haute Egypte et qui ont été édifiées par les Fellahs sur les tombeaux de certains Musulmans considérés comme des saints dans la région. (2)

Si un grand nombre de sépultures à inhuma-

(1) *Mode de cuisson de la poterie antique*, par M. Viré, Bull. Soc. préh. Fr,, 1913, nº 4.

Même sujet, par M. le Dr Jullien, *Ibid*, 1913, nº 2.

La poterie primitive en Egypte, par E. Naville ; L'*Anthropologie*, 1912, nos 3, 4.

Voir au sujet de la poterie primitive, — néolithique,gauloise, etc., — une série d'articles et de controverses de M. Pagès-Allary, intitulée : *Valeur chronologique des tessons de poterie*, (L'Anthropologie 1910 et Bull, Soc. préh. Fr, 1910 à 1912). — De L. Franchet : Rôle de la chimie dans les recherches préhistoriques (poteries). — Recherches sur la technique céramique à l'époque gallo-romaine, etc. L'homme préhistorique 1912. — Revue préhistorique 1910. — Bull. Soc. préh. Fr., 1912-1913. — As. Fr. Av, Sc.. 1910 à 1913. — de A. Guébhard, Bull. Soc. préh. Fr. 1911-1912. — de M. Viré, *Ibid*, etc.

(2) E. Chantre, Compte-rendu du Congrès de l'A. F. A. S., 1901. Ajaccio. 1re partie, p. 162.

tion et à char de l'époque de La Tène, fouillées dans la Marne, ont fourni un riche mobilier funéraire : armes, bijoux, vases, etc., M. Bosteaux-Paris y a exploré des tombes « de familles d'esclaves ne possédant rien, pas même un vase ». (1)

De même les sépultures par incinération de la fin de l'époque gauloise (La Tène III) sont très pauvres en mobilier. (2)

Dans certaines régions, les sépultures par incinération de l'âge du fer sont encore plus pauvres. C'est ainsi que dans l'île de Bornholm (Danemark) les dépôts cinéraires du 1er âge du fer ressemblent étrangement aux fosses carrées du nouveau boulevard amiénois.

« Ces dépôts cinéraires se trouvent ordinairement à une profondeur de 0m15 à 0m45, le plus souvent de 0m30 » ; leur diamètre est généralement de 0m30 à 0m60 ; l'épaisseur varie de 0m10 à 0m30. Le contenu de ces petites fosses est d'ordinaire une poussière noire, fine, douce, mêlée de sable et de terre contenant des petites pierres ou des morceaux de pierre éclatée au feu, parfois aussi de l'argile à demi-cuite, des charbons, quelques objets de métal, des tessons jetés pêle-mêle dans le dépôt. (3)

(1) Ch. Bosteaux. *Sépultures gauloises marniennes de la nécropole des Barmonts*, C. R. Congrès A. F. A. S. 1883, p. 589.

(2) Déchelette. *Archéologie celtique*, 2e âge du fer, p. 1037.

(3) *Les antiquités de l'île de Bornholm*, par E. Vedel. Matériaux pour l'étude primitive et naturelle de l'homme, 1888, p. 281.

Les sépultures par incinération du nouveau boulevard peuvent être de divers âges, mais il est vraisemblable d'admettre que celles qui n'ont livré que des tessons de poteries gauloises sont du même âge que les poteries ; il faudrait faire exception pour la fosse ayant fourni des tessons gallo-romains.

La fouille des fosses qui doivent exister aux environs nous fournira peut-être d'autres précisions.

Couloirs funéraires

Au voisinage immédiat des petites fosses carrées et du puits se trouvent de longues tranchées de faible profondeur, également creusées dans la craie, qui nous ont paru tout d'abord fort singulières et de destination très problématique.

La plus large, a. b. c, orientée du N. au S. a été suivie sur une longueur de 50^m. Sa section est un trapèze dont la grande base mesure de 1^{m}70 à 2^m ; la petite base, au fond, n'ayant que 0^{m}40 ; la profondeur varie de 1^{m}05 à 1^{m}40. (V. plan, fig. 1.)

Le couloir d. e. f, parallèle au précédent, a sa coupe transversale également en V ; sa largeur, au niveau de la craie, est de 1^{m}20 et, au fond, de 0^{m}40 ; sa profondeur est de 0^{m}45.

Une 3e tranchée, h. i. j, a été reconnue et fouillée partiellement dans le terrain avoisinant le nouveau boulevard, à l'E. ; ses dimensions sont à peu près les mêmes que celles de d. e. f :

B = 0^m80, 0^m90 ou 1^m ; b = 0^m40 ; H = 0^m40 à 0^m50.

Une 4e tranchée m. n, de même direction, n'a été suivie que partiellement.

D'autres couloirs, de mêmes dimensions, ont été creusés dans la direction E.-O. et viennent aboutir dans les tranchées allant du N. au S. ; ce sont d. m. e. n. b. f. c. g. h, et k. j. Le couloir c. g, de direction O.-E., vient déboucher obliquement en h, dans h. i. j.

Entre d. e. f. et c. g, il y a une interruption de 1^m50 ; h. i. j, après avoir tourné à angle droit en j. k, puis en k. l, s'arrête à 2^m de k.

Lors qu'on suit b. f, qui a seulement 0^m40 de profondeur, et qu'on arrive dans a. b. c, en b, il y a une chute de 0^m65, puisque la grande tranchée, en ce point, est creusée de 1^m05 dans la craie. Il en est de même quand on passe de h. g, dans a. b. c, au point c.

Il est probable que des couloirs de même genre existent à l'O. et que leur ensemble forme plusieurs enceintes rectangulaires autour du puits central.

Nous avons fouillé partiellement ces tranchées et leur contenu rappelle beaucoup celui du puits. D'une manière générale, le remplissage est composé de terre noire associée à des fragments de craie parmi lesquels on trouve des tessons de poterie, (poteries grossières gauloises, poteries gallo-romaines, fragments d'amphores, de jarres),

des débris de tuiles romaines, jaunâtres ou rouges, des ossements d'animaux domestiques, (cheval,

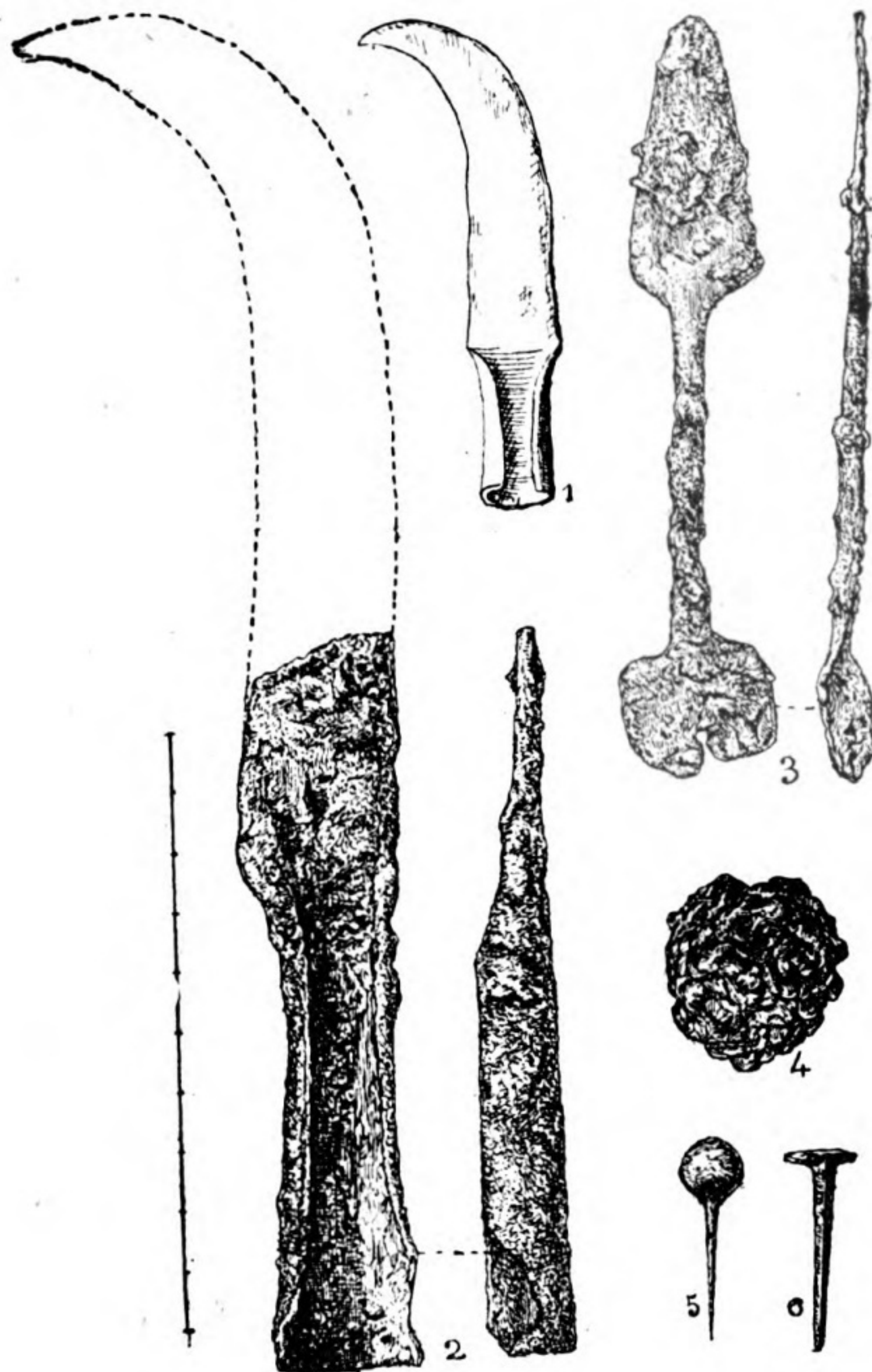


Fig. 5. — 1, serpe gauloise, d'après Déchelette (très réduit) ; 2, couteau ou serpe ; 3, outil ; 4, rognon de pyrite ; 5, épingle en bronze ; 6, clou en fer.

âne, bœuf, chèvre, mouton, chien, cochon) et parfois des défenses de sanglier, des charbons de

bois isolés, des morceaux de grès, de petits rognons de pyrite de fer, de petits clous en fer à tête carrée, des objets en fer très oxydés (V. fig. 5, n° 3), des percuteurs, un couteau et des éclats de silex, des silex craquelés par le feu...

Aucune de ces trouvailles ne peut faire penser à des débris de substructions ou de construction gallo-romaines semblables à ceux que nous avons mis à jour à Tirancourt (habitats gallo-romains) ou à Marchais (fouille d'une villa gallo-romaine). D'ailleurs la coupe en V de ces fosses n'a rien de commun avec la coupe de fondations.

On ne peut voir davantage des fossés d'écoulement ou de drainage dans ces couloirs, car l'eau manque sur cette hauteur et la craie émiettée sous-jacente est excessivement perméable. Les trouvailles d'ossements humains qui ont été faites en divers points dans les tranchées indiquent bien leur destination funéraire.

En Juin, *deux squelettes d'enfants* furent trouvés au-dessus de la tranchée d. e. f, dans le terrassement du boulevard enlevant toute la terre végétale et une partie de la craie dans laquelle les couloirs sont creusés.

Mais je n'étais pas présent et n'ai pu observer la position exacte des ossements. Une pièce en argent à l'effigie d'Adrien (Adrianus Augustus, consul pour la 3e fois, 76-138) et un bronze romain indéterminable furent trouvés en même temps. Je pense que ce sont des offrandes funéraires.

En Août, au cours de la fouille du puits, je fis vider la grande fosse a. b. c, en plusieurs points où elle était abordable. (1)

Au point b, nous avons retiré du fond du couloir, des ossements de bœuf, de cheval et de porc, des radius, métacarpiens et phalanges d'un petit cheval, un crâne de chien, des fragments de poterie, un col d'amphore et deux petites pyrites de fer.

Au point c, un *tibia humain* a été trouvé à 0m80, avec deux dents de bovidé, un grès, un fragment de poterie. La tranchée était en ce point excavée de 1m20 dans la craie, mais je n'ai pu encore fouiller une partie comprise entre b et c, à cause des déblais qui la recouvrent, et m'assurer si le reste du squelette humain s'y trouve.

Le dimanche 23 Octobre, en présence de notre collègue M. Bienaimé, pharmacien, j'ai mis à jour une véritable sépulture dans le couloir h. i. j.

Avec l'ouvrier terrassier Delannoy, je pratiquais, de distance en distance, des fouilles partielles le long de ce couloir, repéré au préalable par des sondages, afin d'en déterminer exactement les dimensions et l'emplacement.

Au point i, des sondages m'avaient indiqué que le couloir présentait un élargissement latéral. Toute la terre végétale fut d'abord enlevée et notre fouille entama le remplissage de la tranchée sur une longueur de 2m.

(1) Je n'ai pu la fouiller en entier à cause des matériaux retirés du puits qui la recouvrent.

Nous pûmes ainsi mettre à nu un squelette humain dont la tête reposait au Sud contre la paroi latérale, le tronc était étendu dans la direction S.-E., N.-O., puis les jambes dans celle du N.-S., sur la craie, au fond du couloir à 0m90 de profondeur. Le crâne apparaissait bien entier, les côtes, les os des membres supérieurs et inférieurs étaient au complet, mais les ossements étaient si décomposés que je n'ai pu les dégager qu'en morceaux qui ont été conservés. Ils appartiennent à un squelette de femme adulte. Aux pieds de la morte, on avait déposé des provisions consistant en pêches, prunes, merises (?), noisettes, marrons. Nous avons récolté trente quatre noyaux de prunes de deux espèces au moins, six noyaux de pêche très gros et globuleux, une noisette, un noyau de merise (?), trois écorces de marrons. (Des petits noyaux ont dû nous échapper, car je n'ai pu tamiser les minimes fragments de craie de même couleur). (1)

Le tout était rassemblé en un tas de 0m20 de diamètre. Avec ces noyaux se trouvaient une petite bille en terre grise et un très joli grattoir néolithique (V. fig. 14, n°3). Au-dessus des ossements humains nous avons récolté un humérus de bovidé, un radius d'un animal de la taille d'un mouton, mais indéterminable, un tesson de poterie en pâte grise pas très dure, renfermant des

(1) Une des extrémités des noyaux a été rongée postérieurement par des rongeurs pour en manger l'amande.

parties calcaires, coloré en noir intérieurement et extérieurement et un fragment de tuile rougeâtre de 1cm d'épaisseur. Sur le côté O. du couloir, était creusée une petite fosse de 1m65 de côté (y compris le couloir) profonde de 1m05, (V. fig. 1, plan), en contre-bas, de 0m15 de la tranchée où le corps avait été déposé, et dans laquelle nous n'avons rien trouvé. L'orientation des faces de cette cavité est également N. S. E. O. Nous ignorons la signification de cette fosse adventive latérale. Est-ce une survivance des fosses carrées à incinération ? Cette sépulture, bien que très pauvre en documents archéologiques n'en est pas moins très importante, car elle prouve d'*une façon indubitable* que ces petites tranchées ont bien un *caractère cultuel* et *étaient destinées à des sépultures*.

Lorsqu'on explore des sépultures aussi pauvres il faut toujours se rappeler ce qu'a écrit le regretté Déchelette : « *L'intérêt scientifique des trouvailles archéologiques ne se mesure pas aux dimensions des objets, non plus qu'à leur caractère artistique. Les plus précieux documents sont encore ceux qui se rattachent au domaine des idées morales...* » (1)

A ce point de vue, les fouilles du nouveau boulevard sont particulièrement propres à faire

(1) Déchelette, *Ibid.*, p. 1293.

naître en notre esprit bien des questions concernant la mentalité de nos ancêtres. (1)

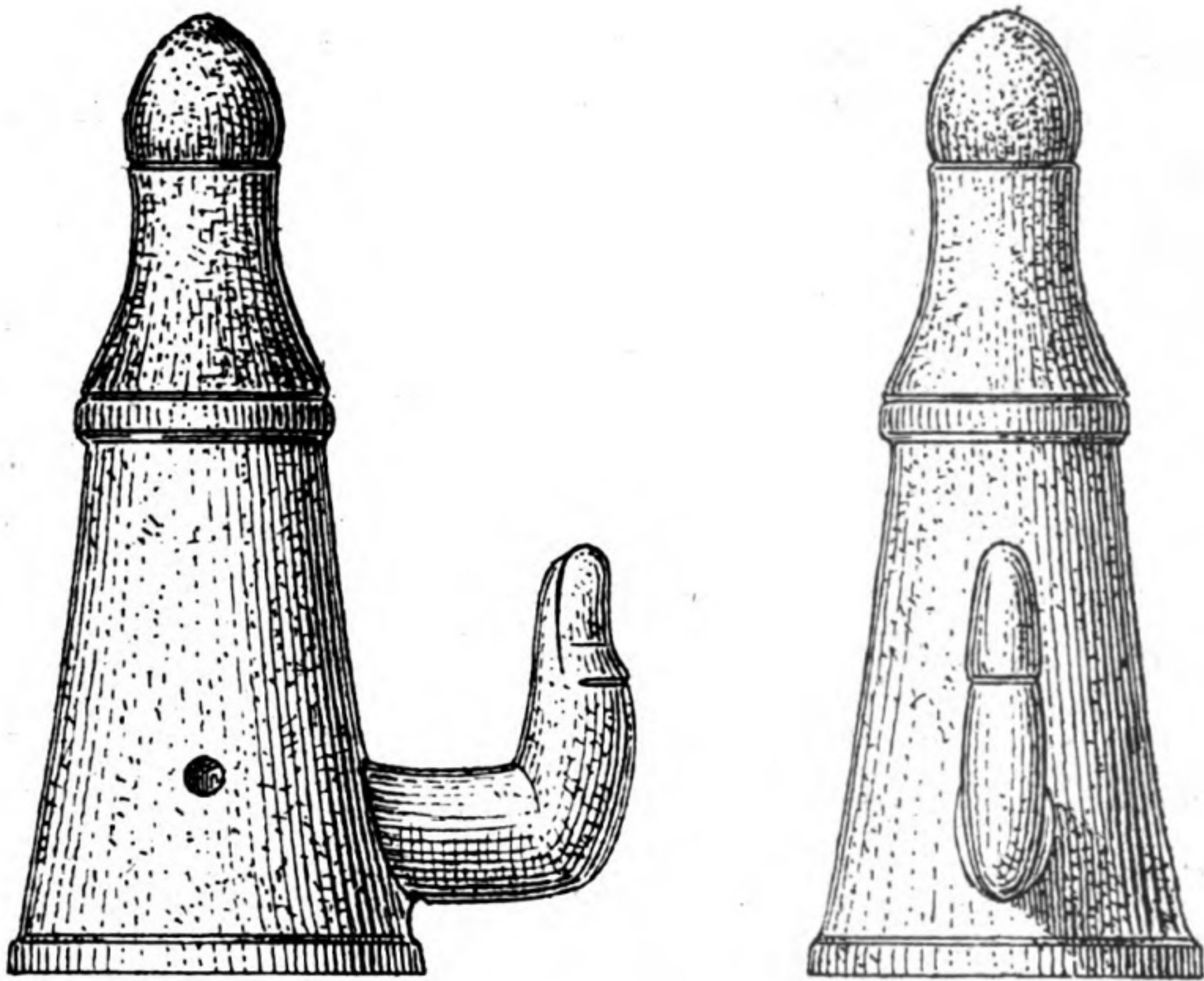


Fig. 6. — Objet en cuivre patiné trouvé dans le déblai des tranchées. (Environ 4/5 gr. nat.).

Description de l'avant-puits

L'avant-puits est une vaste excavation circulaire, creusée dans la craie, mesurant 8m60 de diamètre à l'ouverture. La paroi est d'abord taillée obliquement en forme d'entonnoir jusqu'à 0m70 dans la craie fragmentée (craon) ; le diamè-

(1) Un objet en cuivre patiné (V. fig. 6) a été trouvé dans le déblai des tranchées. (Note complémentaire à la fin de ce travail.)

tre n'est plus alors que de 7m30, le puits est ensuite creusé dans un banc de craie dure, la paroi E. reste perpendiculaire et cylindrique, mais du côté O., elle se présente sous la forme de deux pans coupés, taillés d'aplomb presque à angle droit dans la pierre ; le diamètre n'est plus que de 6m30 à 3m de profondeur. A ce niveau, une plate-forme trapézoïdale presque horizontale apparaît sur le côté O., dont les bases courbes mesurent 5m50 et 1m35, et la hauteur 1m45. Au niveau du bord interne de ce palier, le puits n'a plus que 4m60 de diamètre et sa paroi reste ensuite perpendiculaire et cylindrique jusqu'à 7m.

Une partie du fond a été entaillée dans la craie dure, à 0m40 en contre-bas d'une sorte de banquette demi-circulaire à surface horizontale de 1m80 de rayon ; la partie surbaissée mesure 2m20 de largeur.

Cette plate-forme a l'aspect d'une sorte d'autel très bas dont la partie médiane s'avance un peu en avant, les parties adjacentes à la paroi du puits se trouvant un peu en retrait. (V. plan, fig. 1, coupe, fig. 7 et photo, fig. 13.)

Lorsque l'avant-puits a été complètement dégagé, une sorte de cheminée carrée, creusée dans la paroi, est apparue à l'extrémité S. d'un diamètre N.-S., à partir du niveau de la plate-forme, située à 3m50 du bord, et, au fond, l'ouverture d'un puits carré, ayant 1m10 de côté et rempli de terre noire, fut mise à découvert ; ses quatre faces sont orientées N.-S., E.-O.

Fouille de l'avant-puits

La couche superficielle est composée de 0^m50 de mauvaise terre grisâtre calcaire, de même nature que celle du voisinage.

Immédiatement au-dessous se trouvait 1^m50 de bonne terre noire humifère, qu'on ne trouve

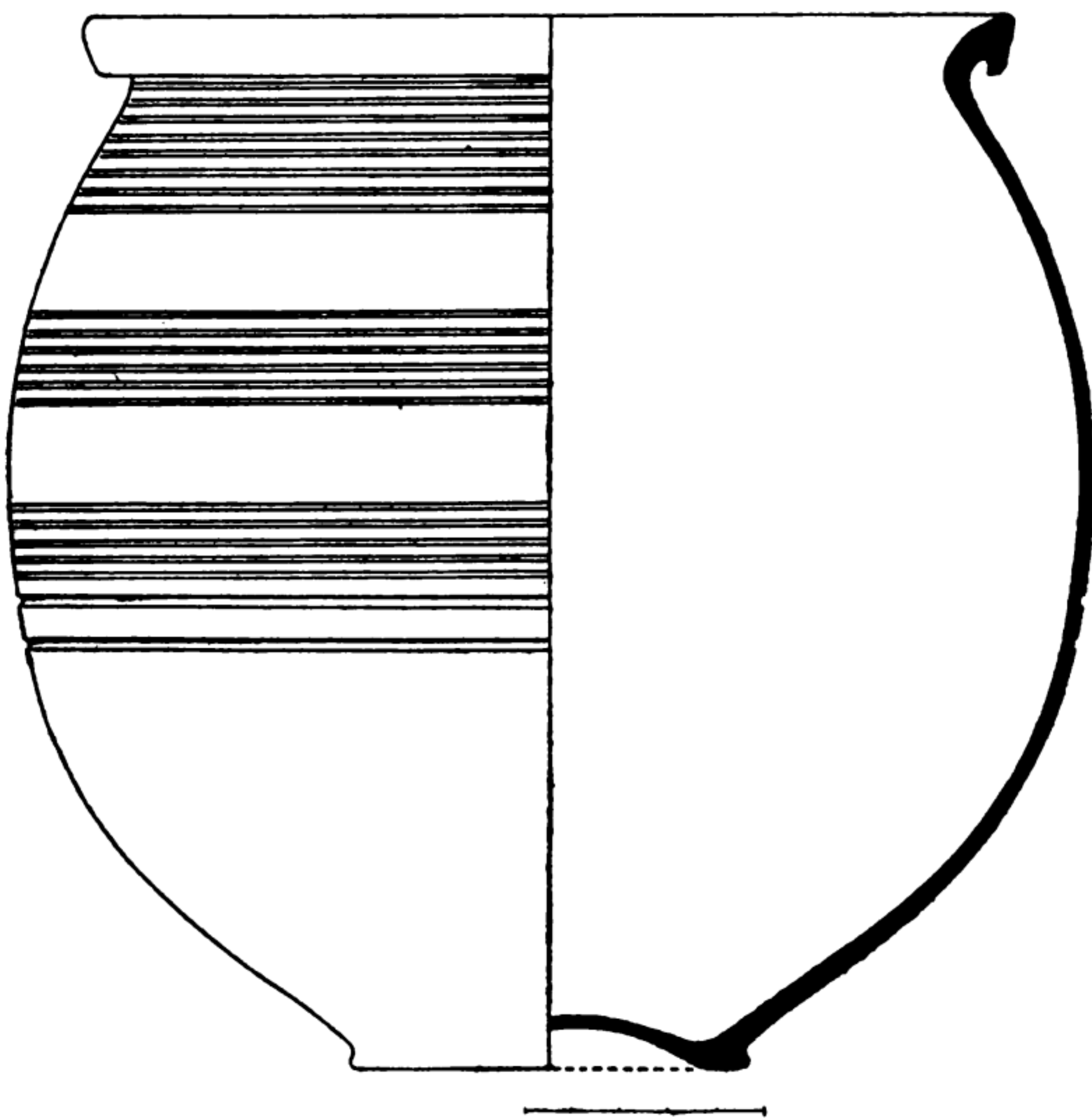


Fig. 8. — Urne en terre noire de l'avant-puits.

nulle part aux environs, et qu'on a dû prendre, soit dans le marais de Rivery, à 1 km. de là, soit dans un bois.



Planche, Fig. 7. — Coupe du puits gallo-romain.



La fouille de cette partie a donné, à 2m de profondeur, à la base de la terre noire, *deux urnes cinéraires* gallo-romaines, en terre noire et grise,

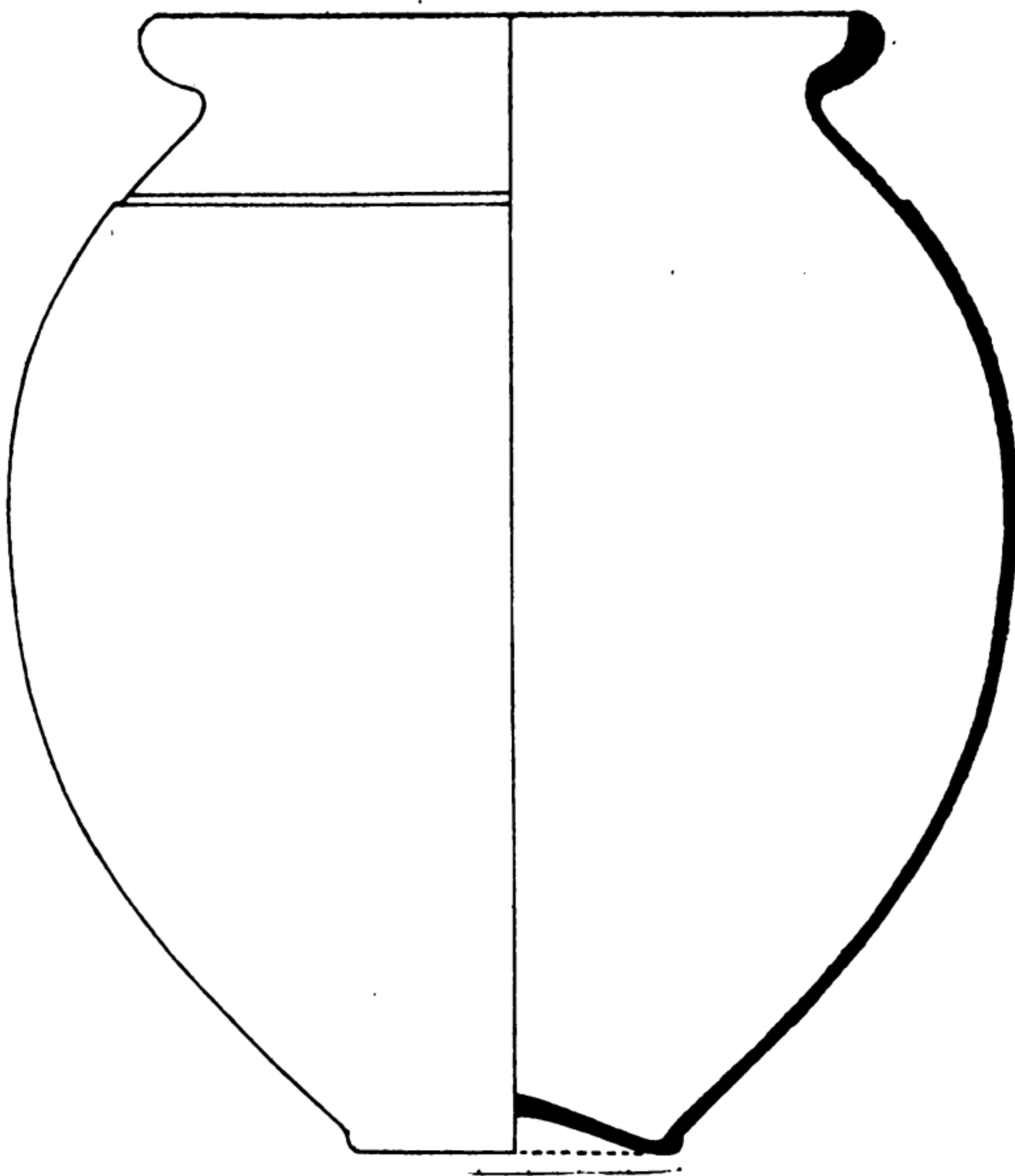


Fig. 9. — Urne en terre grise de l'avant-puits.

situées, l'une A, à 2m de l'extrémité S. d'un diamètre N.-S., l'autre, B., à 2m à l'E. du centre du puits. (V. fig, 8 et 9).

Ces deux urnes étaient entières, mais elles ont été brisées par la pioche des ouvriers, frappant un peu brutalement « dans le tas », et par le poids des terres placées au-dessus.

Nous avons reconstitué la plus grande dont il ne manque que quelques morceaux qui n'ont pas été retrouvés.

Elles renfermaient des cendres d'os noirâtres (1) et des parties charbonneuses mêlées à de la terre.

Dans la même terre noire, et au dessus des urnes, on a encore trouvé : *une lampe en craie* (V. fig. 10), *deux percuteurs néolithiques* et un fragment de *hache polie* en silex à patine blanche, trois clous à tête carrée, des fragments de poterie grossière, de poterie gallo-romaine et de tuile de même époque.

De 2m *à* 4m, couches stériles de pierres calcaires de la grosseur du poing mêlées avec un peu de terre ;

à 4m, couche à ossements : un squelette entier de bovidé, tête et membres d'autres bovidés, maxillaire de chien. A ce niveau, il y avait un peu plus de terre brune associée aux pierrailles ;

à 4m 40, *un vase entier* C, mais brisé comme les précédents, situé à 1m50 de la paroi N.,

(1) Pour la reconstitution des urnes, nous avons lavé les fragments de vase et nos doigts ont été attaqués par l'eau de lavage, de la même manière qu'avec de l'eau de lessive (potasse des cendres).

il renfermait les ossements de deux jeunes chiens, des charbons et quelques autres ossements ;

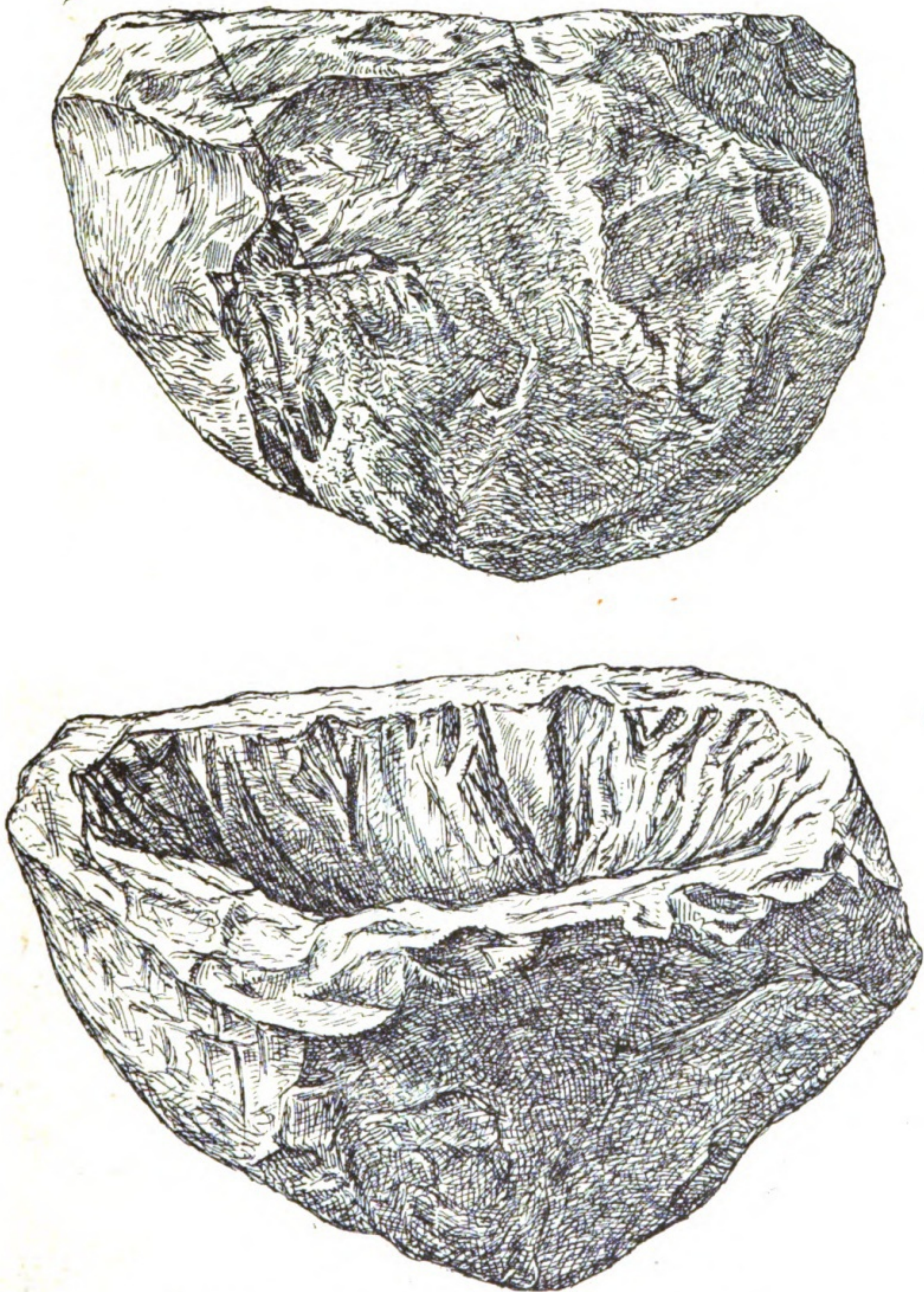


Fig. 10. — Lampe en craie. (Avant-puits.)

à 5ᵐ80, *deux fibules* : l'une en bronze à charnière, simplement ornée de filets, de la 1ʳᵉ époque

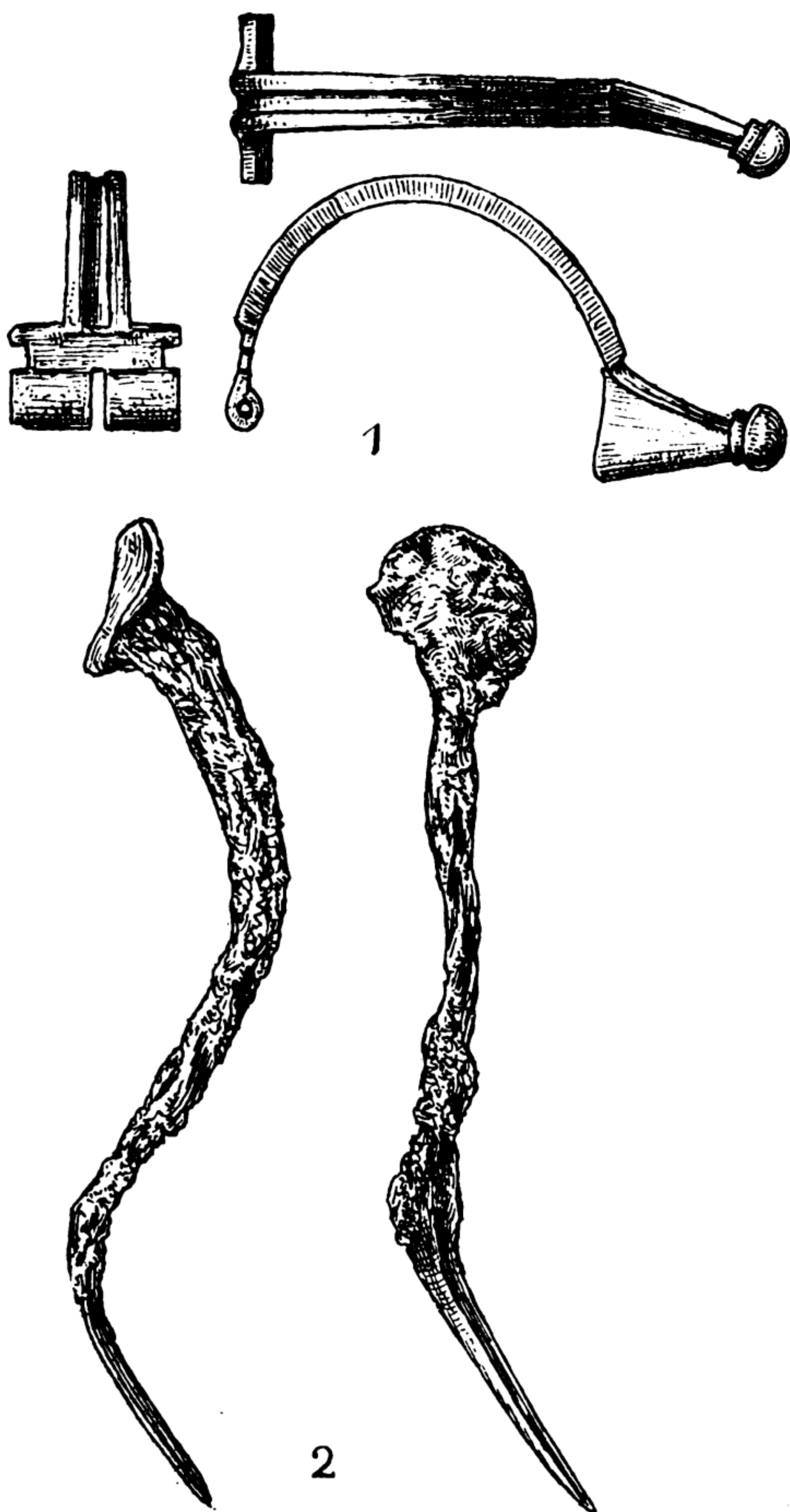


Fig. 11. — Fibules de l'avant-puits. — (Gr. nat.)

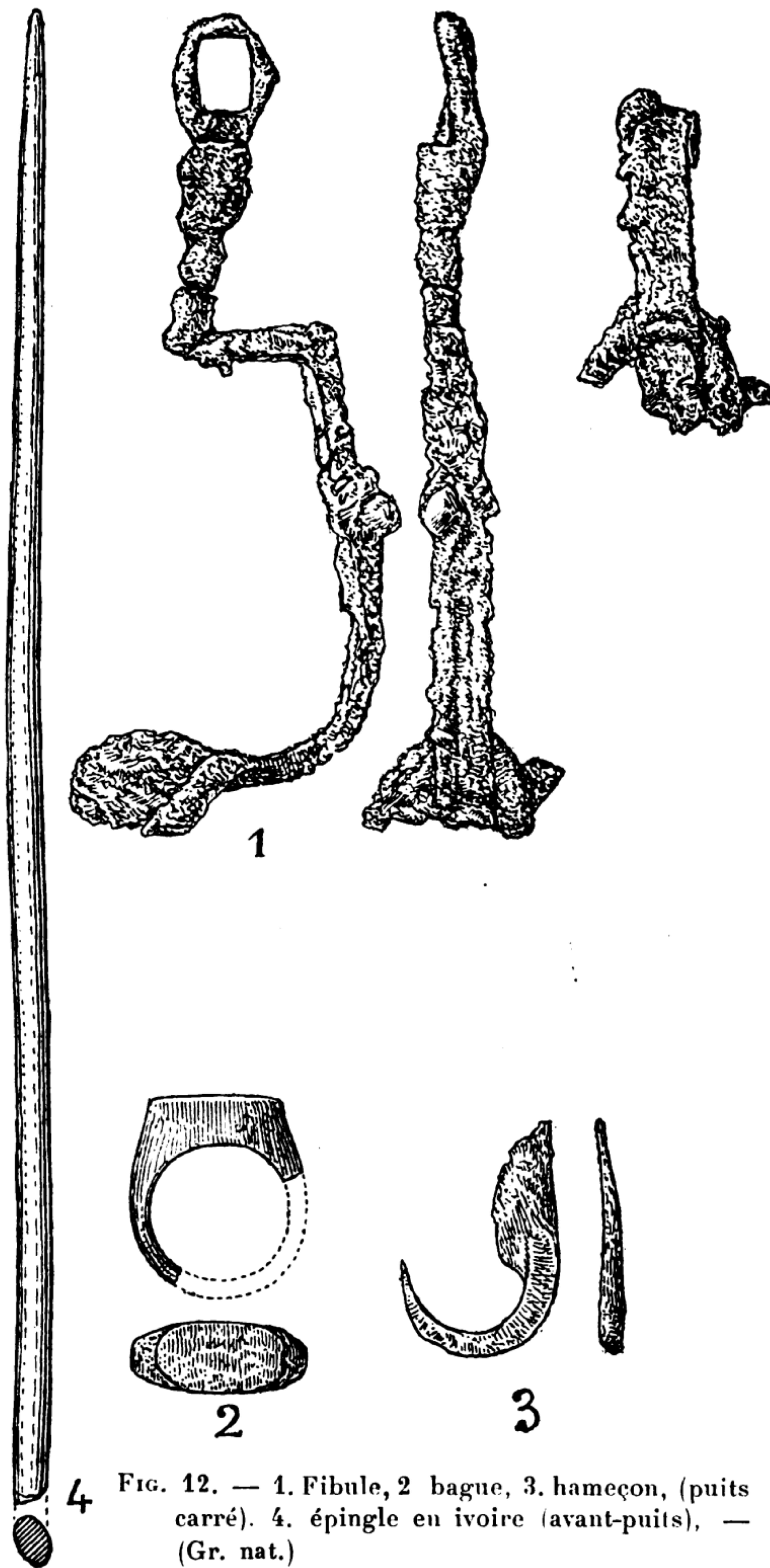


Fig. 12. — 1. Fibule, 2 bague, 3. hameçon, (puits carré). 4. épingle en ivoire (avant-puits), — (Gr. nat.)

romaine ; l'autre, en fer, et toute simple (V. fig. 11, 1 et 2) ;

à 6ᵐ, *un* 4ᵉ *vase* D, au milieu du puits ;

à 6ᵐ70, contre la paroi Ouest, le squelette entier d'un cheval ; au centre, *une aiguille* en ivoire, de 0ᵐ20 de long, dont la tête est enlevée (V. fig. 12, nº 4), quelques clous, des fragments de poterie gallo-romaine et gauloise ; des charbons de bois ont été trouvés à divers niveaux dans la masse des déblais.

Récapitulation des ossements :

Cheval: 1 squelette entier de jeune cheval (étalon), 12 molaires supérieures, 2 molaires inférieures, 2 métatarsiens, 2 métacarpiens, 2 phalanges, 1 calcanéum ;

Porc ; un demi-maxillaire ;

Sanglier : une défense ;

Bœuf : un crâne et 2 maxillaires, 7 molaires supérieures, 12 omoplates, 10 humérus, 6 cubitus, 9 radius, 1 métatarsien de petit bovidé, 2 fragments de métacarpien sciés à l'extrémité, 1 phalange, 7 fémurs, 6 tibias, 4 calcanéums, beaucoup de vertèbres entières ou brisées ;

Mouton ou chèvre : 2 métacarpiens et 2 métatarsiens ;

Chien : maxillaires et portion de crâne.

La partie S. du fond de l'avant-puits, à partir

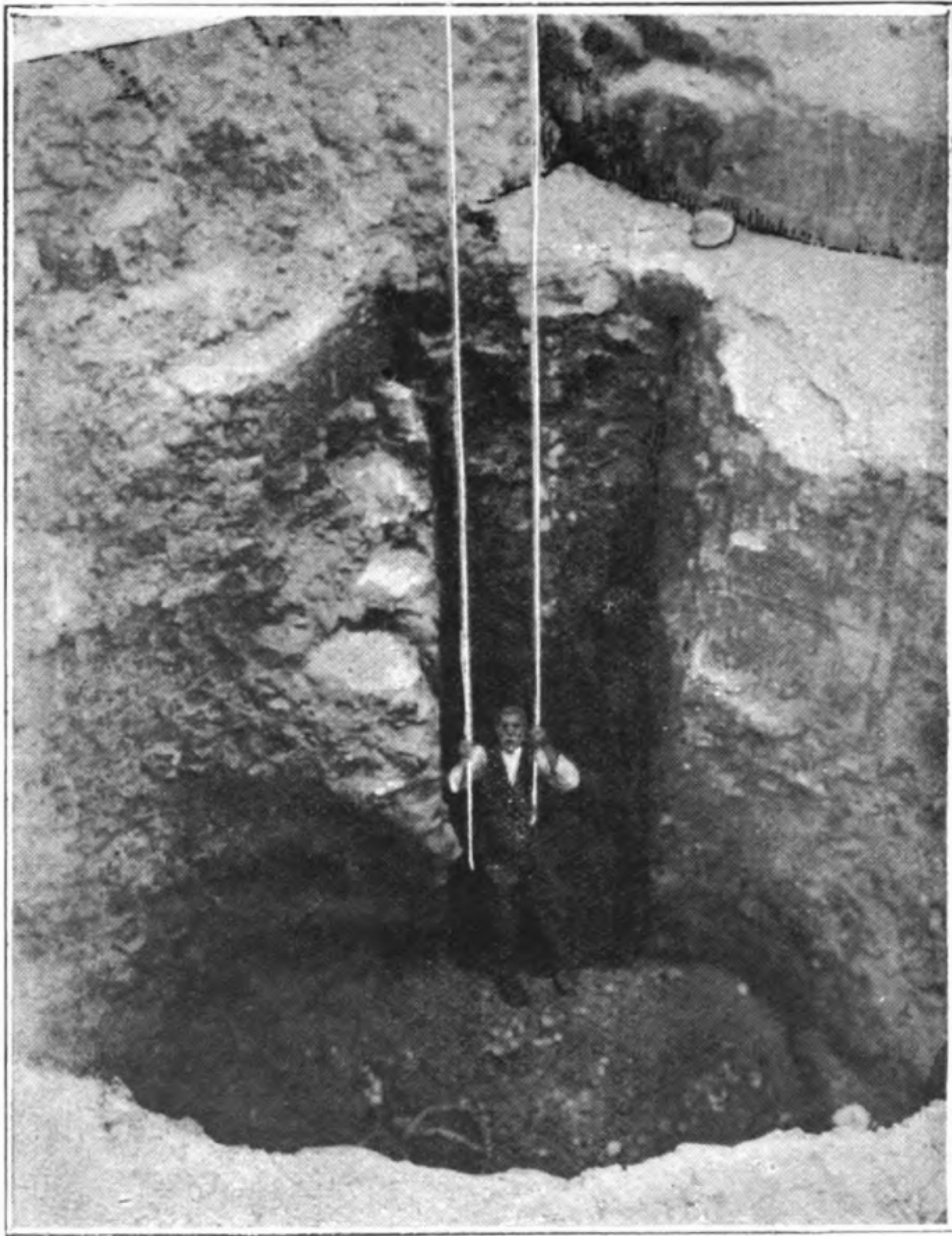


Fig. 13. — Fond de l'avant-puits. — Ouverture du puits carré, à la base d'une cheminée, creusée dans la paroi Sud de l'avant-puits, et s'arrêtant à une plate-forme visible à droite.


UNIV. OF MICH.

du niveau supérieur de la cheminée était remplie avec de la terre noire mêlée à des débris crayeux.

Puits carré

Le puits qui prend naissance au fond de la cheminée de l'avant-puits a une section carrée de 1ᵐ10 de côté (V. photo, fig. 13). Les parois verticales ont été entaillées dans cette craie dure utilisée autrefois en Picardie pour la construction des édifices ; maisons, pigeonniers, châteaux, églises. Au dire des puisatiers qui l'ont examinée « c'est un beau travail ». L'outil employé pour ce creusement est un pic de petites dimensions qui a laissé ses traces sur toute la surface de la craie jusqu'à 34ᵐ.

Vers 34ᵐ, les dimensions se réduisent à 0ᵐ90, les angles sont alors arrondis ; puis, à 35ᵐ70 la cavité s'élargit un peu et mesure 1ᵐ de côté (V. coupe, fig. 7). Au fond du puits, une petite cuvette de 0ᵐ60 de diamètre et de 0ᵐ30 de profondeur a été creusée.

Nous avons cherché si, à l'orifice, on observerait des traces de cavités destinées à fixer un système élévatoire d'eau, et nous avons remarqué les deux entailles suivantes : L'une, située à 0ᵐ80 du dessus du niveau de l'ouverture, sur la paroi *Sud*, à 0ᵐ30 de la paroi E., *mesure* 0ᵐ35 *de hauteur*, 0ᵐ20 *de largeur et* 0ᵐ14 *de profondeur* ; sa coupe horizontale est un V. L'autre, de même

forme, est située à 0^m80 du seuil sur la paroi *Ouest*, en son milieu, et mesure 1^m de hauteur, 0^m20 de largeur et 0^m05 de profondeur. Il nous est difficile de préjuger la destination de ces deux entailles asymétriquement placées.

Fouille du puits carré

2 Août 1915. De 0 à 1^m, terre noire et fragments de craie. On trouve : 4 blocs de craie équarris (pierres romaines, dit Petit, le puisatier), 1 *broyeur en grès*, (V. fig. 14. n° 1), 4 clous à tête carrée, des écailles de hénons (cardium edule), des fragments de poteries romaines, des ossements de cheval, un fragment de très grand vase de 0^m02 d'épaisseur en terre rouge, trois fragments de jarre à bord recourbé extérieurement, un fragment de poterie grossière (1) noire mêlée à des fragments de silex, non tourné, pâte mal cuite, un fragment de petit vase en pâte noire lustré extérieurement, un fragment de poterie rouge samienne.

(1) Ces grands vases sont de deux types et de deux fabrications différentes Les uns présentent un rebord externe arrondi de 4 à 5^{cm} de large et sont en pâte jaunâtre bien cuite ; ce sont de grandes jarres gallo-romaines. Les autres sont des restes de grands *dolia* à panse presque sphérique. L'orifice, aux parois épaisses et de large diamètre (0^m50), est renforcé d'un rebord plat de 6^{cm} de largeur, présentant une bande en creux. La pâte est grossière, granuleuse et renferme des silex brisés ; elle est noire à l'intérieur, grisâtre sur les deux faces avec des parties noires enfumées. C'est bien le type des grands vases de La Tène III trouvés au mont Beuvray.

3 Août. A 2m, tête et patte de cheval, une fibule à ressort en fer, très fruste (1m80) (V. fig. 12, n° 1) deux clous, une 2e tête de cheval, un bloc de grès avec entaille.

A 2m30, un petit pot jaunâtre gallo-romain, dont un fragment manque à la panse ; à côté, ossements de chien : tête, pattes, colonne vertébrale.

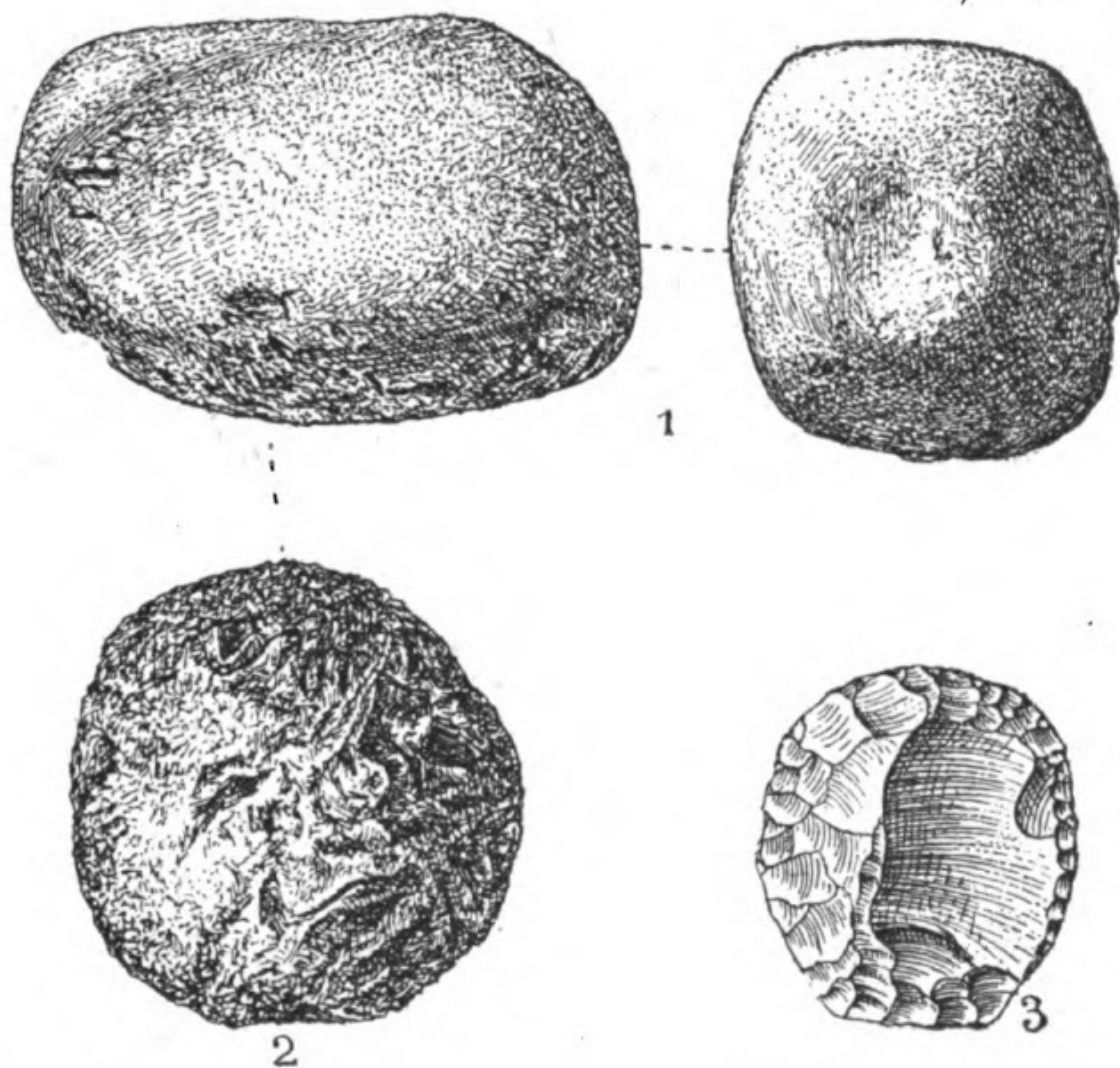


Fig. 14. — 1. Broyeur en grès, 2. Percuteur en silex (puits), 3. grattoir en silex (sépulture i). — (Réd. de ½.)

4 Août. De 2m30 à 2m90 : lit de pierrailles (craie) ;

De 2m90 à 4m10 ; lit de grosses pierres, couche stérile ;

De 4^{m}10 à 4^{m}20 : ossements de cheval, (au moins un cheval entier), maxillaires inférieurs, os des membres, colonne vertébrale, bassin (cheval de 15 ans).

5 Août. A 4^{m}60, couche complètement stérile.

De 3^{m}60 à 6^{m}, quelques os isolés, molaires de cheval, fragments de silex craquelés, débris de poterie, fragments de faîtière (22^{mm} d'épaisseur, pâte rouge), de poterie grossière rose, de poterie dure jaunâtre.

6 Août. De 6^{m} à 8^{m}55. — Jusqu'à 8^{m}, couche stérile avec gros blocs.

A 8^{m}, fragments de poterie jaune provenant de grands vases, poteries plus rouges ; maxillaire inférieur de jeune porc, ossements de cheval, porc, mouton, métacarpiens d'un jeune et d'un vieux cheval, divers ossements de chien.

7 Août. De 8^{m}50 à 9^{m}50, terre grisâtre avec peu de craie en gros blocs ; ossements d'un cheval entier, écailles d'huître, un grattoir néolithique en silex à patine bleue, fragment de tuile jaunâtre, fragment d'anse d'un grand vase avec marque *MIM*.

A 9^{m}60, plus rien ; à 9^{m}80, apparition de gros moëllons, un fragment d'un très grand vase en pâte rose (32^{mm} d'épaisseur), un tesson de poterie noire, un autre de même poterie peu épaisse lustrée extérieurement.

9 Août. De 10^{m} à 11^{m}30 :

A 10^{m}, couche de gros moëllons (0,15 × 0,30

× 0,20), rares ossements ; à 10^m80, la terre, devient plus noire et plus humide ; à 11^m, il n'y a plus de blocs de craie ; à 11^m 30, les ossements de cheval abondent (12 métacarpiens, 12 métatarsiens, 12 radius, 12 fémurs, 11 humérus, 9 tibias, 19 premières phalanges, 16 deuxièmes phalanges, 5 sabots, 61 molaires supérieures, 59 molaires inférieures, 51 incisives, 14 canines. (1)

En triant ces ossements, je remarque *un tibia humain* brisé par un coup de pioche. Aussitôt j'en fais l'observation. M. Desgardin descend dans le puits et retire successivement des fragments d'un 2e fémur, deux tibias, un humérus, deux radius, deux cubitus, un péroné, un fragment de la machoire inférieure, un autre de la machoire supérieure, des vertèbres, des phalanges, etc., d'*un même squelette humain,* les ossements de la colonne vertébrale étaient orientés N.-O. — S.-E., la tête au N.-O. La pioche de l'ouvrier Delacroix a fâcheusement brisé les os des membres, et les os du crâne sont réduits en miettes, écrasés par la pression.

Nous sommes à 11^m80 dans le puits carré, par conséquent à 18^m80 du niveau du sol. Un procès-verbal de cette découverte est aussitôt dressé et signé par tous les ouvriers ainsi que par l'employé de l'octroi présent sur le chantier.

(1) Des ossements ont pu être brisés ou être enlevés dans les déblais à gros matériaux, car, nous n'avons pu tamiser que la terre.

Au-dessous du squelette humain, on retire le squelette d'un chien adulte de petite taille.

11 Août. De 12^{m} à 14^{m} (14^{m} + 7^{m} = 21^{m}) :

A 12^{m}, les ossements diminuent, terre noire avec pierres grosses comme le poing, rares ossements, un maxillaire, débris de tuile à rebord, (pâte rose, surface rougie, épaisseur de la tuile 26^{mm}, du rebord 40^{mm}), de poterie rouge, (12^{mm} d'épaisseur). Silex brûlés, un nucléus, *charbon de bois*. A 13^{m}, plus rien, vers 14^{m}, terre noire, deux métacarpiens de mouton.

12 Août. De 14^{m} à 15^{m} 40, couche stérile, terre noire, plus humide, et petites pierres, quelques ossements isolés, une écaille d'huître, bord d'un grand vase, métatarsiens de mouton.

A 4 h. orage ; l'eau de l'avant-puits se déverse dans le fond du puits ; arrêt de la fouille.

13 Août, 15^{m}40 à 17^{m} (17^{m} + 7^{m} = 24^{m}) :

Quelques ossements isolés : un demi maxillaire de porc, un métatarsien de mouton, une phalange, ossements d'un pied de cheval, *un nucléus grossier* à patine bleue.

14 Août. 17^{m} à 18^{m}60 (18^{m} 60 + 7^{m} = 25^{m} 60) :

A 17^{m}50 presque rien ; un radius, un métatarsien, une phalange, trois molaires d'âne.

Couche renfermant beaucoup de blocs de craie et de rognons de silex, quelques débris de poteries fragments d'une jarre.

A 17^{m}90, lit de grosses pierres sans terre ou

presque; à 18^{m}20, la *moitié* du *catillus* d'une *meule primitive* du *type gaulois* en poudingue de petits galets éocènes, quelques molaires d'âne, (avec les précédentes, six molaires supérieures, trois molaires inférieures).

Le puits a toujours 1^{m}10 de côté.

La terre noire devient presque pure : un métacarpien de mouton, un crâne de jeune chien.

16 Août. De 18^{m}65 à 20^{m} (20^{m} + 7^{m} = 27^{m}) :

A 19^{m}, moëllons, quelques débris de poterie et fragments d'ossements ; gros blocs, (certains mesurent (30 × 20 × 15), les plus petits (10 × 15 × 8), mais ils sont placés dans tous les sens).

17 Août. De 20^{m} à 22^{m} (22^{m} + 7^{m} = 29^{m}) :

Terre noire sans moëllons ; quelques ossements : métacarpien, fémur, coxal d'âne ; phalange et tibia de bovidé.

A 21^{m}20, six molaires inférieures d'âne, deux supérieures, deux incisives, une écaille d'huître, deux métatarsiens et deux métacarpiens de mouton ou de chèvre, un demi-maxillaire de jeune mouton, un col d'amphore, un fragment de fer oxydé, un *percuteur néolithique en silex à patine blanc bleuâtre avec taches de rouille.* (V. fig. 14, n° 2).

18 Août. De 22^{m} à 23^{m}90 (23^{m} 9 + 7^{m} = 30^{m}9) :

A 23^{m} 15, couche de moëllons ; ossements d'agneaux et de petits animaux, poteries, dents de mouton.....

19 Août. De $23^{m}90$ à $25^{m}10$ ($25^{m}10 + 7^{m} = 32^{m}10$) :

A $23^{m}90$, ossements de mouton abondants ;

A $24^{m}20$, six fémurs, deux tibias, huit métacarpiens et métatarsiens ; terre et craie humide.

A $24^{m}60$, petits ossements d'agneaux dans chaque angle ; deux morceaux de charbon de bois ;

A $25^{m}10$, ossements des membres d'au moins douze agneaux de différentes tailles. (24 omoplates) ; avec ceux précédents, il y a les os des membres antérieurs et postérieurs d'environ 30 agneaux ou agnelets.

20 Août. De $25^{m}10$ à $26^{m}60$ ($26^{m}60 + 7^{m} = 33^{m}60$) :

De $25^{m}10$ à $25^{m}70$, il n'y a plus d'ossements.

Un grès ovale, travaillé sur deux faces, sorte d'enclume, un fragment de grès plus petit.

A $25^{m}70$, tête de chien dans l'angle N.-O ; une autre dans l'angle N.-E.

Le remplissage comprend alors beaucoup de rognons de silex à croûte rose. Il est à noter que ces mêmes silex apparaissent dans la craie des parois du puits vers la même profondeur.

Il faut aussi observer que cette partie du puits a été remplie avec les matériaux mêmes enlevés précédemment, puisqu'il n'y a pas de silex dans la craie à d'autres niveaux plus élevés. Les parois dans lesquelles des rognons de silex ont été brisés sont moins régulières, bosselées.

Le puits se rétrécit (1^{m}) ; couche de blocs de

pierre de 1^m d'épaisseur qui fait grogner le puisatier Petit.

A 26^m10, quelques fragments de poterie ;

A 26^m60, on remonte des *moëllons de craie dont une surface est nettement arrondie, presque hémisphérique, usée par un long frottement.*

21 Août. De 26^m60 à 27^m35 (34^m35) :

On trouve des morceaux de bois, des piquets de chêne,nous essayons de déterminer leur emplacement et cela est assez difficile ; la fouille se ralentit.

Je vérifie les dimensions du puits : à 25^m40, le côté n'a plus que 1^m, à 26^m40 ; 0^m90 ; à 27^m, de 0^m90 à 0^m85 ; les parois sont rugueuses, renfermant des silex ; les angles sont arrondis.

A 26^m60, moins de silex, moëllons mélangés. Dans l'angle N.-E. ; *une tête de bélier* et un piquet de chêne planté verticalement dans les moëllons. Au milieu, fond de plat et piquet. Dans l'angle S.-E., une tête de cheval. — Deux autres piquets en chêne sont trouvés dans l'angle N.-E.; le n° 3, le mieux conservé, est laissé debout afin de le pouvoir dégager sans le briser.

A 27^m35, l'eau apparaît dans le puits sous forme de boue ; des fragments de bois, une planche en chêne sont remontés.

Les ossements ont à présent un autre aspect ; ils sont aussi plus denses, mieux conservés et, en séchant, deviennent couleur chocolat, comme

ceux trouvés dans la tourbe et également imprégnés d'eau.

Les ossements suivants sont remontés :

Un crâne, un radius, un tibia, un métacarpien, un métatarsien d'âne, deux maxillaires de mouton, des métacarpiens et métatarsiens d'agneau, *un humérus humain*, très robuste, dont les deux épiphyses manquent, la diaphyse bien conservée, est de couleur brun chocolat ; cet ossement doit appartenir à un *homme* qui a été *incinéré* et dont les cendres ont été déposées au fond du puits à 27^{m} environ, soit à 34^{m} du niveau du sol.

23 Août. De 27^{m}35 à 28^{m} (34^{m}35 à 35^{m}) :

On enlève une couche d'eau de 0^{m}05 ; puis le puisatier Petit ne peut continuer la fouille dans la boue, que chaussé de bottes d'égouttier. Le piquet n° 3 de l'angle N.-E. est remonté (0^{m}52 $\times$ 0^{m}12 $\times$ 0^{m}08).

A 34^{m}50, un maxillaire inférieur et une omoplate de chèvre ;

A 34^{m}70, une planche en chêne (0^{m}40 $\times$ 0^{m}17 $\times$ 0^{m}03), placée de champ contre la paroi E, près de l'emplacement des pieux.

Des ossements d'un petit chien, maxillaire inférieur, deux humérus, deux fémurs, un tibia, un cubitus, des phalanges, trois morceaux de grès, un bord de poterie noire, un fort fragment d'un grand vase noirci au feu, un fragment de tuile noirci (graffitti sur une poterie). D'autres fragments de bois.

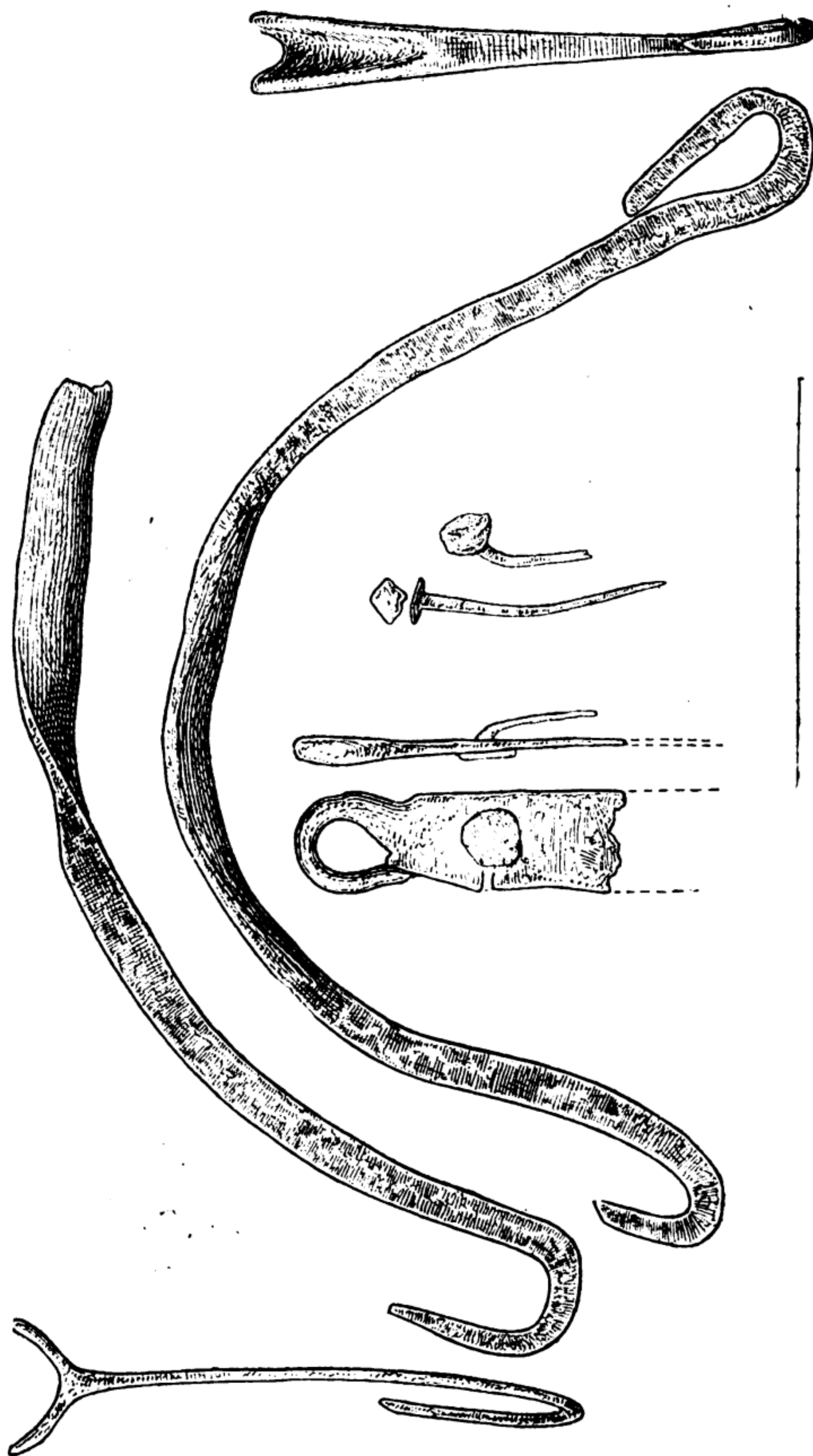


Fig. 15. — **Anses de seau en fer forgé, attaches et clous trouvés au fond du puits carré.**

24 Août. De 28^m à 28^{m}70 (35^{m}70) :

Il y a 0^{m}05 d'eau au fond du puits. Le déblai est composé de boue noire, de blocs de craie de moyenne grosseur et de rognons de silex brisés.

Dans l'angle S.-O. une *anse de seau en fer* très oxydée et mal conservée (à 35^m) (V. fig. 15).

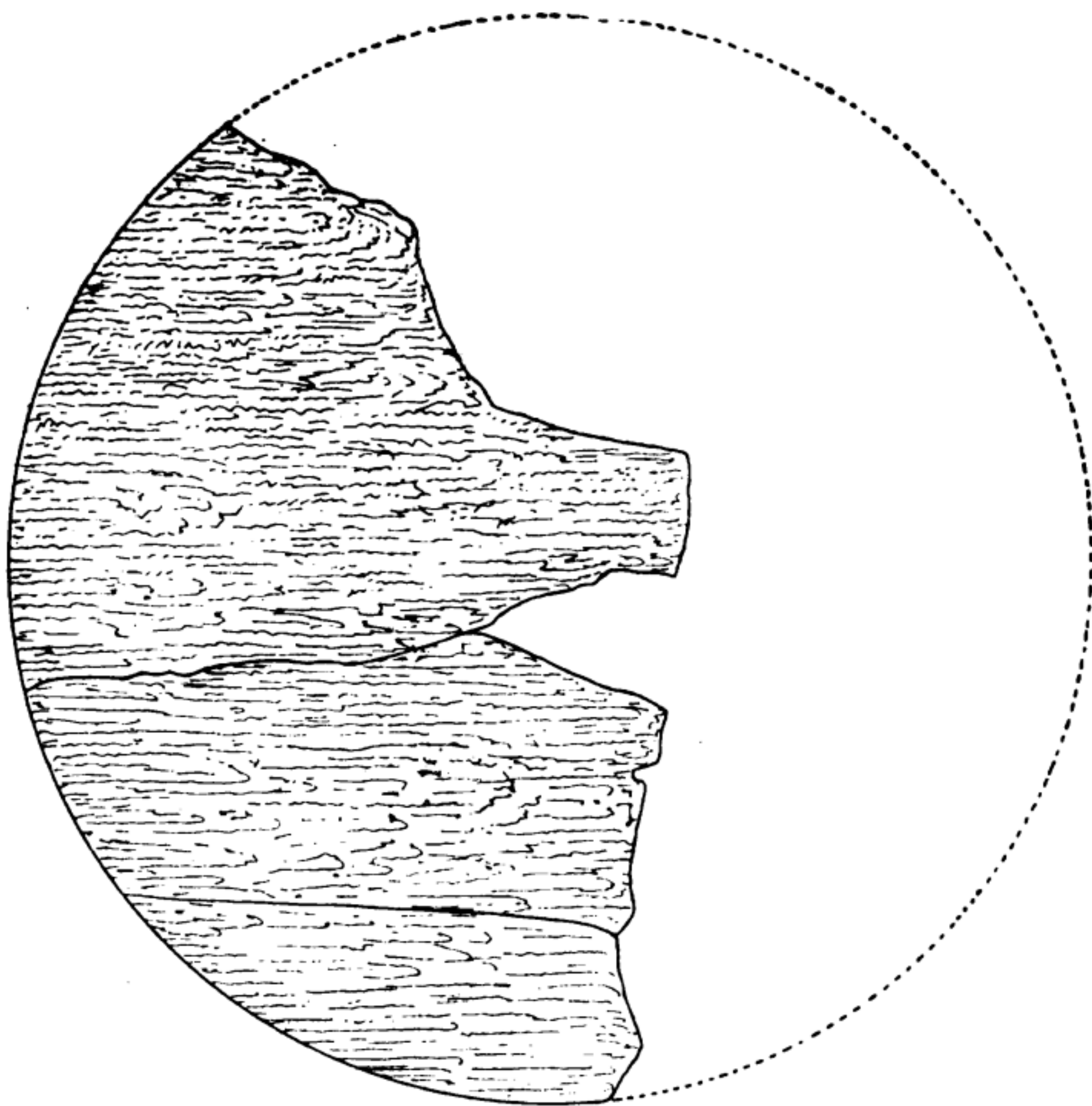


Fig. 16. — Fond d'un des seaux.

Dans l'angle S.-E., divers morceaux de bois, un manche d'outil en cornouiller, dont l'extrémité est entaillée en biseau sur les deux faces (0^{m}22 × 0^{m}04), (V. fig. 18), une cale en chêne (0^{m}06 × 0^{m}055 × 0^{m}015), un autre rondin de bois taillé en

biseau... jonc, roseaux, menus fragments de branches ; des grosses vertèbres (cheval ou bœuf) *calcinées*, fragment de maxillaire de cheval *également calciné*, *les cellules osseuses brûlées par le feu*, semblent prouver que les ossements trouvés à ce niveau sont bien des débris de repas ; extrémité d'un métacarpien de bœuf sectionné transversalement à la scie ; une omoplate de bœuf ; des fragments d'un grand vase en pâte grossière, de tuile à rebord ; coquilles terrestres (petites hélix, pupas, clausilies, cyclostomes, une succinée) ; un fragment d'élytre d'insecte, un cloporte, de la mousse, des tiges de graminées, une écaille d'huître ; une *deuxième anse de seau en fer forgé* dont les attaches sont bien conservées, presque pas d'oxydation, un enduit bleuâtre recouvre le métal ; plusieurs *morceaux de douves* de chêne de forme cylindrique ; trois fragments du *fond du seau* avec bord circulaire correspondant exactement à la courbure des douves. (V. fig. 15, 16 et 17).

Au milieu du puits, à $28^{m}70$ ($35^{m}70$), une partie importante d'un grand vase de type gaulois en pâte grise assez fine, sans ornement, tourné, mais monté rapidement et maladroitement, comme en témoignent les bourrelets épais en spirales de l'intérieur et les épaisseurs différentes (2^{mm}, 3^{mm}, 6^{mm} et 8^{mm}) sur la même circonférence, un creux et un méplat sur la face extérieure (V. fig. 20). Etant donnée la faible épaisseur du bord, au haut de ce

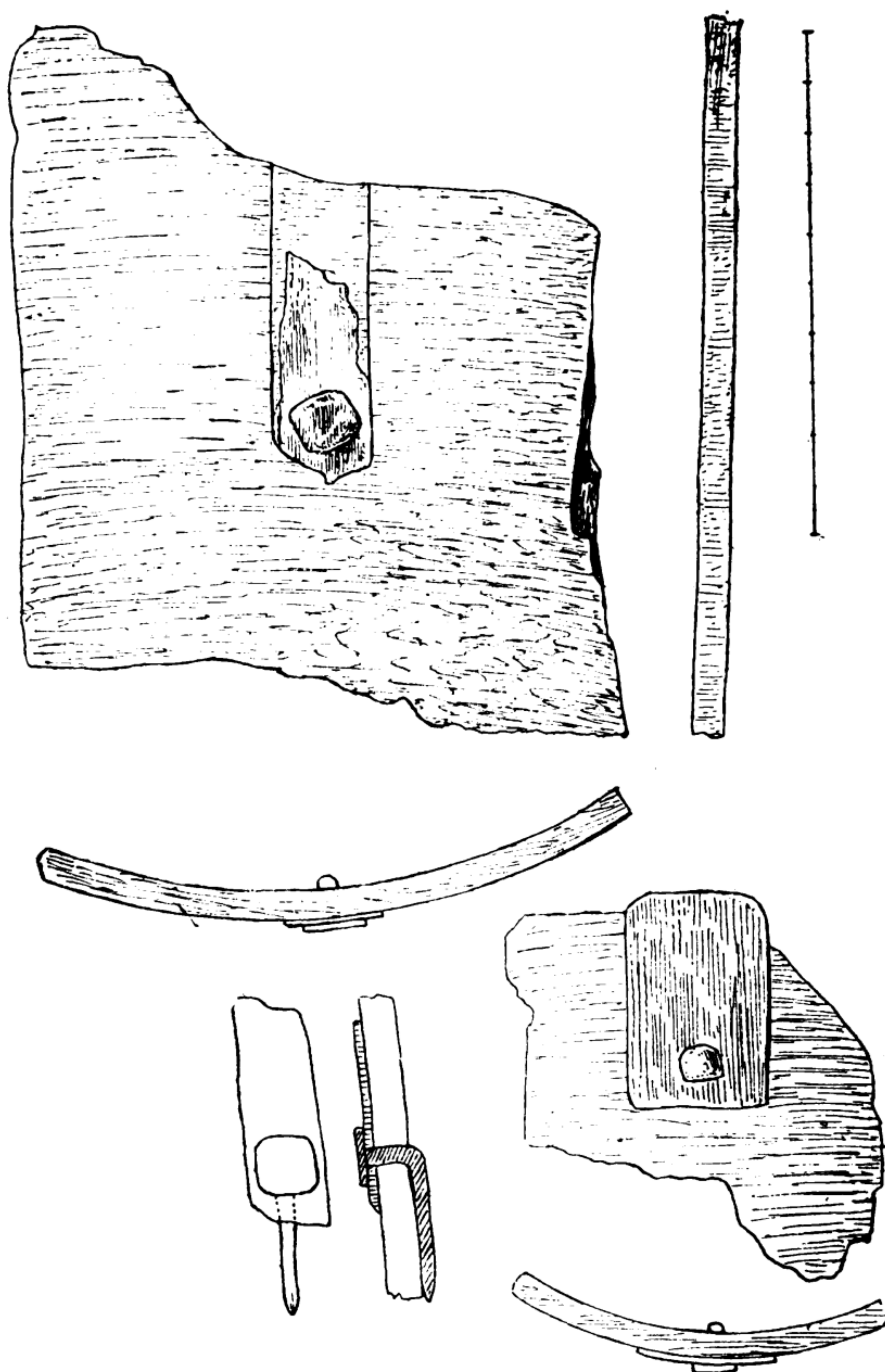


Fig. 17. — Parties cylindriques des parois d'un seau.

vase brisé à la panse, par rapport à son diamètre de 0m35, nous estimons qu'il n'en manque qu'une

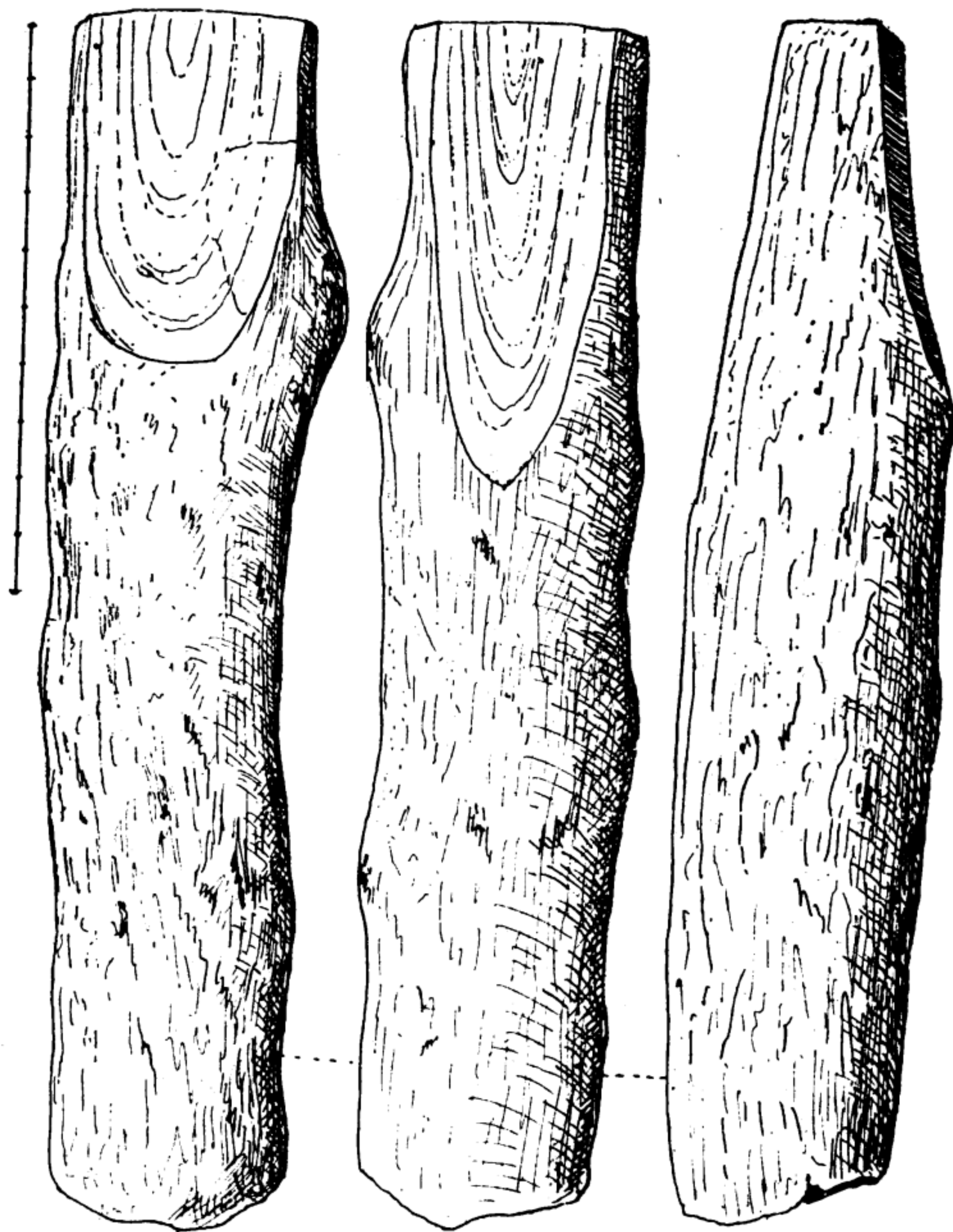


Fig. 18. — Rondin de cornouiller entaillé en biseau. (Fond du puits.)

faible partie et qu'il devait être du type figuré par Déchelette (Age du fer, p. 1482, nos 3 et 5), c'est-

à-dire un vase à large ouverture, une sorte de jarre élevée à panse ronde, de l'époque de la

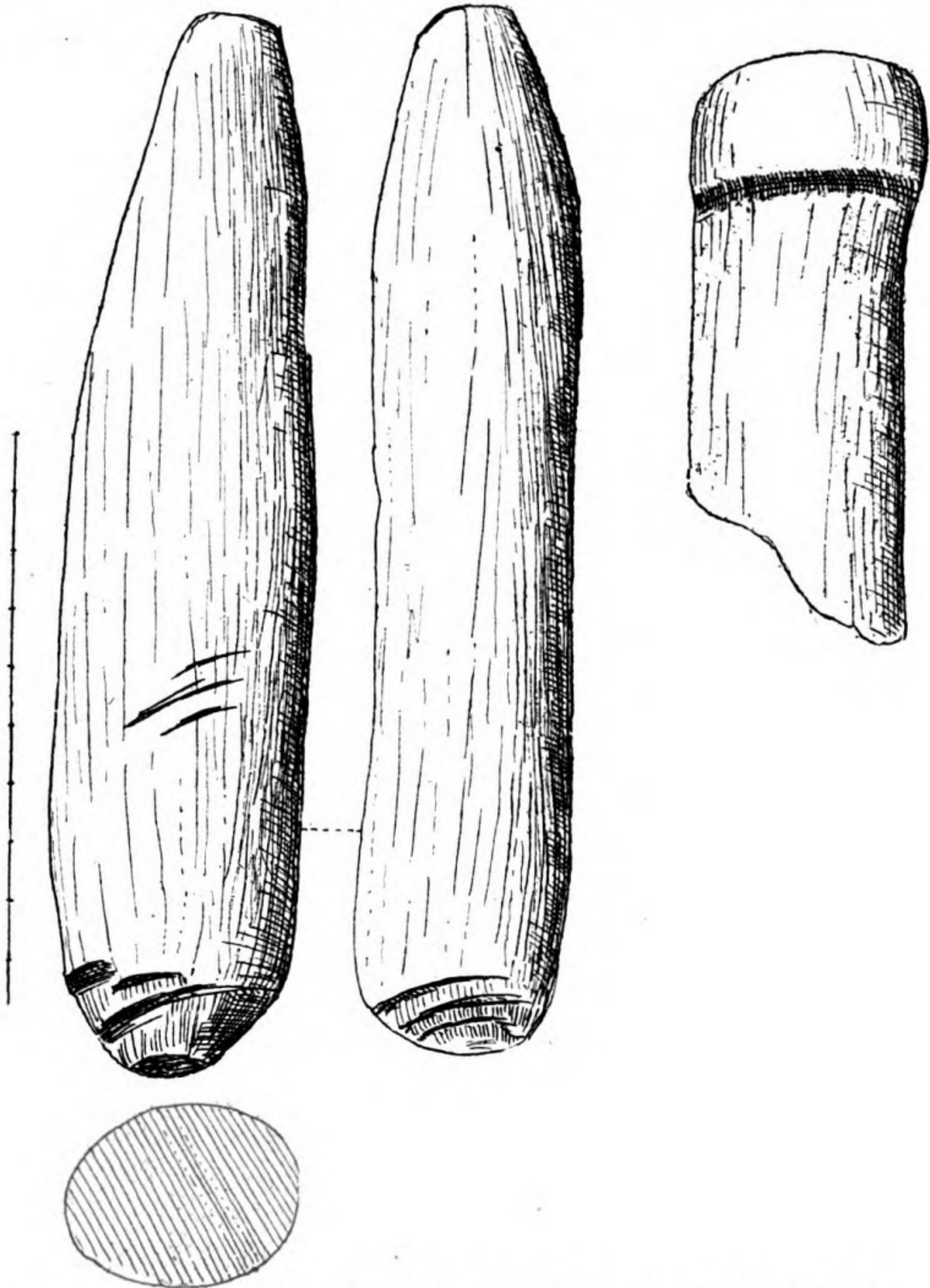


Fig. 19. — Morceau de frêne travaillé et manche d'outil. (Fond du puits.)

Tène III. Ce vase a dû être rempli de vin aromatisé ; sur sa paroi intérieure se trouve déposé un

enduit jaunâtre résineux. Il est à remarquer que *ce vasc a été déposé et non jeté dans le puits, car il n'est pas admissible que lancé d'une hauteur de de 35^{m} au fond du puits, sa plus grande partie soit conservée sans fêlure* ; le bord supérieur a été brisé par la pioche des ouvriers et le tassement des moëllons de couverture.

En parlant de ces vases, Déchelette dit : « Il n'est guère de gisement ou de sépulture par incinération de la Tène III où l'une de ces formes ne soit représentée. »

Les vaisseaux gaulois, trouvés dans le fond du puits, sont à rapprocher d'un vase, de même époque, trouvé dans le fond d'un ancien lit de l'Ingon, à Lannoy, en 1909, sous un dépôt gallo-romain, par M. Vignard, chimiste à la sucrerie d'Ercheu.

Ce vase, mesurant 0^{m}40 de diamètre et 0^{m}15 de hauteur, a été confectionné également en terre grise (argile plastique de la région) ; il ne présente ni ornement extérieur, ni rebord à sa partie supérieure, mais le fond était arrondi comme celui d'un chaudron. D'épaisseur irrégulière, (0^{m}10 à 0^{m}004), sa surface intérieure était recouverte d'un dépôt jaunâtre de même apparence que celui déposé dans les vases du nouveau boulevard. M. Vignard ayant analysé cet enduit, l'a trouvé composé d'un *mélange de résine et de bitume*.

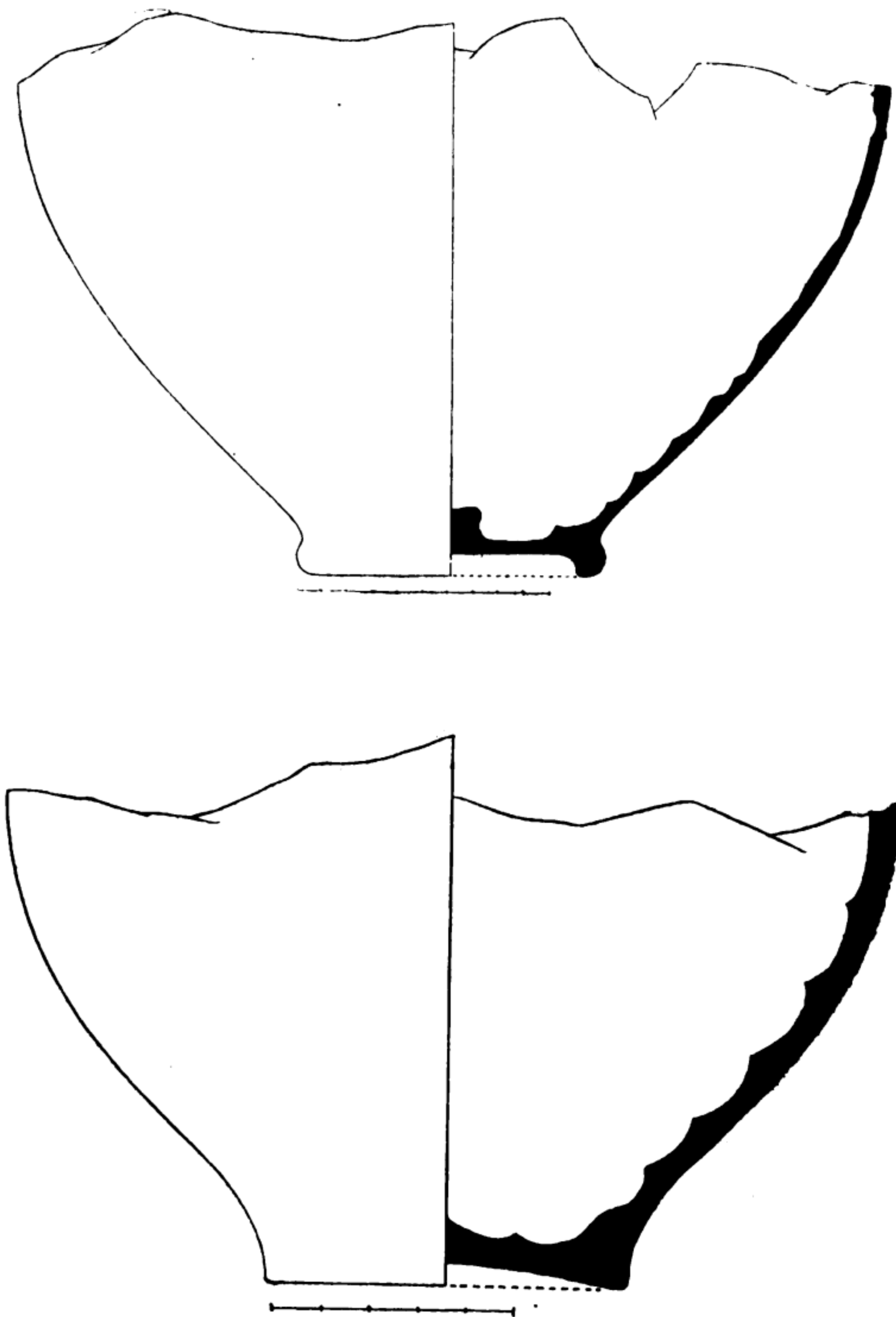


Fig. 20. — Deux vases gaulois en terre grise, ayant renfermé du vin aromatisé, avec enduit résineux sur les parois intérieures. (Fond du puits.)

25 Aout. De 28^{m}70 à 29^{m}30 (36^{m}30) :

Il y a 10^{cm} d'eau au fond du puits. Elle est produite par le suintement des parois.

A 28^{m}70, *douves de seau arrondies* (V. fig. 17), plaques en fer, ossements divers ; radius de porc *calciné*, crâne de cheval, mâchoire de porc, métatarsiens et métacarpiens de mouton et d'agneau ; fond et parois d'un vase noir grossier, petits fragments divers de poterie fine décorée d'incisions parallèles ;

Tiers inférieur et fond intact de vase gaulois en pâte grise de même type que le précédent, avec même dépôt résineux sur la surface interne, dans l'angle N.-E. (V. fig. 20). Un fragment de quelques centimètres de longueur de *grosse corde* tressée est retiré du seau à la montée par M. Dégardins.

Il n'y a presque plus de pierres ; la boue est presque pure ; la terre devient même sèche.

27 Août. De 29^{m}30 à 29^{m}70 (36^{m}70) :

Il y a quelques centimètres d'eau depuis la veille ; on trouve dans l'angle N.-O. *un fond de vase plat en pâte noire, complètement épannelé intentionnellement* sur la face supérieure, de manière à former un disque fort régulier. (1)

(1) On trouve souvent de ces disques à l'époque gallo-romaine. Les enfants devaient les employer pour certains jeux où ils les poussaient en sautant à cloche pied ou bien comme palets.

(Note de M. DE GUYENCOURT.)

Divers ossements, un crâne de chèvre ; un bâton avec biseau terminal, divers fragments de chêne équarri.

A $29^{m}30$, terre noire sans pierre.

A $29^{m}45$, le fond du puits apparaît, mais, sur cette surface plane une cuvette a été creusée. Elle mesure $0^{m}30$ de profondeur, sur $0^{m}60$ de diamètre.

Le fond véritable est donc à $29^{m}70$ du fond de l'avant-puits et à $36^{m}70$ du niveau du sol. L'ouvrier Petit remonte ; M. Dégardin et moi descendons pour examiner le fond.

L'eau suinte légèrement sur les parois (pleureuses) à $1^{m}80$ du fond, une certaine humidité se faisant sentir à $34^{m}35$.

De $36^{m}45$ à $35^{m}65$, les parois ont 1^{m} de largeur et les angles sont bien arrondis ;

A $35^{m}65$, ces mêmes faces n'ont plus que $0^{m}89$;

A $34^{m}85$, elles se réduisent à $0^{m}92$ et $0^{m}89$;

A $34^{m}45$, le puits n'a plus que $0^{m}88$ et $0^{m}89$ de côté.

Toute cette partie du puits est creusée dans un banc de craie renfermant de nombreux et gros rognons de silex très irréguliers de forme, faisant saillie dans la paroi, car le pic les a brisés irrégulièrement.

Nous nous faisons remonter très lentement et observons de nouveau que les coups de pic ont laissé leurs traces, sous forme d'entailles obliques très rapprochées, sur les quatre faces du

puits jusqu'à 34^{m} ; mais qu'elles ne se distinguent plus au dessous de ce niveau.

Je fais descendre le terrassier Petit avec un seau d'eau, un balai et une brose de crin et il nettoie les parois inférieures, recouvertes de boue noire. Ce vieux puisatier constate alors que *les blocs de craie formant les parois du fond, de 34^{m}65 à 36^{m}45, sont lisses et arrondis, usés par l'eau*, comme le sont les parois des puits à eau qu'il a approfondis. Nous redescendons, M. Dégardins et moi, et faisons les mêmes constatations. Les blocs de craie, formant saillie entre les blocs de silex, non seulement ne portent plus traces des coups de pic, mais *leurs arêtes sont adoucies, polies, et cette usure n'a pu être faite que par un séjour prolongé de l'eau dans le fond du puits.*

Lavage des boues remontées du fond du puits

Ces boues du fond ont été lavées dans une grande cuve et passées au tamis fin ; c'est ce qui nous a permis de recueillir une bague avec chaton en fer d'une seule pièce et un hameçon de même métal (V. fig. 12). De plus, j'ai ramassé à la surface de l'eau de la cuve, avec une passoire très fine (avec laquelle je récolte les mollusques quaternaires, par lavage des alluvions anciennes), des graines, des petits fragments de bois et de charbon de bois et une série de petits mollusques terrestres.

Ces récoltes ne sont pas encore étudiées complètement : voici la liste des matériaux déterminés :

Tiges et feuilles de *graminées*, de *mousse*, de *bruyère* : des *noisettes* ; des *noyaux de merisier*, *cinq grains de blé* ; des graines diverses de plantes sauvages, ombellifères, crucifères, polygonées...

Trois crânes de *petits oiseaux*, passereaux de la grosseur d'un moineau, mais au bec plus fin ; des *crânes* et des *ossements* de très petits *rongeurs ; crânes* et *maxillaires* de *taupe* et de *musaraigne ; ossements* de *grenouilles* ou de *crapauds ;* des *pattes* et *élytres* de *scarabée* ; un *cloporte* desséché.

Parmi les mollusques nous avons noté :

Helix nemoralis et *H. hortensis* (habitat : bois, haies, jardins) ; *Cyclostoma elegans* (les cyclostomées sont très abondantes sur les terrains calcaires et vivent sous les haies, les feuilles mortes ou la mousse). (1)

Helix hispida et *Helix pulchella* (endroits frais et humides).

Clausilia biplicata, (sous les feuilles mortes).

Zua subcylindrica, (dans les bois, les taillis, sous les feuilles mortes).

Pupilla muscorum et *Pupa*, sp. ? (lieux ombragés, sous la mousse, etc.),

(1) L. Germain. Mollusques de la France et des régions voisines.

Carychium minimum, (sous les débris végétaux, le bois pourri, etc.).

Valvata piscinalis (un exemplaire), et une *petite succinée*, sp. ?

Cette flore et cette faune mettent en évidence ce fait, que le *puits se trouvait au milieu des bois ou de friches boisées* et *non au centre d'une exploitation agricole.*

Les anciens terriers de blaireaux que nous avions précédemment fouillés un peu plus bas et qui datent de la même époque donnent la même indication.

Conclusion

Avant de conclure nous rappellerons que des *puits* dits *funéraires* ont été trouvés à différentes époques en Picardie.

A *Beauquesne*, de nombreux puits, dont trois ont été explorés par Bouthors, vers 1838, sont disséminés sur tous les points du village : jardins, cours, habitations. Il y en a cinq sur la place, à 10, 15 et 20ᵐ de distance l'un de l'autre. Il s'en trouve aussi dans les bois, entre autres dans ceux d'Orville et de Baisieux. Il y a lieu de noter que ces puits ne sont pas percés jusqu'à l'eau, qui ne se rencontre qu'entre 200 et 220 pieds de profondeur. (1)

(1) M. Bouthors. Cryptes de Picardie ; *Mémoires de la Soc. des Ant. de Picardie,* 1re Série, Tome 1er, p. 336 et suiv.

Leur ouverture est plus étroite que celle des puits à eau ordinaires ; leur forme est ovale ; ils sont maçonnés en pierres ou en silex jusqu'à une certaine profondeur, tandis que les puits à eau sont maçonnés en grès, ils s'évasent quelquefois en entonnoir vers le fond, quittent la verticale et obliquent.

Pour Bouthors, ces puits sont des retraites isolées où les habitants, en temps de guerre, cachaient leurs provisions de vivres ou leurs meubles.

L'auteur ne dit rien de leur contenu, et, quant à leur forme, ces excavations rappellent beaucoup celle des anciens puits à marne d'Hermies. (V. plus loin.)

A Amiens, au *faubourg Saint-Maurice*, *5 puits funéraires* ont été partiellement fouillés en 1877 et l'un d'eux fut décrit par M. Delambre, conservateur du Musée de Picardie (1). M. Pinsard en a dit quelques mots dans ses mémoires manuscrits (Tome 48. Sépultures anciennes, p. 280) et quelques-uns des vases trouvés y sont figurés. Le puits fouillé par M. Delambre avait 3^{m} de diamètre et 3^{m}50 de profondeur ; il renfermait 4 couches de terre végétale avec cendres, ossements de cheval, bœuf, têtes de chien, petits animaux, divers vases gallo-romains : grand dolium, plats,

(1) M. Delambre. Puits funéraires gallo-romains de Saint-Maurice. *Bull. Soc. Linn. du Nord de la France*, Tome IV, 1878-79, p. 311.

assiettes, bols, lacrymatoire, tuiles à rebord, coquilles d'huîtres et de hénons, clous, instruments en fer très oxydé, deux talons de soulier avec leurs clous, boules en terre, sifflets romains, épingles en os, rivets en bronze, bouton en pâte de verre blanc, os appointé et anneau en os, débris de chaume, de bois, cendres, noyaux de merises... La plupart de ces objets ont été dessinés sur deux petites planches insérées dans le mémoire de M. Pinsard, et M. Delambre nous en a également communiqué quelques croquis.

A Grattepanche, M. l'abbé Moy, aujourd'hui doyen de Picquigny, a fouillé en partie des puits funéraires et publié une note à leur sujet dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, (tome XXIII, 1907-1908). Ces puits ont fourni des vases, des styles en ivoire, quelques monnaies de bronze à l'effigie d'Antonin le Pieux. Ils sont d'une profondeur de 2 à 3^{m} et plus larges au fond qu'à l'orifice.

En France, de nombreux puits funéraires ont été fouillés et décrits dans diverses régions ; les plus nombreux sont ceux fouillés par l'abbé Baudry au *Bernard*, en Vendée. De 1859 à 1880, ce vaillant fouilleur a exploré *32 puits funéraires* et *62 fosses sépulcrales* et des *couloirs funéraires*. Après lui, l'abbé *Rabillé* a exploré quatre autres puits dans cette même nécropole de Troussepoil.

Les fouilles de l'abbé Baudry ont été résumées et rappelées à l'attention des préhistoriens par M. le Dr Baudouin, secrétaire général de la Société préhistorique de France (1), qui, d'autre part, a effectué en Vendée de nombreuses fouilles de fosses sépulcrales et de puits funéraires. Ces travaux, conduits scientifiquement, ont été publiés dans les Comptes-Rendus des Congrès préhistoriques de France, le Bulletin de la Société préhistorique de France, l'Homme préhistorique et le Bulletin de la Société d'Anthropologie.

En Charente, le puits gallo-romain des Bonchauds, de 36m de profondeur, a fourni entre autres objets : patères, plats, ascia en fer, petit couteau en fer, semelle de chaussure, cercles en fer paraissant avoir servi à des *seaux coniques* de

(1) *La nécropole gallo-romaine à puits funéraire de Troussepoil*, au *Bernard*, en *Vendée*, par le Dr M. Baudouin et G. Lacouloumière. Congrès préhistorique de France, 1908. (Résumé des découvertes de l'abbé F. Baudry, de 1859 à 1880 ; 32 puits funéraires, 62 fosses sépulcrales. couloirs funéraires, etc.)

Découverte de 4 nouveaux puits funéraires dans la nécro. pole de Troussepoil..., Ibid., Congrès préh. de Fr., 1909. (Fouilles de l'abbé Rabillé).

Le puits funéraire de Château-Gaillard, commune de Sablaine (Indre-et-Loire), par le Dr Dubreuil-Chambardel. — Cong. préh. Fr. 1910.

Discussion : J. Gaurichon, de Tours.

Découverte et fouille scientifique d'un premier puits funéraire gallo-romain à la Conche du Charnier ou Vieux Bram, commune de Brétignolles (Vendée), par le Dr M. Bauduin. — Cong. préh., Fr. 1911.

0^m24 et 0^m35 de diamètre, statuette grossière, clef en fer, cisailles, fragment de chaîne en fer, disque en bois (*extrémité du tambour d'un treuil*).

De nombreux débris de poteries gallo-romaines et un grand nombre d'ossements : bœufs ou vaches, chiens, béliers, boucs, porcs, débris de volailles, poulets, (*pas trace de cheval*), ont été recueillis.

Notre savant collègue et ami M. Chauvet, qui a publié une note sur ce puits (1) ne donne pas de conclusion définitive à son sujet. Il pense qu'au voisinage existait un temple qui fut détruit et dont les débris furent jetés pêle-mêle dans le puits avec des animaux, des fourneaux d'hypocauste, etc.

« Nous ne sommes pas en présqnce d'un puits funéraire et le riche mobilier religieux recueilli avec des cendres et des vases brisés, la statuette, etc., indiquent un état violent, une catastrophe dans la cité. »

Malgré ces nombreuses fouilles, les puits funéraires sont encore discutés et certains archéologues y voient des « *pourrissoirs* » analogues aux « favissæ » des temples antiques ou des « *puits à eau* » comblés.

En différentes occasions, nous avons entendu les partisans et les adversaires des puits funéraires ; au Congrès préhistorique d'Angoulême notam-

(1) G. Chauvet. *Revue archéologique* (1901). Le puits gallo-romain des Bonchauds (Charente).

ment, pendant et après la brillante et enthousiaste conférence de vulgarisation faite par le Dr M. Baudouin sur ce sujet, nous avons écouté les uns et les autres d'une manière tout à fait désintéressée, nos recherches n'étant pas orientées, par principe, vers ce genre d'investigations.

Cependant, si nous n'avions pas exploré de puits funéraires, nous avons vu et visité, au cours de nos courses géologiques dans la région et notamment dans les tranchées du nouveau canal du Nord, à Hermies (P.-de-C.), des puits creusés dans le limon et entamant la craie à des profondeurs variant de 8^m à 12^m et dans lesquels on avait trouvé des débris gallo-romains et des ossements d'animaux domestiques.

Ces puits ont été fouillés et décrits par M. Salomon, conducteur des ponts et chaussées attaché aux travaux du canal du Nord (1); ils se divisent en deux catégories. Les uns traversent 8^m à 10^m de limon, puis s'élargissent latéralement dans la craie en chambres plus ou moins grandes et irrégulières, ou en cavités ayant la forme d'une bouteille à bénédictine. Ils ont été remplis avec du limon dans lequel on a trouvé des restes gallo-romains. Nous sommes descendus dans ces excavations et les avons examinées avec atten-

(1) A. Salomon. *Puits à silex et trous à marne*. Bul. Soc. pr. Fr., 1913, p. 229.

Id. Discussion sur les puits à silex et les trous à marne. p. 271.

tion ; elles ne diffèrent en rien des trous à marne actuels qui traversent parfois 10 à 15^{m} de limon des plateaux et nous pensons qu'elles ont servi au même usage. On y a extrait parfois 200^{m3} de craie, le silex n'était pas utilisé ; il était laissé sur place au fond des trous ; on a rempli ensuite ces puits avec du limon et non avec la craie extraite et utilisée pour le marnage.

D'autres puits circulaires ont le diamètre normal des puits à eau de la région, (1^{m} à 1^{m}25). Ils traversent le limon, puis la craie jusqu'à la nappe d'eau actuelle, à 12^{m}, 15^{m} et 17^{m} de profondeur et ont tous les caractères des puits à eau. Lorsqu'ils ont été désaffectés à l'époque gallo-romaine, ils ont été remplis avec un remblai renfermant des cendres, des ossements d'animaux, des tessons de poterie gallo-romaine, des tuiles à rebord, etc. Ces débris ont été rencontrés à divers niveaux *non séparés* les uns des autres par des couches de moëllons. Le remblai était composé de débris crayeux, de silex, d'ossements, jetés dans le puits sans ordre apparent, pêle-mêle, comme on fait actuellement des terres d'un remblai de carrière ou de puits rebouché. Il est de toute évidence que ce sont les puits à eau comblés des villas gallo-romaines existant dans le voisinage et c'est l'opinion que nous avons émise malgré l'avis opposé de M. le Dr Baudouin, qui, d'ailleurs sans les avoir vus, voulait y reconnaître des puits funéraires analogues à ceux de la Vendée.

C'est donc en toute indépendance d'esprit que nous avons fouillé l'énorme puits que le hasard de nos recherches nous a fait découvrir et que nous avons voulu explorer complètement, avec l'espoir de faire quelques observations capables d'apporter des éclaircissements à l'étude de ces monuments.

Quels sont les faits observés au cours de cette fouille qui permettent d'induire avec certitude la destination du puits du nouveau boulevard d'Amiens ?

Tout d'abord les trouvailles faites dans le fond, (noisettes, noyaux de merises, bruyère, mousse, mollusques terrestres, etc.), et la présence de terriers de blaireaux dans le voisinage immédiat, font supposer que le puits était situé dans une friche ou un bois, et non dans une exploitation agricole.

Les *couloirs* ou *tranchées* entourant le puits et renfermant des squelettes humains inhumés paraissent bien être des *couloirs funéraires* ; nous avions pensé, avant leur fouille, qu'ils pouvaient avoir quelque analogie avec les ravinements artificiels gaulois que notre ami et collègue, G. Cumont, nous a fait voir dans la forêt de Soignies, en Belgique (1)

Enfin, les petites fosses à incinération prouvent que ce point élevé (alt. 58^{m}) était un territoire sacré appartenant aux morts, une sorte de

(1) *Etude sur les ravinements artificiels antérieurs à l'époque romaine*, A. et G. Vincent, Malines, 1911.

nécropole dont des fouilles ultérieures feront découvrir les autres sépultures.

D'autre part, le puits carré a ses faces orientées N. S. E. O., de même que les petites fosses carrées à incinération et les couloirs funéraires. On n'oriente pas les parois d'un puits à eau quelconque ou d'un pourrissoir. Le remplissage de la partie supérieure de l'immense avant-puits, comme des petites fosses, avec de la terre noire, et non avec la terre du déblai, est une coutume que les explorateurs des tombes gauloises de la région champenoise ont maintes fois observée dans les fosses sépulcrales (1), comme si l'on se proposait de donner au mort une terre fertile.

Le dépôt de quelques fragments de charbons de bois dans les sépultures est un autre rite funéraire noté également au cours de nos fouilles.

Etait-ce le simulacre des bûches destinées à alimenter le foyer où le mort devait faire cuire les quartiers de viande ou les animaux entiers déposés comme offrandes dans les tombes ?

Il est tout naturel de supposer que les *deux fibules* de l'avant-puits appartenaient aux deux personnes dont les cendres ont été déposées dans les deux urnes cinéraires.

La *lampe en craie* (2) fut placée dans la sé-

(1) *Archéologie celtique (2e âge du fer)*, Déchelette, p. 1031.

(2) Dans des fouilles récentes, en Champagne, dans les boyaux des tranchées, le Dr Trassagnac a trouvé également une lampe en craie dans une sépulture gauloise par incinération. Bull. S. P. Fr., 1915, nos 6 à 9.

pulture au même titre que la *hache polie brisée*. Si la première devait éclairer le mort dans son voyage, la deuxième était un porte-bonheur.

« On sait que les croyances populaires attachées à la hache en pierre ont survécu jusqu'à une date récente chez un grand nombre de peuples. Des propriétés merveilleuses s'attachaient à cet instrument appelé *céraunie*, *pierre de tonnerre*, *pierre de foudre*, longtemps après que sa véritable destination fut oubliée. Ce vieux culte néolithique de la hache n'avait nullement disparu aux temps celtiques où le rite funéraire consistant à disposer dans une tombe une hache polie brisée existait encore ». (1)

Ce rite a existé dans notre région jusqu'à l'époque mérovingienne. M. Delambre a trouvé, dans des sépultures gallo-romaines de Saint-Acheul, des haches paléolithiques du type acheuléen, et, dans des sépultures mérovingiennes de Longpré-lès-Amiens, des ciseaux néolithiques en silex jaune du type de Montières.

Les percuteurs déposés avec la hache ont la même signification.

Les offrandes en victuailles consistent en quartier de bœuf et bœuf entier ; cheval et chien, déposés à deux niveaux bien déterminés, à 4m80, entre les fibules et les urnes et à 6m80 auprès d'un vase, sont également des pratiques funéraires.

(1) DÉCHELETTE. — *Ibid.*, p. 1041. Voir aussi pour le même sujet ; *La France préhistorique*, par CARTAILLAC et L'*Homme préhistorique* de G. et A. DE MORTILLET.

L'exploration du puits carré a montré le même dispositif de remplissage que celui employé dans l'avant-puits. La partie de la cheminée aboutissant au puits, de même que sa partie supérieure, ont été remplies avec de la terre noire mélangée à des fragments de craie.

Le squelette trouvé à 18m80 était lui-même entouré de bonne terre.

Les couches à ossements d'animaux et débris de poterie sont séparées par des couches de moëllons stériles ; ce n'est pas le mode de remplissage des trous à marne gallo-romains d'Hermies où tous les matériaux du déblai ont été précipités pêle-mêle avec des débris divers et des ossements d'animaux, sans qu'il soit possible d'y voir des couches différentes.

Une autre particularité très curieuse de ce puits est la présence de nombreux squelettes entiers et ossements d'*équidés* (*14 chevaux* et *2 ânes*, au moins.)

Ces restes appartiennent à des *chevaux* et *non à des juments*, comme l'attestent leurs canines (crochets). De plus, ces animaux étaient presque tous jeunes. Celui enseveli au fond de l'avant-puits était âgé de 7 ans ; un autre, placé dans le puits carré, à 1m de son orifice, n'avait que 8 ans, le plus vieux marquait 15 ans, (détermination de M. Farçat, vétérinaire de l'abattoir d'Amiens.)

Il semble bien qu'on se trouve en présence d'offrandes funéraires : *Six chevaux et un petit*

chien accompagnaient, dans son dernier voyage, l'homme inhumé à 18m80. N'est-ce pas encore la survivance des traditions gauloises : le chef enseveli avec les animaux qu'il a le plus affectionnés pendant sa vie ?

Les rites funéraires observés dans l'avant-puits ont été pratiqués dans le puits carré. A divers niveaux et notamment auprès du mort des *charbons de bois*, des *percuteurs en silex*, un *broyeur en grès*, un *beau grattoir néolithique*, ont été récoltés.

A 25m, le dépôt de la moitié de la partie mobile (catillus) d'une *meule gauloise* est un autre rite constaté dans des sépultures, de même que le dépôt des *broyeurs*.

« Nous avons vu que l'usage de déposer des broyeurs dans les sépultures remonte au temps néolithiques... » Quant aux meules « il en a été trouvé dans les tombes, nous pouvons citer parmi les sépultures de La Tène qui en ont livré une tombe découverte en 1865, à Varimpré, dans la forêt d'Eu... » (1)

La face inférieure de la partie mobile de la meule, trouvée dans le puits, est plane et indique qu'il en était de même de la partie supérieure, de la partie fixe (*meta*). D'après Déchelette, la partie supérieure de la *meta* ne présente pas la conca-

(1) *Broyeurs et meules dans les tombes gauloises.* — Déchelette, *Ibid.*, p. 1051 et 1388. — Varimpré (La Seine-Inférieure, hist. et arch., 2e édition, p. 552.)

vité prononcée des meules italiques, c'est pour cette raison que nous attribuons cette petite meule au type gaulois ; comme les moulins ont fait leur apparition en Gaule à l'époque de la Tène III, cet objet peut également contribuer à dater la nécropole, au même titre que les poteries primitives, les vases en pâte grise et les grands dolia à bord plat.

A 34ᵐ de profondeur, *deux vases à vin aromatisé* ont été déposés et non jetés, au voisinage des os calcinés de bœuf et de porc et de la diaphyse d'un *fémur humain*, seul reste de l'incinération probable et incomplète d'un homme (1).

La tête du bélier placée à 34ᵐ paraît aussi avoir un caractère rituel (2) ; il est probable qu'il en est de même de la tête de chèvre trouvée au fond du puits.

Le disque fabriqué avec le fond plat d'une poterie noire gauloise épannelé très régulièrement est peut être une amulette ou un jouet (3).

En résumé, nous pouvons dire actuellement que *le puits a servi de sépulture à au moins quatre personnes ;* (nous ne sommes pas absolument certain que le troisième vase, trouvé à 4ᵐ80, soit

(1) La robustesse de ce fémur indique qu'il appartenait à un homme.

(2) A Rome, on purifiait le lare domestique par l'immolation d'un bélier... — DÉCHELETTE. *Ibid.*, p. 1401.

(3) VITAL GRANET. Fouille du puits dit *Chez Blanchet :* au fond à 6ᵐ, disque en terre cuite. C. R. Congrès A. F. A. S., 1893, p. 761.

une urne funéraire parce qu'il renfermait, outre des cendres d'os, les crânes et ossements de deux jeunes chiens de très petite race) ; des rites funéraires ont été pratiqués à l'occasion de leurs funérailles et sont constatés par le dépôt des différents objets que nous venons d'énumérer.

Les débris de poterie samienne et de poterie noire lustrée de la belle époque romaine indiquent que ces sépultures ne sont pas antérieures au IIe siècle ; mais, les nombreux tessons et les vases à vin gaulois prouvent que les traditions celtiques s'étaient conservées après la conquête romaine.

D'autre part, deux seaux en bois ont été trouvés au fond du puits, dont les parois, de 34m50 à 36m70, présentent l'usure caractéristique produite par l'eau sur la surface de la craie, qui est due à la dissolution partielle de la roche Les quatre parois, dans la partie supérieure, de 7m à 34m50, portent, nettement visibles sur toute leur surface, les traces des coups de pic qui les ont entaillées.

Vers 34m de profondeur, des blocs de craie, trouvés dans le remplissage, présentent une de leurs faces arrondies usée par un long frottement et paraissent bien être les restes d'une margelle. Les rondins de cornouiller et de frêne, travaillés en biseau à une extrémité, les pieux et planches en chêne seraient les débris de l'appareil destiné à remonter l'eau du puits (treuil ou chèvre.)

Le puits a d'ailleurs été creusé jusqu'à la nappe

d'eau où s'alimentent les puits actuels, et c'est cette raison utilitaire qui a déterminé ce creusement long et dispendieux.

Dans une ferme voisine, située à la même altitude (58^{m}), le puits a été foré jusqu'à 38^{m} de profondeur ; notre puits n'atteint que 36^{m}70 et les suintements se produisent à 34^{m}50, mais, dans la région, depuis le début de notre ère, le niveau des sources et aussi celui des nappes aquifères leur donnant naissance, s'est abaissé, et, pour avoir de l'eau en abondance dans le puits gaulois, il faudrait l'approfondir de 2^{m}.

Une autre constatation vient prouver qu'à une époque antérieure, l'eau a séjourné dans le fond du puits.

A 35^{m} de profondeur, une première anse de seau est trouvée oxydée et mal conservée comme les clous ou objets précédemment mis à jour, parce qu'elle est restée exposée à l'air, mais, plus bas, dans la terre noire, une deuxième anse en fer forgé est absolument intacte et de couleur gris-bleuâtre parce qu'elle est restée à l'abri de l'air dans un milieu sans oxygène. C'est la même couche qui a conservé les mousses, les graines, les tiges de graminées, les élytres d'insecte, et les ossements qui sont plus denses et de couleur brune, comme ceux trouvés dans la tourbe ou le tuf, sous le niveau d'eau.

L'examen des débris des seaux prouve que ce sont des ustensiles petits, de peu de solidité, in-

capables de résister longtemps à la fatigue d'un usage quotidien. Le fond a 8^mm^ d'épaisseur et les douves latérales 6^mm^. Il n'y a pas trace de cercles en fer pour consolider la paroi cylindrique ajustée comme l'est actuellement celle des mesures de capacité en bois.

L'anse en fer est peu épaisse et le poids du seau et de son contenu était supporté par deux minces lames de fer munies chacune d'une attache et fixées verticalement sur les douves.

Ce n'est pas là le type du robuste seau à eau tronc-conique, cerclé de fer, aux douves épaisses, que nous avons vu dans les fouilles d'Alésia. Le seau à eau du puits donne l'impression d'un ustensile assez délicat et d'un usage non courant. En supposant que sa hauteur égalât une fois et demi son diamètre (20^{cm}), ce qui est un maximum, sa capacité serait de neuf litres, et, pratiquement, il ne pouvait remonter que huit litres d'eau au plus. Est-ce là la seille d'alimentation d'un puits foré à 37^{m} de profondeur ? Les Gaulois étaient des gens aussi pratiques que les Picards d'aujourd'hui et leur seille à eau, construite pour un puits de pareille profondeur, devait avoir d'autres dimensions.

Le système élévatoire ne pouvait être installé commodément qu'à l'orifice du puits carré, dans l'avant-puits, ou, peut-être encore, à la partie supérieure de la cheminée qui le continue jusqu'à la plate-forme décrite précédemment.

Pour amener l'eau au niveau du sol, il eut fallu établir une plate-forme sur poutres de 10^{m} de long, semblable à celle que nous avons établie pour installer le treuil destiné à remonter les matériaux et à descendre le puisatier.

Cette supposition est invraisemblable.

Etant données la situation et les dimensions de l'avant-puits, l'eau ne pouvait être remontée pratiquement qu'au fond de ce dernier. Comme aucune trouvaille ne décèle l'existence d'une exploitation agricole voisine et que les Gaulois ou les Gallo-Romains n'avaient pas l'habitude de remonter l'eau des puits à 7^{m} au-dessous de la surface du sol où elle devait être utilisée, l'hypothèse d'un puits cultuel ou sacré vient à l'esprit.

L'avant-puits dans le fond duquel vingt personnes peuvent se tenir facilement debout, (surface : 19$^{m^2}$62), serait donc une sorte de petit temple gaulois consacré à une divinité de la terre ou de l'eau.

La plate-forme occupant la moitié du fond de cette cavité ne serait-elle pas alors l'autel ou la pierre où s'accomplissaient les rites cultuels ?

Et, dans cette supposition, les ossements des membres de nombreux agneaux ou agnelets de toutes tailles trouvés dans le fond du puits pourraient être considérés comme les débris des sacrifices, tout aussi bien que des offrandes funéraires.

Une autre supposition nous est encore souvent

venue à l'esprit depuis que nous avons terminé cette fouille embarrassante ; et, notre ami et collègue, M. Schandel, de Nancy, se rallierait à cette hypothèse. « L'avant-puits serait un élargissement en vue de nouvelles sépultures. Comme il n'était pas possible d'approfondir, il a fallu s'étendre à la partie supérieure pour aménager la place nécessaire aux derniers défunts de la famille à laquelle le puits servait de sépulture. »

Mais, de toute façon, notre conclusion actuelle, basée sur l'ensemble des faits observés, est que *le puits mis à jour* à l'extrémité du nouveau boulevard, *est un puits à eau cultuel gaulois, utilisé ensuite comme puits funéraire à l'époque gallo-romaine.*

NOTE ADDITIONNELLE

La figure 6 représente un objet en bronze patiné, trouvé, avec divers débris gallo-romains, dans le déblai de la partie supérieure du couloir d. e. f, en un point que je n'ai pu préciser. Il mesure $9^{cm}7$ de longueur ; à son ouverture, les diamètres sont $3^{cm}8$ et $3^{cm}6$ et l'épaisseur du métal est de 1^{mm}. Le décor, très simple, consiste en filets circulaires incisés à la surface extérieure. Il a la forme d'un éteignoir à extrémité glandiforme présentant latéralement un crochet de section ovalaire ressemblant à un doigt courbé ou plutôt à une tête d'oiseau (cygne ?) ou de serpent.

Est-ce l'extrémité du timon d'un char ?

Le crochet aurait alors servi à accrocher une petite pièce de harnachement.

Ne peut-on y voir plus vraisemblablement un instrument qui devait être fixé au bout d'un bâton afin de suspendre des vêtements ou d'autres objets à des patères placées à une certaine hauteur contre un mur ?



OUVRAGES REÇUS

PENDANT LES 3me ET 4me TRIMESTRES DE L'ANNÉE 1915.

I. Le Ministère.

1° Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, etc., par MM. R. de Lasteyrie et A. Vidier, VI. 1 et 2. — 2° Bibliothèque de l'école des Chartes, etc., T. LXXVI, 1-2, 1915. — 3° Bulletin philologique du comité des travaux historiques, etc., année 1914. — 4° Catalogue général des Manuscrits, etc. ; Départements, XLV et Paris, II. — 5° Journal des Savants ; année 1915, nos 4, 5, 6, 7, 8, 9. — 6° La Science française à l'exposition universelle de San-Francisco, 2 vols. — 7° Nouvelles archives des missions scientifiques ; nouvelle série, n° 13. — 8° Revue des études grecques ; nos 125 et 126. — 9° Revue historique CXIX, II et CXX, I et II.

II. Les Auteurs.

Calippe (M. l'abbé) : — Monseigneur Dizien, évêque d'Amiens (5 avril 1846-27 mars 1915).

Coutil (M.) : — 1° Silex pigmées et microsilex géométriques. -- 2° Le dolmen de la grosse pierre ou pierre couplée de Verneusse (Eure). — 3° Casques de l'âge du bronze trouvés dans la Seine à Mantes(Seine-et-Oise) en 1860. — 4° Casque étrusque ou ionien de la nécropole gauloise de Filottrano près Ancône, etc. — 5° Les casques de Bernières d'Ailly (Calvados), casques de Falaise, etc. — 6° Le casque d'or orné d'émaux d'Amfreville-sous-les-Monts., etc.

Hackspill (M.) : — Fermeture remarquable de l'entrée d'une grotte à Aïn-Beida (Algérie).

Lennel de la Farelle (M.) : — Eglise Saint-Vulfran d'Abbeville ; I, Les Orgues, leur origine ; II, La Chapelle de la Nativité, ses fondateurs.

Loisne (M. le Cte de) : 1° Les formes originales des noms de lieux du Pas-de-Calais et leurs formes officielles. — 2° Itinéraire de Robert II, comte d'Artois (1267-1302).

Rodière (M.) ; — Protestation de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, à propos de la destruction d'Arras.

III. Acquisitions.

1° Arras sous les Obus, par M. l'Abbé Foulon. — 2° Les Allemands à Compiègne, Septembre 1914, Journal d'un otage, par M. Louis le Barbier, 2e éd. — 3° Les Cités meurtries, Reims, etc., par M. H. Jadart.

Supplément au Bulletin nos 3-4, 1915.

SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES DE PICARDIE

PROGRAMME DES CONCOURS

POUR LES ANNÉES 1916, 1917 ET 1918

I. — Prix d'Histoire. — Fondation Le PRINCE

Un prix de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet d'histoire relatif à la Picardie, antérieur à 1789, laissé au choix des concurrents* (Histoire civile, religieuse, militaire, artistique ou littéraire ; même celle des légendes et des chansons en dialecte picard, en patois ou en français ; Etude du commerce et de l'industrie en Picardie ; Description des costumes usités en Picardie ; Publication de textes antérieurs au XIVe siècle ; etc.)

L'auteur qui choisira pour sujet un groupe de communes, devra prendre un groupe historique ou administratif, ancien ou moderne, comme Pagus, Doyenné, Seigneurie, Canton, Arrondissement, etc.

La Société a décidé, dans son Assemblée générale de 1902, que, bien qu'aucun des travaux présentés ne doive traiter de questions **postérieures à l'année 1789**, on peut y citer, **accessoirement,** des faits qui se sont produits depuis cette époque.

II. — Prix d'Archéologie. — Fondation LE DIEU

Un prix de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit d'archéologie, concernant la Picardie, au choix des concurrents.* (Description archéologique d'une église, d'un monument civil ou militaire. — Epigraphie. — Numismatique. — Tapisseries. — Vitraux. — Collection de dessins et relevés archéologiques inédits, etc.).

Comme pour le concours d'histoire, les auteurs pourront traiter **accessoirement** de questions archéologiques, postérieures à 1789 mais relatives au sujet principal développé dans le corps de l'ouvrage, sujet toujours choisi antérieurement à cette date.

III. — Prix d'Archéologie. — Fondation PINSARD

Un prix de la valeur de **600** fr. à l'auteur de la meilleure *Etude archéologique soit sur le quartier d'Amiens correspondant à l'ancienne paroisse de St-Martin-au-Bourg, soit sur la rue des Trois-Cailloux, soit sur l'ancien cimètière St-Denis.* (*Sujets imposés*).

L'auteur devra utiliser les manuscrits de M. Pinsard, déposés à la bibliothèque communale d'Amiens, en insistant spécialement sur les sous-sols de la ville, les fouilles qui y furent faites, les conclusions à en tirer, et sur les édifices de tous genres qui existaient dans le quartier désigné.

IV. — Prix de Géographie politique du territoire picard

Offert par MM. Cosserat

Un prix de la valeur de **quatre mille francs** à l'auteur de la meilleure étude sur la géographie politique du territoire ayant formé le gouvernement de Picardie (en y comprenant les gouvernements de Boulogne et de Calais), tel qu'il a existé avec ses variations jusqu'à la Révolution française ; Etude des différentes circonscriptions civiles, religieuses, administratives, militaires et féodales dont il a pu dépendre en tout ou en partie, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'en 1789.

Rechercher aussi l'origine du mot « Picard » et de ses diverses acceptions, telles que dialecte picard, nation universitaire de Picardie, etc., et déterminer les territoires auxquels elles ont pu s'appliquer.

Ce travail devra être accompagné de cartes détaillées et spécialement d'une carte au cent millième du Ministère de l'Intérieur, sur laquelle figureront trois tracés :

Le premier représentant la limite des territoires ayant certainement fait partie de la Picardie.

Le second représentant la limite des territoires n'ayant certainement pas fait partie de la Picardie.

Le troisième présentant une ligne purement conventionnelle, inscrite dans la zone comprise entre les deux premiers tracés, et pouvant au besoin se confondre avec l'un des deux ; cette ligne pourrait être considérée avec une certaine raison comme la limite du domaine Picard.

Le prix ne sera décerné que si l'un des travaux en est jugé digne ; dans le cas contraire, il sera affecté à un nouveau Concours sur le même sujet ; le prix pourra au besoin être divisé.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les Mémoires seront adressés avant le 1er **Juillet** 1916, 1917 ou 1918 pour les trois premiers concours, et avant le 1er **Avril** 1916, pour le *quatrième*, à M. le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, au Musée d'Amiens : ils ne seront point signés et porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les mémoires présentés ne devront point contenir de *dédicace*.

Ils seront paginés et écrits seulement au recto.

Ils devront être *inédits* et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

L'auteur qui se fera connaître sera, par ce seul fait, exclu du concours.

Tout mémoire presenté au Concours deviendra la propriété de la Société ; l'auteur ne pourra le retirer, ni le faire imprimer, sans l'autorisation expresse de la Société et sans spécifier expressément, au début de l'ouvrage, que la Société n'est pas responsable de son contenu ; mais il aura la faculté d'en garder, d'en prendre ou d'en faire prendre copie sans déplacement du manuscrit. — Cependant l'auteur d'un travail non récompensé pourra, en se faisant connaître, rentrer en possession de son manuscrit. — Les rapports sur les mémoires présentés au concours ne seront pas lus en séance publique où l'on proclamera seulement les noms des lauréats, mais une brève analyse, qui en donnera la substance, sera insérée dans le bulletin de la Société.

La Société ne prend en aucune façon l'engagement de publier à ses frais tout mémoire récompensé ou même couronné.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1916. — 1[er] TRIMESTRE

Séance ordinaire du 11 Janvier 1916

Présidence de M. Oct. THOREL, Doyen d'âge.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Dubois, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Leroy, Michel, Roux et Thorel, membres titulaires.

M. l'abbé Mantel, Président, et M. Maurice Cosserat s'excusent de ne pouvoir assister à la séance. M. l'abbé Mantel adresse aussi la lettre suivante :

MESSIEURS,

Il m'eût été très agréable de présider votre première réunion de l'année 1916, mais Monseigneur

l'Evêque d'Amiens m'ayant demandé de l'accompagner à Rome, je dois partir dans un instant ; je ne pourrai donc, à mon grand regret, être des vôtres demain.

Permettez-moi cependant, Messieurs, de vous remercier, au moins par lettre, du grand honneur que vous m'avez fait en me confiant pour une quatrième année la présidence de notre Société. C'est à la guerre seule, je le sais, que je dois ce privilège, sans précédent dans l'histoire de la Société des Antiquaires de Picardie, et, à ce point de vue, je regrette très vivement d'en être le bénéficiaire, mais je ne vous remercie pas moins vivement, Messieurs, de cette nouvelle preuve de confiance que vous venez de me donner : elle est pour moi un juste titre de fierté.

Je suis sûr d'être le fidèle interprète du bureau tout entier en vous adressant aussi en son nom ses sincères remercîments.

Avec mes meilleurs vœux pour l'année qui commence, — pour l'année de la victoire, — veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de mon affectueux respect.

Correspondance. — A l'occasion de la nouvelle année, Mme Dupont adresse des souhaits affectueux, de la part de son mari, prisonnier en Allemagne. — La Société archéologique de Tarn-et-Garonne fait de même, et conseille, en excellents vers latins, de soigneusement noter tous les faits historiques qui se déroulent actuellement sous nos yeux.

— M. P. Leroux annonce qu'il a remarqué dans un village des environs d'Amiens, dont les

règlements militaires lui interdisent de citer le nom, un fragment de peinture du XVIᵉ siècle dont il adresse un calque. On y distingue saint Christophe présentant un donateur.

Ouvrages offerts. — M. Brandicourt offre quatre numéros de « la Bibliographie de la France », de l'année 1912, où l'on trouve l'étude complète de M. le Dʳ Jourdin sur « le 4 des commerçants ».

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel annonce qu'en sa séance du 17 février 1915, la Société des Antiquaires de France entendit une communication de M. Chénon sur « les élections de sépulture », où est mentionnée la tombe qu'Imbert de Boisy (*sic*), président au Parlement de Paris, voulut avoir, en la cathédrale d'Amiens, près de celle de son frère, l'évêque Jean de Boissy. Elle ne devait pas dépasser le pavé de l'église. — Il en désira une seconde, où il serait représenté en peinture avec sa femme, en l'église de Chaulnes dont il était seigneur.

— Le 12 mai 1915, Mgr Batiffol présenta à la même Société, une note biographique sur Antoine-Pierre-Marie Gilbert, auteur d'une description de la cathédrale d'Amiens. Il était fils du sonneur de cloches en chef et en même temps concierge des tours de Notre-Dame de Paris, et remplit les mêmes fonctions. Il naquit en 1785 et mourut en 1858. Ami de Lenoir, de Millin, etc., ce fut un érudit et un collectionneur émérite.

Chronique. — Un nouveau deuil a frappé la Société, depuis sa dernièrnière réunion, en la personne de M. le C[te] de Bréda, décédé à Nantes où il résidait temporairement. M. de Bréda avait été admis, en qualité de membre non-résidant, le 9 février 1910.

Administration. — M. le C[te] Robert de Calonne est élu membre non-résidant.

— L'ordre du jour prévoit le renouvellement des commissions destinées à fonctionner en 1916, mais à cause des circonstances, celles de l'an dernier sont prorogées dans leurs fonctions. — M. Dubois est cependant désigné pour remplacer M. le V[te] de Calonne dans la commission de la bibliothèque.

Travaux. — Pour inaugurer les travaux de l'année 1916, M. Oct. Thorel, remplissant les fonctions de Président, prononce les paroles suivantes :

Messieurs et chers Collègues,

Notre Président, en sa qualité de vicaire-général, accompagne Mgr l'Evêque d'Amiens en son voyage *ad limina*, notre vice-Président se trouve à Lyon et notre vénéré doyen d'âge, M. Edmond Soyez, est retenu à la chambre.

Je dois à ce concours de circonstances l'honneur d'occuper aujourd'hui ce fauteuil surélevé.

C'est, paraît-il, un privilège de l'âge, prévu par nos statuts, si bien que — et à mon grand regret — je n'ai même pas à vous remercier de la distinction éphémère qui m'échoit en ce moment.

Vous savez comment notre bureau nommé en 1914, a été, par acclamation, réélu en 1915 et à notre séance de décembre dernier.

L'ordre du jour porte son installation. Vous voilà donc privés du discours d'usage. Nous y perdons sans doute de sages enseignements ; mais, en revanche, je me sens très à l'aise pour parler des membres de ce Bureau dans des termes que certainement n'eut pas employés notre Président.

M. l'abbé Mantel à qui la dureté des temps a réservé tant de soucis et dont les fonctions nouvelles, si flatteuses, mais aussi si absorbantes, ont ravi tous les loisirs, a consenti à rester à la tête de notre compagnie. N'étaient son extrême activité et son dévouement à notre œuvre, c'était là un lourd sacrifice que nous ne saurons jamais assez reconnaître.

M Maurice Cosserat, après avoir imposé silence à sa douleur et s'être, dans la mesure du possible, soustrait à ses occupations multiples dont relèvent tant d'existences, a mis à notre service ses judicieux conseils et son expérience consommée.

Ai-je besoin de rappeler que MM. de Guyencourt, Ledieu et Cardon, fidèles à leurs habitudes d'ordre, d'esprit de suite et de ponctualité, n'ont point laissé passer un seul jour, sans s'occuper, dans leurs rôles respectifs, de l'administration de notre chère Société.

Après ces éloges mérités dûs à notre Bureau, qu'il me soit permis d'émettre un vœu qui n'a rien de blessant pour lui. Dieu veuille que, l'année prochaine, il

cesse des fonctions dont il n'a pas ambitionné le maintien, puisqu'il les tient surtout de la période tourmentée que nous traversons !

Au cours de l'exercice qui vient de finir, notre activité s'est forcément quelque peu rallentie, et nos séances ordinaires, quoique régulièrement tenues, ont apporté à nos travaux une contribution moindre que d'ordinaire.

La Société a pu, après entente avec M. Anatole Hubault et la Municipalité d'Amiens, conserver la façade de la rue des Sergents, aujourd'hui réédifiée rue Jules Lardière et qui n'attend plus, pour être parachevée, que de menus travaux de pavage et de peinture et l'apposition d'une plaque dont la matière et le libellé ont été arrêtés le neuf novembre dernier.

Si les Bulletins ont pu paraître à leur date habituelle, l'Album Archéologique est suspendu jusqu'à nouvel ordre. Nos Mémoires s'exécutent avec une lenteur relative qu'explique et qu'excuse la raréfaction du personnel de notre imprimeur. Le Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie aborde le canton de Poix.

Quant à la Picardie Historique et Monumentale, vous n'ignorez pas que c'est l'arrondissement de Péronne qui en devait fournir le prochain volume.

Mais là que de monuments, que d'églises abîmés sans retour ! Pour en conserver le souvenir, nous ferons de notre mieux. Tout au moins on les photographiera, pendant qu'il en est temps encore et avant qu'on puisse leur appliquer le fatidique et inéluctable : « *Etiam periere ruinæ.* »

Ces ruines, tant qu'elles seront debout, et plus tard leurs images, resteront les témoins muets et élo-

quents des misères infligées à notre pays envahi par un ennemi grossier et barbare. Pouvons-nous moins faire pour lui ?

Avant de finir, mes chers Collègues, oserai-je vous rééditer deux de mes desiderata : le premier relatif au prolongement de nos études historiques jusqu'au premier Empire et le second tendant à la suppression de ces séries ineptes qui, dans nos mémoires, rendent les recherches si difficiles. Que chacun de nos volumes de mémoires porte donc tout bonnement le millésime de l'année où il parut.

Deux *Delenda Carthago* le même jour ! Quelle audace ! Oh non ! mes chers Collègues, et ne voyez dans cette ténacité d'un vieillard combatif que son ardent désir de voir notre Société rajeunie et plus belle encore.

En votre nom, je déclare installés ou plutôt maintenus dans leurs fonctions les membres du Bureau élus à votre dernière séance.

La fin de ce discours motive quelques observations. Il est décidé, sans discussion, que désormais les mémoires in-8° seront numérotés selon l'ordre de leur publication et sans mention de série, mais le changement de la date extrême à laquelle devront s'arrêter les études de la Société soulève des objections.

MM. Thorel et Michel voudraient qu'il fût possible de reporter après 1789 la barrière où doivent s'arrêter les recherches de la Société. M. Dubois propose la date de 1815 déjà éloignée

d'un siècle de l'époque actuelle, mais M. de Guyencourt redoute l'intrusion de la politique dans les études de la Société, qui, de plus, est et doit avant tout rester une société d'ANTIQUAIRES, qualité qu'elle perdrait en modernisant trop son champ d'action. Il objecte que le changement proposé est contraire aux statuts approuvés de la Société, que s'il était admis, il devrait être ratifié par le Conseil d'Etat et que le moment est peu propice pour procéder à une telle opération. M. Colombier répond que lorsque la Société fut fondée, en 1836, une période de cinquante ans seulement la séparait de l'époque de la Révolution, dont on est actuellement éloigné de plus de cent vingt ans. Enfin la question est ajournée à la prochaine séance, afin de pouvoir prendre des informations auprès des sociétés qui y sont autorisées par leurs règlements, sur les avantages et les inconvénients d'aborder des sujets encore bien récents.

— M. Brandicourt annonce que l'on a pu lire la date de 1761 sur la ferronnerie du balcon de la façade offerte par M. A. Hubault, et signale un astronome du XIV[e] siècle, Jean de Lignière, que l'on croit d'origine picarde, mais sur qui les renseignements font presque complètement défaut, puis la séance est levée à 9 heures.

Séance ordinaire du 8 Février 1916

Présidence de M. le Chne Mantel, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, Roux et Thorel, membres titulaires.

Correspondance. — M. le Lt-Colonel Sadi Carnot demande des renseignements sur le Cte Hugues de Créquy - Canaples, propriétaire du château de Dourier vers la fin du XVIIIe siècle et remarquable par son extrême bizarrerie. Le même correspondant remercie des rares indications qu'on a pu lui donner.

— M. Beaurain annonce à nouveau le prochain envoi d'une clef de voûte sculptée provenant de l'église abbatiale de Selincourt.

— M. le Cte R. de Calonne remercie de son élection en qualité de membre non résidant

— M. Douchet, instituteur à Beaucourt-sur-Ancre et membre non-résidant, se rappelle à ses collègues et fait part des souffrances que lui causa l'invasion allemande.

— Mgr l'évêque de Valence, le chapitre de cette ville et la famille font part de la mort de Mgr Hugues de Ragnau, jadis membre de la Société, quand il habitait la Picardie.

— Le directeur et les professeurs du musée de Mexico adressent des souhaits de bonne année.

— M. le Cte de Loisne propose l'analyse de cartulaires et l'inventaire de chartes concernant divers établissements religieux des diocèses de Laon et de Beauvais.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel rappelle que, « le Dimanche, semaine religieuse du diocèse d'Amiens », dans son n° du 16 janvier, énumère les églises de l'arrondissement de Montdidier endommagées ou détruites par la guerre.

Parmi elles il faut noter les églises d'Andechy et de Guerbigny qui ne manquaient pas d'intérêt.

— M. l'Archiviste du Pas-de-Calais adresse son rapport annuel sur le dépôt dont il avait la garde, dépôt qui, dans son ensemble, n'existe plus, mais dont les pièces les plus précieuses ont été sauvées.

— Il faut encore remarquer, parmi les ouvrages déposés sur le bureau, celui qui est intitulé : « La Ville d'Albert avant et pendant la guerre, 1914-1915 », par M. P. Laboureyras. Cet ouvrage porte ce sous-titre : « La destruction d'une cité picarde et d'une basilique mariale ».

— Enfin le Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, etc., 1914, n° 3, contient un fort intéressant mémoire de M. Terrade sur le cimetière mérovingien et carolingien d'Ercheu (Somme).

Chronique. — Depuis la dernière réunion, un journal d'Amiens a publié une lettre fort bien inspirée, dont l'auteur demande que le nom de M. de Calonne soit donné à une rue de notre ville.

— M. Bouffette, membre non-résidant, avertit que, de l'église de Maucourt, il ne reste que les fonts baptismaux romans, gisant parmi les décombres. — Ils pourraient facilement être protégés et méritent quelques démarches en ce sens dont M. l'abbé Leroy veut bien se charger.

— Plusieurs journaux prétendent que les pastels de Quentin de Latour conservés au Musée de Saint-Quentin ont été dérobés par les Allemands.

— M. le Secrétaire perpétuel déclare que M le Président s'est réservé l'honneur d'annoncer officiellement à la Société la perte qu'elle a faite en la personne de M. Henri Antoine, membre titulaire résidant, tombé au champ d'honneur, mais il signale la notice biographique consacré à notre glorieux collègue, par M. E. Douillet, dans « le *Journal d'Amiens* ». du 18 janvier 1916.

— La Société, par crainte d'être entraînée trop loin, note seulement les faits de guerre relatifs aux familles de ses membres titulaires résidants, et à ses membres non-résidants en ce qui les concerne personnellement. Cependant, elle croit pouvoir faire une exception pour rappeler que le sergent aviateur Guynemer, si glorieusement célèbre depuis quelques jours, est le fils d'un de ces derniers.

Administration. — M. Ch. Florisoone, professeur au Lycée d'Amiens, et M. l'abbé F. Rohault, chanoine honoraire, sont élus membres titulaires résidants, à l'unanimité.

— L'ordre du jour prévoit le rapport de M. le Trésorier, sur les finances de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler. Après cette communication, qui constate l'état très satisfaisant de notre caisse, M. le Président remercie M. Ledieu de son dévouement pour les intérêts des Antiquaires de Picardie et, selon l'usage, désigne les membres de la commission chargée de reviser les comptes de 1915, à savoir, MM. Collombier. M. Cosserat et Roux.

— La question de la modification des statuts est ensuite abordée de nouveau, mais M. Roux déclare que, pour procéder valablement à une opération si grave, il faudrait réunir l'unanimité des suffrages de tous les membres titulaires résidants actuellement en exercice, car telle est l'essence même du droit. Bien que cette jurisprudence paraisse contestable à quelques-uns, l'examen proposé est pourtant ajourné jusqu'à l'issue de la guerre.

Travaux. — M. le Président annonce officiellement à la Société la perte qu'elle a faite en la personne de M. Henri Antoine, membre titulaire résidant, mort au champ d'honneur le 11 novembre 1914 et à cette occasion prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

Depuis le début de la terrible guerre engagée il y a dix-huit mois, j'ai déjà eu à plusieurs reprises, la douleur de vous faire part des deuils survenus dans les familles de quelques-uns de nos membres.

Jusqu'à présent, nous n'avions à pleurer que sur les fils de nos chers collègues. Aujourd'hui, c'est la mort glorieuse de l'un des nôtres, d'un membre titulaire résidant de notre Société, que j'ai la douloureuse mission de vous annoncer.

M. Henri Antoine avait disparu depuis la bataille de Lombaertzyde, en novembre 1914.

Tout d'abord, le bruit courut qu'il était prisonnier ; le fait paraissait vraisemblable ; on le disait même certain ; si douloureux qu'il fût, il laissait du moins, à la famille inquiète, la consolation d'espérer que, un jour, elle reverrait le cher disparu. Mais les jours, les semaines, les mois passèrent, et nulle nouvelle ne vint confirmer l'espoir de cœurs qui voulaient espérer contre toute espérance.

Peu à peu d'ailleurs, des détails de plus en plus précis et émanants de témoins oculaires ne laissèrent plus de doute sur le sort de notre distingué collègue : il était tombé glorieusement, mortellement frappé, le 11 novembre 1914.

Je le connaissais tout particulièrement : je fus, il y a longtemps déjà, son professeur de troisième ; les années ne firent qu'accroître mon affection et mon estime pour lui. Je sais que tous aussi, Messieurs, vous estimiez cette âme si noble, ce collègue aimable, intelligent et distingué, cet artiste au crayon et au pin-

ceau pleins de finesse, d'originalité et de vie, l'architecte dont les premiers travaux faisaient prévoir un avenir fécond et glorieux.

Ai-je besoin de louer en lui les mérites de l'antiquaire ? Artiste, certes, il l'était, et jusqu'au bout des ongles ; le charme ou la grandeur des choses antiques, il les comprenait, il les goûtait, il les étudiait. « La science de l'archéologie locale, disait-il dans son discours de réception, le 14 mai 1912, n'est-elle pas, pour l'architecte, le complément nécessaire de toutes les études d'ensemble qui concernent sa profession ? » — « Je me présente à vous les mains vides », nous disait-il aussi ; c'était trop de modestie. En l'élisant membre titulaire résidant, les Antiquaires de Picardie avaient voulu faire plus que voter sur un nom ; ils avaient fait plus qu'élire le petit-fils d'un des membres qui ont le plus honoré notre Société ; ils avaient élu un artiste, un compétent, un archéologue ; mais les loisirs et, hélas ! les années lui manquèrent pour qu'il pût apporter à nos travaux une sérieuse contribution personnelle.

Toutefois il laisse quelque chose qui n'est pas moins beau ni moins glorieux : le souvenir d'un fils, d'un époux et d'un père modèles. Ses œuvres les plus belles seront peut-être des lettres, qui ne devaient être ouvertes qu'après sa mort et dans lesquelles on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de sa foi profonde, de sa résignation chrétienne ou des sages conseils à sa petite famille.

Pour nous, Messieurs, depuis longtemps nous l'aimions, nous l'estimions ; désormais son nom évoquera aux Antiquaires de Picardie le souvenir d'un

héros dont la gloire rejaillira sur notre Société et dont nous serons justement fiers.

Aussi, en terminant, je suis sûr d'être l'interprète fidèle de votre pensée à tous, Messieurs, en envoyant à Madame Henry Antoine et à ses enfants, à Monsieur et à Madame Georges Antoine, à toute cette famille si honorable et si légitimement honorée dans notre ville, l'expression émue de nos plus respectueuses et de nos plus sympathiques condoléances.

L'assemblée déclare adhérer pleinement aux paroles de son Président.

— De la part de M. l'abbé Bouvier. M. de Guyencourt fait connaître, au sujet du signe 4 des marchands, une hypothèse qui ne paraît point devoir être prise en considération. Selon cette supposition, le 4 des marchands serait un souvenir des croisades conservé par les descendants de ceux qui y prirent part. — Après cette communication la séance est levée à 9 heures.

Séance ordinaire du 14 Mars 1916

Présidence de M. le Chne MANTEL, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat,

Dubois, Durand, Florisoone, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, l'abbé Rohault et Thorel, membres titulaires.

Correspondance. — Plusieurs lettres donnent des renseignements relatifs aux fouilles exécutées entre Ribemont et Franvillers en creusant des tranchées. On y a découvert des tombeaux, des fûts de colonnes et beaucoup d'autres débris provenant, pense-t-on, de l'ancien prieuré de Saint-Laurent-au-Bois qui était tout proche. — Deux dalles funéraires en schiste sont à noter particulièrement ; on distinguait sur l'une d'elles, dans un encadrement, trois cercles reliés par des lignes ornées. Peut-être était-ce là un emblème de la Trinité. — Cette pierre est brisée, mais les morceaux peuvent se juxtaposer, et l'on espère qu'ils seront conservés.

— M. Papin signale la découverte d'un cimetière gallo-romain entre Proyart et Harbonnières.

— MM. Florisoone et le Ch^ne Rohaut remercient de leur admission en qualité de membres titulaires.

— M. l'abbé Leroy adresse une correspondonce relative aux mesures prises pour protéger les fonts baptismaux de Maucourt. Il se charge de remercier au nom de la Société l'autorité militaire de ce qui fut fait pour obtenir ce résultat.

— M. le capitaine d'Anchald, prisonnier de guerre à Torgau, remercie des ouvrages que la Société lui a adressés.

— Le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts signale aux Sociétés Savantes le danger qu'il y aurait à dévoiler dans leurs publications, les secrets de la défense nationale, spécialement en ce qui concerne les gaz asphyxiants.

— Mme Dault-Ducange offre quelques monnaies anciennes.

— M. Furne, ancien magistrat, demande des renseignements, si l'on peut en trouver à Amiens, sur la fin de la guerre de « Lustucru », qui sévit dans le Boulonnais au XVIIe siècle, et remercie de ceux qui lui ont été fournis.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel signale les deux ouvrages suivants qui ont été achetés pour la bibliothèque.

1° De Soyécourt à Wittenberg ou l'invasion et la captivité, par M. l'abbé A. Trimbalet ;

2° La Lourdes du Nord, — Notre-Dame de Brebières, par René Le Cholleux.

Chronique. — Une clef de voûte provenant de l'ancienne église abbatiale de Selincourt est enfin arrivée au musée de Picardie, grâce à M. Beaurain.

Cette pierre est ornée d'une sculpture représentant, dans un cercle mouluré, un quatre-feuilles aux pétales trilobés.

— Des renseignements nouvellement parvenus permettent d'espérer que, jusqu'à présent, le musée de Péronne a été respecté.

Administration. — Il est rappelé qu'en sa séance du mois dernier, la Société a décidé de ne plus réclamer de droits, pour un nouveau diplôme, aux membres titulaires résidants nouvellement élus, mais déjà affiliés en qualité de membres non-résidants.

— M. Maurice Cosserat fait, au nom de la commission des finances, un rapport sur la gestion des fonds de la Société pendant l'année 1915. — Ce rapport approuve en tous points l'administration de M. le Trésorier et propose de voter :

1° L'approbation des comptes de 1915 ;

2° L'adoption du projet de budget pour 1916 et du rapport de la commission des finances ;

3° La décharge à donner à M, Ledieu pour sa gestion pendant l'année 1915 ;

4° De chaleureux remerciements pour le dévouement avec lequel notre Trésorier gère les finances de la Société.

Ces quatre propositions sont adoptées à l'unanimité et M. le Président y ajoute un témoignage de gratitude à l'adresse de M. le rapporteur.

Travaux. — M. Oct. Thorel lit un essai historique et philologique sur les *Quatre Abeuzes.* Cette étude, écoutée avec un grand intérêt, est renvoyée à la commission des impressions, puis la séance est levée à 9 heures.

TESTAMENT DE BERNARD BIGANT

(1482).

Note par M. G. Beaurain.

La famille Bigant est-elle beauvaisienne ou amiénoise ? Robert Bigant habite Beauvais et est reconnu noble, par ordonnance du 12 février 1374 (v. st.) des commissaires du roi sur le fait des francs fiefs (1). A la même époque (1375) Pierre Bigant est sergent au bailliage d'Amiens (2). On cite des Bigant en Normandie, dans l'élection d'Evreux et l'élection de Neufchâtel (3). Jean Bigant est auditeur du roi à Amiens en 1465 (4). En 1482, Robert Bigant est prévôt de Beauvaisis (5) et, l'année suivante, greffier au bailliage d'Amiens (6).

(1) Lainé, *Maison de Sarcus*, p. 37, d'après preuves de 1785, copie collationnée du 20 octobre 1605.

(2) Maugis, *Doc. sur la ville et le bailliage d'Amiens*, p. 78, dans *Mém.* in-4° *de la Soc. des Antiq. de Picardie*, XVII.

(3) Magny, *Nobil. de Normandie*, I, 23.

(4) *Arch. de la ville d'Amiens*, EE 267 d'après *Inv. Som.* p. 575.

(5) *Ibid.*, CC 60, f° 64 v. (*Inv. Som.*, IV, 296.)

(6) *Ibid.*, CC 61, f° 64 (*Inv. Som.*, IV, 304.) — Est-ce lui qui, qualifié procureur en 1456 (v. st.), offre un tableau à la Confrérie du Puy ? (V. Georges Durand, *Mon. de l'égl. cathéd. N.-D. d'Amiens*, II, 499).

Et ce genre d'office était si bien dans les traditions de la famille que François Bigant, qui fut maïeur d'Amiens, plus de cent ans plus tard, bien qu'écuyer comme ses ancêtres, est encore « licentié-ès-loix ».

La famille avait aussi des attaches dans la région de Poix et de Grandvilliers dès avant le Bernard Bigant dont nous donnons ci-après le testament ; mais celui-ci les étendit et resserra encore. Il y posséda les seigneuries de Thieulloy-la-Ville, Saulchoy-sous-Poix, Hescamps-Saint-Clair, les fiefs Caulerettes à Lignières-Châtelain, Mesnil-Huchon et Brettencourt à Frettemolle, Belleuse (canton de Conty) et d'autres moins importants et innommés. Il y avait été mêlé intimement aux troubles de la fin du quinzième siècle et avait rendu de « grands services » au seigneur de Poix, Jean II de Soissons-Moreuil. Il vint mourir pourtant à Amiens, sur la paroisse de Saint-Firmin-à-la-Porte, entre le 7 août 1482, date de son testament, et le 28 mars 1483, date d'une attestation délivrée à son fils par le seigneur de Poix, qu'a publiée l'abbé Delgove (1). Ce testament contient beaucoup de choses intéressantes.

(1) Abbé Delgove, *Poix et ses Seigneurs*, p. 132, L'abbé a accepté la date de 1482, ce qui est impossible, surtout maintenant que nous avons la date certaine du testament qui prouve qne Bernard Bigant vivait encore en août. La pièce qu'il a publiée est donc vieux style et la date qu'elle porte (1482) doit être rectifiée (1483).

Il élit sa sépulture dans le cimetière Saint-Denis d'Amiens. Peut-être le cimetière de sa paroisse était-il trop plein et quasi abandonné — d'autant plus qu'on venait de reconstruire l'église (1) — puisque six ans auparavant, on le qualifiait « une petite vieille chimentière » (2). Il légue 12 sols à la chapelle de Saint-Jacques du cimetière Saint-Denis détruite « au conflit d'Amiens » (3), reconstruite et ornée, grâce à des aumônes semblables (4). A Notre-Dame d'Amiens il laisse sa « bonne robe fourrée de martres », un écu d'or à l'église de Saint-Firmin sa paroisse, à celle de Thieulloy-la-Ville dont il était seigneur, dix écus d'or. Il prescrit que « incontinent après son tré-« pas, soient faits trois pèlerinages, à Notre-« Dame-de-Boulogne (5), à Notre-Dame-de-« Liesse (6) et à Saint-Nicolas-de-Warengue-

(1) *Arch. de la ville d'Amiens,* BB 12 f° 52 v., 57, 64 v.; BB 15 f° 38, d'après *Inv. Som.*, pp. 221, 222, 247. — Mss. Pagès, I, 65 ; — Robert Guerlin, *Notice sur l'anc. égl. Saint-Firmin-à-la-Porte*, dans « *Le Dimanche* » n° du 2 février 1890, pp. 96, 97.

(2) *Ibid.* BB 12 f° 64, d'après *Inv. Som.,* II, 222.

(3) *Ibid.* BB 4 f° 8, d'après *Inv. Som.*, II, 48.

(4) *Ibid.*, BB 15 f° 52, d'après *Inv. Som.,* II, 248.

(5) 1425 : Philippe-le-Bon fait pèlerinage à N.-D. de Boulogne (*Chron. de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, éd. Morand, de la Soc. de l'histoire de France, 1876, I, 198).

(6) Notre-Dame-de-Liesse était, pour Amiens, un pèlerinage très actif. — 1414 : Hector de Saveuse (*Chron. de Jean Le Fèvre*, I, 198) ; — 1457 : Philippe de Morvillers, (*Arch. de la ville d'Amiens, Inv. Som.*, II, 144) ; — 1521 : Il y avait dans la chapelle Saint-Jacques du cimetière Saint-Denis, une confrérie de N.-D. de Liesse (*Ibid.*, II, 324) ; — 1659 : Les échevins vont en pèlerinage, (Mss. Pagès, IV, 341).

« ville (1). » On pourrait croire qu'il fait preuve d'une suspicion peu commune en demandant qu'une messe de *requiem* soit dite à chacun de ces sanctuaires et que « certification en soit rapportée pour y adjouter foy », si l'on ne savait par ailleurs que ce procédé était courant au moyen-âge. Le Trésor des chartes nous a conservé notamment mémoire d'un meurtrier qui, condamné, en 1376, à faire le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, en doit rapporter certification (2).

On peut se demander pourquoi il fait un legs à trois seulement des ordres mendiants. Ceci tient à ce que le quatrième ordre mendiant, celui des Carmes, n'eut de maison à Amiens, qu'en 1605 (3).

Le cortège dut donc se dérouler à travers la ville, depuis la Hautoie jusqu'au square Saint-Denis, et ce durent être de belles obsèques. Le clergé y fut nombreux sans doute, le testateur ayant demandé que, ce jour-là, autant de basses

(1) Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle). C'est le vœu d'un pèlerinage à Saint-Nicolas-de-Warengueville que JOINVILLE conseille à la reine en un moment critique de la traversée sur mer d'Orient en France (*Mém.*, p. 635).

(2) *Arch. nat.*, Section hist., J reg. 109, f° 101.

(3) Mss. PAGÈS, II, 408. — Avant cette époque, des Carmes sont souvent choisis comme prédicateurs de carême ; ils passent, ils ne résident pas. — Il est question du « couvent des Frères mineurs » à Amiens en 1408 (BB I, f° 53) ; de la « maison des Jacobins » en 1439 (BB 5, f° 29) ; les Augustins ont une église dès 1417 (BB 2, f° 110).

messes fussent dites qu'il pourrait venir de prêtres. Huit pauvres clercs de Saint-Nicolas y portaient des torches armoriées. On dut faire des aumônes à mille pauvres, etc., etc.

Enfin il partage ses seigneuries entre ses garçons à charge de doter leurs sœurs. Ses enfants sont désignés par des diminutifs de leurs noms. C'est Jacotin, son fils aîné, c'est Jehanneton, l'une de ses filles, Jehannequin, un fils puîné, Colenet, autre fils. A ce Colenet qui était son plus jeune fils, il fait un legs non dénué de malice et où transparaît toute l'âme pieuse du temps. Il était sans doute encore dissipé comme un enfant et négligent dans l'exercice de ses dévotions. Il lui laisse un livre d'heures « affin, dit-il, qu'il s'acoustume à les dire chacun jour ». Non seulement donc les simples laïques faisaient chaque jour les prières du matin et du soir, mais de plus, ils récitaient un véritable « bréviaire » (1).

1482. Août 7.

(In extenso)

In nomine Domini amen. Je Bernard Bigant, escuier, seigneur de Tieulloy, de présent demourant Amiens, en la paroisse Dieu et monsieur

(1) « Un bréviaire où madame disoit ses heures... » (Douët d'Arcq, *Inv. de Clémence de Hongrie* (1328), dans *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie des rois de France, publié pour la Société de l'histoire de France,* Paris, 1874, p. 61).

Saint Fremin à la Porte, estans en mon bon sens et mémoire et vray entendement, considérans la briefveté de ceste vie humaine et que n'est chose plus certaine que de la mort, ne mains certaine de l'heure d'icelle, scachans et congnossans que ung chacun boin crestien, au tamps qu'il est en santé et congnoissance de son estat, il est tenus de pourvoir au salut de son âme et distribuer les biens que Dieu luy a prestés en cest mortel siècle, et pour ainsy le faire, je fais mon testament, devis et ordonnance de dernière volonté, voeullans que cestuy soit tenu ferme et estable et à tousiours, et s'il me plaist icelluy muer, changer en tout ou en partie, je fais protestation de ce demourer entier, se bon me semble, en rapellant tous autres testamens, dons, lays, devis que je puis avoir fait auparavant cestuy, en la magnière qui s'ensieut. Et premièrement je laisse et recommande l'âme de moy, quant de mon corps partira, à Dieu mon créateur, à la benoite Vierge Marie, à monsieur Saint-Michiel l'angle, à monsieur Saint-Fremin mon patron, à toute la Trinité de paradis, voeullans mon corps estre mis en sépulture en la chimentière Dieu et monsieur Saint-Denis en Amiens, et laisse et donne à l'esglise et capelle de Saint-Jacques en lad. chimentière, la somme de XII s. Item je laisse et donne à l'esglise de Tieulloy dix escus d'or. Item à Notre-Dame d'Amiens ma bonne robe fourée de martres. Item à l'esglise de Frestemole XX s. Item à l'esglise de Saint-Fremin

à la Porte ung escu d'or. Item au curé xvi s. et au clerc viii s. Item je voeul et ordonne que le jour de mon enterement soit ditte une messe de requiem et xiii basses messes. Item le jour de mon obsecque que soient dittes deux messes sollennelles, une de Notre-Dame et une de Saint-Esprit, que autant de basses messes qu'il porra venir de prebtres, lesquelles basses messes soient prinses en trois annueulxz que je laisse et ordonne estre dis et célébrés pour l'âme de moy, de mon père et mère, et de tous ceulx de qui je suis tenus à prier et pour tous les trespassés. Item le jour que mon corps sera porté en terre je voeul et ordonne que viii povres clers de Saint-Nicolas de ceste ville qui porteront chacun une torse armoyées de mes armes avec la crois, l'iaue benoite, ausquelz je donne xvi s. Item le jour de mon obsecque je voeul qu'il soit donné pour Dieu à mile povres, à chacun iii d. qui font en somme la somme de xii l. x s. Item je laisse aux trois ordres mendians et à l'Ostel-Dieu à chacun x s. moiennant qu'il soient tenus de dire vegilles le nuit de mon obsecque. Item je voeul et ordonne que incontinent après mon trespas, soient fais trois pèlerinages, l'un à Notre Dame de Boulongne, l'autre à Notre Dame de Leesse et le tiers à Saint Nicolas de Warengueville. Item voeul et ordonne qu'il soit dit aux milles povres, à qui j'ay donné, qui disent chacun pater et ave maria s'il le scevent et aussy que à chacune

des églises des pèlerinages que j'ay ordonné, soit ditte une messe de requiem pour l'âme de moy, et de ce raporter certification pour y adiouster foy. Item je dois ce qui m'a esté baillié en garde, la somme de six livres que feu Jehan de Colemont donna à la fille Regnault Bigant de Frestemole, quant elle se mariroit, et pour ce je ordonne que avec lesd. six l. qu'elle ait encoire xv s. qui font en tout viii l. Item avec ce je voeul que premièrement soient toutes mes debtes payées et tors fais, que je porroye avoir fais, et qui loyamment venroient à congnoissance. Item je laisse à Jacotin mon filz aisné toute ma terre de Tieulloy tant celle qui fut à feu mon père que Dieu perdoint, celle que j'ay acquesté à Pierre Bygant mon nepveu, et le fief de Caulerettes, à la charge qui sera tenus de faire célébrer une messe de Sainte-Anne toutes les sepmaines tant qu'il le porra entretenir, et faire sonner les pardons chacun jour au vespre que l'en dit ave maria en l'esglise de Tieulloy. Item laisse aud. Jacotin la terre et fiefz par moy achetés à monsieur de Moreul séant aud. Tieulloy moiennant qu'il sera tenus de paíer à Jehanneton sa sœur, pour son mariage II^{c} l., c'est assavoir la moitié de lad. terre et l'autre moitié est à sa mère. Item a Jehannequin, je luy laisse ma terre du Meisnilhuchon en tous profis le fief de Limermont (?), le fief qui fut Fauvel qui est de mon acqueste, le fief de Bretencourt par moy achetté à Pierre Bigant mon

nepveu avec VI l. de rente que me doibt Robert de Cocquerel sur sa terre de Soupplicourt. Item a Colenet mon filz je luy laisse mon fiefz du Sauchoy, le fief que j'ay à Sainte-Grée, le fief de Belleuses et unes heures affin qu'il s'acoustume de les dire chacun jour. Item à ma fille Bonne, en entretenant les promesses de son mariage par moy à lui faittes, je luy laisse toute ma terre de Hecamps que je achettay à maistre Tristran Fasconnel, laquelle terre je voeul que en cas que elle n'aroit nulz enfans de leal mariage, après sa mort que elle retorne à Colenet mon filz, son frère, et pour l'argent du mariage de lad. Bonne je luy laisse quarante livres de rente hiretières que me doibt Jehan de Castel, et tout selonc les conditions et magnières déclairées es lettres de sondit mariage, moiennant que se lad. Bonne aloit de vie à trespas sans avoir enfans en leal mariage, je voeul et luy acorde que elle en puist disposer de la somme de III^c^ frans pour ce que lad. rente fust achettée IIII^c^ l. qui font V^c^ frans, et des deux aultres deux cens je voeul qu'il en retorne à sa mère cent frans et cent frans aud. Colenet à luy et à ses enfans s'ilz estoient lors vivants, sy non que lesd. cent frans retornassent à Jacotin et Jehannequin chacun par moitié, et fais ces présens dons ausd. Jacotin, Jennequin et Colenet pour condition qu'il ne les porront vendre ny engaigier et ou cas que ledit Jacotin n'aroit nulz enfans de leal mariage et qu'il alast de vie par

trespas, ce que je luy ay donné, je voeul qu'il retorne aud. Jehannequin et aussy pareillement ce que j'ay donné aud. Jehannequin, je voeul qu'il retorne aud. Colenet. Item Jehan le Vaasseur, sieur de Linsers et sa femme me doibvent vingt escus d'or de rente hiretière, dont je leur paie IIc escus d'or qui valent à présent IIIIc XII frans VIII s., et le poevent racheter desd. IIIIc XII frans VIII s., je en laisse aux Célestins cent francs et à l'Ostel-Dieu d'Amiens cent frans, moiennant qu'il seront tenus prier pour moy et pour tous ceulx à qui je suis et porroye estre tenus et ce en messes pour les dessusd. et s'y ay ordonné cy dessus estre dis et célébrés trois annueulx dont je voeul et ordonne que esd. IIIIc XII frans VIII s. en soient prins pour lesd. trois annueulx cent frans et les autres cent XII frans VIII s. je voeul et ordonne que on en faiche mon obsecque service enterement et paier toutes funéralles et acquittier cest présent testament ainsy et par la magnière que je l'ay ordonné cy dessus. Item encoires Jehan du Castel me doibt XX l. de rente hiretière, et Jehan de Romanel (?) XVI l. pareillement de rente hiretière qui font XXXVI l. de rente hiretière telle que dessus est dit dont je ordonne et voeul que Colenet mon filz joisse de dix l. de rente sus lad. somme et les aultres VIII l. je les donne à Jacotin et Jehannequin mes enfans. Item je voeul que de la maison de cheens ma femme en joisse sa vie durant et après le trespas de mad. femme la

moitié retornera à Jehannequin mond. filz. Item je donne à Colenette me serviteresse soixante soulx pour luy faire apprendre mestier. Item je donne à Jennon ung escu d'or. Item je donne à mestre Franchois mes deux milleures robes après celles de martres. Item à sire Jehan... ma robe de regnars et le résidu et sourplut de tous mes biens meubles, mes debtes lais et funérailles payées et acquitées, je donne et laisse pour Dieu... (1) onne de Mossures ma femme et pour mettre à exécution ce mien présent testament, je nomme et eslis mes exécuteurs de mes très chers et féaulx amis c'est assavoir de Robert de Bailly et de mestre Jehan... je transporte tous mes biens au jour de mon trespas pour acomplir tout ce qui est devisé en cest mien présent testament et que l'un puist autant faire que se tout estoient ensemble et... robe... vacations de lui et de son compaignon. Item et affin que foy si puist estre adioutée ad ce que dit est j'ay prié et requis, prie et requiers mestre Martin du Val prebtre... mettre son seel avec son seing manuel à mon présent testament, en approbation et vérificacion des choses dessusd. et dessus déclairiés. Et je, Martin du Val... requeste dud. Bernard Bigant, ay mis mond. seel avec mon seing manuel à son présent testament, lequel par la magnière ditte et dessus déclarié a este dit...

(1) Toute la partie droite, en bas, de la pièce est effacée et rongée.

comme dessus le VIIe jour d'aoust l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} et deux en la présence de mestre Jehan Mourin. Franchois le.....

(Signé :) M. du Val.

(Arch. du château du Bois-Robin, lay. : « Picardie, pièces et documents historiques. » Orig. parch. scellé sur double queue – sceau absent).

COULEUVRINE A CROC DU XVe SIÈCLE

TROUVÉE DANS UN PUITS A AIRAINES.

Note par M. HACKSPILL.

Nous avons retrouvé, parmi nos anciens papiers, les dessins d'une couleuvrine dite à croc du xve siècle, que nous avons dessinée en 1872 à Airaines, chez M. le docteur Machy, où elle était reléguée dans un hangar attenant à son habitation.

Ce canon à main avait été retiré, vers 1858, du fond d'un ancien puits (1) de la propriété de ce docteur, avec divers objets, entr'autres quelques pierres moulurées et des carreaux en terre cuite vernissés (2).

Il faut dire que la maison de M. Machy était précisément édifiée sur l'emplacement même du fief Pignon, où s'élevait autrefois le château dit de Ponthieu, forteresse qui joua un rôle assez important pendant les guerres des xive et xve siècles et fut détruite, en juillet 1472,

(1) Il existait encore deux anciens puits sur l'emplacement du vieux château dit de Ponthieu.

(2) Nous avons donné les dessins de ces carrelages du xve siècle, dans un petit recueil envoyé en 1911 à la Société des Antiquaires de Picardie et reproduisant les carreaux en terre cuite vernissés trouvés en Vimeu.

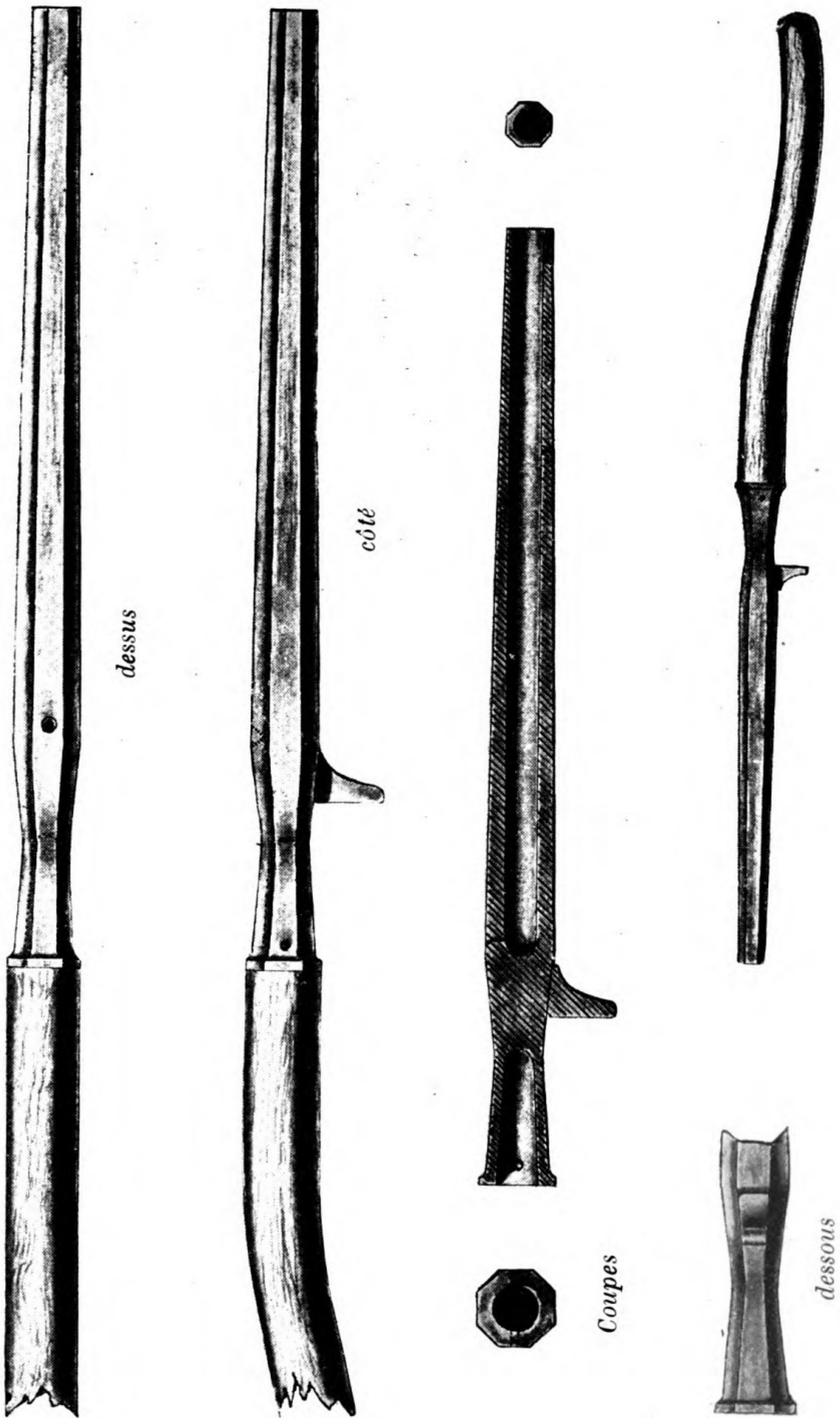
par Charles le Téméraire, à son retour du siège de Beauvais.

Nous avons pensé que ce canon à main ou *trait à poudre*, autrement dit le fusil à son origine, pouvait intéresser les amateurs d'armes anciennes et c'est à ce titre que nous en donnons le dessin ci-joint.

Quoique les armes à feu lançant des projectiles de pierre ou de plomb remontent en France au XIVe siècle, il est avéré que nous n'en possédons pour ainsi dire plus datant de cette époque (1), mais il en reste encore du XVe siècle, parmi lesquelles nous voyons figurer les couleuvrines à croc. Ces bouches à feu portatives furent réputées peu chevaleresques et dédaignées, à leur origine, au point que les habiles armuriers ne se souciaient pas d'en fabriquer.

A la fin du XIVe siècle, une innovation qui permit aux armes à feu de faire de rapides progrès, fut l'emploi dans leur fabrication de métaux fusibles tels que le bronze, qui possède une ténacité efficace, mais qui a le défaut de manquer de dureté. Des canons, des couleuvrines, etc., furent coulés d'un seul jet avec cette matière, ce qui permit de diminuer leur épaisseur et de les rendre plus légers. Mais le travail du fer se perfectionna

(1) La disparition des anciennes armes à feu s'explique ; elles furent, après usage, vendues aux forgerons qui les détruisirent en les remettant à la forge pour les transformer en d'autres objets.



La Couleuvrine et son Fût.


UNIV. OF MICH.

et, comme ce métal coûtait moins cher et qu'il offrait une plus grande résistance que le bronze, on en revint à son usage. Dès lors, les canons, les couleuvrines ou autres pièces en cuivre furent spécialement affectés à l'artillerie.

On parvint cependant à forger en fer et d'une seule pièce, à l'imitation des couleuvrines en bronze, des bouches à feu portatives qui prirent quelquefois le nom de ces dernières. Ces *traits* à poudre atteignaient un mètre et plus de longueur et lançaient une balle de 6 à 7 lignes (0m015).

Dans un ouvrage édité par MM. Ch. Dufour et J. Garnier (1), nous lisons que « durant le siège d'Arras par le duc de Bourgogne en 1414, les Picards se renfermèrent dans la ville pour la défendre, faisant, dit Le Laboureur, (Hist. de Charles VI, p. 960) une continuelle décharge de grosses balles de plomb, qu'ils tiraient avec des tuyaux de fer ».

D'après un important mémoire sur l'artillerie de la commune de Dijon, publié par M. Joseph Garnier, on voit figurer dans l'inventaire de l'artillerie de cette ville, au mois de décembre 1476 :

... huit coulevrines à main et à crochet.
... deux coulevrines à main, l'une de fer, l'autre de fondue.
... trois coulevrines à main, deux de fer et l'autre de cuivre affutées en bois.

(1) Introduction à l'Histoire générale pour la Province de Picardie, par Dom Grenier, religieux bénédictin, publiée d'après le manuscrit de la Bibl. Imple, par Ch. Dufour et J Garnier, Amiens, 1856.

Le même auteur relate qu'à la bataille de Granson (2 Mars 1476), où le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, perdit son artillerie de campagne, il y avait 800 hacquebutes à croc (1).

A la bataille de Nancy (6 Janvier 1477), l'aile gauche ou arrière-garde du dit duc de Bourgogne se composait de 800 coulevriniers (2).

La couleuvrine à croc représentée ici date de la deuxième moitié du xve siècle. Elle est en fer forgé, mais par suite de son long séjour dans un puits, elle se trouve dans un état d'oxydation assez avancé.

Cet engin affecte une forme octogonale (3) présentant un renflement sensible de la culasse, près de laquelle se trouve la lumière qui est percée en évasement sur son arête supérieure (4).

La longueur de cette arme à main est de 0^m935 ; son épaisseur à l'embouchure a 0^m043, et le diamètre de son âme est de 0^m026 ; elle ne possède ni visière, ni guidon.

Sa queue porte un évidement de 0^m135 de profondeur et de 0^m05 de diamètre intérieur, destiné à recevoir le fût ou manche en bois, prolongé

(1) N'oublions pas que depuis 1465 on appelait arquebuse (archibugio en Italie), l'arme à main que les Français désignaient sous le vieux nom d'hacquebute.

(2) Dom Calmet, *Hist. de Lorraine.*

(3) Presque tous les canons de l'artillerie française étaient encore à huit pans au xvie siècle.

(4) Vers la fin du xve siècle, la lumière de ces armes fut placée sur le côté du canon.

d'une manière suffisante, qui a disparu depuis longtemps déjà, mais que nous avons reconstitué sur le dessin. Sur le bord de la queue et de chaque côté, deux trous sont percés qui servaient à fixer au moyen de clous le fût à la pièce.

Ce genre de monture en bois affectait une forme droite ou légèrement coudée.

Notre bouche à feu est en outre munie, au-dessous de la volée et faisant corps avec elle, d'une pièce saillante à retour d'équerre appelée croc. Elle était destinée à servir d'appui lorsque l'arme était placée sur la tête d'un chevalet où ce croc remplissait l'office d'arrêt pour atténuer le recul au moment du tir, recul inévitable qui n'était pas suffisamment détruit par la force musculaire du bras. Cette disposition particulière fit nommer ces armes, couleuvrines à croc.

Il faut reconnaître que le transport de ce canon à main n'était pas très pratique, d'autant plus qu'étant assez lourd et embarassant, son maniement était difficile et nécessitait la présence de deux hommes, dont l'un portait la couleuvrine et l'autre le chevalet, — ordinairement composé de trois pieds — sur lequel l'engin s'adaptait.

Sa manœuvre ou mise en batterie demandait donc un certain temps et des précautions spéciales étaient prises pour procéder à son installation sur le chevalet destiné à lui assurer une stabilité relative ; il fallait d'abord engager le croc et le fixer au moyen d'une broche dans la mor-

taise pratiquée à cet effet sur la tête de ce chevalet ; ensuite, le canon était chargé par la bouche. Le canonnier portait le fût en bois sur son épaule, tandis que sa main droite soutenait la volée pour la guider dans la direction du tir à effectuer. L'autre canonnier ou servant mettait alors le feu à la poudre d'amorce, placée sur la lumière, au moyen d'un charbon ardent ou d'une tringle de fer chauffée à rouge et, plus tard, avec une mèche allumée. Ajoutons qu'au cours de cette manœuvre la poudre d'amorce risquait fort de tomber à terre. On remédia par la suite à ce dernier inconvénient en prenant d'autres dispositions ; c'est ainsi que, vers la fin du xv[e] siècle, la lumière de la couleuvrine fut percée latéralement et débouchait sur un petit auget, sorte de récipient qui retenait plus facilement la poudre d'amorce.

Comme on le voit, et par suite du maniement compliqué de ces couleuvrines il en résultait forcément des lenteurs préjudiciables au tir.

Ces engins de guerre, qui lançaient des balles en pierre ou en plomb, pouvaient parfois transpercer les hommes couverts d'armures, mais on doit admettre qu'ils n'étaient pas assez puissants pour être employés contre des obstacles résistants. En somme, leur effet était surtout moral sur les champs de bataille où leurs projectiles étaient, paraît-il, moins meurtriers que ceux des arbalètes à main.

Cependant il ne faut pas confondre la couleuvrine à croc du xve siècle, avec celle à main, ou hacquebute, de la fin du xve siècle et du commencement du suivant. Cette dernière arme n'était pas munie de croc et ne nécessitait pas l'usage d'un chevalet ; elle était manœuvrée par un seul homme, l'arquebusier, qui, au moment du tir, tenait le fût en bois sur son épaule ou sous son bras et mettait lui-même le feu à l'amorce, ainsi qu'on peut le voir sur des miniatures de l'époque.

Cette arquebuse se transforma encore dans la suite, par l'addition d'un serpentin, etc. ; son fût s'améliora; elle s'employa sur une fourchette séparée, que le soldat fichait en terre, et prit, vers 1525, le nom de mousquet ou fusil à mèche, lequel fit disparaître les anciennes arquebuses.

Pour la classification des armes à feu du xve siècle, on adopte ordinairement deux catégories : les armes à feu portatives et les pièces d'artillerie. D'après ce que nous venons de voir, la couleuvrine formait, avec son chevalet, un attirail assez lourd, sinon encombrant, qui ne permettait pas précisément de le classer parmi les armes à feu portatives proprement dites, auxquelles elle semble appartenir de prime abord, mais il convient en réalité de la considérer comme faisant intégralement partie du domaine des pièces d'artillerie dont la surveillance et la haute direction appartenaient au Grand Maître des arbalétriers.

Le Musée de l'Armée, à Paris, offre quelques rares spécimens de ces couleuvrines à croc, catalogués sous les numéros N. 46, 47, 48 et N. 72 que nous avons examinés attentivement pour constater l'analogie qui existe entre ces armes et celle d'Airaines, car elles ne diffèrent que par la position plus ou moins éloignée du croc sous leur volée.

Ces bouches à feu primitives, que nous considérons aujourd'hui comme des objets de curiosité, étaient en réalité bien imparfaites et peu redoutables en comparaison des engins de guerre à répétition si précis et si puissants dont on dispose actuellement.

Etant revenu à Airaines, après de longues années, nous avons appris que le vieux canon objet de cette note avait disparu. Nous regrettons la perte de cette ancienne arme, d'autant plus que sa provenance lui garantissait une authenticité certaine ; sa conservation aurait été pour la ville d'Airaines un souvenir lui rappelant son antique château de Ponthieu de si intéressante mémoire.

ESSAI HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE

SUR

« LES QUATRE ABEUZES »

PAR

M. Oct. THOREL.

Parmi les enseignes du XIVe au XVIIe siècle que notre regretté collègue Auguste Dubois a relevées dans notre ville (1), la plupart se comprennent à la simple lecture ; d'autres, empruntées au roman, trouvent une explication assez facile dans les glossaires de Ducange, de Godefroy et de Roquefort.

Nous n'en voulons retenir qu'une seule, **les Quatre abeuzes**, sur la quelle ces dictionnaires sont absolument muets, sans doute parce qu'elle est essentiellement picarde.

L'abbé J. Corblet (2), après avoir, dans son glossaire, défini, sans autre explication, « la *Quatrabeuze* : un jeu de Colin-Maillard », se contente de renvoyer le lecteur à l'*Histoire littéraire d'Amiens* du père Daire.

(1) A. Dubois, *Les rues et enseignes d'Amiens*... ; Amiens, Douillet, 1889 et Mém. Antiq Pic.

(2) J. Corblet, *Gloss. pic.*, Mém. Antiq. Pic., 2e série, T. I, p. 57 et ss.

Or ce dernier auteur, dans un article consacré au poète amiénois J.-B. de Rodes (né le 22 Octobre 1708 et mort en......) mentionne que « de son portefeuille volumineux est sortie la « description du jeu de Colin-Maillard que le « versificateur appelle *Quatrabeuze*, d'après le « patois du pays. » (1)

En l'absence de ce portefeuille, dont nous n'avons pu retrouver la trace, nous allons, sous la conduite de M. A. Dubois, faire une courte promenade dans les bas quartiers de notre ville.

« Place du marché aux herbes (2). La maison, « portant actuellement le n° 31, avait pour en- « seigne : *Les Quatre abeuzes* ». L'auteur fait suivre cette mention des observations suivantes :

« A Jehan Soier, en 1569 ; à Jehan Griffon, « avocat, en 1533.

« J'ai entendu bien souvent des enfants de la « paroisse Saint-Leu se dire : Jouons à *catra-* « *beuze*. On plaçait alors une petite fille, les « yeux bandés, dans le milieu d'un rond d'au- « tres enfants qui tournaient autour de la pa- « tiente, en chantant : *Catrabeuze*, d'où viens- « tu ? — Je viens de l'Ormande. — Que dit-on ? « Que fait-on ? Mademoiselle du Blanc-mou- « ton ? » (3)

(1) Le père Daire, *Hist. Litt. d'Amiens* ; Paris, Didot, M.D.CCLXXXII, p. 325.

(2) A Dubois, *op. cit.*, p. 4.

(3) *Eod. op.* p 58. Cf. : Rue Saint-Leu, au n° 82 actuel, l'enseigne du *Blanc mouton* (1449).

« La *catrabeuze*, c'est-à-dire celle à qui l'on
« avait bandé les yeux, s'avançait, le rond tour-
« nant toujours, s'accrochant aux jupes d'une de
« ses compagnes, et elle devait deviner le nom de
« l'enfant touché, qui prenait alors sa place, si
« on avait dit juste. »

Le nom étrange de ce jeu, sa ronde vraisemblablement chantée puisqu'elle est tant bien que mal rimée, piquèrent notre curiosité, et nous avons pensé qu'une **enquête faite sur place** pourrait apporter là dessus quelque lumière.

Les vieilles femmes des rues de l'Andouille (Degand, actuellement), d'Engoulvent, Gaudissart et de la Crevasse, que nous avons interrogées ont toutes bien connu ce jeu auquel les petites filles, et exceptionnellement les garçons, ont cessé de se livrer, il y a une trentaine d'années environ. On peut donc dire que M. A. Dubois, qui en parlait en 1889, a assisté à son agonie.

Ces témoins ont tous confirmé ce qu'en dit cet auteur, en tant que jeu de Colin-Maillard ; mais tous aussi nous ont donné de la ronde une version qui est absolument autre que celle fournie par M. Dubois.

Enfin chacun d'eux a baptisé ce jeu d'un nom différent, ou plutôt du même singulièrement défiguré : *Quatre abeuzes, cate abeuze, cate rabeuse, quate ableuzes, catré bleu* (à Lœuilly), etc.

Avant de commencer à jouer à ce colin-maillard,

en plein air (1), une des petites filles, la plus agée, groupait devant elle ses camarades et prononçait les mots suivants qu'elle décomposait en syllabes appliquées à chacune d'elles. La dernière syllabe devait indiquer celle qui « en serait. »

Ams tram gram
Pic et poc et colégram
Bour et bour et ratatam
Mistram gram.

Cette formule, à relents cabalistiques et très répandue dans toute la France, a été déjà signalée par nous comme étant employée au pensionnat des Ursulines d'Amiens en 1903, pour beaucoup de jeux (2). Elle est encore aujourd'hui, avec une légère variante, d'un usage courant dans l'ouvroir Saint-Leu, de la rue Gaudissart, tenue par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Voilà donc la *quatre-abeuze* désignée ; on lui bande les yeux, et ses compagnes, se tenant par la main, forment autour d'elle un cercle et se mettent à tourner en chantant la ronde suivante :

(1) Dans les bas quartiers de la paroisse Saint-Leu, un grand nombre de rues sont bordées, d'un côté, par les maisons et, de l'autre, par des cours d'eau. Au dire d'un de nos témoins, le jeu qui nous occupe tomba en défaveur, à la suite de la mort d'une fillette, précisément la *cate rabeuse* qui, ayant franchi le cercle de ses camarades, se noya dans un de ces cours d'eau.

(2) L. Chevaldin, *Les jargons de la farce de Pathelin;* Fontemoing, Paris, 1903 ; p. 439.

Quatre-abeuze, démuch' té (1) *bien,*
Pour courir après ten quien,
Ta, ta, hou ! ta, ta, hou !
Cours après ten leu-warou. (2)

Il ne faut pas trop chercher à expliquer le sens de ces rondes enfantines. Nous devons toutefois signaler qu'un de nos témoins a remplacé les mots *leu-warou* par *gros matou*. C'est le gros chat qui va remplacer la *quatre-abeuze*, petit détail qui, plus tard, aura son importance.

Ces vers se chantaient sur l'air populaire connu des quartiers Saint-Leu et Saint-Germain :

A raisins à bon marché,
Quatre vingts pour un denier.
Six cent un, six cent deux,
Mad'moisel' tournez vot' queue.

Il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'assigner une date à l'apparition d'une chose aussi peu importante que l'est un jeu d'enfants. La vérité toutefois est que la plupart d'entr'eux se perdent dans le passé.

On sait que, dans nos théâtres de cabotins, le grand rôle est tenu par un valet appelé La Fleur.

Dans une étude intitulée : *La Fleur est-il picard ?* (3) M. Ed. David considère, après Théo-

(1) *Se démucher*, en pic prop, : sortir de sa *muche* (musse, cachette) ; ici au fig. : se démener.

(2) *Leu-warou, leu-wérou, leu-érou* = loup-garou.

(3) Ed. DAVID, *La Fleur est-il picard* ? Mém. Acad., Amiens. Yvert et Tellier, T. LII, année 1905, p. 67 et la note.

phile Gautier, qu'une des premières marionnettes connues, *Karageuz*, serait la caricature d'un vizir de Saladin, personnage tristement célèbre par sa lubricité et ses débordements.

M. David « rapproche les deux mots *Karageuz* « et *Catrabeuze*, le premier signifiant l'*homme* « *aux yeux noirs* et le second l'*homme aux* « *yeux bandés*. Nos compatriotes, ajoute-t-il, « qui, sous la conduite de Pierre l'Hermite, firent « partie de la première croisade, auraient-ils « rapporté ce mot de là-bas ? Je laisse à de plus « savants le soin de conclure. »

Ces réserves ainsi formulées eussent été de nature à nous interdire toute nouvelle étude, n'était notre ardent désir de découvrir la vérité.

Bornons-nous à signaler que le jeu, objet de ce travail, était essentiellement un jeu de filles ; (1)

(1) Ce n'est que par accident que les petits garçons jouaient à ce jeu avec leurs jeunes compagnes.

Exceptionnellement aussi, notre Molière picard, M. Barbier, auteur, acteur et directeur du théâtre des cabotins de la rue Rigollot, a composé, il y a une quarantaine d'années, une pièce intitulée : *Une partie de Quatrabeuze*, dont il a bien voulu nous donner le thème : Un jour, La Fleur et deux de ses amis sont au cabaret. Quand sonne le quart d'heure de Rabelais, personne ne veut payer la note. « Bandez-moi les yeux, « dit Lafleur, et celui de vous que je ratrapperai passera au « comptoir. » Le marché conclu, nos deux joyeux drilles s'esquivent. Heureusement le maître de La Fleur arrive sur ces entrefaites. Pris pour un des parieurs et rabroué, comme on le devine, il est contraint de payer la cabaretière. Ainsi finit cette *bouffondrie,* dont notre valet picard est encore, comme toujours, le héros.

que le mot *catrabeuse* n'a jamais étymologiquement signifié un homme aux yeux bandés, ainsi que nous l'établirons dans un instant et qu'enfin le vizir de Saladin ne paraît, à aucun point de vue, désigné pour être le parrain d'un jeu d'innocentes enfants.

L'hypothèse de M. E. David sur l'origine de ce jeu, basée sur des homonymies séduisantes en apparence, nous paraît donc inacceptable.

En revanche, il est établi que l'enseigne *des Quatre abeuzes* de la place du marché aux herbes est de 1569 ; même celle de *la Cate rabeuze* de la chaussée Saint-Pierre (1) porte la date de 1459.

Dès lors, on peut donc, sans trop grande témérité, avancer que ce jeu existait déjà au XIVe siècle dans notre ville. Nous savons au moins que, dans Rabelais (1483-1553), le colin-maillard figure sur la liste des deux cent quinze jeux de Gargantua. (2)

Quelle est l'**Etymologie** du mot qui nous occupe. (3)

Tout d'abord il échet de se débarrasser de la forme *quatre abeuzes*. Que si en effet le nombre

(1) A. Dubois, *op. cit.*, p. 65.

(2) Rabelais, *Gargantua ;* L. I, chap. XXII.

(3) Notre collègue M. V. Brandicourt nous a signalé, à titre de curiosité, un nom de plante rappelant singulièrement notre mot *catrabeuse*, la *catabrosa aquatica*, graminée, assez répandue dans nos marais et qui, à raison de ses propriétés alimentaires, a tiré son nom du grec *Catabrôma*, nourriture.

quatre joue un rôle prédominant dans les *quatre coins*, il n'est plus de mise dans le *Colin-Maillard* où le nombre des joueurs est illimité.

On sait que *Quaramme*, *Quaresme* (1) étaient les formes primitives du mot *Carême*. A Amiens, le dimanche de *Quaresmel*, appelé aussi des Brandons, était le premier dimanche de Carême, *Quaresmaux* à Abbeville au xve siècle.

Avec la substitution du C au Qu initial, la *Catrabeuze* va évoquer l'idée de chat, animal qui figure sur beaucoup de nos vieilles enseignes. (2)

Mais, chose étrange ! alors que les mots *cat* (3) et *cate* sont encore aujourd'hui d'un usage constant en dehors d'Amiens, ici, au contraire, le matou ne s'appelle plus exclusivement que le *caut*, alors que sa femelle est restée la *cate*.

La forme *cat* est bien ancienne, puisqu'on la trouve déjà dans les dialogues picards flamands de 1340 (4) : « Encore y ha aultres bestes dont « on n'a cure de mengier : *leus* (loups), renars, « ne *fichau* (putois), ne *cas*. »

C'est aussi celle que vont révéler les enseignes : *Le cat qui dort*, 1524 (5) ; *Le cat qui veille*,

(1) Littré, *Dict. fr.*, v° Carême.

(2) A. Dubois, *op. cit.*, p. 12, Rue des Chaudronniers, n° 29 actuel, *Le gros chat* (sans date).

(3) Une ancienne famille amiénoise du quartier Saint-Leu, porte encore le nom patronymique de *Lecat*.

(4) Le Maitre d'ecole de Bruges, *Le Livre des mestiers*, 1340 ; Paris, Troos, 1875.

(5) A. Dubois, *op. cit.*, p. 18, rue des Orfèvres, n° 10 actuel.

1536 (1), *le cat-huant* sans date (2) et enfin trois fois *le cat cornu*, la première en 1503 (3) ; la seconde en 1556 (4), la troisième sans date (5), expression qui, dans les dialogues précités, a le sens de hulotte. (6)

Et ainsi nous voici maintenant arrivés devant l'enseigne *le cate rabeuze* de 1459 qui va désormais seule retenir notre attention.

Cate, du bas latin *cattam*, se trouve peut-être pour la première fois dans la Farce de Pathelin dont l'édition princeps imprimée serait de 1474. Au vers 888, (7) on trouve ce mot associé au mot *pelouse*, pour n'en former qu'un seul *catepelouse*, signifiant chatte velue, chenille.

Aujourd'hui *cate rabeuze* est devenue, sans changer de prononciation, *catrabeuze*, par la chute de l'E médian, dans les œuvres d'Edouard David et les « *dix entretiens de paysans picards* » de la Bibliothèque d'Amiens.

Quant à l'article *le* qui précède les mots *Cate* et *rabeuse* on sait qu'il est des deux genres en

(1) A. Dubois, *op. cit.*, p. 27, rue Saint Germain, nº 24.

(2) *Ibid.* p. 20, rue Basse-Notre-Dame, nºs 1, 3 et 5 et p. 15. *Le cahuant,* rue du Bloc, nº 2, sans date.

(3) *Ibid.* p. 34, rue des Vergeaux, nº 25.

(4) *Ibid.* p. 14, rue du Bloc, nº 5.

(5) *Ibid.* p. 146, rue de Metz, sans nº indiqué.

(6) J.-B. Jouancoux, *Gloss. pic.*, Amiens, Jeunet, 1880 ; vº *Cot cornu* : chat bizarre, individu bizarre.

(7) E. Chevaldin, *op. cit.*, p. 303 et ss. — Cf. dans Jouancoux. *Op. cit.*, vº *Capluse, caplute,* capluche. — La première édition imprimée, et datée de Pathelin est de 1490.

picard. Ex. : au XIII[e] siècle *le male-maison, le rue Nostre Dame*, et au XVI[e] *le bière*, *le queue de vacque*, *le Nœufville.* (1)

Cette particularité philologique est confirmée par nos vieilles enseignes. (2) Témoin : *le blanque croix* (a), *le penne voire* (b), (la fourrure de vaire, dans Ducange), *le chiche face* (c), *le verde lance* (d), *le garbe d'or* (e), *le licorne* (f).

Reste à étudier le mot *Rabeuze.*

Le préfixe *rab,* de *rabies*, *rabia* en latin, au sens de rage, vient tout naturellement à l'esprit.

Corblet cite, mais sans référence, *Rabier*, enrager. Or ce mot se trouve, avec la même signification, dans un poëme picard en patois du Vermandois, imprimé en 1654 ; on lit au vers 320 : (3)

Chela me foai rabiez.

De l'adjectif latin *rabiosus*, *sa*, est venu régulièrement, en vieux français, *rabieux, euse*, dont Godefroy donne trois exemples tirés d'anciens

(1) Jouancoux, *op. cit.*, *v°* Le.

(2) A. Dubois, *op. cit.* : (a) p. 14 (1499) — (b) p. 16 (1502) et p. 59 (1458) — (c) p, 17 (1449) ; Littré, *Dict. fr.*, *v° Chiche face* : « nom donné, dans le moyen-âge, à un monstre fabuleux comme « Croque-Mitaine » — (d) p. 22 (1435) — (e) p. 35 (1455) — (f) p. 159 (sans date).

(3) *Véritable discours d'un logement de gens d'armes à Ham*, par M. Legras. — Le Haulcourt, MDCLIV, Etude par MM. Oct. Thorel et F. Mantel, dans le tôme XXXVIII des Mémoires in-8° de notre Société.

textes, de 1495 et 1537, toujours au sens de plein de rage, enragé. (1)

Mais ici se dresse une sérieuse objection. Ni les enseignes précitées, ni les auteurs contemporains qui se sont occupés du jeu de la *catrabeuse*, ni les témoins de l'enquête sus analysée, ne donnent la forme *rabieuse*, mais toujours *rabeuse*.

Ajoutons que, dans aucun dictionnaire latin ni dans le Glossaire de Ducange, ne se trouvent les adjectifs *rabosus, raposus* ou *ravosus*, desquels aurait pu découler *rabeux*.

La syncope de l'I précédant le suffixe *osus* est donc extrêmement rare. Cependant notre collègue, M. de Guyencourt nous signale « *ebriosus*, ivro-« gne, qui, en passant par la forme *ébrieux*, a « donné en picard, *ébreu* au sens d'écervelé », mot négligé par Jouancoux, *v° ébriaque*.

Un exemple isolé de la syncope de la voyelle I n'est pas assez probant pour qu'on en puisse faire état dans la question qui nous occupe. Il faut donc admettre que la chûte de l'I dans *rabieuse* s'explique par la prononciation fautive de ce mot par des fillettes illettrées, chantant une ronde.

Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que *rabeuse* a eu, de longue date, à Amiens le sens d'enragée. L'un de nos témoins, nous déclarait qu'une de ses aïeules employait indif-

(1) F. Godefroy, *Dict. de l'ancien franç.*; Paris, Bouillon, 1889.

féremment les expressions : « *Juer à catrabeuze* » ou bien : « *jouer à la chatte enragée.* » (1)

Un mot seulement sur la substitution du Z à l'S dans *Catrabeuze*. C'est là une question de graphie bien plutôt que de philologie proprement dite, qu'il suffit de mentionner en passant.

En résumé :

Les quatre abeuzes = *les catrabeuzes.*

Le cate rabeuze = *le cat'rabieuse* = *la chatte rabieuse* = la chatte enragée.

Mais pourquoi qualifier ainsi un jeu de Colin-Maillard ? C'est que la gamine qui « en est », doit, après avoir eu les yeux bandés, faire trois tours sur elle même, avant que de se mettre à la recherche de celle qui doit la remplacer.

Ainsi aveuglée par un mouchoir, désorientée par ses pirouettes et étourdie par les cris de la bande joyeuse qui l'entoure, elle va de çi et de là, dans une course désordonnée, pour attraper le jupon d'une de ses compagnes, tout comme le ferait une chatte enragée qui se jette sur le premier venu, serait-ce son maître.

N'oublions pas que le chat joue un rôle très important dans les récréations de l'enfance.

(1) Ces deux mots *chatte enragée* étaient encore d'un usage courant dans le parler populaire en 1870. « Dans le faubourg « de Beauvais, j'ai entendu une grand'mère dire, en parlant de « sa petite fille d'une turbulence insupportable : *al' est in-* « *dingne ; ch'est comme eine cate einragée.* » (Comm. de M. Alex. Vasseur, prote de l'Imprimerie Yvert et Tellier).

Dans toute l'Italie, le Colin-Maillard s'appelle *gatta-cæca*, c'est-à-dire la chatte aveugle (1) ; mais, chez nous, n'avons nous pas le chat et le rat, le chat et la souris, le chat coupé, le chat perché, le chat *muché* (caché) etc. ?

Tous ces jeux sont encore aujourd'hui pleins de vie, tandis que la mode a tué *le Cate rabeuze*. (2) Nous lui devions bien cette notice nécrologique.

(1) H. R. D'ALLEMAGNE ; *Récréations et passe-temps ;* Paris, Hachette, p. 223.

(2) A *la cate rabeuze*, il convient d'opposer *la chattemite* (du lat. *catta*, chatte et *mitis,* doux) de la fable de LA FONTAINE : *Le chat, la belette et le petit lapin*, L. VII, f. 16 :

Un chat faisant la **chattemite**
Un saint homme de chat, bien fourré, gros et gras.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 1er TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1916.

I. Le Ministère.

1° Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France, etc., 1909-1910. — 2° Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, etc., 1914, n° 3 ; 1915, n° 1. — 3° Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France ; Archives de la guerre, par M. Tuetey, T. II. — 4° Journal des savants, 1915, nos 11 et 12. — 5° Revue des études grecques, avril-septembre 1915.

II. Les Auteurs.

1° Flament (M.) Archiviste départemental du Pas-de-Calais : Rapport annuel, 1914-1915. — 2° Lomier (M. le Dr) : A. Quelques notes complémentaires sur les marins de la Garde (1803-1815). ; B. Annales du quartier maritime de Saint-Valery-sur-Somme ; T. II. (Première partie : Le Consulat ; Deuxième partie : L'Empire).

III. Acquisitions.

1° Bréhier (M. L.) : La Cathédrale de Reims ; Une œuvre française. — 2° Laboureyras (M. P.) : La ville d'Albert avant et pendant la guerre. — 3° Le Cholleux (M. R.) : La Lourdes du Nord ; Notre-Dame-de-Brebières. — 4° Logie (M. Thomas): Phonology of the patois of Cachy (Somme). — 5° Trimbalet (M. l'abbé) : De Soyécourt à Wittenberg, etc.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1916. — 2me TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 11 Avril 1916

Présidence de M. le Chne MANTEL, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, l'abbé Rohault et Roux, membres titulaires.

MM. Florisoone et Michel se font excuser.

Correspondance. — La famille de M. le Vte de Calonne, adresse la lettre mortuaire de ce regretté collègue.

— M. Lavoine, sous-archiviste du Pas-de-Calais, a perdu toute sa bibliothèque dans l'incendie du palais de Saint-Vaast à Arras; il désire pourtant recevoir les publications des Antiquaires de Picardie auxquelles il a droit, et annonce que M. Flament, archiviste du Pas-de-Calais, aussi notre collègue, vient d'être nommé capitaine sur le front, et qu'il a mérité la croix de guerre et celle de la Légion d'honneur.

— M. J. de Francqueville adresse une notice biographique sur M. Henri Antoine.

Ouvrages offerts. — M. le Dr Lomier a bien voulu adresser le second volume de son ouvrage intitulé : « Annales du Quartier maritime de Saint-Valery-sur-Somme ». Bien qu'offrant un intérêt spécial pour les questions navales relatives à Saint-Valery, les recherches de l'auteur n'en présentent pas moins des renseignements très précieux pour l'histoire générale de la marine française. — A ce premier envoi, M. le Dr Lomier ajoute une brochure qui porte pour titre : « Quelques notes complémentaires sur les marins de la garde ; 1803-1815 ».

— M. Max Sainsaulien fait don d'un opuscule intitulé : « Images historiques ; le mémorial des cités ravagées ; Reims avant la guerre ».

— M. Lavoine, sous-archiviste du Pas-de-Calais, transmet aussi le « Rapport annuel » de M. Flament, archiviste départemental, pour l'exercice 1914-1915.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel appelle l'attention sur un ouvrage rédigé en anglais, qui vient d'être acheté et porte pour titre : « Phonology of the patois of Cachy (Somme) ». C'est une thèse de doctorat présentée par M. Thomas Logie à l'Université de Baltimore.

— On trouve aussi dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, etc., (1915, n° 1), une intéressante communication sur la topographie romaine de Beauvais, par M. le Dr Leblond.

— Parmi les ouvrages acquis depuis la dernière réunion, on peut remarquer un roman intitulé : « Les frontières du cœur ». — Cette œuvre littéraire de Victor Margueritte, publiée pour la première fois, voici déjà quelques années, retrace les souffrances morales d'une de nos compatriotes devenue l'épouse d'un médecin allemand, en résidence à Amiens, pendant l'invasion de 1870-71. — L'action se développe en notre ville et la mentalité de nos concitoyens, pendant cette triste époque, est dépeinte avec beaucoup d'exactitude. — Du reste l'auteur déclare, dans une courte préface, qu'il s'est servi, pour rédiger son œuvre, de renseignements fournis par MM. Michel et Niquet ou puisés dans les publications de MM. de Calonne et Janvier.

Administration. — M. Robert Lagrange, journaliste, est élu membre non résidant.

Travaux. — De la part de M. Jean de Francqueville, M. le Secrétaire perpétuel lit une notice biographique sur notre glorieux et regretté collègue, Henry Antoine, tombé au champ d'honneur, à Lombaertsyde, le 11 novembre 1914, puis la séance est levée à 8 h. 1/2.

Séance ordinaire du 9 Mai 1916

Présidence de M. le Chne Mantel, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Dubois, Florisoone, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Mantel, Michel, Roux et Thorel.

MM. Maurice Cosserat, Durand, l'abbé Leroy et l'abbé Rohault se font excuser.

Correspondance. — M. Lagrange remercie de son élection en qualité de membre non résidant.

— M. le Cte de Louvel-Lupel adresse aussi des remerciements à la Société qui l'a admis au même titre, en sa séance de novembre 1914, sans avoir pu, à cause des circonstances, l'en aviser immédiatement.

— M. Lavallart, de Ribemont, annonce qu'il a recueillis plusieurs fragments d'une pierre tom-

bale découverts près de Franvillers. Au même endroit, il a remarqué deux couloirs, qui sont sans doute de simples pertes d'eau et signale divers objets anciens qui semblent ne pas présenter un grand intérêt.

— Un anonyme déclare que la tapisserie des Gobelins exposée dans une des galeries du Musée de Picardie, comme étant un portrait de Christophe Colomb, d'après Fernand Bol, est en réalité la reproduction du « philosophe en méditation » du même artiste, peinture conservée au musée royal de Bruxelles. Ce tableau ne prétend nullement reproduire les traits du grand navigateur.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel appelle l'attention : 1° sur un ouvrage offert par M. l'abbé Calippe et intitulé : « La guerre en Picardie ». Ce volume fournit des renseignements d'un haut intérêt relativement au rôle rempli par le clergé du Santerre, pendant les premiers mois de la guerre actuelle.

2° sur les dernières publications de la Société d'Emulation d'Abbeville parmi lesquelles il faut distinguer une étude, enrichie d'illustrations, concernant les graveurs Macret et le premier fascicule du tome II de la « Géographie historique de la Somme », par M. G. de Witasse ;

3° sur un album donnant les vues des monuments bombardés d'Arras, de Reims et de Soissons, recueil intitulé : « La Guerre. Documents de

la section photographique de l'armée (Ministère de la guerre) ».

— Dans une des dernières séances de la Société des Antiquaires de France, M. Héron de Villefosse a décrit la création d'un puits funéraire moderne, non sans analogie avec celui découvert à Amiens l'an dernier. Celui dont il s'agit est un puits ordinaire dans lequel les Allemands jettent, par jeu, leurs débris de cuisine, les ustensiles dont ils se sont servis pour leurs repas et même des meubles réquisitionnés. — Le même Bulletin décrit la destruction des trésors historiques et artistiques de la ville d'Arras. On y apprend que les deux beaux triptyques de Jean Bellegambe, conservés à la Cathédrale, ont été anéantis ainsi que leurs magnifiques cadres, mais les pièces les plus importantes des archives départementales ont été sauvées, grâce au dévouement de M. Lavoine, notre collègue.

Chronique. — M. l'abbé Leroy signale un souterrain, découvert à dix mètres de profondeur, entre Erches et le Quesnoy près la route d'Amiens à Noyon.

— La Société a le regret d'apprendre la mort de M. Lefort, architecte à Rouen M. Lefort, qui avait exécuté des travaux de restauration aux ruines du château de Robert-le-Diable, à Moulineaux, près Rouen, était devenu notre collègue, le 8 novembre 1898.

— M. Niquet, archiviste de la ville d'Amiens, s'est éteint aussi, depuis la dernière réunion. Il n'appartenait pas à la Société, mais ses fonctions l'en rapprochaient beaucoup.

— Selon un renseignement parvenu dernièrement, M. Duhamel-Decéjean, membre titulaire, vit dans le deuil, à Nesle, où les siens ont été la proie de la rapacité allemande.

— Vers la fin du mois d'avril on a commencé à enlever les vitraux les plus remarquables de la cathédrale d'Amiens pour les mettre en sûreté. — Les stalles seront aussi protégées. — Ces mesures ont été décidées depuis longtemps.

Administration. — M. Pierre Denis Galet, propriétaire à Dury, est élu membre non résidant.

— La Société décide qu'elle offrira, cette année, au Lycée d'Amiens, la médaille du prix Ducange. S'il en fut autrement l'an dernier, c'est qu'alors la distribution des prix n'eut pas lieu, et la valeur de la médaille fut attribuée à un hôpital militaire d'Amiens.

Travaux. — M. le Président lit une notice sur notre savant et regretté confrère, M. le V[te] de Calonne, ainsi que sur son œuvre. Cette étude est renvoyée à la Commission des impressions, puis la séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance ordinaire du 13 Juin 1916

Présidence de M. Maurice Cosserat, Vice-Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, Florisoone, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Leroy, Michel, l'abbé Rohault, Roux et Thorel, membres titulaires.

M. le Chne Mantel se fait excuser.

Correspondance. — M. P. Denis Galet remercie de son admission en qualité de membre non résidant.

— M. Gosselin remercie des soins donnés à l'impression de sa monographie de Querrieu, dans le Tome XXXVIII des Mémoires in-8°.

Ouvrages signalés. — M. de Guyencourt appelle l'attention : 1° sur le dernier volume de l'Archæologia, publié par la Société des Antiquaires de Londres. On y remarque des recherches sur le trésor de l'Abbaye de Saint-Denis et sur la cathédrale de Cantorbéry qui peuvent présenter un intérêt local pour la Picardie.

2° sur « le Drame de Senlis », œuvre de M. le Bon A. de Maricourt, où l'on trouve le récit des crimes commis par les Allemands, pendant leur passage en cette ville (août-septembre 1914).

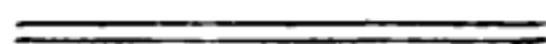
Chronique. — M. le Secrétaire perpétuel annonce qu'un manuscrit, destiné au Concours de 1916, est déjà parvenu. Il est intitulé : « Histoire de l'église d'Amiens, des origines au milieu du XIe siècle » et ne porte pas de devise.

— Une liste de militaires disparus, publiée par les journaux, porte malheureusement le nom de M. Raph. Josse, fils de notre excellent collègue.

— Le prix Ducange, offert par la Société au Lycée d'Amiens, a été mérité, cette année, par l'élève Pierre Coffin, de la classe de Philosophie.

Travaux. — M. Brandicourt lit une notice biographique sur M. de Puisieux.

— M. Collombier demande qu'un relevé très exact du grand vitrail qui surmonte le maître-autel de la Cathédrale, soit exécuté avant d'être replacé, quand le danger qui a motivé son déplacement aura disparu, puis la séance est levée à 8 h. 1/2.



HENRY ANTOINE

NOTICE BIOGRAPHIQUE PAR M. JEAN DE FRANCQUEVILLE.

Un homme jeune, charmant, artiste distingué, ayant déjà montré sa valeur, de qui l'on pouvait beaucoup attendre, appartenant à une de ces familles connues et estimées de tous, Henry Antoine, membre titulaire de la Société des Antiquaires de Picardie, tombait il y a quelques mois au champ d'honneur.

Avant de résumer cette vie trop brève n'est-il pas naturel de s'arrêter à cette fin tragique et glorieuse qui domine tout et s'impose d'abord à la pensée. Mais quelle fut-elle ? Nous n'avons sur ce point que des données bien vagues.

Dans un de ces assauts effroyables où tout homme qui ne recule pas est un héros, à Lombaerzyde, au cours de la bataille de l'Yser, le lieutenant Antoine, du 12e territorial, dut entrainer ses hommes avec cette belle ardeur dont il était coutumier. N'était-il pas de cette bonne race lorraine qui a donné tant d'hommes de guerre à la France, et aujourd'hui ce vingtième corps, la légion de fer, dont on ne prononce pas le nom sans une émotion patriotique. — On le vit tomber une



Henry Antoine



première fois, se relever, tomber encore,... et c'est tout. Le soldat sans peur et sans reproche, le chrétien, que son grand idéal de foi dut soutenir au moment suprême, dort sans doute dans un coin ignoré de la plaine de Flandre.

Henry Antoine naquit à Amiens, le 26 Juin 1878.

Il fit d'excellentes études au collège de la Providence où son père l'avait précédé. Au reste, dans sa carrière comme dans les sociétés où il devait se faire apprécier, H. Antoine avait cette bonne fortune de succéder à l'un de ses proches. Il recueillait ainsi dans ses ascendances un héritage précieux de qualités qui devaient singulièrement le seconder au cours de sa vie.

Fils et petit-fils d'architectes distingués, il passa par l'Ecole des Beaux-Arts et en sortit aussi architecte diplomé par le Gouvernement.

C'était l'époque où la Société des Antiquaires de Picardie venait de publier l'œuvre magistrale de M. G. Durand sur la Cathédrale d'Amiens et continuait la publication de la Picardie Historique et Monumentale, sans parler d'autres ouvrages de moindre importance. Henry Antoine devait se sentir attiré dans un milieu où une si large place était donnée à l'étude des monuments anciens.

C'est le 12 Juin 1906 qu'il fut nommé membre non-résidant de la Société. Il y trouvait encore très vivant le souvenir de son grand père, ancien président d'honneur de la Société des Antiquaires

de Picardie, où il avait siégé comme membre titulaire pendant plus de cinquante ans.

Elu lui-même à l'unanimité membre titulaire, le 12 mars 1912, Henry Antoine fut installé le 14 mai. Dans le discours qu'il prononça à cette occasion il montra combien l'archéologie locale est utile aux architectes. « Les principes généraux qui régissent la composition artistique, disait-il, nous sont légués en grande partie par de séculaires expériences. La progression en est séduisante à suivre, depuis les âges les plus reculés ».

M. de Puisieux, président de la Société, lui répondit, avec cette amabilité dont il était coutumier, en lui rappelant des traditions de famille, et en félicitant le récipiendaire pour la restauration à Abbeville d'une maison en pans de bois.

Henry Antoine fut élu membre de la Commission des recherches et de celle destinée à entretenir les monuments anciens. La reconstitution de la façade de la maison Hubault, rue Jules Lardière, lui était réservée avec le concours de MM. Milvoy et Vivien.

A la fin de son discours de réception, après avoir salué la merveille du Nord, et son auteur Robert de Luzarches, il écrivait cette phrase qui était tout un programme : « Ces devanciers illustres ou anonymes, notre ambition doit être de marcher sur leurs traces, non en pastichant leurs œuvres, — ils ne nous le pardonneraient

pas, — mais en tirant de leurs exemples le vivifiant enseignement qui nous aidera à marquer nous aussi notre passage ».

Aussi sans rien renier de la forte éducation classique reçue à l'Ecole des Beaux-Arts, il prétendait rester lui-même et faire du nouveau.

Il pouvait le tenter et y réussir, ayant assez de mesure pour ne pas tomber dans les exagérations du « modern style » dont le nom seul l'exaspérait.

Il sut être original et, pour s'en convaincre, il suffit de connaître un hôtel particulier sur Saint-Fuscien, intérieurement plein de détails charmants ; une maison boulevard du Mail ; la succursale du Crédit du Nord ; des monuments funéraires à la Madeleine et à Saint-Acheul. Toutes ces œuvres lui font le plus grand honneur et mettent en relief son remarquable talent de décorateur. Doué d'un réel sens artistique, il aurait sans doute pu se faire un nom dans la peinture, si l'on en juge par les aquarelles exquises qu'il faisait à ses moments de loisirs.

D'autres artistes l'avaient précédé dans la famille, et les dons qu'il possédait étaient sans doute un héritage puisé à la même origine. N'était-il pas le neveu des frères Percheval, qui peignirent tous deux, l'un avec sa plume, l'autre avec un pinceau, dans une tonalité grise, très fine, très distinguée, — souvent près de la mer, parce qu'ils y trouvaient sans doute plus de solitude et de recueillement.

A la Société des Amis des Arts, Henry Antoine avait sa place toute marquée. Lorsqu'il y entra, son père y remplissait la charge de Secrétaire.

M. Georges Antoine venait d'être appelé par le suffrage de ses concitoyens à la première magistrature de la ville, et devait, dans ce poste éminent, laisser le souvenir d'un excellent administrateur et se concilier la sympathie de tous les partis. Mais trop absorbé par ses fonctions de maire, il dut renoncer au secrétariat de la Société des Amis des Arts. Son fils lui succéda.

M. le Docteur Peugniez était depuis 1908, président de la Société. Président et Secrétaire, tous deux hommes d'action et d'initiative, devaient merveilleusement s'entendre pour les innovations qu'ils projetaient. Les expositions devinrent plus fréquentes et d'un genre plus varié. On fit appel à des hommes distingués qui, dans des réunions réservées aux Sociétaires, donnèrent des conférences sur des questions d'art.

Les commissions et sous-commissions se réunirent fréquemment. Enfin chaque année parut un volume de mémoires, destiné à résumer les travaux accomplis, et à tenir les sociétaires au courant du mouvement artistique de notre province.

La puissance de travail du Secrétaire n'était pas moindre que son activité, et il prit une large part à ces travaux. Ses qualités d'organisateur s'affirmèrent lors de l'exposition de peinture de

1914, où il fut admirablement secondé par son collègue et ami, l'architecte Maurice Thorel. Cette exposition était une date dans l'histoire de la Société, puisque les tableaux exposés étaient l'œuvre d'artistes de la région.

Le volume des mémoires était rédigé en grande partie par H. Antoine. Sous sa plume alerte tout devenait intéressant.

Ses rapports sont un modèle de clarté, et il apportait à leur rédaction cette méthode, cette exactitude, ce fini qu'il puisait dans ses habitudes professionnelles, et que nous retrouvons au cours de sa vie.

Aux réunions des commissions il prenait souvent la parole. Il l'avait facile, élégante, mesurée. Sans être combatif, il ne craignait pas la contradiction, il la souhaitait même, prêt à s'incliner devant une opinion justifiée.

Là, comme ailleurs, il laisse un grand vide, des regrets, de profondes sympathies.

Au printemps de 1914, alors qu'il lui restait si peu de jours à vivre, il éprouva le besoin de se reposer en se retrempant aux sources antiques. Il fit en Italie, à petites journées, un voyage archéologique, prenant des croquis, faisant des aquarelles, s'attardant notamment aux temples de Pœstum dont il ne pouvait se lasser. Pélerinage aux chefs-d'œuvres de l'art antique, aux merveilles de l'art chrétien, ce devait être l'adieu du croyant et de l'artiste aux choses qu'il avait aimées.

Monsieur A. de PUISIEUX

Notice biographique par M. V. Brandicourt.

Né à Arras, le 29 août 1851, M. Bernard-Gustave-Alfred le Roux de Puisieux, fit ses études au petit séminaire d'Arras et ensuite au collège de la Providence à Amiens. — Il mena une enfance sérieuse près d'une excellente mère, veuve peu de temps après la naissance de son fils, et il manifesta de très bonne heure un esprit à la fois élevé et tempéré, des goûts d'artiste et des dons de littérateur et de poète que l'Académie d'Arras fut heureuse d'encourager.

Son mariage, en 1875, avec M[lle] Berthe de Romance, fille d'un vénéré conseiller à la Cour d'Amiens, fixa M. de Puisieux dans notre ville. Sa femme était de vieille famille ardennaise et il s'intéressa beaucoup à l'histoire de sa terre de Brienne-sur-Aisne (Ardennes).

Une des plus grandes joies d'archéologue et de genéalogiste qu'éprouva M. de Puisieux, fut la découverte, chez un conseiller à la Cour de Douai, de la pièce originale enluminée des lettres patentes de noblesse octroyées à sa famille par



Alf. Le Roux de Puisieux


UNIV. OF MICH.

Charles-Quint. — Claude le Roux, bourgeois d'Arras, était né à Haillicourt, le 22 février 1498. Homme d'armes des ordonnances de Charles-Quint, il obtint de l'Empereur des lettres de noblesse en août 1527, puis des lettres patentes données à Gand en 1531 et enregistrées par la Cour des Comptes de Lille.

Reçu en mars 1892 membre titulaire de notre Société, c'est des confins de la Picardie et de la Champagne que M. de Puisieux tirait le sujet de son discours de réception. Son étude sur la comtesse de Miremont nous révélait la vie vraiment originale d'une noble dame du temps passé.

En répondant à M. de Puisieux, M. Soyez, alors président, résumait cette étude dans ce délicat portrait :

« Vous venez, Monsieur, de nous présenter une miniature charmante, en laquelle revit avec l'éclat et le naturel qui brillent dans un émail de Petitot, la physionomie d'une de ces femmes d'esprit du siècle dernier, continuatrices de la tradition léguée par les Sevigné, les Motteville et les Lafayette. Oui, le tableau que vous nous avez tracé de la vie de la comtesse de Miremont, les anecdotes piquantes semées avec autant de délicatesses que de discrétion au cours d'une biographie qui dénote un réel talent d'historien, l'indication d'ouvrages trop oubliés peut-être par notre génération et sortis de la plume de cette femme d'élite, tout cela a été pour nous un fin et déli-

cieux régal, venant rompre fort agréablement l'austérité habituelle à laquelle nous sommes voués par la nature de nos travaux ».

Puis énumérant les titres de M. de Puisieux à faire partie de la Société, M. Soyez disait :

« Nous connaissons votre amour de l'étude : nous savons que les livres sont l'objet de votre prédilection, que les œuvres d'art sont loin de vous laisser indifférent, que vous les recherchez et les collectionnez avec un goût sûr et délicat. Il y a donc entre vous et nous communauté de sentiments sur les matières qui sont l'objet de nos études ».

A peine élu membre résidant, M. de Puisieux, est chargé de faire le rapport sur le concours d'histoire dont les lauréats furent alors M. de Vitasse et M. l'abbé Le Sueur. Il est élu secrétaire annuel pour 1893 et son amour des bibelots, des meubles, le fait choisir aussi comme membre de la Commission de l'Album.

Outre des articles sur la Croix de Richardot, sur la Croix de Grès de Saint-Nicolas d'Arras, etc., donnés à l'Académie d'Arras, M. de Puisieux nous a lu, dans la séance du 10 mai 1910, une étude très documentée sur Pierre de Févin, chroniqueur artésien du xve siècle, personnage presqu'inconnu sur lequel ses différents éditeurs n'avaient recueilli que des données incertaines et contradictoires. Il a précisé l'origine et l'identité de cet écrivain, qui était artésien et non picard,

et démontré, que son nom devait s'orthographier Févin et non Fénin.

Lorsqu'il fut nommé Président en 1913, M. de Puisieux ressentait déjà les premières atteintes de la maladie qui envahit lentement les dernières années de sa vie. Bientôt, lui, l'infatigable travailleur, cessait presque tout labeur, lui l'orateur disert et le causeur étincelant ne parlait qu'avec peine : on sentait qu'il faisait effort pour se souvenir.

La guerre vint et M. de Puisieux très souffrant se retira à Alençon, où il s'éteignit doucement le 14 novembre 1914. Il mourut en excellent chrétien comme il avait toujours vécu, ayant consacré tous ses loisirs aux œuvres de charité.

Il fut regretté de tous ceux qui l'avaient connu : on ne pouvait faire autrement que l'aimer tant il avait de franchise, de générosité, d'urbanité, tant il était d'humeur cordiale et accueillante.

LE Vte DE CALONNE D'AVESNES

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Par M. le Ch^{ne} MANTEL

MESSIEURS,

En décembre 1905, M. de Calonne, faisant l'éloge funèbre de M. Poujol de Fréchencourt, vous disait : « Vous avez voulu que l'on acquittât « ici-même le tribut de l'hommage véritablement « dû à la mémoire d'un collègue estimable à « tant de titres ; personne plus que moi, son in- « time ami, ne pouvait se montrer empressé de « remplir ce triste et pieux devoir. Permettez « que j'y apporte tout le zèle, tout le cœur dont « je suis capable ! »

Je ne saurais mieux dire, Messieurs, en commençant l'éloge funèbre de M. de Calonne lui-même. Qu'il fût un collègue estimable à tant de titres, qui de nous peut l'ignorer ? Il comptait dans la Société des Antiquaires de Picardie beaucoup d'amis et même quelques amis très intimes ;



Vte Alb. de Calonne d'Avesnes



le plus intime peut-être, notre distingué secrétaire perpétuel, M. de Guyencourt, paraissait tout désigné pour nous parler avec une compétence indiscutable des belles qualités de l'homme, des mérites de l'historien et de l'antiquaire. M. de Guyencourt m'a dit qu'à moi revenaient cette charge et cet honneur. Comment décliner l'un et l'autre ? J'aimais beaucoup M. de Calonne. Une étroite collaboration de quatorze années, dans une œuvre qui nous était très chère à tous deux, m'avait vite révélé ses rares qualités d'intelligence et de cœur ; une étroite amitié n'avait point tardé à nous lier qui me faisait le confident de beaucoup de ses pensées et de ses projets. Je viens donc aujourd'hui rendre à sa mémoire un hommage que j'aurais voulu égal à son mérite. Si je le fais un peu tardivement, vous en savez les raisons et vous m'excuserez ; du moins j'y apporte, moi aussi, tout le zèle et tout le cœur dont je suis capable.

Vous le savez, Messieurs, M. de Calonne a beaucoup travaillé, il a beaucoup écrit, il a beaucoup publié. D'autre part les limites d'une notice biographique sont relativement étroites ; même en escomptant de votre part une indulgence que mérite bien, certes, le savant et sympathique collègue dont nous déplorerons longtemps la perte, je ne voudrais pas trop abuser de votre patiente attention ; je passerai donc à peu près sous silence tout ce qui, chez M. de Calonne, n'est pas

œuvre d'antiquaire et d'historien ; je devrai même, d'ailleurs, et à mon grand regret, me contenter d'un coup d'œil rapide sur son œuvre. Oui je le regrette, car M. de Calonne est un des membres dont la Société des Antiquaires de Picardie a le plus droit d'être fière ; ses travaux importants méritent mieux qu'une courte notice.

M. Albéric de Calonne naquit à Amiens, le 17 mai 1843, d'une famille dont je n'ai pas à faire l'éloge devant vous, Messieurs ; le culte de l'honneur y marche de pair avec celui des aïeux, c'est tout dire. Notre distingué confrère était Calonne d'Avesnes ; il le savait ; il tenait même à ce que, sur ce point, il n'y eût aucune confusion ; mais il n'en éprouvait et, encore moins, n'en témoignait aucune sotte fierté. « La main tendue, le « geste aimable, l'abord facile et familier, jamais « vrai grand seigneur n'eut moins de morgue « hautaine ; jamais, tout en gardant son rang, « gentilhomme ne sut mieux se mettre à la portée du peuple et fraterniser avec le paysan. (1) »

C'est à l'Ecole libre de la Providence qu'il fit toutes ses études ; il y entra le 4 avril 1853 ; il en sortit le jour de la distribution des Prix de l'année 1861 ; or, cette année-là, cette cérémonie eut lieu le 13 août.

Le 13 août ! Si nous avions, de nos jours, la téméraire pensée de prolonger l'année scolaire

(1) Article de M. Roger Rodière, dans le *Télégramme*.

jusqu'à cette date, que diraient les élèves — et leurs parents ? M. de Calonne et ses contemporains ne protestaient pas, ou du moins ils restaient au Collège et travaillaient jusqu'à la fin. C'est sans doute à la durée de l'année scolaire, non moins qu'à la simplicité des programmes, qu'ils devaient de faire de si fortes études classiques.

Du temps que M. de Calonne a passé à la Providence, je vous dirai seulement une chose, qui d'ailleurs ne vous étonnera pas : il y remporta constamment le prix d'histoire. Vous vous souvenez du jour encore peu éloigné où il nous remercia de l'avoir nommé président d'honneur. Il nous dit que déjà, sur les bancs du Collège, il était réellement passionné pour l'histoire; de cette passion naquit le goût de la numismatique qui fut, chez lui, la première manifestation de l'antiquaire.

De l'école de la Providence il passa aux cours de droit de M. Le Sellyer et, dès 1865, il était licencié en droit de la Faculté de Paris. Il avait pris pour sujets de ses thèses : *De cessione bonorum*. — *De la contrainte par corps* et — *de la mise en liberté sous caution*.

Et déjà il faisait partie de la Société des Antiquaires de Picardie ! On lit, en effet, dans le premier Bulletin trimestriel de l'année 1863 :
« reçu membre titulaire non résidant, M. de
« Calonne, Albéric, étudiant, au Château de

« Romont (P.-de-C.) ». Et M. de Calonne avait à peine vingt ans. Mais M. Garnier, conservateur de la Bibliothèque communale, et M. Boca, l'archiviste départemental, s'étaient vite intéressés à ce jeune homme, assidu de leurs salles de lecture et dont ils admiraient l'air aimable et distingué autant que l'ardeur au travail. En même temps que M. Boca lui donnait les premières leçons de paléographie, M. Garnier l'initiait aux travaux des Antiquaires, et c'est sur son conseil qu'il sollicita son admission dans la Société en qualité de membre non-résidant.

Au mois de février 1864, il faisait sa première lecture : *Essai historique sur les Seigneurs de Maintenay,* dont la terre, située aujourd'hui dans le Pas-de-Calais, faisait autrefois partie de la Picardie. « Cette notice, dit le Bulletin, est écou-« tée avec grand intérêt par la Société ; elle re-« mercie et félicite le jeune et déjà savant histo-« rien et décide l'impression de son œuvre dans « l'une de ses prochaines publications ». (Bulletin, T. VIII, p. 347). Quel antiquaire eut plus heureux débuts ?

Quelques années plus tard, une autre Société tint à honneur de compter M. de Calonne parmi ses membres, c'est l'*Académie d'Amiens*, où il fut reçu en 1881. Son discours de réception : *De l'utilité de recourir aux sources de l'histoire* est précieux à plus d'un titre. M. de Calonne y fait preuve d'une grande clairvoyance : « L'avenir

« même prochain, dit-il, semble chargé de la « solution de si grands problèmes que le premier « emploi du loisir et de la réflexion a été l'étude « de l'histoire. » Il y montre ses préoccupations d'antiquaire : « L'histoire, ce n'est pas seulement « celle qui consiste dans les chroniques des « guerres et des révolutions, ou dans le portrait « des grands hommes, mais encore l'histoire des « mœurs et des usages de nos pères. » Il annonce la méthode qu'il adoptera pour l'histoire de la ville d'Amiens : l'historien doit tenir compte de la religion, de la philosophie, de la législation, du commerce, de la littérature, des arts, des sciences, c'est-à-dire de « ce qui jadis tenait peu « de place dans les préoccupations des savants, « mais qui est cependant la cause réelle des civi- « lisations. »

Ce discours fut, croyons-nous, le seul qu'il prononça à l'Académie. Pour des raisons que nous n'avons pas à apprécier, ni même à connaître, il donna sa démission d'Académicien et put ainsi consacrer sa dévorante activité à la seule Société des Antiquaires de Picardie.

Cette activité de M. de Calonne, comme aussi son intelligence et son érudition, la Société des Antiquaires les appréciait à leur juste valeur. C'est pourquoi elle l'élut membre titulaire résidant le 11 mai 1875. Le 8 juin suivant, il prononçait son discours de réception. Après avoir remercié les Antiquaires de l'honneur qu'ils lui

ont fait, il passe une revue rapide des grands travaux historiques accomplis par ses collègues et leurs devanciers et semble se demander s'ils ont encore laissé à leurs successeurs quelques épis à glaner. Il signale toutefois, comme nouveau filon à exploiter, l'arrondissement de Montreuil, situé entre la Canche et l'Authie, et la ville elle-même de Montreuil-sur-Mer, cité vraiment picarde, puisque le roi Henri IV fit graver sur un des bastions la glorieuse devise : *Fidelissima Picardorum natio*. Il dit avoir recueilli sur cette contrée une abondante moisson de documents inédits qu'il sera heureux de communiquer à la Société, afin d'ajouter ainsi sa pierre au monument glorieux que les Antiquaires ont entrepris d'élever à la gloire de la province.

Dans sa réponse, le président, M. Darsy, adresse au récipiendaire ces paroles qu'il ne croyait certainement pas être si prophétiques : « Continuez donc, Monsieur, avec la même ardeur « vos recherches historiques sur notre belle pro- « vince, et, tout en donnant satisfaction à vos « goûts, vous contribuerez à la gloire de la « Société des Antiquaires de Picardie, heureuse « de vous avoir attaché à elle par un nœud plus « serré et plus immédiat ; et un jour vos conci- « toyens pourront dire de vous : il a bien mérité « de son pays parce qu'il l'a bien aimé ».

En attendant, ses collègues le nomment vice-président pour 1879, et président pour l'année

suivante. De nouveau vice-président en 1896 et 1897, il dirige une seconde fois les travaux de la Société en 1898 ; il est maintenu au fauteuil présidentiel pendant l'année 1899, ce qui lui permet de signer les deux premiers volumes de l'*Histoire de la ville d'Amiens* du titre si flatteur de *Président de la Société des Antiquaires de Picardie*.

Que fait-il pour la Société pendant ses diverses présidences ? M. Oudin, qui lui succède en 1882, nous dit clairement que la première présidence de M. de Calonne fut plutôt brillante. Le 10 janvier 1882, en effet, au moment de la transmission des pouvoirs, il loue en son prédécesseur, « le bril-
« lant écrivain, l'infatigable et l'heureux cher-
« cheur, le digne lauréat de l'Institut de France,
« dont la Présidence a été féconde, l'esprit d'ini-
« tiative si marqué ».

Cet esprit d'initiative, M. de Calonne l'a encore pendant sa présidence de 1898 et 1899. Mais pourquoi limiterions-nous son influence et son action à ces trois seules années ? A partir du jour où il est nommé membre titulaire résidant, et que, à ce titre, il peut prendre à l'administration de la Société une part justifiée, que de projets ne présente-t-il pas ! Que de mesures ne fait-il pas adopter qu'il croyait utiles ou justes ! Le 20 février 1877, il demande que la Société, remettant en vigueur un article du règlement, réclame de ses membres le compte-rendu des principales

publications qui enrichissent la bibliothèque ; « ce serait, disait-il, un attrait de plus à nos « séances ; ce serait, pour les auteurs, un motif « de plus de nous adresser leurs travaux, et « nous connaîtrions des documents, particuliè- « rement intéressants pour la Picardie, qui sont « exposés à passer inaperçus sur le Bureau. » Aussitôt joignant l'exemple au précepte, il rend compte du XXI[e] Bulletin de la Société Académique de Laon où il signale spécialement un article sur le *Mal des Ardents* ou la *Peste subite*.

En janvier 1890, il contribue à faire adopter la proposition d'inscrire sur le prochain budget une somme de 400 francs destinés à l'acquisition d'ouvrages pour la bibliothèque ; aussitôt une commission d'achat est nommée où, tout naturellement, il a sa place marquée, et aussitôt aussi cette commission fonctionne. Cette année-là, en effet, elle prie M. de Calonne de se rendre à Hazebrouck pour assister à une vente dont le catalogue indique plusieurs ouvrages que la Société désire posséder. M. de Calonne mène sa mission à bonne fin, et, entre autres ouvrages intéressants, peut acheter une vie manuscrite de saint Josse qui lui fut vivement disputée par la Bibliothèque nationale.

Presque aussitôt il fait acheter le Glossaire latin de Du Cange, édition Fabre. — Le 12 janvier 1892, il rend compte d'un voyage à Paris, et annonce qu'il a pu acquérir, à la vente de M. de Belleval, plusieurs manuscrits intéressants.

En janvier 1898, chargé de se rendre de nouveau à Paris pour assister à la vente de la bibliothèque Alfred Piat, il en rapporte une rareté bibliographique : un exemplaire de la *Comédie du Méchant*, par Gresset, enrichie de matériaux autographes. — En 1901, au cours de nouveaux voyages à Paris et à Beauvais, il réussit à acheter d'autres manuscrits importants provenant eux aussi du cabinet si connu de M. de Belleval.

La même année, il fait adopter une modification au programme des concours : les manuscrits non récompensés seront rendus aux auteurs qui les réclameront.

Le 18 février 1902, il est décidé, sur sa proposition, que la Société remettra, lors de son apparition, le second volume de la *Monographie de la Cathédrale*, par M. G. Durand, à tout membre, décédé après avoir payé par anticipation, lors de son admission dans la Société, une somme de 60 francs représentant les cotisations de six années.

Qu'est-il besoin d'insister davantage sur les services de cette sorte dont la Société est redevable à M. de Calonne ? Il lui rendit d'ailleurs d'autres services plus importants qui réclament de notre part plus d'attention et de reconnaissance, je veux parler des nombreuses, très nombreuses lectures qu'il fit à nos séances, des discours qu'il y prononça et surtout de son incomparable *Histoire de la ville d'Amiens* et de

sa *Vie agricole* qui, avec d'autres œuvres moins importantes, resteront comme des monuments de la haute valeur historique et littéraire de celui dont la gloire ne peut manquer de rejaillir toujours un peu sur la Société des Antiquaires de Picardie.

Oui, les *Lectures* de M. de Calonne sont très nombreuses : sans parler de celles déjà mentionnées plus haut, j'en ai compté, dans notre Bulletin, plus de 70. Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je les analyse et les apprécie toutes ; plusieurs de nos séances n'y suffiraient pas ; je me bornerai à en faire la classification et à vous signaler rapidement au passage ce que quelques unes peuvent renfermer de particulièrement intéressant.

Dans le premier groupe des *Lectures* de M. de Calonne se range celles qui traitent des sujets isolés et n'ont aucun rapport avec les ouvrages qu'il préparait.

En avril 1866, il dit à la Société qu'il vient de découvrir une œuvre d'art présentant, pour l'histoire de la sculpture en Picardie, un intérêt particulier ; il s'agit d'une statue de la Sainte-Vierge, en marbre blanc et du travail le plus remarquable, placée dans la modeste église de Ruisseauville (arrondissement de Montreuil-sur-Mer) ; elle est l'œuvre d'Antonius Tamagninus de Porta et de Paxius de Gazino, les artistes milanais qui ont sculpté le tombeau de Raoul de Lannoy et ont

laissé dans l'église de Folleville l'un des plus remarquables chefs-d'œuvre que la Renaissance nous ait légués en Picardie.

Le 12 avril 1879, il présente, en les appuyant de réflexions très judicieuses les lettres de convocation, pour le Ponthieu, des premiers Etats généraux de Blois de l'année 1576. Ces documents sont intéressants parce qu'ils renferment l'état des seigneuries du Ponthieu dans la seconde moitié du XVIe siècle.

Le 11 juin 1872, il envoie sur Catherine de Carenci, dame de Mauriaume, mariée à Nicolas de Condé, seigneur de Mauriaume et de Fontaines, une note trouvée à la bibliothèque d'Arras et confirmant l'origine d'un sceau curieux dont M. Pouy avait récemment offert l'empreinte à la Société.

Le 11 novembre 1873, il communique des renseignements, puisés aux archives du Pas-de-Calais, sur le Chapitre et l'église collégiale de Douriez. Le sujet lui était bien connu, car l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer n'était pas éloignée de Douriez, et l'abbé de Saint-Josse qui, de temps immémorial, exerçait les prérogatives de patron de Douriez, les avait cédées en échange du droit à la collation d'un canonicat.

Le 14 mars 1876, il lit une pièce manuscrite tirée des papiers de famille, et contenant l'inventaire de l'argenterie du cardinal Hémart de Denonville, évêque d'Amiens de 1537 à 1540.

Le 13 juin suivant, il donne un travail sur le tombeau de l'église de Senarpont ; d'après lui, le chevalier auquel M. l'abbé Théodose Lefebvre n'a pu assigner de nom, pourrait bien être Edmond de Monchy, fils de Jean de Monchy et de Jeanne de Cayeux, époux de Jeanne de Montcavrel, et qui a vécu dans la première moitié du xve siècle. Toutefois, il faut le noter, M. l'abbé Théodose Lefebvre n'admit pas cette explication, parce que Edmond de Monchy, dans son testament, avait formellement exprimé le désir d'être enterré dans la chapelle des religieuses de Séry ; or rien ne prouve que ce désir ne fut pas réalisé.

Les 11 avril et 12 décembre de la même année, dans un travail destiné à l'Académie d'Arras, M. de Calonne raconte les malheurs de Françoise Madeleine de Forceville à qui le cardinal de Richelieu fit épouser, à Amiens, le 8 septembre 1640, Jean de Chulemberg, comte de Montdejeux, capitaine des villes de Rue et du Crotoy. Le choix du cardinal fut si peu heureux que l'épouse infortunée put dire : « J'ay souffert pendant 15 an« nées un martyre continuel et un traitement sy « dur que toute autre personne y auroit suc« combé. » Le comte de Mondejeux fut d'ailleurs aussi cruel pour sa belle sœur, dame Gabrielle de Forceville, abbesse de Saint-Michel de Doullens ; mais celle-ci, le gouverneur et les bourgeois de Doullens surent la défendre et l'arracher aux mauvais traitements de ce reître brutal.

Le 14 mai 1878, il dépose la copie d'une *montre* (revue de gens d'armes) qui eut lieu à Tournai les 17, 18 et 19 juin 1398, et dans laquelle figurent un grand nombre de gentilshommes picards enrôlés par le duc de Bourgogne pour secourir sa sœur, la duchesse de Brabant, dans une lutte contre le duc de Gueldres. L'original de cette liste de chevaliers se trouve au dépôt des Archives de la Côte-d'Or.

Le 13 mai 1879, il décrit le tombeau des Messires Philippe et François de Guillebon et l'église d'Angivillers (Oise).

Le 8 avril 1879, il communique une copie abrégée du cartulaire de l'abbaye de Valloires.

Le 12 avril 1881, il lit une notice biographique sur Jehan Pocques, écuyer, seigneur d'Aluncthun, qui fut capitaine du château de Monthulin, en Boulonnais,

Le 8 novembre suivant, il lit la description d'une *thèse,* (1) en soie, soutenue en octobre 1651, par Claude Delamarre, élève au Collège des Frères Mineurs d'Abbeville, et dédiée à messire Antoine de Saint-Suplix, chevalier, seigneur de Sorel, Wanel, Dreuil, etc., et à Marie de Warluzel, sa femme. Cette thèse est une charmante composition dont les couleurs habilement agencées produisent le meilleur effet.

(1) Autrefois la thèse était une feuille en papier ou en satin, ordinairement enrichie de quelque estampe, et où étaient écrites les propositions de celui qui la soutenait.

Le 4 avril 1882, il prouve que, dans le texte si mal interprêté du terrier de Drucat, le fameux droit du seigneur est simplement un droit fiscal imposé à l'étranger venant épouser une vassale ; cette redevance était une compensation au dommage causé au seigneur par l'émigration d'une famille qui, si elle était restée, aurait pris sa part des charges et des travaux incombant à la population de la Seigneurie.

Le 14 avril 1885, il raconte la grève qui, en avril 1716, éclata dans la manufacture de draps des Van Robais d'Abbeville, et constate que cette grève, presque jusque dans ses moindres détails, rappelle les grèves modernes.

Le 19 juillet suivant, dans une de ces séances publiques au succès desquelles il eut une si grande part, il lit les *Souvenirs du temps passé*, *Mœurs villageoises*.

Dans l'assemblée général du 19 décembre 1912, il résume en un rapport très détaillé l'ouvrage de M le baron de Bonnault sur la seigneurie de Thézy. Ce compte-rendu, et d'ailleurs beaucoup des travaux que je viens de signaler, furent renvoyés à la Commission des impressions et se trouvent reproduits dans nos Mémoires.

Le deuxième groupe de *Lectures* comprend celles qui se rapportent aux livres qu'il se proposait de publier ; quelques-unes sont même simplement des chapitres de ces livres.

Ce sont, outre l'étude déjà mentionnée sur les *Seigneurs de Maintenay* :

L'*Histoire des abbayes de Saint-Josse-au-Bois ou Dommartin, et Saint-André-au-Bois, ordre de Prémontré, au diocèse d'Amiens*, qui lui valut le Prix Leprince en 1873 et qu'il publia en 1875.

La Vie municipale au XVe *siècle dans le Nord de la France,* parue en 1880 et pour laquelle il obtint, le 10 juin 1881, une mention honorable de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

La vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois, dont il donna deux éditions successives, l'une en 1883, l'autre en 1885, qui fut elle aussi couronnée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; dans les dernières années de sa vie, il en prépara une troisième où le fond primitif était si augmenté et si profondément modifié qu'elle équivalait à une œuvre inédite ; notre Société accepta de la publier. Cette preuve, qui devait être la dernière, de notre grande estime et de notre profonde affection toucha vivement M. de Calonne. Qui nous eût fait supposer il y a moins d'un an que nous ferions imprimer une œuvre posthune ? L'auteur en effet avait à peine corrigé les épreuves des premières feuilles que la mort le surprit. Nous pouvons toutefois nous rassurer ; l'œuvre est en bonnes mains : M. Pierre Dubois a bien voulu se charger de surveiller l'impression des feuilles restées en souffrance.

Puis ce fut la magistrale *Histoire de la Ville d'Amiens*, en trois volumes parus successivement en 1899, 1900 et 1907 ; tous les trois furent couronnés par l'Académie française : les deux premiers eurent chacun le prix Thérouanne ; le troisième, le prix Thiers.

Quand j'aurai signalé une curieuse peinture de la vie des gentilshommes campagnards au début du XVIIIe siècle en Picardie : *Journal de François-Joseph Le Clerc de Bussy* (1908) et le *Dictionnaire historique et archéologique de l'arrondissement de Montreuil*, donné en 1885 à la commission du Pas-de-Calais, j'aurai, je crois, mentionné tous les ouvrages importants de M. de Calonne.

De ces ouvrages, Messieurs, nous pourrons dire en toute vérité que nous avons eu les primeurs. Quand, à nos séances mensuelles, le programme était trop peu chargé, — cela arrive, — M. de Calonne tirait de sa poche un « en-cas » dont la lecture, nous disent invariablement les comptes rendus, était écoutée avec la plus grande attention et chaudement applaudie.

Permettez-moi de vous citer quelques-unes de ces *Lectures*, sans me préoccuper de savoir si elles sont textuellemeut extraites des Livres de M. de Calonne, ou si elles sont seulement de ces travaux d'approche que suscite toujours l'étude approfondie d'une question, mais qui ne peuvent trouver leur place dans le corps même de l'ouvrage. Voici les principales :

Différents états que dut traverser la ville d'Amiens depuis ses origines jusqu'aux invasions barbares.

Amiens à l'époque mérovingienne.

Tableau de la révolution communale d'Amiens, travail plein d'aperçus nouveaux sur la lutte entreprise par les bourgeois contre Enguerrand de Boves, sur l'assaut, sur le siège et la prise du Castillon dont la destruction fut si complète que maintenant encore l'on en est réduit aux conjectures pour déterminer l'emplacement exact de la fameuse forteresse.

Etude très documentée sur *la topographie d'Amiens, son organisation politique et hospitalière, ses corporations à l'époque où l'on construisait la Cathédrale.*

Travail remarquable sur l'*alimentation d'une grande ville française au Moyen-Age*, où il passe en revue le commerce, la boulangerie, la poissonnerie, la boucherie, les boissons et les divers règlements qui les régissent.

Plusieurs *Lectures* nous font connaître les institutions et les événements du XVe siècle ; un jour, M. de Calonne nous fait assister aux délibérations de l'échevinage, en particulier à la fameuse séance, où, au nom de la population entière, heureuse de voir la ville échapper au joug du duc de Bourgogne, les Echevins nomment une ambassade qui devra se rendre à Tours pour assurer Louis XI du respectueux et inaltérable

dévouement de la cité. Un autre jour, il parle de l'administration municipale, de l'élection du mayeur et des échevins, de leur installation, de leurs attributions diverses, et notamment des repas municipaux dont l'usage était si répandu au Moyen-Age ; d'autres fois, de la police municipale, de l'occupation bourguignonne, etc.

Le XVI[e] siècle n'est pas moins bien étudié :

Description d'*une représentation dramatique à Amiens, en 1501.*

Une page de l'*Histoire d'Amiens sous Henri III.*

Quelques épisodes de *la Ligue à Amiens.* M. de Calonne insiste particulièrement sur la formation et la grande autorité de la *Chambre des Etats de Picardie* qui s'attribua un véritable pouvoir discrétionnaire et se substitua, dans presque toute la province, à l'autorité royale.

Derniers jours et *Dernière nuit de la Ligue à Amiens*, *Entrée de Henri IV* dans cette ville.

A propos du *Siège d'Amiens par les Espagnols*, M. de Calonne fait remarquer qu'aucun document ancien ne mentionne le fameux épisode du sac de noix. Encore une légende qui tend à disparaître. Il est vrai que les légendes ont la vie dure.

Les siècles suivants fournissent aussi leur appoint aux *Lectures* de M. de Calonne :

Les Intendants de la Généralité « d'Amiens » dont la lecture, dans la séance publique du 27 décembre 1899, fut si remarquée.

Concini, maréchal d'Ancre, dont il combat le

timide essai de réhabilitation tenté par un de ses collègues.

Election et administration de l'*Assemblée dite des Notables*, créée par ordonnance du mois d'août 1764, et qui administra la ville pendant sept mois.

Histoire d'Amiens pendant les années qui précédèrent la Révolution et pendant celles qui suivirent la chute du roi.

Signature de la *paix d'Amiens*. *Entrée du premier Consul* dans notre ville, *Restauration du culte* après le Concordat, *Réorganisation des principaux services administratifs*.

Vous le voyez, Messieurs, c'est presque toute l'histoire de la ville d'Amiens que M. de Calonne lut aux séances de la Société. Quelle somme énorme de travail ces *Lectures* ne supposent-elles point ! Et cependant notre infatigable collègue trouvait encore le temps d'écrire de nombreux discours et plusieurs notices biographiques. Permettez-moi de citer :

Le discours de réception de M. Duhamel-Decéjean, (9 février 1881), où il dit : « que si je « me sens naturellement porté vers les études « historiques, je n'en admets pas moins la science « archéologique et les résultats précieux dont « nous lui sommes redevables ».

Les discours de réception de MM. Noyelle, abbé Cardon, Léon Le Dieu.

Discours, à Doullens, aux obsèques de Monsieur

Dusevel, l'historien de la ville d'Amiens, qu'il devait un jour faire oublier (12 avril 1881).

Discours du 11 janvier 1898, en prenant possession de la présidence : il constate que la Société, jadis uniquement historique et archéologique, devient, de plus, artistique ; il en trouve la preuve dans la récente création de l'*Album* dont le succès a provoqué, de la part de M. Soyez, la très généreuse initiative de la *Picardie historique et monumentale*, et enfin dans la publication imminente du grand ouvrage de M. G. Durand sur la *Cathédrale d'Amiens*.

Discours d'installation pour la deuxième année de sa présidence, le 11 janvier 1899 : il propose de nommer Président d'honneur M. Henri Antoine qui, depuis 50 ans, faisait partie de la Société des Antiquaires de Picardie et en était une des gloires ; heureuse et délicate proposition à laquelle l'assemblée répond par d'unanimes applaudissements.

Le 9 janvier 1900, en quittant le fauteuil de la présidence, il est heureux de rapporter les paroles que lui avait dites quelques jours auparavant le directeur du bureau des sociétés savantes au Ministère : « Vos publications sont remarquables ; « il n'y a pas en ce moment en France, il n'y a « peut être pas en Europe une Société capable de « rivaliser avec les Antiquaires de Picardie ».

Quand j'aurai cité les notices qu'il nous lut sur MM. Janvier, Trouille, Pinsard et de Fréchencourt, il ne me restera plus qu'à vous dire un mot de ses œuvres historiques.

Tranquillisez-vous, Messieurs ; si, dans l'œuvre de M. de Calonne, ces livres constituent la part principale, dans mon travail ils constitueront, faute de temps et de compétence suffisante, la partie très accessoire.

De l'*Histoire de Saint-Josse-au-Bois*, j'ai déjà dit qu'elle lui avait valu le Prix Leprince, et de la *Vie municipale*, une mention honorable de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres (10 juin 1881).

Le *Dictionnaire historique et archéologique de l'arrondissement de Montreuil*, affirme notre collègue M. Rodière, est un recueil encore très consulté et base fondamentale de toute étude « sur la contrée ».

De la *Vie agricole*, M. Duhamel-Decéjean a donné, le 19 juin 1883, une analyse et une appréciation qui me semblent parfaites : il finissait en adressant à l'auteur les compliments les plus flatteurs ; ces compliments M. de Calonne les méritait.

En effet, cette étude sur l'existence intime du paysan au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, sur les pratiques et la situation de l'agriculture au temps de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, nous donne des renseignements du plus grand intérêt. Ce n'est pas une œuvre simplement spéculative, elle n'éclaire pas seulement le pays dans le passé, elle est en outre essentiellement utile et pratique pour le présent.

Non contente d'attirer l'attention des théori-

ciens, des savants et des curieux, elle captive encore les spécialistes, les professionnels, les gens de métier. Documents historiques nombreux et inédits, rectification d'idées fausses accumulées par l'ignorance et le parti pris, solutions de problèmes économiques toujours actuels, données authentiques et incontestables, précieuses pour ceux qui s'occupent d'améliorer le sort des campagnes et de remédier aux souffrances des travailleurs, habile disposition des matériaux et élégance du style, autant de mérites qui font de la *Vie agricole sous l'ancien régime,* un beau et bon livre et même une œuvre vraiment patriotique. Quand aura paru la 3ᵉ édition, il sera facile de constater que ces éloges n'auront rien perdu de leur vérité et de leur actualité. L'on comprendra alors la très vive prédilection de l'auteur pour cette œuvre et les raisons pour lesquelles d'aucuns ne l'estiment pas inférieure à l'*Histoire de la ville d'Amiens*.

De cette dernière que puis-je vraiment vous dire, Messieurs ? Je n'ai pas l'outrecuidance de prétendre apprécier à leur juste valeur, surtout en quelques lignes, un ouvrage dont on peut dire avec vérité qu'il est écrasant pour ses devanciers et désespérant pour ses successeurs. C'est le chef-d'œuvre de M. de Calonne et c'est bien près d'être en réalité un véritable chef-d'œuvre. Le premier, parmi les historiens d'Amiens, M. de Calonne a une vue d'ensemble, des idées géné-

rales ; le premier il a compris que notre ville n'est pas née et n'a pas grandi comme si elle était bâtie dans le désert, comme si elle n'avait aucune relation avec le reste de la France (1).

Il a une idée dominante, à savoir que la situation géographique de la Picardie a influé sur ses destinées qui, à leur tour, ont réagi sur le caractère et le génie de nos ancêtres. Placée entre la Canche et la Bresle, la Picardie s'avance vers la mer et forme comme le prolongement de l'Ile de France.

Elle est convoitée par les rois de France qui finissent par l'annexer au domaine royal. Les villes de Picardie, sans cesse prises et reprises, sont aux mains tantôt des Bourguignons, tantôt des Anglais ; mais les Picards, têtus et avisés, essaient de ne se brouiller avec personne et finissent par rester français.

Guidé par cette idée générale qui domine toute son œuvre, M. de Calonne divise l'histoire d'Amiens en périodes bien nettes qui semblent autant de thèses où la sobriété des détails renforce

(1) Quand M. de Calonne travaillait à l'*Histoire d'Amiens*, il n'avait pas à sa disposition tous les précieux inventaires publiés depuis par M. Georges Durand. Il lui fallut lui-même fouiller les registres et les liasses, rechercher les renseignements dans des archives non encore dépouillées. Son travail en fut beaucoup plus considérable, mais son mérite n'en est que plus grand.

Il est également intéressant de noter que M. de Calonne a déposé le manuscrit de l'*Histoire d'Amiens* à la Bibliothèque communale.

encore la puissance des arguments, le tout admirablement disposé et non moins admirablement exposé dans le pur style classique. Ajoutez à cela que M. de Calonne a suivi le conseil qu'il donnait dans son discours de réception à l'Académie d'Amiens : il a recouru aux sources de l'histoire. Il y a probablement dans l'*Histoire d'Amiens*, quelques erreurs de détails, — qui donc peut les éviter complètement ? — mais les faits, puisés aux vraies sources, sont relatés avec autant de loyauté que de charme ; c'est ce qui valut aux deux premiers volumes un succès dont il fut le premier surpris, et surpris plus que tout autre, parce que, vous le savez, vous, Messieurs, qui l'avez connu, M. de Calonne était encore plus modeste que savant. Ce succès le décida à publier le troisième volume de son *Histoire d'Amiens*, ou plutôt *Amiens au* XIXe *siècle* ; malgré l'absence des mots *Tome troisième* sur la couverture, ce volume est la suite naturelle et nécessaire des deux premiers. Longtemps il avait hésité à le publier, et cela pour les mêmes raisons qui arrêtent nos travaux à 1789. Le tact et l'habileté de M. de Calonne lui firent éviter tous les écueils. Fut-ce au prix de toute la vérité ? Qu'importe ! D'ailleurs si l'historien doit toujours dire la vérité, doit-il tout dire ? Question délicate. Du moins après la lecture d'*Amiens au* XIXe *siècle* qui peut reprocher à M. de Calonne d'avoir raconté des faits contemporains ? Qui songe que,

peut-être, dans les archives, l'on trouverait quelque document négligé en parfaite connaissance de cause, parce que sa divulgation, sans rien ajouter à la connaissance générale d'une époque ou d'un événement, pourrait être pour quelqu'un une cause de peine, de désagrément ?

J'en ai fini, Messieurs, avec l'œuvre de M. de Calonne, car je ne cite que pour mémoire sa collaboration à la publication, entreprise par la municipalité, des *Documents pour servir à l'Histoire de la Révolution française dans la ville d'Amiens*.

Le 13 janvier 1914, sur une proposition dont ce sera toujours ma fierté d'avoir eu l'initiative, vous l'élisiez ou mieux vous l'acclamiez Président d'honneur, à l'occasion de ses noces d'or de membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

Le 10 février suivant, il adressait, sous forme d'un discours charmant, ses remerciements à la Société. Il se félicitait d'avoir été jugé digne d'un honneur peu prodigué puisque, avant lui, deux membres seulement l'avaient obtenu. Il n'oubliait pas toutefois que cette distinction, il la devait au privilège — peu enviable — de 50 années passées dans la Société ; il terminait en disant : « Daigne le Ciel vous accorder à tous, comme à moi-même, le privilège d'une longue et laborieuse carrière !! »

Cette longue carrière nous l'aurions désirée, pour ce collègue aimable, plus longue encore. Dieu ne l'a pas voulu. Il s'éteignit doucement, chrétiennement, comme il avait vécu, le 10 octobre 1915. Au chagrin de sa mort s'ajouta celui

— bien grand aussi, — de ne pouvoir, à cause des hostilités, aller assister à ses obsèques et rendre à l'ami dévoué, au collègue très estimé et très aimé les devoirs que notre Société tient à rendre à tous ses membres.

Messieurs, j'ai essayé de payer, ce soir, en votre nom, la dette de reconnaissance de la Société à la mémoire de M. de Calonne. Si j'ai abusé de votre patience, vous vous souviendrez des heures agréables que vous avez passées ici à écouter M. de Calonne, et vous me pardonnerez. Vous me pardonnerez encore si je n'ai pas été à la hauteur de mon sujet : comme je vous le disais en commençant, j'y ai mis tout mon zèle et tout mon cœur.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 2me TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1916.

I. Le Ministère.

1° Journal des savants, 1916, nos 1, 2 et 3. — 2° Revue historique, T. CXXI, 1 et 2.

II. Les Auteurs.

1° M. l'Abbé Calippe : La guerre en Picardie. — 2° M. R. Rodière : M. le Vte de Calonne ; Notice biographique. — 3° M. Max Sainsaulieu : Images historiques ; le Mémorial des cités ravagées ; Reims avant la guerre. — 4° M. L. Soulice : Catalogue de la bibliothèque de la ville de Pau ; Histoire locale. — 5° M. Oct. Thorel : Les quatre abeuzes, essai historique et philologique. — 6° M. E. Vassel : 1° Etudes puniques : Encore l'inscription de Bir-Tlelsa. — 2° Treize ex-voto.

III. Don.

1° M. Hackspill : Histoire sainte du nouveau testament, etc., par le R. P. Nicolas Talon de la Compagnie de Jésus, 2 vol. in-4°, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1669.

IV. Acquisitions.

1° La guerre : Documents de la section photographique de l'armée (ministère de la guerre) ; fascicule VI ; Reims, Soissons, Arras. — 2° Histoire de Villers-Bretonneux et de son industrie, par M. J. Bonhomme. — 3° Guerre de 1914 : La marche sur Paris de l'aile droite allemande, ses derniers combats (26 août-4 septembre 1914), par le Cte de Caix de Saint-Aymour. — 4° Manuel de Numismatique française, par A. Blanchet et A. Dieudonné, T. II. Monnaies royales depuis Hugues Capet jusqu'à la Révolution. — 5° Par la trouée du Nord, la ruée sur Paris (août-septembre 1914), par M. R. Cornilleau. — 6° Les frontières du cœur : Roman, par V. Margueritte. — 7° Le drame de Senlis, par le Bon A. de Maricourt. — 8° La cathédrale de Reims, etc., par M. Paul Vitry, fasc. I-IV.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1916. — 3me ET 4me TRIMESTRES.

Séance ordinaire du 11 Juillet 1916

Présidence de M. le Chne MANTEL, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Mantel, Milvoy, l'abbé Rohault, Roux et Thorel, membres résidants.

MM. Florisoone et l'abbé Leroy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Correspondance. — M. Hackspill demande des renseignements sur un Picard qui vivait au XVIIe siècle, François Pingré, chevalier, seigneur

de Farinvilliers, le Chaussoy, Graville, etc., et, dans le Bourbonnais, des terres de Gayette, des Echelettes et de Coutant. François Pingré, membre du grand conseil du Roi au Parlement depuis 1648, avait épousé Catherine Pépin. Il habitait ordinairement Paris, rue du Pot-de-Fer. — Les époux Pingré firent don de leur terre de Gayette aux Frères de Saint-Jean-de-Dieu de Moulins, en faveur de leur établissement hospitalier. appelé depuis « Hôpital de Gayette », qui subsiste toujours. On ne possède pas de plus amples renseignements sur François Pingré, mais sa famille était certainement d'origine amiénoise.

— M. le proviseur du Lycée d'Amiens invite M. le Président à la distribution des prix.

Chronique. — M. le Secrétaire perpétuel déclare que, de la part de M. le Gal Bouttieaux, le C^{dt} Bernard est venu signaler les découvertes faites à Ribemont, dont il fut déjà plusieurs fois question. La Société s'empresse de remercier M. le Gal Bouttiaux et M. le C^{dt} Bernard de leur obligeante démarche.

— L'assemblée apprend avec douleur le décès de M. l'abbé U. Caron, archiprêtre de Péronne, membre de la Société depuis le 13 novembre 1900. — On connaît le rôle admirable rempli par M. l'abbé Caron et quelques autres courageux citoyens, comme administrateurs de la ville de Péronne, abandonnée au moment de l'invasion

allemande. — M. l'abbé Caron est mort à la peine, au mois de mars dernier, en accomplissant l'œuvre de dévouement qui lui avait été imposée.

— Un second mémoire a été présenté pour le concours d'histoire de 1916. Celui-ci porte pour titre : « L'Abbaye de Saint-Pierre de Selincourt ou Sainte-Larme, Ordre de Prémontré au diocèse d'Amiens, du XII[e] siècle au XX[e] siècle », avec la devise : « *Paginam pingat digito qui terram non proscindit aratro* » : Règle de S. Ferréol, caput 28.

Administration. — M. le Président désigne, pour former la commission chargée d'examiner les ouvrages présentés au concours de 1916, MM. l'abbé Cardon, l'abbé Rohault et Roux.

— M. Florisoone est délégué pour représenter la Société à la distribution des prix du Lycée d'Amiens.

— M. le vicaire général F. de la Villerabel et M. Coupez, professeur à Valenciennes, sont élus membres non-résidants.

— La prochaine séance est fixée au mardi 17 octobre.

Travaux. — M. de Francqueville fait une intéressante communication, renvoyée à la commission des impressions, sur quelques enseignes en fer forgé, observées dans la région, puis la séance est levée à 8 h. 3/4.

FUNÉRAILLES DE M. ALFRED DEMAILLY

Le 26 juillet 1916, la Société des Antiquaires de Picardie eut la douleur d'accompagner à sa dernière demeure la dépouille mortelle de M. Alfred Demailly, membre titulaire résidant, décédé à Amiens, le 23 du même mois, dans sa 53ᵉ année.

Etaient présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, Dubois, Durand, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Mantel, Michel et Roux, ainsi que plusieurs membres non-résidants et que de nombreux parents et amis.

M. Maurice Cosserat s'était fait excuser.

Après le service funèbre, célébré en l'église de Saint-Acheul, le cortège s'est dirigé vers le cimetière de la Madeleine, où l'inhumation eut lieu dans une sépulture de famille.

Sur le bord du tombeau, M. le chanoine Mantel, Président de la Société, prit la parole en ces termes, pour adresser au regretté défunt un dernier adieu :



M. Alfred Demailly.

Messieurs,

Au nom de la Société des Antiquaires de Picardie, je viens rendre un dernier devoir à M. Alfred Demailly, l'un de ses plus estimés collègues.

M Demailly appartenait à notre Société depuis 1905. Porté par tempérament vers les choses du passé, il s'était vite spécialisé dans l'étude de la numismatique. Comme de juste, c'est aux monnaies et aux médailles de l'ancienne Picardie qu'il consacra ses loisirs ; ce fut donc à la Société des Antiquaires de Picardie qu'il vint proposer, avec une collaboration précieuse, le fruit de ses patientes et déjà longues recherches. L'on devine avec quel empressement nous lui conferâmes le titre de membre titulaire non résidant.

Dès 1906. M. Demailly déposait sur le bureau de la Société un travail très important : c'était l'*Inventaire d'une série inédite de monnaies des Evêques des Innocents, Papes des Sots. enseignes. médailles et autres petits monuments de plomb trouvés en Picardie, principalement à Amiens.*

Au xvie siècle, vers la fin de chaque année, l'Evêque et le Chapitre cédaient, pour quelques jours, leurs prérogatives à de jeunes clercs qui choisissaient dans leurs rangs um évêque éphémère, puis, officiaient, prêchaient et processionnaient de façon un peu burlesque. Les élus, flattés d'avoir été, ne fût-ce qu'un jour, honorés d'une si haute dignité, et désireux d'en conserver le souvenir, s'arrogeaient le droit de frapper monnaie, mais, comme ils n'étaient pas riches, ils se contentaient d'une monnaie de plomb.

De l'étude d'un certain nombre de ces pièces, coulées à Amiens, M. Demailly a tiré des renseignements fort précis sur les dates extrêmes où se place, dans notre ville, cette cérémonie bizarre que l'on appelait « la fête des Fous », sur le rang, le premier attribué, parmi les évêques de toutes les paroisses, à celui de la cathédrale. Il indique même les moyens, malheureusement fort précaires, de conserver ces monnaies ; il insiste surtout sur le grand intérêt qu'il y a, avant leur disparition, à les reproduire par le dessin ou la photographie et à en donner une description minutieuse.

Son livre est un modèle du genre et prouve combien de telles études, œuvres de travailleurs modestes, mais patients et consciencieux, contribuent à faire mieux connaître une époque de l'histoire de la petite Patrie, et, par conséquent, de la France entière.

M. Demailly a fort honorablement continué l'œuvre d'un autre numismate amiénois, le Dr Rigollot, qui, en 1833, a étudié une centaine de ces rondelles de plomb délaissées jusqu'alors par les collectionneurs. Il en a décrit 126 autres. La collection, pour 85 ans, comprend vraisemblablement 1000 à 1200 variétés qui, si elles étaient toutes connues, constitueraient un fort appoint pour l'histoire locale au XVIe siècle.

« Je ne suis pas un savant », disait, avec trop de modestie, notre regretté collègue ! Et cependant, savant, il l'était, mais sans faux étalage d'hypothèses et de déductions hasardées ; il se contentait d'apporter à l'étude d'une période historique ou d'un simple groupe de faits, une contribution intelligente. On ne saurait trop l'en féliciter.

En 1911, notre Société accepta avec empressement

un nouveau travail de M. Demailly, qu'elle publia, comme elle l'avait fait pour le précédent, dans ses mémoires in-8°; c'était le *Catalogue des sigles de potiers gaulois et gallo-romains trouvés à Amiens pendant les 25 dernières années.*

Grâce aux 900 inscriptions céramiques signalées par M. Demailly, nous connaissons les noms de 588 potiers qui, dans ces temps reculés, exercèrent leur commerce à Amiens. Quelle précieuse contribution ce nouveau travail de M. Demailly apportait encore à l'histoire de notre ville sous la période gallo-romaine!

La Société des Antiquaires le comprenait aisément; elle estimait cet homme, humble mais studieux, qui, contraint par sa profession à des déplacements presque journaliers, trouvait encore assez de loisirs pour des études aussi minutieuses. Aussi, saisit-elle avec empressement l'occasion qui, en 1912, se présentait à elle, de lui montrer quel cas elle faisait de ses travaux et, le 2 avril, elle l'élut à l'unanimité membre titulaire résidant.

Profondément touché d'un tel honneur, M. Demailly voulut en témoigner à sa façon, sa gratitude à la Société; aussi, le jour de son installation, le 12 novembre suivant, il lut une remarquable étude sur les dessins et les notes explicatives de 10 médailles relatives à la Picardie. Ce travail éclaire d'un jour nouveau quelques faits historiques ayant eu pour témoin la vallée de la Somme, depuis Abbeville jusqu'à Péronne; ce sont : l'hommage rendu, en 1335 et 1339, par Edouard III d'Angleterre au Roi de France, étrange cérémonie qui fut une des causes de la guerre de cent ans; — le mariage, dans la cathédrale d'Amiens, le 17 juillet 1385, de Charles VI avec Isabeau

de Bavière ; — l'entrevue de Picquigny entre Louis XI et Edouard IV d'Angleterre ; — la rentrée sous la domination du Roi de France, à la mort de Charles le Téméraire, des quatre villes : Abbeville, Montreuil, Arras et Cambrai, que le duc de Bourgogne tenait en gage ; — la surprise et la reprise d'Amiens en 1597 ; — une révolte à Péronne, sous le Maréchal d'Ancre en 1616.

Cette étude lui valut du président de la Société l'accueil et les compliments les plus flatteurs. « Vous étiez nôtre depuis longtemps, lui dit-il, vos connaissances spéciales vous désignaient à nos suffrages et vous venez de nous prouver quelle précieuse acquisition ils ont consacrée... C'est un chapitre d'histoire locale que vous venez de nous communiquer avec la compétence clairvoyante qui caractérise les chercheurs passionnés tels que vous ».

« Entrez donc à pleines voiles dans le port où s'épandent tant et de si diverses connaissances ; vous en apporterez une des plus hautement utiles ! »

Hélas ! les vœux et les espoirs contenus dans ces si aimables paroles du regretté M. de Puisieux, alors président de notre Société, ne se réalisèrent point. Une cruelle et longue maladie, le chagrin profond causé à M. Demailly par la situation de son fils unique, prisonnier en Allemagne, le font disparaître à 53 ans. Toutefois, il ne meurt pas tout entier ; outre les œuvres déjà signalées et quelques autres communications, il nous laisse de nombreux manuscrits qu'il lègue d'ailleurs à notre Société. Ils serviront, les uns à la rédaction d'une monographie numismatique du département de la Somme, les autres à l'achèvement,

dans la Gazette Numismatique, d'une publication interrompue par la guerre.

Il laisse mieux encore : c'est le souvenir d'un époux et d'un père tendre et dévoué, d'un ami fidèle, d'un travailleur aussi consciencieux que modeste. Puissent ces qualités lui avoir fait trouver miséricorde auprès du Dieu de justice et d'amour. Puisse le souvenir de l'affection et de l'estime dont il était entouré consoler sa veuve affligée et ce fils qui, là-bas, chez les barbares, attend impatiemment l'heure de venir pleurer sur la tombe d'un père tendrement aimé.

Séance ordinaire du 17 Octobre 1916

Présidence de M. le Chne Mantel, Président. (1)

Sont présents : MM. l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Ledieu, le chanoine Mantel, Milvoy, l'abbé Rohault, Thorel et de Witasse.

MM. Brandicourt, Florisoone et Michel s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Correspondance. — MM. Coupez et l'abbé F. de la Villerabel remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants.

(1) A cause des circonstances, cette réunion a lieu, au Musée de Picardie, à 14 heures, et la Société décide qu'il en sera de même dans l'avenir, jusqu'à nouvel avis.

— Notre collègue M. Gosselin, conseiller général de la Somme et notaire à Rue, demande le sens des mots *bélinger*, *ouvrier en bélinge*, qu'il a relevés dans un acte de 1841, concernant un habitant de Beaucamps-le-Vieux. — A ce sujet, M. Maurice Cosserat fait parvenir cette note extraite du dictionnaire de Trévoux : « *Bélinge ;* On nomme ainsi en Picardie, particulièrement du côté d'Amiens, une tirtaine fil et laine, très grossière, qui se fabrique à Beaucamp-le-Vieil ».

— M. Duroisel, de Montdidier, signale l'état lamentable de la tour de Folleville, peu respectée par les troupes cantonnées en ce village. — Des démarches seront faites près l'autorité militaire pour qu'elle y remédie.

— La famille fait part de la mort de M. E. Dieppe, d'Abbeville, membre de la Société depuis le 8 novembre 1904.

Ouvrage offert. — M. le chanoine Mantel offre un manuscrit intitulé : « La période révolutionnaire dans un village du Ponthieu. — Machy, canton de Crécy, district d'Abbeville, département de la Somme » ; l'auteur de cette étude est feu M. l'abbé Lheureux, ancien membre non-résidant.

Ouvrages signalés. — Parmi les ouvrages déposés sur le bureau il faut spécialement remarquer, dans les comptes-rendus des séances de

l'Académie des inscriptions et belles lettres, 4 février 1916, une étude de M. Brehier sur « les galeries des rois » des cathédrales. L'auteur pense qu'on y a représenté des rois de France. — Dans la même séance, M. le Dr Capitan, signalant l'intérêt d'un puits funéraire, fouillé à Amiens, à l'extrémité du boulevard de Beauvillé, par M. Commont, remarque spécialement les ossements de chiens et les tessons recouverts d'une substance résineuse, qui y furent recueillis. — M. le Dr Capitan en prend occasion d'étudier l'élevage du chien et l'usage du vin résineux à l'époque gallo-romaine.

— La Société vient d'acheter, pour sa bibliothèque, un exemplaire des « Coustumes tant générales que locales et particulières du bailliage d'Amiens, etc , etc., à Paris, pour Jean Dallier, libraire, etc., 1571 ». — Cette édition est assez rare ; malheureusement l'exemplaire acquis est abîmé, mais il est enrichi de nombreuses notes manuscrites de la fin du xvie siècle.

Chronique. — Les Antiquaires de Picardie adressent leurs félicitations à M. le Dr Dessirier, membre non-résidant de la Société, nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

— Mme Demailly a fait déposer en notre bibliothèque les manuscrits que son regretté mari destinait à la Société. — Ils comprennent plus de trente fascicules in-4°, parfaitement calligraphiés

et tous relatifs à une monographie numismatique du département de la Somme à laquelle M. Demailly n'a pu mettre la dernière main, mais qui était, lors de sa mort, bien près de son achèvement.

— Il paraît certain que des bombes lancées sur la basilique de Saint-Quentin y ont occasionné d'importants dégâts.

— Vers le début du mois d'août, l'Académie Française a accordé, par parties, le prix Therouenne aux œuvres de deux de nos collègues morts au champ d'honneur, MM. Godet et Loy.

— A la même époque, divers journaux ont publié les étymologies prétendues des noms des villages de la Somme qui furent alors le théâtre d'actions militaires importantes. — On ne doit accepter ces interprétations qu'avec la plus extrême réserve.

— Toujours vers le milieu du mois d'août, un communiqué, d'origine allemande, put faire supposer que la belle église Saint-Jean, à Péronne, n'avait pas encore trop souffert des effets de la guerre, mais il est probable que le musée de cette ville, après avoir été pillé, fut incendié par les envahisseurs.

— On peut aussi redouter que l'intéressante église de Mailly ait été endommagée par un bombardement.

— Selon certaines informations, les célèbres pastels de Quentin de la Tour, conservés à Saint-

Quentin, auraient échappé à la rapacité allemande. — Les plus précieux tableaux du Musée de Picardie ont aussi été mis en lieu sûr.

— Au mois d'octobre, pour la 7e fois, M. l'abbé Hénocque, aumônier militaire et membre de notre Société, a été cité à l'ordre du jour.

Administration. — La Société délègue M. Octave Thorel, l'un de ses membres, pour signer l'acte de donation qu'elle fait à la ville d'Amiens de la façade du XVIIIe siècle reconstruite par elle au coin des rues des Cordeliers et Jules Lardière, en face de la façade de l'ancienne église Saint-Remy.

Travaux. — M. Thorel communique ses recherches sur la « baguette fleurie de St Joseph », à propos d'un dessin gravé au burin sur la nacre d'une coquille. Cette lecture est renvoyée à la commission des impressions.

— M. de Guyencourt rend compte d'une excursion aux fouilles de Ribemont-sur-Ancre, souvent signalées en ce bulletin.

— Enfin M. le Secrétaire perpétuel lit une note de M. Bacquet, directeur de l'École supérieure de Corbie, à propos d'Edmond de Monchy dont le corps aurait été inhumé dans l'abbaye de Séry, pendant qu'un cénotaphe lui était consacré dans l'église de Senarpont. Ce fait semble résulter du testament d'Edmond de Monchy, cité par Frère

Hyacinthe Sauvage dans son « recueil des choses les plus remarquables de ceste abbaie de Séry », conservé à la Bibliothèque Nationale.

Après cette communication, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Séance ordinaire du 14 Novembre 1916

Présidence de M. le Chne Mantel, Président.

Sont présents : MM. l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, l'abbé Mantel, Roux, Thorel et de Witasse.

MM. Brandicourt, P. Cosserat, Ledieu et l'abbé Leroy se font excuser.

Correspondance. — MM. Marguillier et Servières, tous deux attachés à la « *Gazette des Beaux-Arts* », étudient les buffets d'orgues les plus remarquables des églises de France, et demandent ce que sont devenus ceux de plusieurs paroisses du Santerre. — Les circonstances rendent difficile la réponse à cette question.

— M. P. Vigoureux, membre de la Société, actuellement sous les drapeaux, déclare que les peintures de J. Bellegambe, conservées naguère dans la cathédrale d'Arras, sont moins compro-

mises qu'on ne l'avait craint de prime abord. Ces panneaux et leurs superbes cadres ont été détériorés mais non anéantis par les bombes. M. Vigoureux, aidé par un camarade, militaire comme lui, a recueilli le tout, qui fut expédié, ainsi que d'autres remarquables peintures artésiennes, aux réparateurs du Musée du Louvre où l'on pourra sans doute les sauver.

Chronique. — Les dernières nouvelles parvenues de Péronne apprennent que la toiture de l'église Saint-Jean a été incendiée et que le sommet de sa tour a été bombardé. L'Hôtel-de-Ville et le Musée qu'il renfermait sont dans un état lamentable.

— On croit qu'un tableau provenant de la confrérie du Puy-Notre-Dame d'Amiens et conservé dans l'église de La Boisselle a été non détruit mais dérobé par les Allemands.

— La Société apprend avec plaisir que M. Cl. Brunel vient d'être admis à remplir les fonctions de professeur à l'École des Chartes.

Travaux. — M. l'abbé Cardon donne lecture d'un rapport, rédigé par M. l'abbé Rohault, sur les ouvrages présentés au Concours d'histoire de 1916, à savoir, « l'Histoire de l'Église d'Amiens, des origines au milieu du XIe siècle », et « l'Histoire de l'Abbaye de Selincourt ou Sainte-Larme, ordre des Prémontrés, au diocèse d'Amiens, du XIIe au

xxe siècle ». — La Commission chargée de juger ces œuvres n'a pas cru pouvoir accorder le prix Leprince à l'une d'elles, mais elle propose de le partager ex-æquo entre les concurrents. — La Société adopte ces conclusions et, les enveloppes correspondant à chaque ouvrage ayant été ouvertes, M. le Secrétaire perpétuel proclame les noms des lauréats, M. l'abbé Bouvier, auteur du premier manuscrit, et M. l'abbé Olive, curé de Thieulloy-la-Ville, auteur du second.

— M. de Guyencourt lit ensuite une étude de M. Hackspill sur la pierre tombale de Clément de Longroy, dit Désiré, chevalier, vivant au xive siècle. Cette dalle funéraire était dressée contre la façade du château du Bois-Robin près d'Aumale (S.-I.) en 1876. Elle offrait, gravée au trait, l'effigie du chevalier ainsi que celle de sa femme, Béatrix de Pons, le tout accompagné de riches ornements et de diverses armoiries. L'image de Clément de Longroy était surtout fort intéressante au point de vue du costume à l'époque de Charles V.

Après cette communication la séance est levée à 3 h. 1/4.

Séance ordinaire du 12 Décembre 1916

Présidence de M. Oct. Thorel, Doyen d'âge.

Sont présents : MM. l'abbé Cardon, Collombier, Dubois, de Guyencourt, l'abbé Rohault, Roux, Thorel et de Witasse.

MM. Brandicourt, Maurice Cosserat, Pierre Cosserat, Ledieu, l'abbé Leroy et le chanoine Mantel se font excuser.

Correspondance. — MM. les abbés Bouvier et Olive remercient des prix accordés aux travaux présentés par eux au dernier concours de la Société.

— M. Brunel annonce la mise sous presse du catalogue des manuscrits de la Société, dans la collection éditée par le ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

— M. Etienne Dupont, de Saint-Malo, demande des renseignements sur M. Berthe d'Ossonville, né à Amiens vers 1741 et interné en 1760 au Mont-Saint-Michel. On a pu répondre à cette question seulement par quelques détails relatifs à la famille de ce détenu.

— MM. Maurice et Pierre Cosserat informent qu'ils suspendent provisoirement le prix proposé par eux, pour une histoire géographique et politique de la Picardie.

Chronique. — M. le Secrétaire perpétuel se déclare certain d'être l'interprète de la Société toute entière en offrant à son président, M. le chanoine Mantel, les félicitations des Antiquaires de Picardie à l'occasion de la dignité de prélat romain dont il vient d'être revêtu.

— M. de Guyencourt ajoute que l'on peut en ce moment examiner à Paris, au « Petit Palais », les débris, bien mutilés, des statues qui, dans l'église de Tilloloy, surmontaient les tombeaux des anciens seigneurs du lieu.

— La Société apprend aussi, avec un profond regret, le décès de M. l'abbé Lasorne, curé d'Hangest-en-Santerre, admis en qualité de membre non-résidant le 14 novembre 1905.

Administration. — L'ordre du jour prévoit les élections pour le renouvellement du bureau qui doit siéger en 1917, mais, à cause des circonstances, il parait sage à l'Assemblée de proroger dans ses fonctions celui qui dirige la Société depuis le mois de janvier 1913.

Sont donc proclamés :

M. le chanoine Mantel, Président ;
M. Maurice Cosserat, Vice-Président ;
M. l'abbé Cardon, Secrétaire annuel ;
qui veulent bien accepter les charges dont ils sont de nouveau investis.

— Il est décidé que la Société fera exécuter

un tirage-à-part du catalogue des manuscrits de sa bibliothèque, imprimé par le ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, et dressé par M. Cl. Brunel.

— La Société procède à la révision du programme de ses concours. Le prix offert par MM. Cosserat n'y figurera plus provisoirement, et une note y sera ajoutée, pour appeler l'attention des concurrents sur le soin qu'ils doivent donner à la forme littéraire de leurs œuvres, parfois trop négligée. — Le programme des années antérieures n'est pas modifié sur les autres points.

— Comme les années précédentes, il est décidé que les cotisations afférentes à 1917 ne seront pas réclamées aux membres de la Société.

— M. Oct. Thorel, mandataire de la Société, déclare qu'il a signé l'acte de donation à la Ville d'Amiens de la façade de la maison donnée par M. Hubault et reconstruite à l'angle des rues des Cordeliers et Jules Lardière. L'acte, passé par devant MM. Deriencourt et son collègue, notaires, fut contresigné par M. Duchaussoy, adjoint faisant fonction de maire d'Amiens.

— La séance est enfin levée à 3 heures du soir

ENSEIGNES EN FER FORGÉ

Note par M. A. de Francqueville.

Les temps troublés que nous traversons sont peu favorables aux recherches et, pour prouver à la Société des Antiquaires que je ne l'oubliais pas, j'ai été contraint de fouiller dans mes vieux cartons. J'y ai retrouvé ces notes et ces croquis qui y dormaient depuis longtemps.

Il s'agit de trois enseignes en fer forgé ; de ces antiques enseignes qui se balançaient en grinçant au-dessus de la tête des passants, au risque parfois de leur rompre les os, et qui devaient être jadis une des curiosités de nos cités moyenâgeuses.

Elles avaient fait leur apparition au xv[e] siècle (1); jusque là on en voyait de peintes ou de sculptées qui affectaient les formes les plus diverses. Leur but était double : à l'illettré elles offraient l'image ; à l'homme instruit, l'inscription (2). Pour se

(1) *Manuel d'Archéologie*, Enlard, Tome II, p. 176.

(2) L'Enseigne, son histoire; John Grand-Carteret, — Vieil Amiens ; Duthoit. — Notice sur les vieilles enseignes ; de Cardevaque. — Enseignes d'Abbeville. Nos Pères, p. 352. Marquis de Belleval. — Saint-Omer, Vieilles rues, vieilles enseignes ; J. de Pas. Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie. Tome XXX. — Coup d'œil sur les anciennes enseignes de Saint-Quentin ; M. Ch. Gomart, 1858.

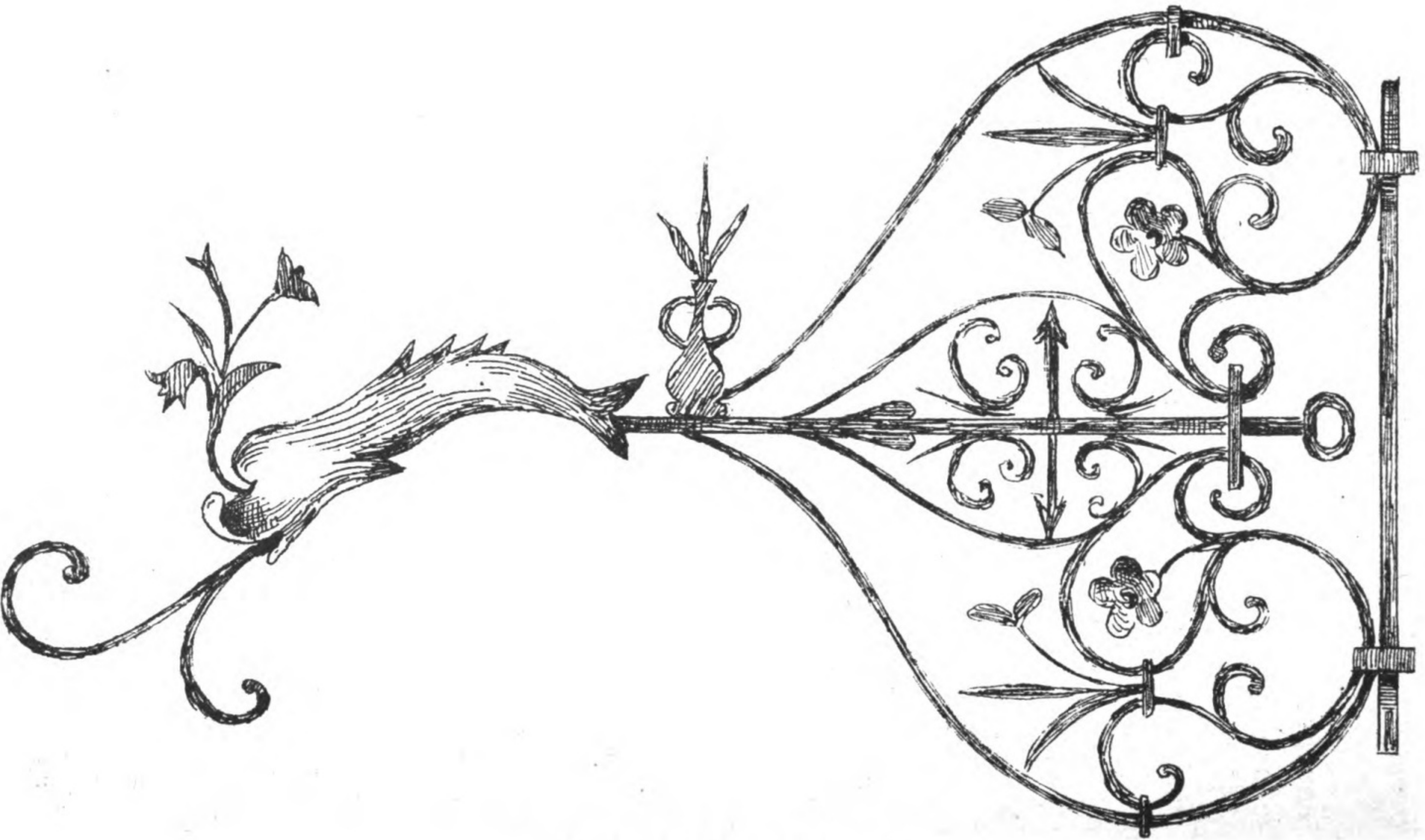
convaincre de leur amusante variété, je vous conseille de lire le pittoresque article paru dans « Notre Picardie » et dans lequel notre collègue, M. Pierre Dubois, passe en revue les antiques hôtelleries de notre ville et leurs enseignes. Plusieurs subsistent encore ; mais pour trouver la potence en fer orné, il faut s'éloigner de la capitale picarde (1).

A Breteuil, j'en ai découvert une au beau milieu d'un tas de décombres. Elle est de grande dimension et se compose de barres de fer qui s'enroulent en volutes, se transforment en feuillages, s'ornent de fleurs et se terminent par un poisson en tôle dorée qui supportait l'enseigne proprement dite. Elle décorait anciennement la façade de l'Hôtel d'Angleterre qui, avant la Révolution, portait, m'a-t-on dit, le nom d'Hôtel du Dauphin ou du Bar.

Les autres spécimens à signaler se trouvent dans les malheureuses régions de notre province, si éprouvées depuis de longs mois.

Dans la petite ville de Chaulnes, j'ai encore trouvé deux potences du même genre, mais beaucoup plus petites. La première se voit à la devanture d'un cabaret non loin de la gare. C'est une tige contournée dans le goût si gracieux de la seconde moitié du XVIII[e] siècle ; elle est accom-

(1) Dans le bailliage d'Amiens, on ne peut suspendre enseigne de taverne sans le congé du seigneur. (BOUTHORS, Coutumes du bailliage d'Amiens).



Enseigne à Breteuil (Oise).

pagnée de feuilles de vigne et d'une grappe de raisin.

Un broc et un verre à boire, posés sur la barre supérieure, encouragent à entrer les voyageurs assoiffés. L'Inscription : « *Au Berceau d'Or* », qui se lit sur le panneau suspendu au moyen de chaînes, est surmontée de la représentation de ce meuble.

Cette enseigne achetée, dit-on, à Lihons, serait l'œuvre d'un vieux forgeron de Chaulnes, nommé Ricquebourg.

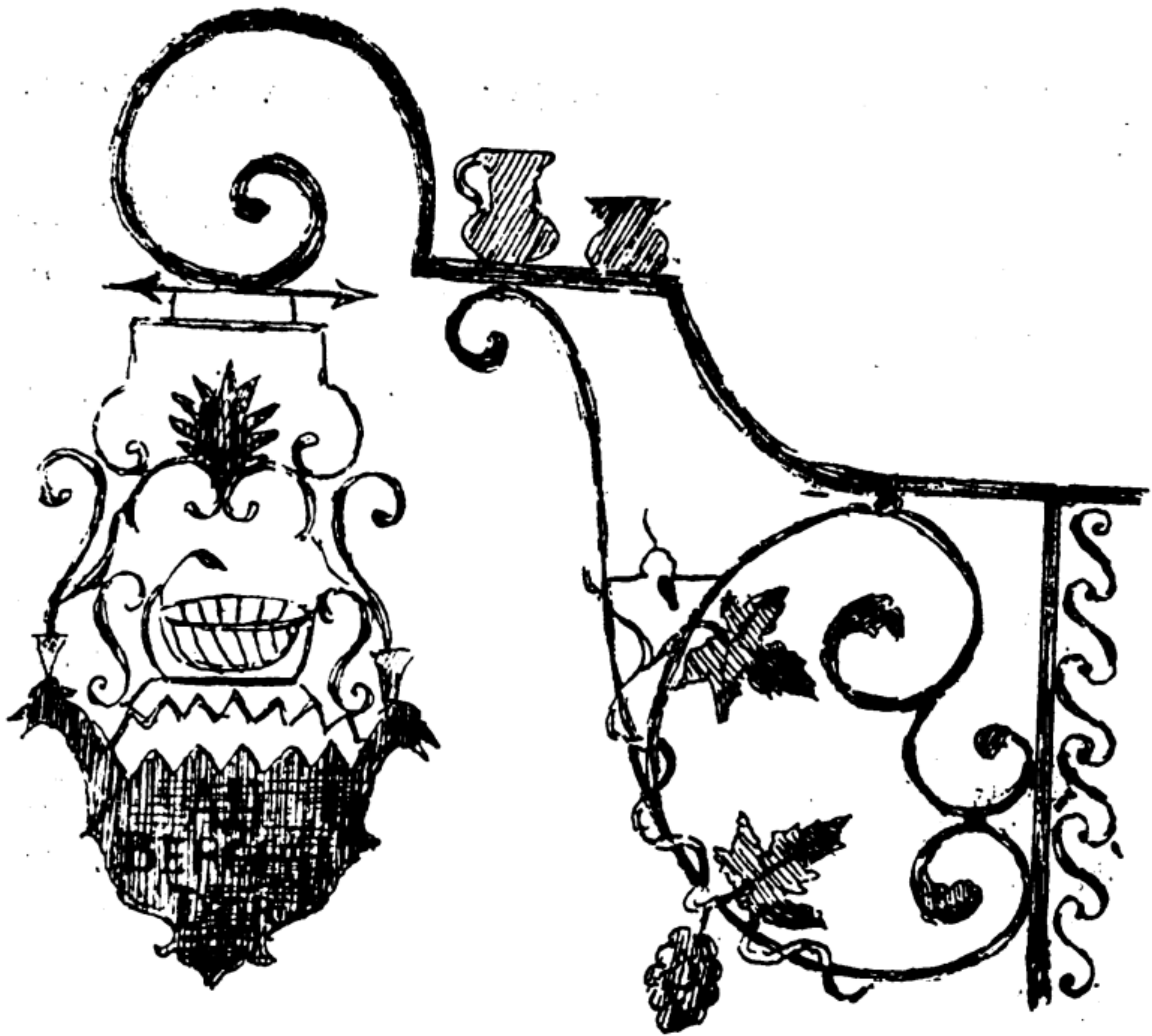
Une autre se profile auprès du château et doit être de la même main car on y remarque des volutes semblables, terminées par des feuillages en tôle rapportée et repoussée. Au centre de la partie mobile est placée une couronne, qui accompagnait sans doute jadis l'écusson royal.

Nous retrouvons une enseigne en fer forgé, avec feuilles en tôle estampée, accrochée au mur de l'auberge sise en dehors de la porte de Soissons à Coucy. Je ne sais si elle est ancienne. (1)

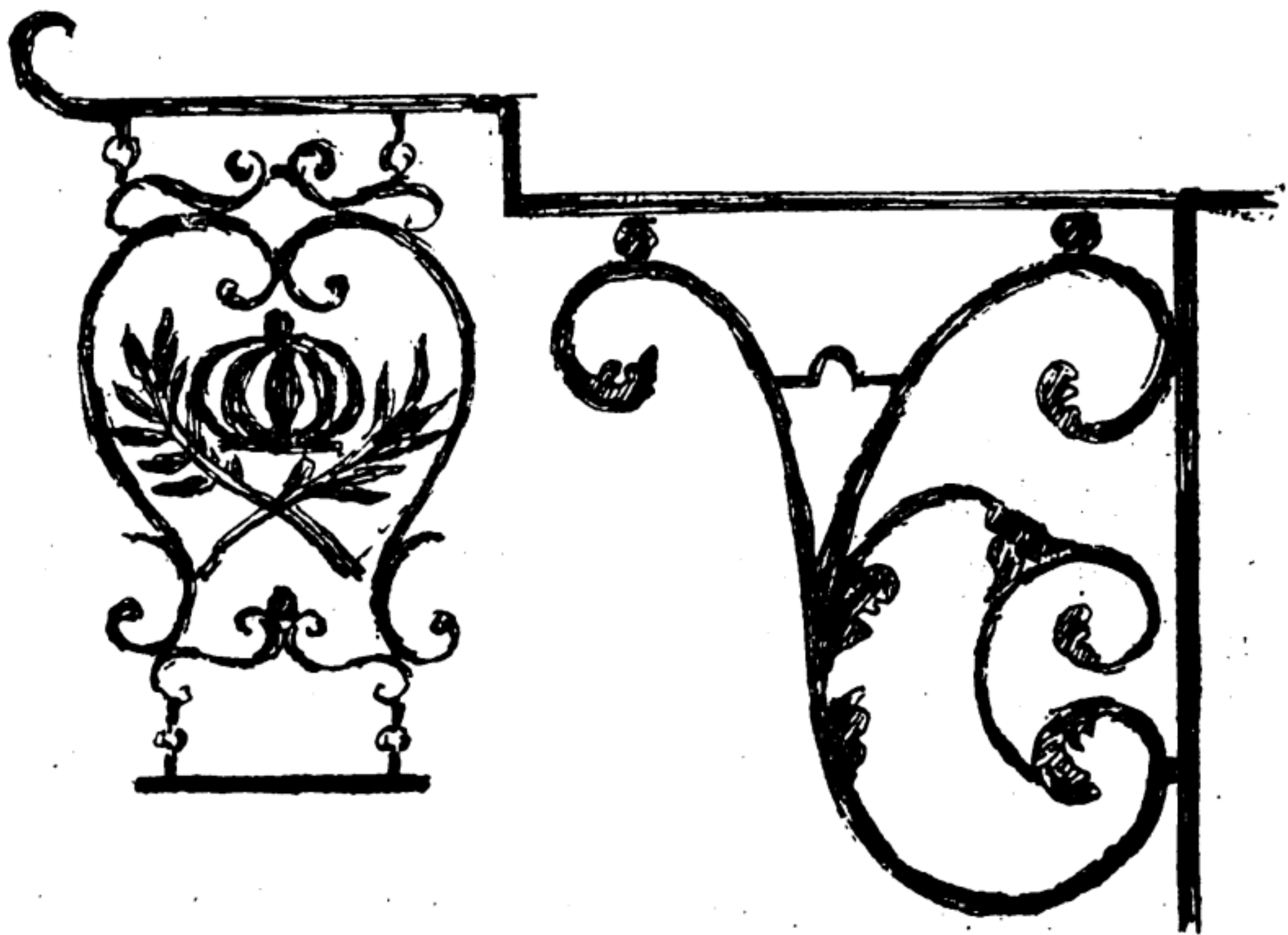
Laon a aussi conservé cet ornement à la façade de ses hôtelleries et en particulier à celle de l'Hôtel de la Hure.

Mais la ville la plus riche en travaux de ferronnerie de ce genre est certainement Notre-Dame-de-Liesse, où j'en ai compté une douzaine. Plusieurs sont de fabrication récente ; mais toutes

(1) M. Pierre Dubois nous signale deux enseignes en fer forgé qui se trouvaient à Soissons.



Enseigne à Chaulnes (Somme).



Enseigne à Chaulnes (Somme).

ont été forgées sur le même modèle. A recommander tout spécialement celle des Trois Rois. C'est une grande potence cintrée, enjolivée à la partie la plus large de volutes, de feuillages et de fleurs en fer repoussé, qui se terminent par une poste.

A l'extrémité se balance un large panneau rectangulaire entouré d'arabesques. Le pélerin qui circule dans les rues mortes de la petite ville remarquera encore des enseignes à l'hôtel de Saint-Nicolas, à Saint-Antoine, à Saint-Pierre, au Gros Raisin, aux Trois Chevaliers, au Cheval Blanc, au Lion d'Or, au Café des Arts, à la Hure, à la Cloche d'Or, au Chevreuil.

On le voit, ce sont les auberges et *hostelleries* qui ont conservé le privilège des vieilles enseignes. Il y aurait peut-être là un filon original à exploiter, mais je ne conseille pas au chercheur qui entreprendrait ce travail d'entrer dans chaque cabaret, ils sont trop nombreux et la tête la plus solide ne résisterait pas à cette épreuve ! Il faudrait se contenter de relever les enseignes. Bien souvent la trouvaille serait maigre et d'une banalité navrante ; après le café du Centre, c'est le café de la Place ou de la Mairie qui s'offrirait à sa vue. Mais enfin, de temps en temps, il découvrirait une inscription à la saveur bien picarde. Qui ne connaît à Amiens : *A ch' Coucou ki kante* et *A ch' Cadoreu ?* M. Thorel en cite plusieurs

qu'il ne faudrait pas oublier (1). Je ne rappelle que celle sous forme de rébus : *A ch'rendez-vous de la Fleur*. C'est du reste le plus souvent sous cet aspect que nous découvrons notre enseigne : 0, 20, 100, 0 est classique, ainsi que *H boin* ▼

La légende rapporte qu'après la Révolution, les voyageurs ne s'engageaient pas sans une certaine appréhension sur la route d'Amiens à Abbeville. Un cabaretier malin fit peindre au-dessus de sa porte un rat sur une haie (au rassuré), pour bien indiquer qu'on pouvait entrer chez lui en toute confiance.

Bien souvent vous lisez cette inscription amusante sur une auberge placée au bord d'une mare ou d'une rivière : Autant ici qu'en face.

Jadis les enseignes en picard étaient assez fréquentes. J'en ai connu une dans mon enfance, rue Saint-Honoré. A côté d'une peinture invraisemblable on lisait : *A l' Caberne à Leu*.

A la même époque le passant déchiffrait à Talmas sur un mur en torchis : *à ch' fusil à deux keus*.

Plus récemment, Boulevard Faidherbe, se trouvait un panneau représentant une H, une cafetière renversée laissant échapper le marc de café, et le compagnon de saint Antoine gravement assis. *A ch' marc tché à cochon*.

(1) Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 4e série. — Tome IV, page 646.

Enfin Berck possède à la devanture d'un magasin de nouveautés une enseigne moderne, il est vrai, mais qui a le grand mérite d'avoir été peinte par un de nos artistes les plus en renom ; *Al mode ed' Berck*.

Souhaitons que cet exemple soit souvent suivi ; nos villes modernes, si monotones, y gagneraient beaucoup.



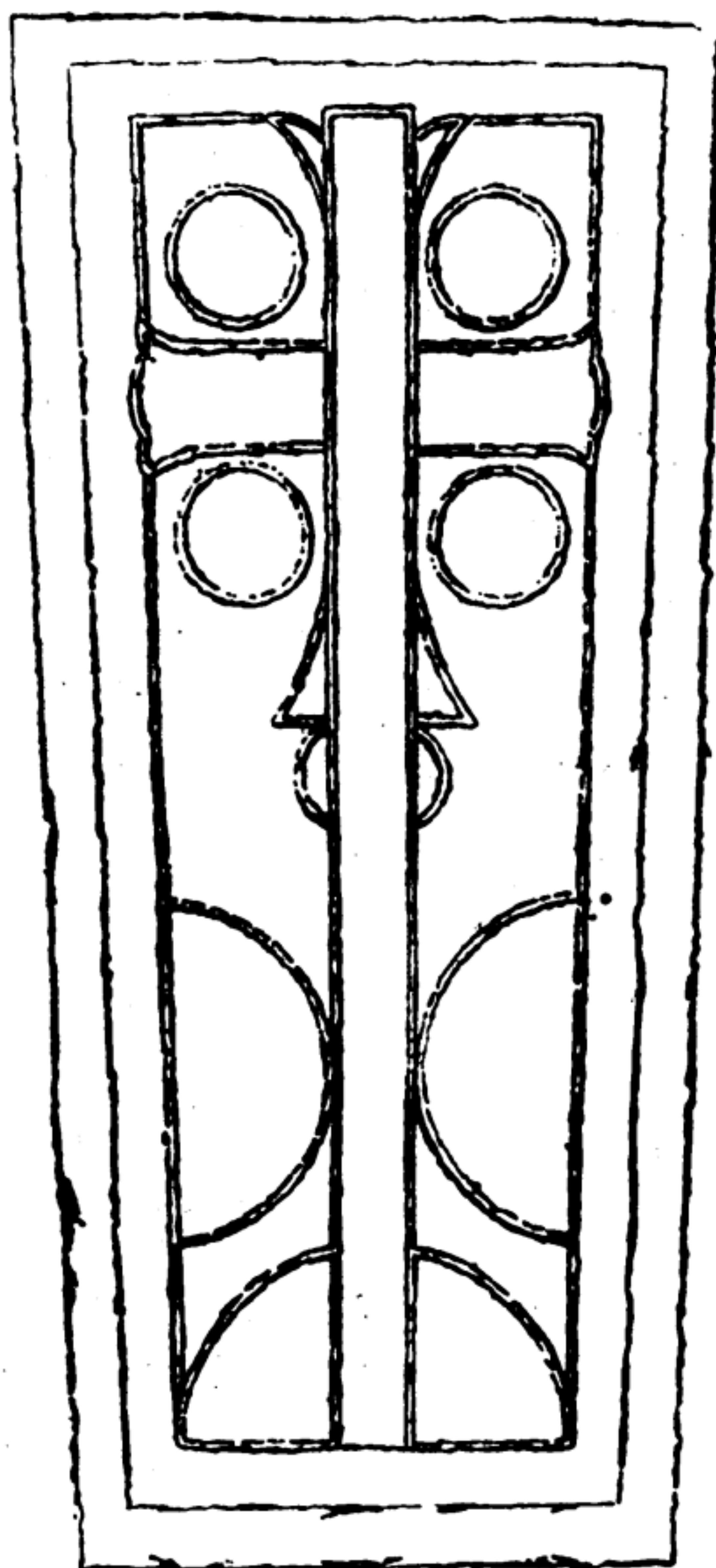
FOUILLES A RIBEMONT-SUR-L'ANCRE

Rapport par M. de Guyencourt

Grâce à l'obligeance de M. le commandant Bernard, — en temps ordinaire professeur à l'école forestière de Nancy, — nous avons pu nous rendre, M. Ledieu et moi, le 13 juillet dernier, sur l'emplacement des fouilles faites à Ribemont, dont il fut souvent question en nos séances depuis bientôt deux ans.

C'est en creusant une tranchée sur le territoire de cette commune, à égale distance du village et de ceux de Bresle et de Franvillers, au bord de l'ancienne voie romaine qui va d'Amiens à Cambrai, et près de la cote 61 de la carte du Ministère de l'Intérieur, que furent faites, à une faible profondeur, quelques découvertes non sans intérêt. Sur cet emplacement on mit au jour les substructions de plusieurs petits édifices, construits sans grands soins, mais avec des matériaux de choix, comme s'ils provenaient d'une construction antérieure, beaucoup plus remarquable Nous avons spécialement noté un fragment de déversoir pour l'écoulement des eaux pluviales, exécuté avec grande habileté dans une très belle pierre.

A proximité, l'emplacement d'une salle carrée, de quatre à cinq mètres de côtés, fut totalement dégagé. Celle-ci était entièrement dallée en pierres blanches, mais, — détail singulier, — ce dallage laissait, autour de la pièce, un espace libre, mesurant 0 30^{cm} environ, entre l'endroit où



il cessait et les parois des murs. Peut-être une banquette de bois, installée au-dessus de ce vide, régnait-elle autour de ce local, qui peut avoir été

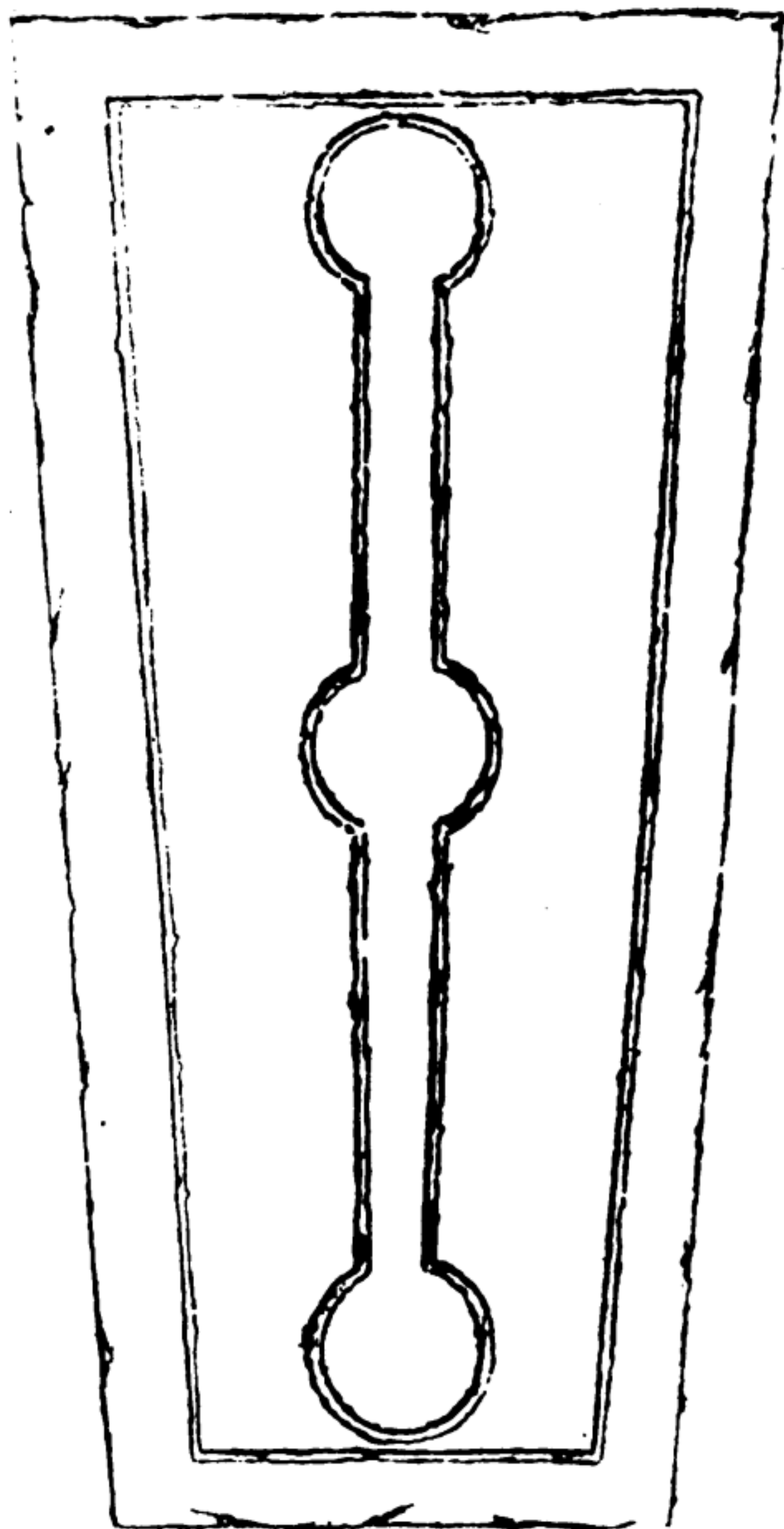
une chapelle. Cependant, les traces d'une porte, près l'un des angles de la pièce et non dans le milieu d'une paroi, comme il est d'usage, font douter de cette affectation.

Au contraire, la présence de sépultures dans son voisinage immédiat semblerait autoriser notre hypothèse. — Deux d'entre ces tombes sont particulièrement remarquables parce qu'elles sont recouvertes de dalles tumulaires anépigraphes d'un assez grand intérêt.

La première est en calcaire carbonifère de Belgique ou pierre de Tournai. Elle fut brisée, au moment de sa découverte, en deux morceaux qui peuvent se raccorder, et mesure en largeur 1ᵐ05 à la tête, 0.80ᶜᵐ aux pieds, et 2ᵐ20 de longueur, sur une épaisseur d'environ 0.25ᶜᵐ. Son ornementation comporte une bordure simplement épannelée qui encadre un champ parfaitement uni, où l'on distingue une croix latine à haute hampe. Cette croix est décorée d'ornements géométriques, tracés à la règle et au compas, et cantonnée de quatre circonférences, le tout dessiné au moyen d'une gravure, ou plutôt d'un sillon de 0,025 ᵐ/ₘ de largeur, environ, sur une profondeur de quelques millimètres. — Cette lame funéraire recouvrait un sarcophage en pierre vulgaire, qui contenait seulement quelques ossements.

La seconde pierre mesure en largeur à la tête 1.05ᶜᵐ, aux pieds 0.75ᶜᵐ et 2ᵐ30 de longueur. Son épaisseur et sa matière sont les mêmes que pour

la dalle précédente. Sa décoration comporte aussi une bordure épannelée entourant un espace uni, où l'on distingue, — obtenue par le procédé déjà indiqué, — une bande, tracée dans le sens de la



longueur, terminée aux extrémités par des circonférences et interrompue vers son milieu, quoique légèrement plus près du chef, par une troisième circonférence. — On se perd en con-

jectures sur l'objet ainsi représenté. — Est-ce un simple remplissage ? A-t-on voulu figurer un bâton cantoral ou un bourdon de pèlerin ? Toute réponse positive à ces questions serait téméraire.

Cette pierre recouvrait une simple inhumation, et, comme la précédente, sa gravure avait été peu usée. Toutes deux mériteraient d'être transportées au Musée de Picardie, opération actuellement presque impossible.

Quelle peut être l'origine de ces sépultures ? — On doit, sans hésiter, expliquer leur présence à l'endroit où elles furent trouvées par le voisinage, à moins d'un kilomètre, de l'ancien prieuré de Saint-Laurent-au-Bois, dont le hasard des tranchées a vraisemblablement fait découvrir le cimetière, sa chapelle et l'emplacement de la maison d'un gardien, qui, selon les documents d'archives, étaient situés à quelque distance du logis principal, dans une friche. — Ce prieuré dépendait de l'abbaye de Corbie, et fit partie du territoire d'Heilly avant d'appartenir à celui de Ribemont.

L'ornementation des dalles funéraires, dont il est ici question, semble dénoter le XIIe siècle ; elles seraient donc de peu postérieures à la fondation du prieuré qui paraît dater de 1112.

Quelques autres objets ont été découverts au cours des fouilles, notamment des monnaies mal conservées de toutes les époques, depuis l'ère gallo-romaine, mais surtout du moyen âge. — Parmi elles, M. Collombier a reconnu un petit bronze de Constantin I, frappé à Lyon.

Un fragment de meule à main, en pierre assez semblable à du granit, a aussi été recueilli. Ce genre de meules paraît avoir été employé, dans nos régions, jusqu'à une éqoque assez tardive.

Quelques fragments de vitres et plusieurs objets en métal sont aussi à signaler, entre autres une pointe d'épieu d'époque indéterminée et une clef de forme assez bizarre, peut-être gallo-romaine. Enfin quelques tronçons de colonnettes en pierre, et surtout la petite base ornée de griffes de l'une d'entre elles ont été rencontrés dans les décombres. Le style de cette base semble être celui qui était en faveur vers le milieu du XII[e] siècle. — Hâtons-nous d'ajouter que l'autorité militaire a fait déposer en lieu sûr, chez M. le Maire de Franvillers, les principaux objets recueillis au prieuré de Saint-Laurent et spécialement les pierres tombales, les plus importants d'entre eux, qui devront plus tard être rapportées à Amiens.

Encore un petit détail, (qui n'a rien d'archéologique), avant de terminer. — Le 13 juillet dernier pendant que nous explorions l'emplacement des fouilles, la balaille faisait rage, à moins de vingt kilomètres au N.-E. près de Contalmaison. On voyait distinctement l'éclatement des bombes daus le ciel et les colonnes de fumée résultant des explosions qui se produisaient sur le sol, mais on n'entendait aucun bruit.

———

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LES 3me ET 4me TRIMESTRES DE L'ANNÉE 1916.

I. Le Ministère.

1° Nouvelles archives des Missions scientifiques et littéraires, etc., nouvelle série, fasc. 14. — 2° Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1916, 1-3. — 3° Bulletin archéologique du Comité, etc., 1915, fasc. 2 ; 1916, fasc. 1. — 4° Bulletin philologique et historique du Comité, etc., 1915. — 5° Journal des savants, 1916, 4-9. — Revue historique, T. CXXII. 1-2, 1916 ; T. CXXIII, 1-2, 1916.

II. Les Auteurs.

Dupont (M. Etienne) : Les prisonniers de guerre anglais en France au XVIIIe siècle, etc. — Lavoine (M.) : 1° Archives départementales du Pas-de-Calais. — Rapport 1916 ; 2° Les Armes de la ville d'Arras et de la Cité. — Le Sueur (M. l'abbé) : Essai historique sur l'Évangélisation du Ponthieu. — Mantel (M. le Chanoine) : Le vicomte Albéric de Calonne, 1843-1915. — St-Léger (Mme de) : Louis XVII, dit Charles de Navarre, etc. — Tillette de Mautort (M) : Le Clergé picard et l'Ordre de la Légion d'Honneur. — Toutain (M. J.) : Pro Alesia. — Vassel (M. Eus.) : Etudes puniques.

III. Acquisitions.

1° Coustumes tant générales que locales et particulières du bailliage d'Amiens, etc., 1571. — 2° Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, fasc. 51. — 3° Histoire du Collège d'Amiens, 1219-1795, par S. Lenel. — 4° La Cathédrale de Reims, fasc. 5, par M. P. Vitry. — 5° Les anciens peuples de l'Europe, par M. Dottin. — 6° Manuel d'Archéologie française, etc., T. III. Le Costume, par M. C. Enlart.

TABLE DES MATIÈRES

A

B

3*

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

TABLE

DES

PLANS, PLANCHES & ILLUSTRATIONS


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06543 6126